

Rapport d'étude environnementale

Version : Version finale

**Projet de réaménagement de la Place Ontario
Évaluation environnementale de portée générale de catégorie C de
Travaux publics du ministère de l'infrastructure**

Infrastructure Ontario

No de document : FES0111230920TOR

Novembre 2023





Rapport d'étude environnementale

Nom du client : Infrastructure Ontario
Nom du projet : Projet de réaménagement de la Place Ontario
No de document : FES0111230920TOR
No de révision : Version finale
Date : Novembre 2023

Jacobs Consultancy Canada Inc.

245 Consumers Road
Suite 400
Toronto, ON M2J 1R3
Canada
T +1.416.499.9000
www.jacobs.com

Droit d'auteur Jacobs Consultancy Canada Inc. ©. 2023.

Tous droits réservés. Les concepts et l'information présentés dans ce document sont la propriété du groupe d'entreprises de Jacobs. L'utilisation ou la reproduction de ce document en tout ou en partie sans avoir obtenu la permission écrite de Jacobs constitue une violation du droit d'auteur. Jacobs, le logo de Jacobs et toutes les autres marques de commerce de Jacob sont la propriété de Jacobs.

AVIS : Ce document a été préparé exclusivement à l'intention et pour le bénéfice de Jacobs. Jacobs n'accepte aucune responsabilité en lien avec l'utilisation ou la confiance accordée par un tiers à ce document.

Sommaire exécutif

La Place de l'Ontario a été construite à l'origine dans les années 1960 en utilisant le remblai urbain provenant d'autres projets de construction réalisés à Toronto. Le site comporte trois îles artificielles et recouvre une superficie d'environ 155 acres de terre et d'étendues d'eau. La Place de l'Ontario a été inaugurée en 1971 comme un parc thématique avec la Cinésphère et les pavillons, un forum et trois regroupements de type « village » situés dans un paysage naturalisé de canaux, de lacs et une marina. Le Village des enfants a fait son apparition en 1972. La Place de l'Ontario a été démantelée en 2012 en raison d'une baisse de la fréquentation et des pertes financières annuelles. En 2013, la propriété a été reconnue par le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports de l'époque comme un bien patrimonial d'importance provinciale (BPIP) en vertu de la section III.1 de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, la déclaration de valeur patrimoniale culturelle de la place de l'Ontario ayant été approuvée par le sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports. Le gouvernement de l'Ontario est présentement en train de réaménager la Place de l'Ontario dans le but de créer une destination de classe mondiale remarquable et accessible 12 mois par année comprenant des divertissements destinés à toute la famille, des espaces publics et autres consacrés à des événements, un parc en forêt et un accès au secteur riverain.

Description du projet

Le réaménagement de la Place de l'Ontario donnera lieu à différents types d'utilisation, des espaces publics améliorés, ainsi que des programmes et des activités accessibles qui attireront les visiteurs de tous âges. Il sera alors possible de vivre ces expériences à la grandeur du site, celles-ci ayant en commun un nouveau design pour les espaces publics et en ce qui concerne les améliorations aux parcs (domaine public) et au site.

La vision du gouvernement de l'Ontario comprend l'intégration de terres avec et sans locataires qui couvrent la majeure partie de la Place de l'Ontario. Les activités d'aménagement sous l'égide du gouvernement qui font l'objet d'une évaluation environnementale (ÉE) de portée générale se déroulent sur les terrains sans locataire (c'est-à-dire les terrains publics). Le réaménagement du volet consacré au domaine public de la Place de l'Ontario (le Projet) est réalisé par Infrastructure Ontario (IO) au nom du ministère de l'infrastructure de l'Ontario (le Promoteur) (auparavant au nom du ministère des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture). Une ÉE a été entreprise pour les activités de réaménagement sous l'égide du gouvernement.

Le gouvernement de l'Ontario entreprendra les deux activités suivantes qui concernent le réaménagement du domaine public.

1. Préparatifs du site
2. Aménagement du site

Les préparatifs du site se dérouleront à la grandeur du site de la Place de l'Ontario, à l'exception du parc Trillium et du sentier William G. Davis. Les travaux de réaménagement dirigés par le secteur privé se dérouleront sur les terrains avec locataires et se limitent aux zones qui se trouvent à l'extérieur de ces limites occupées par des locataires.

Les travaux dirigés par le gouvernement comprendront les principaux types d'activités suivants :

- Approbations sur le plan de l'urbanisme et activités immobilières
- Démantèlement et retrait de l'édifice
- Nivellement et aménagement paysager
- Aménagement de parcs, de sentiers et d'espaces ouverts

- Réparations au niveau du rivage et mesures d'atténuation des inondations
- Accès au site et stationnement
- Intégration du Centre des sciences de l'Ontario
- Construction de nouveaux édifices et de l'infrastructure de soutien du site

Alors que le réaménagement des espaces publics sur la Place de l'Ontario se déroule sous l'égide du gouvernement, les travaux publics sont régis par la *Loi sur l'évaluation environnementale* de l'Ontario. Par conséquent, le projet se déroule suivant le processus d'ÉE de portée générale concernant les travaux publics du ministère de l'infrastructure, qui concerne principalement les projets de biens immobiliers et d'infrastructures du gouvernement provincial. La figure E-1-1 montre les terrains publics de la Place de l'Ontario qui font l'objet du processus d'ÉE de portée générale des travaux publics.

Figure SE-1. Terrains publics faisant l'objet d'un réaménagement à la Place de l'Ontario



Approche et méthodologie

Les impacts possibles sur les plans environnemental, culturel et socio-économique, ainsi que l'apport public aux activités de réaménagement ont été identifiés à l'origine dans un rapport de consultation et de documentation (C et D). Le rapport de C et D a été terminé au début de 2022 pour les activités de réaménagement et a été utilisé pour confirmer que le projet est une entreprise de catégorie C en vertu des impacts sur l'environnement et du niveau d'intérêt que manifeste la population. Pour cette raison, on a

déterminé que le projet allait suivre le processus d'ÉE de catégorie C en ce qui concerne la conception et la mise en place des terrains du domaine public. Le processus de catégorie C documente l'ensemble du processus de planification et la prise de décisions, sans compter qu'on y présente les impacts possibles, incluant les mesures d'atténuation et de surveillance qui seront mises en place pour éliminer, réduire ou limiter un effet. Cette ÉE de catégorie C a été réalisée à partir des directives concernant l'ÉE de portée générale de Travaux publics et comprend toutes les exigences obligatoires.

Alternatives

L'évaluation des alternatives à l'activité (dans ce cas-ci, le projet) est une étape du processus d'ÉE de portée générale de catégorie C de Travaux publics. Les « alternatives à l'activité » ou simplement les « alternatives à » font référence aux différentes solutions qu'on peut envisager pour aborder un problème ou une possibilité qu'on a identifié. Le cadre d'ÉE de portée générale de Travaux publics reconnaît que pour la majeure partie des projets de Travaux publics, cette étape se déroule à l'extérieur du cadre et fait partie d'un autre processus de planification ou de décision de nature politique. En ce qui concerne le réaménagement de la Place de l'Ontario, cette étape se déroulait à l'extérieur du processus d'ÉE. Les alternatives au réaménagement de la Place de l'Ontario ont fait l'objet d'une évaluation par le gouvernement de l'Ontario et la décision de réaménager la Place de l'Ontario a été rendue dans le cadre d'un processus décisionnel.

Partant de cette décision, ce rapport tient uniquement compte des « méthodes alternatives », alors qu'on y décrit les méthodes alternatives pour réaliser l'activité (c'est-à-dire des activités de réaménagement dirigées par le gouvernement), la méthodologie d'évaluation, ainsi que les résultats de l'évaluation. Les « méthodes alternatives » font référence aux différentes façons d'effectuer la même activité. En ce qui concerne le projet de réaménagement de la Place de l'Ontario, cela pourrait consister à tenir compte d'un ou de plusieurs des éléments suivants : sites alternatifs pour l'activité proposée (comme le stationnement), concepts alternatifs (comme les concepts de design) et les technologies alternatives. Pour la majeure partie du réaménagement du domaine public de la Place de l'Ontario, les « méthodes alternatives » prises en compte concernent le design du domaine public.

Description des alternatives

L'empreinte du projet occupe une vaste superficie. Ainsi, pour aider à déterminer et à naviguer entre les concepts de design (alternatives), on a divisé le domaine public en cinq zones différentes. Deux concepts de design ont été créés pour chaque zone afin de montrer la façon dont on pourrait réaliser sur place la vision du gouvernement de l'Ontario et donner suite aux commentaires du public, des communautés autochtones et des intervenants. Les concepts de design visent également à résoudre les principaux enjeux qui ont un impact sur le site. Le tableau E-1-1 présente un résumé des concepts qu'on a évalués pour chaque zone.

Tableau SE-1. Résumé des concepts de design pour chaque zone.

Zone	Concepts
Zone 1 : Bord de l'eau	Concept A : Belvédères de pierres Concept B : Jetées avec plantes
Zone 2 : Marina	Concept A : Marina du parc Concept B : Port de l'Ontario
Zone 3 : Anse Brigantine	Concept A : Événement et activités Concept B : Zone humide et nature
Zone 4 : Terre ferme	Concept A : Milieu urbain et actif Concept B : Portail vert

Zone	Concepts
Zone 5 : Forum	Concept A : Fontaine et lieu flexible Concept B : Centre de sports et de loisirs

En plus des concepts A et B pour la zone 4 : La partie continentale, des alternatives ont également été élaborées et évaluées pour le stationnement et pour un nouvel édifice principal destiné au Centre des sciences de l'Ontario. Ces alternatives ont été évaluées séparément, puisque le stationnement et le CSO étaient nécessaires, peu importe le concept de design choisi pour la zone de la partie continentale. Les alternatives en matière de stationnement qu'on a prises en compte comprenaient les alternatives quant à l'emplacement et au type de structure. Les alternatives en ce qui a trait aux terrains de stationnement comprenaient :

- Terrain de stationnement sur le site
- Terrain de stationnement en dehors du site

En ce qui concerne les types de structure de stationnement, les alternatives suivantes ont été identifiées :

- Une structure en surface
- Une structure souterraine
- Des terrains de stationnement en surface seulement
- Un terrain de stationnement en surface combiné à une structure souterraine

Les alternatives envisagées et évaluées pour l'édifice principal du CSO comprennent :

- Emplacement
- Hauteur et masse

Si on se base sur l'espace nécessaire pour accueillir le programme fonctionnel du CSO, sur les ententes de bail actuelles pour les sections du site, ainsi que sur les améliorations proposées au domaine public, les alternatives réalisables en ce qui concerne l'emplacement du CSO à la Place de l'Ontario comprennent :

- Terre ferme (P1)
- Terre ferme (P2)

Les alternatives en ce qui concerne la hauteur et la masse étaient les suivantes :

- Basse (au plus deux étages occupant jusqu'à 80 % du site P1)
- Moyenne (au plus six étages occupant jusqu'à 55 % du site P1)
- Haute (sept étages et plus occupant jusqu'à 25 % du site P1)

Les alternatives en ce qui concerne le CSO et le stationnement ont été évaluées séparément en fonction des zones et des concepts.

Entreprise préférée

Au cours du processus d'ÉE et si on se base sur les commentaires du public, des communautés autochtones et des intervenants, un design préféré ou une alternative a été identifié pour chaque zone, le CSO et le stationnement. Le concept préféré qu'on présente se situe au niveau conceptuel (design élaboré environ à 30 %), alors que la conception détaillée représente l'étape suivante lorsqu'on aura terminé le processus d'ÉE.

Bord de l'eau

Le concept préféré du bord de l'eau est le concept A : des belvédères en pierres, modifiés pour inclure davantage de végétation. Le design recommandé tient compte des inondations et du phénomène des jets de rive en éloignant davantage le bord de l'eau à l'intérieur de l'île. On propose d'améliorer l'accès à l'eau en aménageant de nouveaux éléments, incluant des terrasses, des jetées et des belvédères en pierres naturelles. Ces terrasses en pierres donnent lieu à des jetées en pierres de dimensions variées.

Marina

Le concept préféré pour cette zone est le concept A. La marina du parc, qui reprend certains éléments préférés du concept B, incluant les promenades en bois, l'espace pour les activités commerciales, comme la vente d'aliments et de boissons, ainsi que le pavillon culturel. Le concept préféré comprend également les pavillons du parc en plein air, les espaces au sein des places flexibles et l'agrandissement de la jetée du phare et une jetée au sud. La marina deviendra une fois de plus une destination où les visiteurs peuvent se réunir, se détendre, s'amuser et profiter du lac.

Anse Brigantine

Le concept préféré pour cette zone est le concept B : des îlots de verdure flottants et la nature, incluant des modifications pour ajouter un village dans lequel les enfants pourront jouer, différents types de loisirs, ainsi qu'un accès amélioré à l'eau (par exemple, en aménageant une plage). Les îlots de verdure flottants représentent le concept préféré afin de créer un avantage vert et créer ainsi un refuge et un habitat de frai pour les espèces aquatiques. Le design prévoit également un espace réservé à un village de jeu pour les enfants, celui-ci étant inspiré par les traditions de narration des récits autochtones. Le pont Est (qui remplace l'actuel ponceau) permet le passage des canots et des kayaks, et ce, tout en améliorant la qualité de l'eau et la circulation à l'intérieur de l'anse. Le design est également modifié de manière à ajouter des fontaines d'eau pour améliorer encore davantage la circulation de l'eau. Des commodités supplémentaires, comme des toilettes et des vestiaires, sont également prévues dans le design de cette zone.

Terre ferme

Le concept préféré pour la partie continentale est le concept A : urbain et actif incluant de nombreuses places et plusieurs espaces flexibles, ainsi que des modifications ayant pour but d'augmenter le nombre d'espaces verts et la végétation. Le design comprend également des modifications ayant pour but d'ajouter des points de vente d'aliments et de boissons en réponse aux commentaires du public et des intervenants. Le concept préféré comprend une promenade sur la rive nord pour relier les limites est et ouest de la Place de l'Ontario au moyen d'un sentier pour piétons multimode. Le design comprend également un centre d'arrivée et de départ, ainsi qu'une boucle pour les autobus publics (centre de transport en commun ou de mobilité) en plus d'élargir l'actuel sentier Martin Goodman le long du boulevard Lakeshore.

Stationnement (partie de la partie continentale)

L'alternative préférée en matière de stationnement consiste à combiner le stationnement en surface (en utilisant l'actuel terrain de stationnement P2 situé du côté est de la partie continentale) au stationnement souterrain (situé à l'ouest de l'entrée par la porte centrale) sur le site. L'actuel terrain de stationnement en surface a été modernisé et comprend l'utilisation de pavés verts, de végétation et d'une écobaissière naturelle pour recueillir l'eau de pluie et l'empêcher d'atteindre le lac Ontario.

Centre des sciences de l'Ontario (partie de la partie continentale)

L'alternative préférée en ce qui concerne l'édifice principal du CSO consiste à se doter d'un édifice de taille moyenne (de trois à six étages occupant jusqu'à 55 % du site P1) à l'intérieur du terrain P1 (actuel terrain de stationnement situé à l'ouest de la porte centrale) sur la partie continentale. L'édifice principal comporte des passages menant au terrain de stationnement souterrain pour en faciliter l'accès et un passage menant aux actuels pavillons et à la Cinésphère, dont on a modifié le rôle pour qu'ils fassent partie du CSO.

Forum

Le concept préféré pour le Forum est le concept A : Fontaine et espace flexible, incluant des modifications pour intégrer des écobaiSSIères et améliorer ainsi la gestion des eaux pluviales. Le design présente une fontaine de jeux d'une acre, une berme de pierres escarpée dotée d'une végétation appropriée le long de la limite sud afin de protéger des vents forts sur la rive sud, ainsi qu'une série de sentiers en forêt qui relie le forum à la rive sud et au parc Trillium. En réponse aux commentaires des intervenants et du public, on a également modifié le design pour inclure une allée marchande où l'on vend temporairement des aliments et des boissons.

Design préféré de façon globale

Comme on peut le voir à la figure E-1-2, le design et l'alternative préférés pour chaque zone, le stationnement et le CSO ont été réunis de manière à créer un design global préféré du domaine public. Ce design comprend l'intégration du parc Trillium comme étant le réaménagement dirigé par les occupants qu'on propose pour l'île de l'ouest.

Impacts possibles, mesures d'atténuation et plan de surveillance

Une évaluation qualitative a été réalisée pour identifier les impacts potentiels sur l'environnement naturel, socio-économique, technique et culturel du design privilégié (c'est-à-dire de l'entreprise privilégiée) dans les limites spatiales définies pour le projet. L'évaluation a également permis d'évaluer les activités de projet nécessaires afin de réaliser l'entreprise préférée et les impacts connexes possibles. Les impacts possibles ont été identifiés à partir des résultats des activités suivantes :

- Études de bureau spécifiques au projet et enquêtes sur le terrain
- Exigences réglementaires en vigueur
- Consultation avec les communautés autochtones, les principaux intervenants, les organismes d'examen et le public
- Examen des impacts et des mesures d'atténuation présentés dans le rapport de C et D portant sur l'entretien du site de catégorie B
- Expérience professionnelle de l'équipe d'évaluation

Alors qu'un impact possible est probable, l'évaluation a permis d'identifier des mesures d'atténuation, de mise en valeur et de surveillance spécifiques au site, appropriées du point de vue technique et réalisables sur le plan économique pour réduire ou éliminer les impacts négatifs ou pour améliorer les effets positifs. Ces mesures d'atténuation seront peaufinées davantage au cours de l'étape de conception détaillée lorsqu'on aura établi l'ampleur des impacts négatifs nets pour le design final. Le besoin de mesures d'atténuation et de plans de surveillance est normal pour les projets de construction, comme le réaménagement du domaine public. Des mesures d'atténuation types en lien avec l'environnement naturel, culturel, technique et social ont été élaborées pour s'attaquer aux impacts, comme le contrôle des sédiments et de l'érosion, les sols, l'habitat faunique, les changements climatiques et l'assèchement.

De façon générale, on a élaboré le design du domaine public à un niveau conceptuel (niveau de conception d'environ 30 %) pour soutenir une évaluation des impacts environnementaux, l'identification de mesures d'atténuation et la détermination des effets nets sur l'environnement. Cependant, les mesures d'atténuation et les plans de surveillance seront peaufinés en fonction du design détaillé et de la réalisation d'études additionnelles spécifiques au site, le cas échéant.

Si on se base sur le concept préféré du domaine public, il est possible de gérer les impacts environnementaux attendus du projet en mettant en place des mesures d'atténuation types. Par conséquent, on ne prévoit aucun impact défavorable important attribuable au projet. Les impacts possibles des activités de construction, d'exploitation et d'entretien feront l'objet d'une évaluation plus poussée au cours des étapes de conception détaillée, incluant l'amélioration des mesures d'atténuation spécifiques au projet. On prévoit des impacts mineurs de durées variées liés aux travaux de construction au fur et à mesure des différentes étapes du réaménagement du domaine public. L'étendue, la durée et l'ampleur des impacts possibles sur l'environnement deviendront plus claires au cours des étapes de conception détaillée et de planification des travaux de construction. Les impacts possibles, ainsi que les mesures d'atténuation et les plans de surveillance recommandés seront peaufinés au cours du processus de conception détaillée et finalisés avant le début des travaux de construction pour inclure ensuite une consultation continue auprès des communautés autochtones.

Une surveillance, qui pourraient inclure la surveillance archéologique, environnementale et de construction des autochtones, aura lieu tout au long des travaux de construction et même après afin de confirmer la conformité aux mesures d'atténuation et aux engagements spécifiques à l'activité. La surveillance sera adaptée aux activités en lien avec le projet et les effets connexes, alors qu'elle continuera d'évoluer tout au long du processus de conception détaillée.

La surveillance de la conformité aura également lieu pour évaluer la mesure dans laquelle l'activité répond aux exigences et aux engagements présentés dans ce RÉE ou prévus dans le règlement. De manière plus précise, la surveillance se poursuivra après les travaux de construction et comprendra une évaluation des processus, comme la réhabilitation du paysage, la revégétalisation, le drainage, le contrôle de l'érosion, les mauvaises herbes et les autres enjeux liés aux zones perturbées pendant la construction. Les paramètres de surveillance, les analyses et les mesures de réussite seront finalisés au cours de la conception détaillée alors qu'on connaîtra les espèces végétales et leurs emplacements. La consultation se poursuivra auprès des communautés autochtones pour déterminer leur degré d'implication souhaité dans les programmes et les activités de surveillance.

Le projet se déroulera dans le respect de toutes les lois municipales, provinciales et fédérales en vigueur. Le gouvernement de l'Ontario n'est généralement pas régi par les exigences juridiques des règlements municipaux ou par le processus d'émission des permis des autorités responsables de la conservation. Cependant, le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec toutes les autorités concernées pour assurer le respect de leurs exigences.

Consultation

Un plan de consultation a été préparé lors du lancement de l'ÉE, alors qu'on a défini les méthodes proposées pour s'impliquer auprès des communautés autochtones, des intervenants et du public qui pourraient être directement touchés ou qui pourraient s'intéresser au projet. Ce plan de consultation comportait différentes formes d'engagement et de consultation incluant, entre autres, des réunions virtuelles, des affichages sur des sites Web, ainsi que des présentations.

Consultation et implication auprès des communautés autochtones

Plusieurs Premières nations étaient invitées et ont pris part au processus d'ÉE et de conception, alors qu'on a invité des communautés autochtones, des organisations, ainsi que des groupes autochtones en milieu urbain à examiner les concepts au stade conceptuel et autres qui sont recommandés. Une combinaison de plusieurs réunions d'engagement sur place et virtuelles, ainsi que, entre autres, des approches par courriel et par téléphone ont été réalisées pour offrir la possibilité de participer.

Les idées touchant les aspects physiques, l'éducation, la programmation et l'environnement ont été exprimées par les Premières nations et les communautés autochtones, ainsi que par différents groupes au cours des séances d'engagement axées sur les Autochtones et des recommandations ont été partagées sur la façon dont on pourrait intégrer leurs idées au design public de la Place de l'Ontario. De plus, les communautés autochtones ont désigné des journées importantes dont on doit tenir compte pour l'éducation et les programmes autochtones sur place. La considération sur la manière d'intégrer des suggestions spécifiques en matière de conception et de programmes pour les nœuds de maintien des lieux autochtones à l'intérieur du design va au-delà d'un niveau de design conceptuel et, par conséquent, au-delà de la portée de l'ÉE. On continuera d'explorer ces idées après le processus d'ÉE dans le cadre de la phase de conception détaillée du design du domaine public.

Les communautés autochtones ont également eu l'occasion de revoir et de commenter les critères d'évaluation de l'ÉE, les concepts de design du domaine public, ainsi que le design recommandé. Ces commentaires ont été pris en compte au moment de choisir le design recommandé et de peaufiner et confirmer le concept préféré.

Consultation des intervenants

Un groupe technique a été mis sur pied afin de tenir un processus de consultation technique simplifié. Ce groupe était constitué d'intervenants techniques et d'organismes d'examen (au niveau fédéral, provincial et municipal) qui s'intéressent au projet. L'équipe de projet a tenu deux réunions en compagnie des groupes techniques (octobre 2022 et avril 2023). Les membres des deux parties qui ont participé au sein

du groupe technique ont commenté l'ébauche des critères d'évaluation servant à évaluer les designs conceptuels, les concepts de design proposés et le design recommandé du domaine public, aidant ainsi à confirmer le concept préféré.

Des réunions virtuelles ont eu lieu en compagnie de la Toronto and Region Conservation Authority (TRCA) et de l'équipe de projet pour examiner et commenter les jalons-clés. Tout au long du processus d'ÉE, la TRCA s'est exprimée sur l'ébauche des critères d'évaluation et sur les résultats préliminaires de l'ÉE pour chaque zone dans la mesure où elle concerne leurs domaines d'intérêt. La TRCA a aussi exprimé des suggestions et des commentaires sur la faisabilité technique des travaux sur le rivage pour l'ensemble du design.

D'autres intervenants clés ont été consultés dans le cadre du projet.

Consultation et engagement publics

En février 2022, on procédait au lancement d'un site Web spécialisé et consacré au projet (engageontarioplace.ca) pour informer le public, les communautés autochtones et les intervenants au sujet du projet de réaménagement, incluant les mises à jour, l'information sur la manière de participer, les possibilités d'exprimer des commentaires, ainsi que les documents et les rapports pertinents du projet. Des salles de participation publique virtuelle (SPPV) comprenant des possibilités d'exprimer des commentaires, ont aussi été lancées sur le site Web du projet pour chacun des trois événements de participation publique.

En avril 2022, la première activité de participation publique (activité de participation no 1) avait lieu pour recueillir des commentaires, des idées et des préférences en lien avec les espaces publics à la Place de l'Ontario. L'activité comportait deux possibilités permettant au public de s'exprimer, incluant une SPPV et un atelier virtuel en direct sur la vision du design du domaine public (qui avait lieu le 12 avril 2022). Ce commentaire a été pris en compte au moment d'élaborer les concepts de design et d'ébaucher les critères d'évaluation.

L'événement d'engagement no 2 s'est déroulé en octobre 2022 et consistait en une consultation virtuelle en direct (qui avait lieu le 27 octobre 2023) et une 'SPPV 2.0'. Cet événement avait pour but de consulter les gens sur l'ébauche des critères d'appréciation de l'ÉE et sur les concepts de design du domaine public. Les commentaires exprimés dans la SPPV et lors de la consultation ont été pris en compte afin de préciser les critères d'appréciation de l'ÉE et pour définir un design recommandé et ensuite préféré pour le domaine public.

L'événement d'engagement no 3 s'est déroulé en avril 2023 et consistait en une consultation virtuelle en direct (qui avait lieu le 27 avril 2023) et une 'SPPV 3.0'. Cette activité a permis de recueillir des commentaires à propos du design recommandé pour le domaine public. Les commentaires recueillis lors de la SPPV et de l'événement de consultation ont été utilisés afin de peaufiner davantage le design, ainsi que pour confirmer un design préféré du domaine public.

Quatre avis ont été préparés en lien avec les activités d'engagement liées à l'ÉE à l'intention des journaux :

1. Avis de début et événement de consultation (événement d'engagement no 1)
2. Avis de l'événement d'engagement no 2
3. Avis de l'événement d'engagement no 3
4. Avis de fin d'activité

L'avis de fin d'activité a également été affiché sur le registre environnemental de l'Ontario.

Table des matières

Sommaire exécutif	ii
Description du projet	ii
Approche et méthodologie	iii
Alternatives.....	iv
Description des alternatives.....	iv
Entreprise préférée	v
Bord de l'eau	vi
Marina	vi
Anse Brigantine	vi
Terre ferme	vi
Stationnement (partie de la partie continentale).....	vi
Centre des sciences de l'Ontario (partie de la partie continentale)	vii
Forum.....	vii
Design préféré de façon globale	vii
Impacts possibles, mesures d'atténuation et plan de surveillance	ix
Consultation	x
Consultation et implication auprès des communautés autochtones	x
Consultation des intervenants	x
Consultation et engagement publics	xi
Table des matières	xii
Annexes	xv
Tableaux	xv
Figures.....	xvii
Acronymes et abréviations	xix
1. Introduction et contexte	1-1
1.1 But du rapport d'étude environnementale	1-4
1.1.1 Processus d'évaluation environnementale	1-4
1.2 Contexte du projet.....	1-7
1.3 Description générale de l'activité	1-7
1.4 Études connexes.....	1-8
1.5 Calendrier d'évaluation et de mise en œuvre	1-9
2. Approche et méthodologie	2-1
2.1 Approche de l'évaluation	2-1
2.1.1 Activités de catégorisation	2-1
2.1.2 Aperçu du processus de la catégorie C.....	2-4
2.1.3 Documentation des alternatives à l'activité	2-4
2.2 Approche en matière de design	2-6

2.3	Équipe du projet	2-7
2.4	Participation interne	2-8
2.5	Aperçu de la consultation	2-8
3.	Conditions actuelles.....	3-1
3.1	Environnement naturel.....	3-3
3.1.1	Environnement physique	3-3
3.1.2	Sols	3-3
3.1.3	Zones d'importance environnementale.....	3-4
3.1.4	Végétation	3-5
3.1.5	Milieux humides	3-7
3.1.6	Faune et habitat faunique.....	3-7
3.1.7	Vie aquatique et habitat aquatique.....	3-13
3.1.8	Ressources en eau	3-15
3.1.9	Plaines inondables et rivage.....	3-15
3.1.10	Environnement atmosphérique.....	3-17
3.2	Changements climatiques	3-17
3.3	Environnement socio-économique.....	3-19
3.3.1	Utilisation des terres	3-19
3.3.2	Économie.....	3-21
3.4	Environnement culturel.....	3-21
3.4.1	Ressources du patrimoine culturel	3-21
3.4.2	Culture autochtone	3-25
3.4.3	Arts et culture.....	3-25
3.5	Environnement bâti et visuel.....	3-26
3.5.1	Transport et réseau de transport en commun.....	3-26
3.5.2	Services actuels.....	3-28
3.5.3	Services futurs	3-29
4.	Alternatives et évaluation	4-1
4.1	Autres méthodes de réalisation de l'activité	4-1
4.1.1	Bord de l'eau	4-2
4.1.2	Marina.....	4-4
4.1.3	Anse Brigantine.....	4-6
4.1.4	Terre ferme.....	4-8
4.1.5	Stationnement	4-10
4.1.6	Centre des sciences de l'Ontario	4-11
4.1.7	Forum	4-13
4.1.8	Alternatives en matière de construction.....	4-15
4.2	Évaluation des concepts de design	4-16

4.3	Résumé de l'évaluation et design choisi	4-19
4.3.1	Évaluation du bord de l'eau	4-20
4.3.2	Évaluation de la marina.....	4-23
4.3.3	Évaluation de l'anse Brigantine	4-27
4.3.4	Évaluation de la partie continentale.....	4-31
4.3.5	Évaluation du stationnement.....	4-34
4.3.6	Évaluation du Centre des sciences de l'Ontario	4-42
4.3.7	Évaluation du forum	4-47
4.3.8	Concept public global	4-50
4.4	Examen des préoccupations	4-50
4.4.1	Préoccupations soulevées lors de la période de consultation sur le RÉE provisoire..	4-53
5.	Activité préférée.....	5-1
5.1	Description de l'activité préférée	5-1
5.1.1	Modifications apportées au concept préféré dans le cadre du RÉE provisoire.....	5-6
5.2	Évaluation des conditions actuelles.....	5-9
5.3	Activités du projet	5-9
5.4	Impacts possibles sur l'environnement, mesures d'atténuation et effets nets sur l'environnement	5-11
5.4.1	Environnement naturel.....	5-12
5.4.2	Changements climatiques	5-38
5.4.3	Environnement socio-économique.....	5-40
5.4.4	Environnement culturel.....	5-45
5.4.5	Environnement bâti et visuel.....	5-50
5.4.6	Gestion des déchets	5-55
5.4.7	Accidents	5-56
5.5	Résumé des effets nets sur l'environnement.....	5-59
5.6	Programme de surveillance	5-60
5.6.1	Plans de surveillance des travaux de construction et des opérations.....	5-60
5.6.2	Plans de surveillance de la conformité	5-62
5.7	Engagements futurs	5-64
5.7.1	Émission des permis et approbations	5-64
5.7.2	Revoir les effets nets.....	5-68
5.7.3	Autres.....	5-68
6.	Consultation.....	6-1
6.1	Aperçu du plan de consultation	6-1
6.2	Mise en œuvre du plan de consultation	6-1
6.2.1	Liste des personnes-ressources principales.....	6-1
6.2.2	Consultation et implication auprès des communautés autochtones.....	6-2

6.2.3	Consultation des intervenants	6-3
6.2.4	Consultation et engagement publics	6-5
6.3	Résumé de la consultation	6-10
6.3.1	Réactions de la communauté autochtone	6-10
6.3.2	Réactions du groupe technique	6-20
6.3.3	Commentaires de la TRCA.....	6-20
6.3.4	Réactions additionnelles des intervenants	6-23
6.3.5	Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 1.....	6-24
6.3.6	Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 2.....	6-26
6.3.7	Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 3.....	6-34
6.3.1	Commentaires au sujet de la version provisoire du RÉE.....	6-42
7.	Références	7-1

Annexes

Annexe A : Registre de conception

- A-1 Liste des personnes-ressources principales
- A-2 Avis de début des travaux
- A-3 Activités de conception et d'engagement
- A-4 Correspondance
- A-5 Avis de fin des travaux
- A-6 Commentaires sur la version préliminaire du rapport d'étude environnementale

Annexe B : Étude d'impact sur le patrimoine naturel/rapport sur les conditions actuelles

Annexe C : Rapport d'enquête hydrogéologique

Annexe D : Lettres d'autorisation de l'évaluation archéologique

Annexe E : Résumé de l'étude d'impact sur la circulation

Annexe F : Critères d'évaluation et tableaux d'évaluation détaillée

Annexe G : Documents de design

- G-1 Inspiration de conception originale
- G-2 Plans illustratif préliminaires
- G-3 Plans préliminaires de nivellement

Tableaux

Tableau SE-1. Résumé des concepts de design pour chaque zone.	iv
Tableau 2-1. Échéancier des « alternatives »	2-6
Tableau 2-2. Équipe du projet.....	2-7
Tableau 2-3. Participation interne du gouvernement	2-8

Tableau 3-1. Espèces précises d'avifaune observées à l'intérieur de l'empreinte du projet	3-9
Tableau 4-1. Résumé des concepts pour chaque zone.....	4-2
Tableau 4-2. Critères d'évaluation du stationnement	4-18
Tableau 4-3. Critères d'évaluation du CSO	4-18
Tableau 4-4. Résumé de l'évaluation du bord de l'eau.....	4-20
Tableau 4-5. Résumé de l'évaluation de la marina	4-23
Tableau 4-6. Résumé de l'évaluation de l'anse Brigantine	4-27
Tableau 4-7. Résumé de l'évaluation de la partie continentale	4-31
Tableau 4-8. Étape un de l'évaluation du stationnement : Analyse préalable des alternatives en matière de stationnement sur place ou en dehors du site	4-34
Tableau 4-9. Étape deux de l'évaluation du stationnement : Comparaison des structures de stationnement sur place.....	4-36
Tableau 4-10. Étape un de l'évaluation du CSO : Emplacements alternatifs.....	4-42
Tableau 4-11. Étape un de l'évaluation du CSO : alternatives en ce qui concerne la hauteur et la masse	4-44
Tableau 4-12. Résumé de l'évaluation du forum	4-47
Tableau 5-1. Activités du projet	5-9
Tableau 5-2. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement physique	5-12
Tableau 5-3. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur le sol.....	5-15
Tableau 5-4. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la végétation	5-17
Tableau 5-5. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur les zones humides .	5-21
Tableau 5-6. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la faune et sur l'habitat faunique	5-22
Tableau 5-7. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la vie et l'habitat aquatiques.....	5-30
Tableau 5-8. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur le rivage et les plaines inondables.....	5-36
Tableau 5-9. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement atmosphérique	5-37
Tableau 5-10. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur les changements climatiques.....	5-39
Tableau 5-11. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement socio-économique.....	5-41
Tableau 5-12. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement culturel	5-46
Tableau 5-13. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement bâti et visuel	5-51
Tableau 5-14. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la gestion des déchets	5-55
Tableau 5-15. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la possibilité d'accidents	5-57

Tableau 5-16. Approbations et permis environnementaux exigés	5-65
Tableau 6-1. Avis du projet	6-5
Tableau 6-2. Principaux commentaires exprimés par les communautés autochtones au sujet des concepts de design	6-12
Tableau 6-3. Réactions de la communauté autochtone face au concept recommandé	6-17
Tableau 6-4. Résumé des réunions de la TRCA	6-21
Tableau 6-5. Résumé des commentaires de l'événement d'engagement 1	6-24
Tableau 6-6. Résumé des commentaires de l'événement d'engagement 2	6-27
Tableau 6-7. Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 3 Résumé	6-36
Tableau 6-9. Synthèse des commentaires des intervenants et des organismes techniques sur le RÉE provisoir	6-46
Tableau 6-10. Résumé des principaux commentaires des communautés autochtones sur le RÉE provisoire	6-51
Tableau 6-11. Questions courantes sur le RÉE provisoire ne relevant pas de l'ÉE de catégorie C	6-55

Figures

Figure SE-1. Terrains publics faisant l'objet d'un réaménagement à la Place de l'Ontario.....	iii
Figure SE-2. Design public préféré.....	viii
Figure 1-1. Terrains publics faisant l'objet d'un réaménagement à la Place de l'Ontario	1-3
Figure 1-2. Étape du processus d'ÉE et de conception.	1-10
Figure 2-1. Zones d'étude primaire et secondaire	2-3
Figure 2-2. Consultation auprès du public.....	2-10
Figure 3-1. Limites spatiales.....	3-2
Figure 3-2. Liaisons du transport en commun.....	3-27
Figure 4-1. Bord de l'eau, concept A : Belvédères de pierre.	4-3
Figure 4-2. Bord de l'eau, concept B : Jetées avec plantes.....	4-3
Figure 4-3. Concept A pour la marina : Marina du parc.	4-5
Figure 4-4. Concept B de la marina : Port de l'Ontario.....	4-6
Figure 4-5. Concept A pour l'anse Brigantine : Événement et activités.....	4-7
Figure 4-6. Concept B pour l'anse Brigantine : Zones humides et nature	4-8
Figure 4-7. Concept A pour la partie continentale : Milieu urbain et actif	4-9
Figure 4-8. Concept B de la partie continentale : Portail vert	4-9
Figure 4-9. P1 et P2 sur la partie continentale, alternatives en ce qui concerne l'emplacement du CSO	4-12
Figure 4-10. Exemples d'alternatives en matière de hauteur et de masse pour le site P1	4-13
Figure 4-11. Concept A du forum : Fontaine et espace flexible	4-14
Figure 4-12. Concept B du forum : Centre de sports et de loisirs	4-15
Figure 4-13. Concept préféré du bord de l'eau.....	4-23

Figure 4-14. Concept préféré pour la marina	4-26
Figure 4-15. Concept préféré pour l'anse Brigantine.	4-30
Figure 4-16. Concept préféré pour la partie continentale	4-34
Figure 4-17. Alternative préférée en matière de stationnement	4-41
Figure 4-18. Exemple d'alternative préférée pour l'édifice principal du Centre des sciences de l'Ontario ...	4-46
Figure 4-19. Concept préféré pour le forum	4-50
Figure 5-1. Zone touchée par les transactions immobilières	5-4
Figure 5-2. Concept préféré des terres du domaine public à la Place de l'Ontario	5-8
Figure 5-3. Répartition des modes pour des destinations comparables à Toronto et dans la RGT.	5-54
Figure 6-1. Illustration des commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 1	6-26

Acronymes et abréviations

Acronymes et abréviations	Définitions
ACTR	Autorité de conservation de Toronto et la région
AHT	Aquatic Habitat Toronto
cm	centimètre
CSO	Centre des sciences de l'Ontario
Domaine public	Secteur non occupé par des locataires; zone de réaménagement dirigée par le gouvernement
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
ÉE	Évaluation environnementale
ÉEPG de TP	Évaluation environnementale de portée générale de Travaux publics
ÉIP	Évaluation de l'impact sur le patrimoine
EP	Espèces en péril
ÉPP	Énoncé de politique provinciale
ÉVPC	Énoncé de valeur du patrimoine culturel
GDT	Gestion de la demande en transports
GES	Gaz à effet de serre
IO	Infrastructure Ontario
km	kilomètre
Le Projet	Projet de réaménagement public à la Place de l'Ontario
LEVD	Loi sur les espèces en voie de disparition
m	mètre
MEPNP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario
MH	Morrison Hershfield
MIO	Ministère des Infrastructures de l'Ontario
MPO	Pêches et Océans Canada
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario
MSP	Martha Schwartz Partners
Plan de croissance	En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe
Promoteur	Ministère des Infrastructures de l'Ontario
Rapport de C et D	Rapport de consultation et de documentation
RÉE	Rapport d'étude environnementale
Règl. de l'Ont.	Règlement de l'Ontario
RGT	Région du Grand Toronto
SEPO	Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Shoreplan	Shoreplan Engineering Ltd.
SPPV	Salle de participation publique virtuelle
ZÉL	Zone d'étude locale

Acronymes et abréviations	Définitions
ZÉR	Zone d'étude régionale

1. Introduction et contexte

La Place de l'Ontario est une propriété riveraine créée artificiellement qui se trouve à Toronto, Ontario, soit au 955, Boulevard Lake Shore ouest et qui comprend les commodités suivantes :

- Parcs publics
- Sentiers
- Espace réservé aux spectacles de musique à l'extérieur
- Marina
- Lieux de rassemblement et de tenue d'événements au grand air
- Un cinéma (la Cinésphère)
- Une série de « pavillons » interreliés qui sont suspendus au-dessus du lac Ontario

La Place de l'Ontario a été construite à l'origine dans les années 1960 en utilisant le remblai urbain provenant d'autres projets de construction réalisés en Ontario. Le site (figure 1-1) est constitué de trois îles artificielles reliées au secteur riverain par un réseau de places, de ponts et de sentiers. La propriété au grand complet s'étend sur une superficie de près de 155 acres sur la partie continentale et sur l'eau. La Place de l'Ontario a été inaugurée en 1971 comme un parc thématique avec la Cinésphère et les pavillons, un forum et trois regroupements de type 'village' situés dans un paysage naturalisé de canaux, de lagon et une marina. Le Village des enfants a fait son apparition en 1972. La Place de l'Ontario a été démantelée en 2012 en raison d'une baisse de la fréquentation et des pertes financières annuelles. En 2013, la propriété a été reconnue par le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports de l'époque comme un bien patrimonial d'importance provinciale (BPIP) en vertu de la section III.1 de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, la déclaration de valeur patrimoniale culturelle de la place de l'Ontario ayant été approuvée par le sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports. Le gouvernement de l'Ontario procède présentement au réaménagement de la Place de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario a évalué différentes solutions pour exploiter la possibilité de réaménager la Place de l'Ontario, ce qui a donné lieu pour le site à une nouvelle vision qui comprend :

- La mise en valeur des espaces publics et autres destinés aux événements, ainsi que de l'accès au secteur riverain;
- La priorisation des divertissements et des loisirs conçus pour la famille;
- La reconnaissance et la célébration du patrimoine de la Place de l'Ontario;
- La modernisation du site en ayant recours à des mesures axées sur la durabilité environnementale et la résilience climatique;
- La création d'un carrefour où se croisent les activités patrimoniales, touristiques, récréatives et culturelles de la province.

Au cours des prochaines années, les secteurs privé et public uniront leurs efforts dans le but de concrétiser la vision du gouvernement pour la Place de l'Ontario. Des attractions axées sur des loisirs et des divertissements seront organisées par les principaux locataires (c'est-à-dire les aménagements privés (occupés par des locataires). Des améliorations aux parcs et aux espaces publics (c'est-à-dire des aménagements non occupés par des locataires et dirigés par le gouvernement ou le domaine public) sur l'ensemble du site seront accessibles et inclusifs pour tous les visiteurs, et ce, gratuitement. Une infrastructure améliorée et modernisée favorisera la vision, incluant de nouvelles liaisons par le transport

en commun, un accès amélioré au site, l'assainissement des sols et la protection contre les inondations sur l'ensemble du site.

Le réaménagement du volet consacré au domaine public de la Place de l'Ontario (le Projet) est réalisé par Infrastructure Ontario (IO) au nom du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario (MIO) (le Promoteur) (auparavant au nom du ministère des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture). Une évaluation environnementale (ÉE) a été entreprise pour les activités de réaménagement sous l'égide du gouvernement.

Figure 1-1. Terrains publics faisant l'objet d'un réaménagement à la Place de l'Ontario



1.1 But du rapport d'étude environnementale

Alors que le réaménagement des espaces publics sur la Place de l'Ontario se déroule sous l'égide du gouvernement ontarien, les travaux publics sont régis par la *Loi sur l'évaluation environnementale* de l'Ontario. Par conséquent, le projet se déroule suivant le processus d'ÉE de portée générale concernant les travaux publics, qui concerne principalement les projets de biens immobiliers et d'infrastructures du gouvernement provincial.

Le rapport d'étude environnementale (RÉE) constitue un document consacré au processus, aux analyses et aux résultats obtenus tout au long du projet. Le projet a été réalisé dans le cadre d'une évaluation environnementale de portée générale de Travaux publics (ÉE de portée générale de TP) comme une entreprise de catégorie C en raison de la possibilité d'effets environnementaux défavorables prévisibles considérables et du degré élevé d'intérêt public à l'égard du projet. La *Loi sur l'évaluation environnementale* définit les exigences en ce qui a trait aux ÉE de portée générale.

Ce RÉE a pour but de documenter les procédures de planification et de conception établies dans l'ÉE de portée générale qu'on a utilisées dans le cadre du projet. Les données et l'information utilisées ici provenaient de différentes sources (énumérées à la section 7 de ce RÉE), ainsi que des commentaires recueillis au cours du processus de consultation et d'engagement (décrit à la section 6 de ce RÉE).

1.1.1 Processus d'évaluation environnementale

1.1.1.1 Loi sur l'évaluation environnementale (Ontario)

La Loi sur l'évaluation environnementale (Ontario) s'applique aux travaux présentement en cours qui sont réalisés par ou au nom du gouvernement de l'Ontario, incluant la préparation de sites à la Place de l'Ontario et les activités de réaménagement du domaine public. La *Loi sur l'évaluation environnementale* de l'Ontario, L.R.O. 1990, ch. E 18 a pour but de protéger et gérer l'environnement des gens de l'ensemble ou de n'importe quelle partie de l'Ontario. En vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, les promoteurs doivent tenir compte des effets possibles des projets au tout début du processus de planification, alors qu'il est plus facile de calmer les préoccupations, et de choisir une alternative préférée dont les impacts identifiés sont le moins nombreux possible.

La *Loi sur l'évaluation environnementale* exige l'étude, la documentation et l'examen des effets environnementaux qui pourraient résulter de projets ou d'activités. En vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, une ÉE doit comprendre :

- (a) une description du but de l'activité;
- (b) une description et un énoncé de justification;
 - (i) de l'activité;
 - (ii) des méthodes alternatives de réalisation de l'activité; et
 - (iii) des alternatives à l'activité;
- (c) une description;
 - (i) de l'environnement qui sera touché ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit touché, directement ou indirectement;
 - (ii) des effets provoqués ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient provoqués au niveau de l'environnement; et

(iii) des mesures nécessaires ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient nécessaires pour prévenir, modifier, atténuer ou corriger les effets sur ou les effets qu'on pourrait raisonnablement attendre au niveau de l'environnement, en raison de l'activité, des méthodes alternatives de réalisation de l'activité et des alternatives à l'activité;

(d) une évaluation des avantages et des inconvénients que présente l'activité pour l'environnement, des méthodes alternatives de réalisation de l'activité et des alternatives à l'activité; et

(e) une description de tout événement de consultation portant sur l'activité du promoteur et des résultats de la conception.

Le terme « environnement » en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale* présente une définition très générale :

- « air, terre ou eau;
- végétaux et animaux, y compris l'être humain;
- conditions sociales, économiques et culturelles qui exercent une influence sur la vie de l'être humain ou sur une collectivité;
- bâtiment, ouvrage, machine ou autre dispositif ou chose fabriqué par l'être humain;
- solide, liquide, gaz, odeur, chaleur, son, vibration ou radiation qui proviennent, directement ou indirectement, des activités humaines;
- partie ou combinaison de ces éléments, et rapports qui existent entre deux de ces éléments ou plus; en Ontario ou de l'Ontario.

Au moment d'appliquer les exigences de la *Loi sur l'évaluation environnementale* aux projets, il existe deux types de processus de planification et d'approbation :

1. ÉE exhaustives : Les ÉE complètes sont préparées pour les projets complexes à grande échelle qui présentent une possibilité d'impacts considérables sur l'environnement et qui doivent être soumis à l'examen et à l'approbation du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP).
2. ÉE simplifiées : Les ÉE simplifiées peuvent être utilisées lors de projets de routine qui présentent sur l'environnement des effets prévisibles et faciles à gérer. Les promoteurs de tels projets suivent un processus d'auto-évaluation et de prise de décisions, alors que l'approbation du MEPNP n'est pas accordée directement. Un processus d'ÉE de portée générale définit les exigences du processus d'auto-évaluation simplifiée.

L'ÉE de portée générale de TP du MIO est un outil de planification qui comprend des procédures permettant au MIO de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'évaluation environnementale* en adoptant une approche simplifiée.

L'évaluation environnementale de portée générale de Travaux publics du MIO comportait des directives, qui ont également été soumises au processus d'ÉE à titre individuel, incluant un programme complet de consultation publique lorsque l'ÉE de portée générale a été établie initialement.

1.1.1.2 Loi sur l'évaluation d'impact (Canada)

La *Loi sur l'évaluation d'impact* comporte les grandes lignes du processus fédéral d'évaluation des impacts des grands projets et des projets réalisés sur des terres fédérales. La *Loi sur l'évaluation d'impact* L.C. 2019 a reçu la sanction royale en juin 2019 et remplacé la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* L.C. 2012. Les projets sont soumis à la loi s'ils sont inscrits à l'annexe du Règlement sur les activités concrètes, appelée également « Liste des projets ». Les projets inscrits sur la liste comprennent, par exemple, les installations nucléaires, les installations de pétrole, de gaz naturel et d'autres combustibles fossiles; les

nouveaux barrages; ainsi que les projets miniers. Le projet n'est pas régi par la *Loi sur l'évaluation d'impact*, puisqu'il n'apparaît pas sur la liste des activités physiques.

1.1.1.3 Documents exigés

Le projet s'est découlé comme une ÉE de portée générale de catégorie C en vertu de la directive intitulée *Évaluations environnementales de la catégorie d'ouvrage public* (2012) du MIO. Une catégorie C s'applique aux activités qui peuvent produire des effets importants sur l'environnement et qui doivent suivre les procédures détaillées de planification et de documentation. Les effets sur l'environnement sont évalués, alors que les mesures d'atténuation, les plans de surveillance et la consultation publique sont documentés.

Un avis d'achèvement du RÉE a été publié (dans divers journaux et sur le site Web du projet) lorsque celui-ci a été achevé et sa version provisoire a été mise en ligne en vue de recueillir des commentaires pendant une période de 60 jours (voir le tableau 6-1 pour plus d'informations sur les dates et lieux d'affichage de l'avis d'achèvement). Le RÉE a également été déposé auprès de la direction de l'ÉE du MEPNP et du bureau de la région centrale du MEPNP. Des exemplaires supplémentaires (copies papier) ont été mis à disposition sur demande. En outre, l'avis d'achèvement du RÉE a été affiché dans le registre environnemental de l'Ontario, précisant que l'ébauche du RÉE était disponible aux fins de commentaires.

Un arrêté pris en vertu de l'article 16 est le mécanisme juridique qui permet d'élever le statut d'une activité (pour qu'elle devienne une ÉE complète ou pour imposer d'autres conditions) avant que le projet ne puisse passer à l'étape de la mise en œuvre. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs possède l'autorité et la discrétion nécessaires pour prendre un arrêté pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

- Un problème actuel consiste dans ce que le projet soumis à une ÉE de portée générale peut avoir possiblement un effet défavorable sur d'actuels droits ancestraux et issus de traités qui sont protégés en vertu de la constitution.
- On affirme qu'un arrêté peut empêcher, atténuer ou éliminer cet impact.

Le MEPNP n'acceptera pas un arrêté pris en vertu de l'article 16 pour tenter de retarder ou d'interrompre la planification ou la mise en œuvre d'un projet soumis à un processus d'ÉE de portée générale.

1.1.1.4 Exigences réglementaires additionnelles

En plus de répondre aux exigences de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, ce projet devra être conforme à toutes les autres exigences fédérales, provinciales et municipales en vigueur, ainsi qu'aux politiques en vigueur, telles :

- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Loi sur les eaux navigables canadiennes*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi ontarienne sur la protection de l'environnement*
- *Loi sur les espèces en péril de l'Ontario*
- *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*
- *Loi ontarienne sur les offices de protection de la nature*

- *Regulation of Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses (en anglais seulement)*
- Toronto and Region Conservation Authority (TRCA) Living Cities Policy

1.1.1.5 Limites du projet

Les activités du projet et les effets connexes ont été identifiés à partir des limites suivantes.

- Administratifs : aspects du projet à l'égard duquel un promoteur ou ministère/organisme client exerce des pouvoirs (c'est-à-dire le MIO).
- Spatiaux : effets possibles, incluant les effets cumulatifs dans les domaines qui sont possiblement touchés par le projet.
- Empreinte : territoire qui est directement perturbé par les activités physiques (c'est-à-dire la construction et la mise en œuvre).
- Zone d'étude locale : zone où les effets possibles peuvent se prolonger au-delà de l'empreinte (tel un déversement sur un terrain migrant vers l'eau).
- Zone d'étude régionale : zone géographique plus vaste où les effets du projet peuvent contribuer aux effets cumulatifs sur d'autres activités humaines (comme la ville de Toronto).
- Temporels : étendue dans le temps des interactions entre le projet et les événements naturels, culturels et sociaux, incluant la durée et la fréquence des activités contribuant aux effets (comme les activités de construction).

1.2 Contexte du projet

La Place de l'Ontario a été ouverte au public en 1971 comme une attraction principale démontrant l'histoire, les ressources naturelles et la diversité de la province (Steven Burgess Architects Ltd.). En tant qu'attraction, on y offrait des activités récréatives, des programmes scientifiques et un accès au secteur riverain. Depuis ce temps, la Place de l'Ontario a fait l'objet de nombreux efforts de réaménagement, entre autres, alors qu'on en a fait un parc d'attractions et un parc aquatique en espérant chaque fois atteindre le but initial qui consiste à attirer des visiteurs locaux et autres issus de la province et de partout au pays. L'amphithéâtre Live Nation s'est révélé ultimement l'unique aménagement viable sur le plan économique à long terme. Le nombre d'autres attractions payantes a chuté sur le site depuis leur fermeture en 2012 (Gouvernement de l'Ontario, 2021).

En 2019, le gouvernement de l'Ontario lançait officiellement un appel de propositions de développement et se mettait à la recherche de partenaires avec des idées capables de transformer le site. Le gouvernement de l'Ontario cherchait à identifier des concepts de développement incluant des divertissements, des loisirs, des sports et de l'hébergement s'adressant aux familles. En 2021, IO (au nom du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport en tant que promoteur du projet) entreprenait de réaménager la Place de l'Ontario afin de créer une nouvelle destination de niveau mondial, accessible 12 mois par année, incluant des divertissements s'adressant à la famille, des espaces publics et autres pour des événements, un parc en forêt et un accès riverain.

1.3 Description générale de l'activité

La Place de l'Ontario a été démantelée en 2012 en raison de la baisse de participation et des pertes financières annuelles, alors que le gouvernement de l'Ontario cherche à la développer de nouveau. Cette entreprise (le Projet) a pour but de réaménager la Place de l'Ontario pour en faire une expérience à la fois

accessible et inclusive à l'intention de tous les Ontariens et qui reflète la diversité de la province tout en soulignant l'héritage de son emplacement riverain.

Le gouvernement de l'Ontario entreprendra les deux activités suivantes qui concernent les activités de réaménagement du domaine public.

1. Préparatifs du site
2. Aménagement du site

Les préparatifs se dérouleront à la grandeur du site de la Place de l'Ontario, à l'exception du parc Trillium et du sentier. Les travaux de réaménagement dirigés par le secteur privé se dérouleront sur les terrains avec locataire et se limitent aux zones qui se trouvent à l'extérieur de ces limites occupées par des locataires.

Les travaux dirigés par le gouvernement comprendront les principaux types d'activités suivants :

- Approbations sur le plan de l'urbanisme et activités immobilières
- Démantèlement et retrait du bâtiment
- Nivellement et aménagement paysager
- Aménagement de parcs, de sentiers et d'espaces ouverts
- Réparations au niveau du rivage et mesures d'atténuation des inondations
- Accès au site et stationnement
- Intégration de programmes d'apprentissage à caractère scientifique
- Construction de nouveaux édifices et de l'infrastructure de soutien du site

La zone de réaménagement de façon générale est constituée de bien-fonds avec et sans locataire. À l'exception des préparatifs de l'ensemble du site, les activités d'aménagement dirigées par le gouvernement qui sont soumises à cette ÉE de portée générale se déroulent sur des terres qui ne sont pas occupées par des locataires. Le projet, tel qu'on le décrit, est soumis au processus d'ÉE de portée générale de TP du MI, incluant un programme complet de consultation publique.

1.4 Études connexes

Une application de développement a été soumise à la ville de Toronto en novembre 2022, incluant une modification au plan officiel concernant l'ensemble du site de la Place de l'Ontario, comme les aires de stationnement actuelles sur la partie continentale, une modification au règlement de zonage qui s'applique à l'ensemble du site de la Place de l'Ontario. L'application de développement comportait également un volet de rezonage des aménagements occupés par des locataires sur l'île de Ouest, ainsi qu'une application d'un rezonage futur attendue pour le développement occupé par des locataires de l'île du Centre. Plusieurs études d'urbanisme connexes ont été réalisées pour soutenir l'application de développement, incluant un plan détaillé (Urban Strategies Inc. 2022a), un rapport de justification d'urbanisme (Urban Strategies Inc. 2022b), des dessins de concept et de perspective, un plan des services publics (TYLin 2022) et un plan des garages souterrains (BDP Quadrangle 2022).

En préparation des activités de réaménagement, IO a préparé en juillet 2022 un rapport de consultation et de documentation (rapport de C et D) pour le projet de services des sites de catégorie B de la Place de l'Ontario. Les services sur le site comprennent les activités suivantes visant à préparer celui-ci en vue du réaménagement (IO 2022) :

- Services de conception

- Démantèlement et retrait d'une infrastructure sans autre but
- Modification d'un site actuel ou construction d'un nouveau site de services et de l'infrastructure de soutien connexe
- Entretien des terrains et aménagement paysager
- Activités immobilières connexes, au besoin, afin de faciliter la coordination des approbations et des ententes, comme l'acquisition, la location à bail ou la location sans bail ou une combinaison de ces activités.

Le projet de services sur le site comprend la reconfiguration et la mise à jour des infrastructures en vertu du code actuel, la mise à niveau des services publics souterrains actuels sur le site (comme l'eau, les eaux usées, l'électricité, le gaz), l'aménagement de raccords de services redondants/de secours en dehors du site au niveau des réseaux d'infrastructures externes (comme la ville de Toronto, l'électricité, le gaz) et l'inclusion d'un système de gestion des eaux pluviales. Le rapport détaillé de C et D des services sur le site de catégorie B de la Place de l'Ontario (IO 2022) est disponible en ligne dans la bibliothèque de documents à l'adresse www.engageontarioplace.ca.

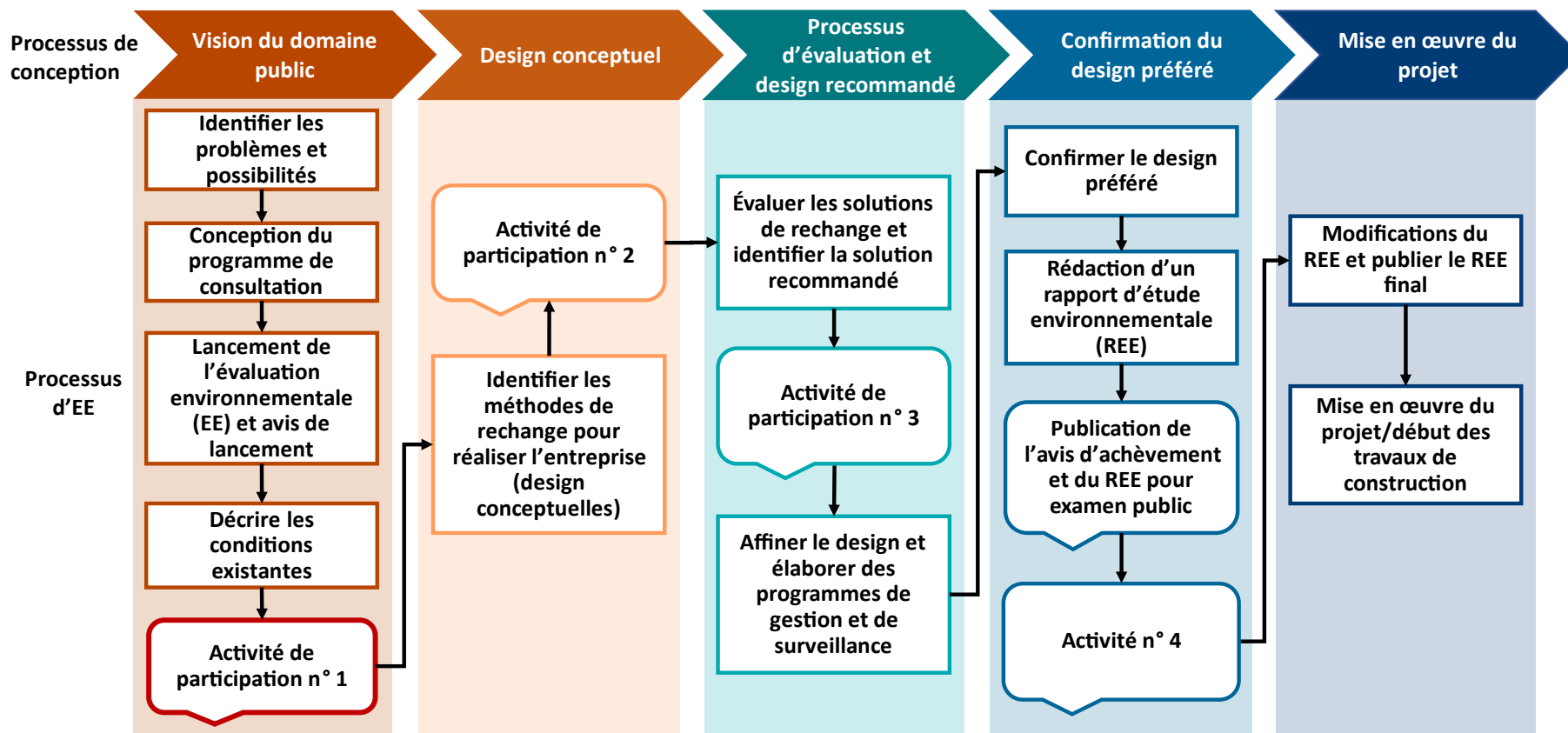
1.5 Calendrier d'évaluation et de mise en œuvre

L'ÉE de portée générale de TP de catégorie C a été lancée officiellement en mars 2022 avec l'avis de début des travaux (annexe A).

Les événements d'engagement public spécifiques à l'ÉE (figure 1-2) étaient prévus : intégrer les commentaires du public au début du processus (élaboration de la vision du domaine public en avril 2022), créer et présenter des concepts de design (octobre 2022), présenter l'évaluation des concepts de design et identifier une alternative recommandée (avril 2023), confirmer l'alternative préférée (période de commentaires du RÉE) et procéder à la mise en œuvre du projet.

L'ÉE de portée générale de catégorie C doit être terminée avant que ne débutent sur place les travaux de construction majeurs en lien avec l'activité. Les travaux de construction devraient débuter à la fin de 2023 ou au début de 2024.

Figure 1-2. Étape du processus d'ÉE et de conception.



2. Approche et méthodologie

Cette section concerne les données recueillies pour le projet, l'approche technique empruntée pour l'évaluation, l'organisation de l'équipe de projet, ainsi que le programme de consultation conçu pour cette ÉE de portée générale.

2.1 Approche de l'évaluation

L'évaluation porte principalement sur les activités dirigées par le gouvernement qui sont décrites dans la section 1.3. La figure 2-1 présente la zone d'étude principale (zone d'étude), soit la zone où le gouvernement assume seul la responsabilité qui comprend la conception, l'approbation et la construction du domaine public et l'endroit où les activités d'ÉE de portée générale de catégorie C auront lieu. La zone d'étude secondaire comprend les zones où l'on assistera à un développement à l'intention des locataires, incluant les zones accessibles au public à l'intérieur de la zone occupée par les locataires. L'équipe de conception de l'aménagement paysager collabore avec les locataires dans le but d'intégrer les concepts élaborés pour les deux zones d'étude. L'équipe du projet (décrite dans la section 2.3) assurera l'intégration des activités du domaine public et des terres avec locataires qui sont dirigées par le gouvernement, ainsi qu'entre ces activités.

Les impacts possibles du projet sur les plans social et environnemental sont identifiés par un processus de collecte et d'analyse des données à l'intérieur de la zone d'étude. La section 3 de ce RÉE décrit les conditions actuelles, incluant la manière employée et le moment où l'on a recueilli des données appropriées. La section 4 et l'annexe B de ce RÉE présentent l'évaluation des alternatives et de leurs impacts possibles basée sur les interactions probables du projet en vertu des conditions actuelles de la zone d'étude. La section 5 décrit l'entreprise privilégiée (design) et les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et les effets environnementaux nets attendus du projet.

Les commentaires des intervenants et des communautés autochtones font partie intégrante du processus d'ÉE. La section 6 et l'annexe A de ce RÉE décrivent les commentaires exprimés lors de la consultation avec le public, les principaux intervenants, les organismes d'examen, les groupes techniques et les communautés autochtones.

2.1.1 Activités de catégorisation

La catégorisation intervient lorsqu'une catégorie d'ÉE est attribuée à un projet en fonction de ses effets possibles sur l'environnement ou du niveau d'intérêt public.

L'ÉE de portée générale de Travaux publics (MIO 2012) définit les différentes catégories de projets basées sur les impacts (ou effets) attendus sur l'environnement :

- **Catégorie A** : Ces projets ne sont pas soumis à la Loi sur l'ÉE (aucune ÉE n'est nécessaire).
- **Catégorie B** : Ces projets risquent d'avoir des effets défavorables sur l'environnement. Ces effets sont cependant bien compris du point de vue technique et sont mineurs. Les effets sont souvent réglementés en vertu de directives existantes, de politiques approuvées et de lois, alors qu'il existe des mesures d'atténuation qui permettent typiquement de les contrer. La consultation implique les parties concernées. La conclusion de la catégorie réside dans la production d'un rapport de consultation et de documentation (C et D).
- **Catégorie C** : Ces projets risquent davantage d'avoir des effets défavorables sur l'environnement. Un plan de consultation publique est nécessaire et les alternatives doivent être prises en compte. La conclusion du projet de catégorie C réside dans la préparation d'un RÉE qui documente le processus d'ÉE et le programme de consultation.

- Catégorie D : Cette catégorie ne fait pas partie du processus d'ÉE de portée générale, alors qu'elle exige la réalisation d'une ÉE complète.

Tableau 2.1 : Le tableau d'identification des catégories d'ÉE provenant de l'ÉE de portée générale de TP (MIO 2012) a été complété aux fins du projet. Les critères de présélection suivants ont été établis pour le projet.

- Changements à long terme possibles au niveau de la structure sociale (manière dont les individus interagissent avec leur environnement)
- Changements locaux à long terme possibles qui sont suffisamment importants pour menacer l'habitat des espèces rares ou vulnérables, menacées ou en péril à l'échelle provinciale ou nationale (comme l'hirondelle rustique, l'anguille d'Amérique)
- Possibilité de bloquer ou de restreindre le mouvement ou la migration des animaux en érigeant des clôtures ou des barrières (ce qui peut comprendre des édifices)
- Niveau substantiel d'intérêt public attendu en lien avec le projet

Les impacts possibles sur les plans environnemental et socio-économique, ainsi que les préoccupations publiques en ce qui a trait aux activités de réaménagement ont été identifiés à l'origine dans un rapport de C et D. Le rapport de C et D a été terminé pour les activités de réaménagement et a été utilisé pour confirmer que le projet est une entreprise de catégorie C en vertu des impacts sur l'environnement et du niveau d'intérêt que manifeste la population. Pour cette raison, on a déterminé que le projet allait suivre le processus d'ÉE de catégorie C en ce qui concerne la conception et la mise en place des terrains du domaine public.

Figure 2-1. Zones d'étude primaire et secondaire



2.1.2 Aperçu du processus de la catégorie C

L'ÉE de catégorie C est un processus complet qu'on applique aux entreprises assorties d'un potentiel d'effets possibles sur l'environnement (effets irréversibles qui excèdent les normes environnementales ou réglementaires). Le processus de catégorie C documente l'ensemble du processus de planification et la prise de décisions, sans compter qu'on y présente les effets possibles, incluant les mesures d'atténuation et de surveillance qui seront mises en place pour éliminer, réduire ou limiter un effet.

Cette ÉE de catégorie C a été réalisée à partir des directives provenant de l'ÉE de portée générale de Travaux publics (MIO 2012) et du processus proposé d'ÉE de portée générale des biens gouvernementaux (MEPNP 2020) et elle comprend toutes les exigences obligatoires des deux. Cette approche hybride comprenait les tâches suivantes :

- Rapport de C et D complet
- Décrire l'activité et le contexte (sections 1.2 et 1.3 de ce RÉE).
- Élaborer un plan de consultation (section 6 de ce RÉE).
- Annoncer le projet (annexe A-2 de ce RÉE)
- Consulter les communautés autochtones à toutes les étapes du projet (annexe A-4 de ce RÉE).
- Décrire les conditions actuelles (section 3 de ce RÉE).
- Identifier et évaluer les alternatives (section 2.1.3 de ce RÉE).
- Consulter les organismes d'examen et le public (section 6 de ce RÉE).
- Choisir l'alternative préférée (section 2.1.3 de ce RÉE).
- Identifier et évaluer les méthodes alternatives pour réaliser l'activité (section 4 de ce RÉE).
- Consulter de nouveau les organismes d'examen et le public (section 6 de ce RÉE).
- Choisir la méthode alternative préférée (section 5 de ce RÉE).

2.1.3 Documentation des alternatives à l'activité

L'évaluation des alternatives à l'entreprise (dans ce cas-ci, le projet) est une étape du processus d'ÉE de portée générale de catégorie C de Travaux publics. Les « alternatives à l'entreprise » ou simplement les « alternatives » font référence aux différentes solutions que l'on peut envisager pour aborder un problème ou une possibilité qu'on a identifié. Par exemple, les alternatives à l'aménagement d'un site peuvent aller de « ne rien faire » (maintenir le statu quo) à construire de nouvelles installations.

Le cadre d'ÉE de portée générale de Travaux publics reconnaît que pour la majeure partie des projets de Travaux publics, cette étape se déroule à l'extérieur du cadre et fait partie d'un autre processus de planification ou de décision de nature politique. En ce qui concerne le réaménagement de la Place de l'Ontario, cette étape s'est déroulée à l'extérieur du processus d'ÉE et ne sera pas comprise dans la méthodologie d'ÉE.

Les alternatives au réaménagement de la Place de l'Ontario ont été évaluées dans le cadre d'une initiative prioritaire du gouvernement de l'Ontario.

L'évaluation reposait sur un engagement à soutenir la vision du gouvernement provincial de la Place de l'Ontario comme une destination de niveau mondial accessible douze mois par année qui attirerait des visiteurs locaux, provinciaux et internationaux – et offrant des sites possibles, comme des événements

sportifs, des divertissements, différents attraits et des magasins de vente au détail. À ces sites pourraient s'ajouter des installations de loisirs, des espaces/parcs publics et l'amphithéâtre actuel.

L'activité vise à perpétuer la vision du gouvernement en ce qui concerne la Place de l'Ontario, ce qui comprend :

- L'accent sur les loisirs et les programmes culturels sur l'ensemble du site
- La mise en valeur du domaine public en priorisant l'accessibilité et la durabilité
- Créer des moyens d'accès public à la grandeur du site
- Amélioration de l'accès et des activités dans le secteur riverain (baignade, navigation, restaurants, loisirs)
- Concept durable, dans la mesure du possible (édifices et paysage)
- Intégration et compatibilité avec la Place des expositions, incluant les solutions de transport en commun sur le dernier mille de la ligne de l'Ontario
- Divertissement familial

Le site réaménagé ne comportera pas de casinos, de condominiums ou d'autres utilisations de nature résidentielle, alors que le terrain appartiendra toujours au gouvernement. De plus, les principaux éléments en matière de patrimoine et de loisirs seront adaptés aux normes modernes et intégrés au processus de réaménagement, incluant la Cinésphère, le complexe des pavillons, la marina, le parc Trillium, ainsi que le sentier William G. Davis. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réparer et à mettre à jour les infrastructures actuelles sur le site de manière à adapter les structures aux normes actuelles, sans compter qu'il est en mesure d'appuyer le réaménagement futur, ce qui comprend l'ensemble des services, l'assainissement du sol, l'amélioration de l'accès au site, les mesures visant à atténuer les inondations, ainsi que la construction du domaine public de toutes les zones sans locataires.

En ce qui concerne plus particulièrement le Centre des sciences de l'Ontario (CSO), le choix des alternatives a été fait en tenant compte des éléments suivants :

- Le CSO est un élément important de la programmation scientifique destinée aux jeunes et aux familles de l'Ontario. La province considère la relocalisation du CSO à la Place de l'Ontario comme une occasion formidable d'investir dans une installation nouvelle, améliorée et moderne — au cœur d'utilisations complémentaires — qui permettra au CSO d'être situé plus au centre, ce qui lui confèrera un plus grand rayon d'action.
- Le CSO actuel voit sa part de marché diminuer et ses coûts de fonctionnement augmenter. Son bâtiment actuel est défaillant et nécessite d'importants investissements pour le rendre plus sécuritaire.
- Relocaliser le CSO est le moyen le plus rentable de le moderniser et de s'assurer qu'il conserve son statut d'institution mondialement reconnue.
- La relocalisation du CSO à la Place de l'Ontario permet également de réutiliser les pavillons historiques et la Cinésphère, qui ont été sous-utilisés pendant de nombreuses années.
- Le CSO est le troisième locataire pilier idéal pour concrétiser la vision de la Place de l'Ontario, en créant une destination de classe mondiale, accueillante pour les familles et ouverte toute l'année. Il apportera une programmation éducative scientifique passionnante au cœur de la Place de l'Ontario, suscitant la curiosité et l'innovation chez une nouvelle génération de visiteurs, tout en inspirant les jeunes pour les emplois de l'avenir.
- L'installation du CSO à la Place de l'Ontario la rendra plus accessible aux visiteurs, puisque celle-ci est située dans le centre-ville de Toronto et à proximité des transports en commun locaux et régionaux.

La programmation scientifique est également conforme à la vision initiale de la Place de l'Ontario en tant que destination pour l'éducation et l'innovation.

Le tableau 2-1 montre les échéances et les activités faisant partie des alternatives aux décisions de réaménagement de la Place de l'Ontario.

Tableau 2-1. Échéancier des « alternatives »

Échéancier	Activité
2012 à 2018	Le gouvernement de l'Ontario choisit la Place de l'Ontario et commence à imaginer des plans à long terme pour le site.
Mai 2019	Partant des commentaires recueillis auprès des intervenants, le gouvernement de l'Ontario annonce que les aménagements résidentiels et les casinos seront exclus de tout aménagement futur du site.
De janvier à septembre 2019	Le ministère des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture fait appel aux services d'IO pour concevoir et mettre en place un processus d'appel afin de réaliser la vision de la Place de l'Ontario. Au cours du processus d'évaluation, IO détermine qu'aucune soumission ne correspond au désir du gouvernement de l'Ontario d'une solution globale pour l'ensemble du site. Par conséquent, l'approche préférée en matière de réaménagement consiste à consolider les meilleures soumissions dans leur catégorie.
De septembre à novembre 2019	Suite au processus d'évaluation, IO propose que le gouvernement de l'Ontario embauche un groupe de participants présélectionnés dans le cadre d'une approche en plusieurs phases et à partenaires multiples en ce qui concerne le réaménagement du site.
Décembre 2019	La stratégie de réaménagement qui en a résulté pour la Place de l'Ontario bénéficie du soutien du Premier ministre ontarien.
Mai 2020	La stratégie de réaménagement bénéficie officiellement de l'aval du Conseil du Trésor.

Comme on l'a mentionné, le gouvernement provincial a évalué les alternatives au projet à l'extérieur du processus d'ÉE, comme le permet le processus d'ÉE de portée générale de Travaux publics. Cette ÉE ne comprend pas l'évaluation des décisions énoncées au tableau 2-1. Cependant, les méthodes alternatives qui concernent le volet du projet dirigé par le gouvernement seront évaluées alors qu'on recueillera les commentaires du public, des intervenants et de la communauté autochtone (voir la section 4).

2.2 Approche en matière de design

Une fois réaménagée, la Place de l'Ontario offrira un paysage cohérent qui intégrera de façon harmonieuse les aménagements dirigés par les locataires, incluant des espaces publics à la grandeur du site. Le design de la composante du domaine public vise à célébrer la vision originale de la Place de l'Ontario en préservant les principaux attributs patrimoniaux (dont plus spécifiquement les éléments du patrimoine architectural et paysager et la topographie) et à les mettre en valeur dans le cadre du réaménagement. Le design du domaine public vise également à réinterpréter l'intention du concepteur Michael Hough en matière de paysage (comme des espaces ouverts agrémentés d'espaces boisés intimes) et à créer des possibilités de loisirs. Les entreprises de conception et d'architecture paysagère LANDinc. et Martha Swartz Partners (MSP) dirigent la conception des terrains du domaine public, alors qu'elles ont abordé ce réaménagement en se fixant les objectifs suivants :

- Assurer l'accès public dans la mesure du possible.
- Améliorer la connectivité et l'accessibilité du site.

- Entretenir, mettre en valeur et créer des interactions avec le bord de l'eau.
- Intégrer le domaine public à la Place des expositions et même au-delà de la ville.
- Mettre en valeur la résilience, le rendement et la durabilité de l'environnement à long terme.
- Respecter les éléments patrimoniaux, incluant les pavillons et la Cinésphère.
- Respecter et mettre en valeur le paysage du patrimoine culturel des espaces publics ouverts.

De nombreux concepts de design ont été créés pour les zones du domaine public afin de faciliter la participation du public, des groupes techniques et des communautés autochtones. Ces concepts ont été créés afin de favoriser la discussion et la rétroaction en lien avec le concept préféré.

Le processus de conception s'intègre à l'ÉE en suivant ces étapes principales.

1. Définition de la vision du domaine public : Recueillir de l'information du public afin de créer une « vision » de l'avenir du domaine public de la Place de l'Ontario.
2. Concepts : Utiliser la vision du domaine public afin de définir les concepts de design (plusieurs concepts (c'est-à-dire des options) sont créés).
3. Processus d'évaluation et design recommandé : Évaluer les concepts de design et recommander une option en matière de design.
4. Confirmation du design préféré : Peaufiner le design recommandé et confirmer qu'il s'agit du concept de design préféré pour ensuite l'intégrer au RÉE.
5. Mise en œuvre du projet : Construire et exploiter le concept préféré.

2.3 Équipe du projet

L'équipe du projet comprend des membres du gouvernement, des consultants techniques, ainsi que des sous-consultants et des conseillers spéciaux (tableau 2-2).

Tableau 2-2. Équipe du projet

Rôle de l'équipe du projet	Nom
Promoteur responsable de l'activité et chargé de respecter les modalités du processus d'ÉE de portée générale de Travaux publics (2012)	▪ Ministère des Infrastructures
Agent responsable de l'évaluation et de la mise en œuvre	▪ Infrastructure Ontario

Rôle de l'équipe du projet	Nom
Consultants et sous-consultants	- Jacobs – ÉE - LANDInc. – Conception et engagement des Autochtones - MSP – Conception - MinoKamik Collective – Engagement des Autochtones - Bespoke – Consultation publique - Good Digital Culture – Conception du site Web - MH – Patrimoine naturel - Urban Strategies Inc. – Consultants en urbanisme - LEA – Analyse des transports - Shoreplan – Évaluation des côtes et du rivage - ERA Architects Inc – Patrimoine culturel

2.4 Participation interne

Le tableau 2-3 comporte la liste des divisions, des services, ainsi que des bureaux régionaux et de district du MIO qui ont pris part du projet.

Tableau 2-3. Participation interne du gouvernement

Service/division	Nature et ampleur de la participation, commentaires, enjeux ou préoccupations
Ministère des Infrastructures Secrétariat du réaménagement de la Place Ontario	Équipe de projet chargée de donner les directives en matière d'ÉE et de réaliser la vision et les priorités du gouvernement en ce qui concerne le site. Équipe du client pour Infrastructure Ontario
Infrastructure Ontario : - Projets environnementaux - Aménagement (projets des points d'intérêt) - Mise en œuvre du projet	- Projets environnementaux – chargé de réaliser l'ÉE de portée générale de catégorie C de TP du MI pour la préparation du site et le réaménagement du domaine public basés sur les directives du MI. - Aménagement - Projets des points d'intérêt – responsable en tant que principaux promoteurs pour l'ensemble du site. Service d'IO chargé de réaliser l'ensemble du projet et relevant du client du ministère. - Mise en œuvre du projet – chargé de gérer la mise en œuvre du volet du projet consacré au design du domaine public.

2.5 Aperçu de la consultation

En vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, les promoteurs doivent consulter les parties intéressées ou possiblement touchées dans le cadre du processus de planification. La consultation est le processus en vertu duquel les personnes et les organisations intéressées et/ou concernées reçoivent de l'information sur le projet et s'expriment au cours du processus décisionnel. La consultation vise à donner aux communautés autochtones, aux organismes et au public l'occasion de contribuer et d'influencer les décisions d'aménagement. Dans le cadre de l'ÉE de portée générale de Travaux publics (MIO 2012), le terme « public » comprend :

- Public général : membres individuels du public qui s'intéressent à l'activité ou qui pourraient être touchés par celle-ci.
- Premières nations et communautés autochtones : organisations ou individus qui habitent à proximité ou qui s'intéressent à l'activité ou qui pourraient être touchés par celle-ci.
- Organismes non gouvernementaux et groupes d'intérêts spéciaux; groupes d'intérêts publics et privés dont le mandat ou l'intérêt présente un lien avec l'activité.
- Organismes d'examen du gouvernement : organismes du gouvernement municipal, provincial ou fédéral qui s'intéressent à l'activité et/ou auxquels on a demandé d'examiner les documents portant sur l'ÉE.

Pour ce projet, l'équipe a tenu compte de la conception et de l'engagement pour inclure la définition du mot « public » dans son sens large. Dans ce RÉE, cet aspect est réparti entre les activités impliquant le public, les communautés autochtones, les organismes et les autres intervenants.

Une liste de personnes-ressources spécifiques au projet est présentée à l'annexe A-1.

La consultation efficace implique la circulation dans les deux sens de l'information entre le promoteur et les personnes qui sont intéressées ou touchées par le projet (ou les deux). Le promoteur doit transmettre une information précise et compréhensible aux gens consultés et jeter les bases de commentaires ou de réactions utiles.

Le programme de consultation du projet a été conçu pour inclure des activités de consultation et d'engagement avant les jalons consacrés à la prise des décisions clés afin de recueillir des idées et des points de vue qu'il est possible d'inclure dans le processus d'ÉE et de conception (figure 2-2). Lorsqu'elle se déroule avant la prise des décisions clés, la consultation peut donner lieu à des idées et des points de vue innovateurs. Par exemple, l'événement d'engagement d'avril 2022 était conçu comme un atelier de visualisation dans le but de recueillir des idées de ce à quoi peut ressembler le réaménagement des terres du domaine public à la Place de l'Ontario. L'équipe de projet a entendu dire que ces considérations, incluant l'accessibilité pour tous, l'accès au rivage, ainsi que des espaces verts plus vastes, étaient des enjeux importants aux yeux de plusieurs participants, ce qui a influencé les designs conceptuels présentés du deuxième événement d'engagement en octobre 2022.

Pour répondre aux exigences des Normes et directives pour la conservation des biens patrimoniaux provinciaux (S&G) en matière d'engagement communautaire, l'étude d'impact sur le patrimoine (ÉIP) est coordonnée avec le processus d'engagement public de l'ÉE afin d'éviter tout chevauchement des efforts en matière d'engagement.

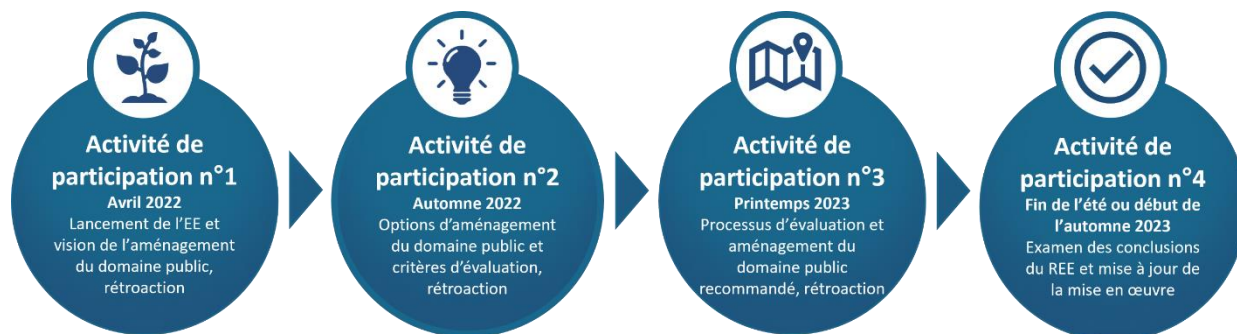
Les activités d'engagement public ont été conçues pour offrir aux gens intéressés ou concernés plusieurs façons d'exprimer leurs commentaires :

- Verbalement et par écrit au cours des séances de discussion ouverte lors des activités d'engagement virtuel;
- En ligne en laissant des commentaires dans la Salle de participation publique virtuelle;
- Électroniquement par courriel aux membres de l'équipe de projet.

L'engagement à l'égard du projet a débuté à l'automne 2021 et celui-ci devrait se poursuivre jusqu'à la fin de 2023. La consultation consacrée spécifiquement à l'ÉE a débuté en mars 2022 avec l'avis de début de l'activité de consultation (événement d'engagement 1) (annexe A-2). La participation et la consultation publiques se sont déroulées tout au long du processus subséquent d'ÉE et de design. L'engagement auprès des communautés autochtones s'est poursuivi tout au long du processus d'ÉE depuis février 2022. La section 6 de ce RÉE présente une discussion détaillée, incluant un aperçu du processus de consultation

qu'on a réalisé pour ce projet, la manière dont la consultation s'est déroulée, les personnes consultées et comment, ainsi que les résultats de la consultation et la manière dont on a donné suite aux commentaires.

Figure 2-2. Consultation auprès du public.



Remarque : Il a été déterminé qu'un quatrième événement n'était pas nécessaire ; cependant, un jeu de diapositives (daté de novembre 2023) a été préparé pour donner un aperçu de l'ÉE de catégorie C et partager les dernières informations sur le REE, y compris ce que l'équipe de projet a entendu pendant la période de commentaires sur le REE provisoire et les modifications qui ont été apportées à sa version définitive, ainsi qu'à l'aménagement du domaine public privilégié. Se référer à l'activité d'engagement no 4 de l'évaluation environnementale portant sur les mises à jour du projet dans la bibliothèque de documents sur le site Web du projet (engageontarioplace.ca).

3. Conditions actuelles

Dans cette section, on décrit les conditions actuellement présentes du patrimoine naturel, socio-économique et culturel, ainsi que les environnements bâtis qui sont associés au projet. L'ÉE de portée générale de Travaux publics (ministère de l'Infrastructure 2012) exige une description de l'environnement actuel qui sera ou dont on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit touché, soit directement ou indirectement, par le projet.

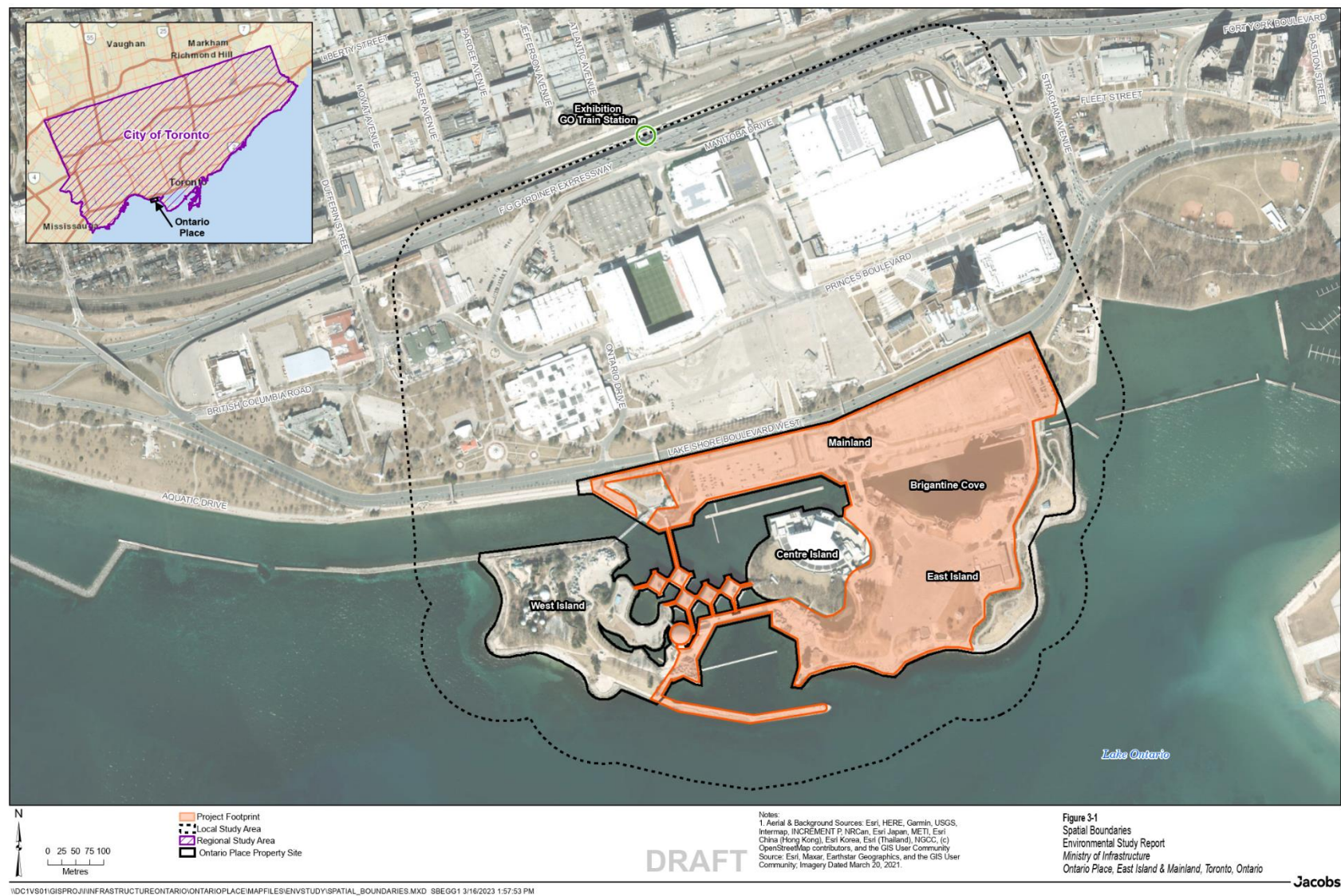
Des limites spatiales ont été définies pour concentrer la collecte des renseignements pertinents sur les conditions actuelles et pour identifier les impacts directs et indirects possibles du projet. Les limites spatiales représentent la zone à l'intérieur de laquelle les impacts d'un projet devraient se faire sentir et comprennent les limites se prolongeant au-delà de la limite physique du projet. Le projet comprend les limites spatiales suivantes (figure 3-1) :

- L'empreinte du projet représente le territoire directement perturbé par les activités physiques qui sont associées au réaménagement du domaine public. Cela comprend le démantèlement, les activités de construction (comme le nivellement et l'aménagement paysager), ainsi que les nouvelles infrastructures (édifices, infrastructures de soutien du site).
- La zone d'étude locale (ZÉL) s'étend au-delà de l'empreinte du projet pour englober les secteurs pouvant également en ressentir indirectement les impacts. La ZÉL comprendra une zone tampon de 120 mètres (m) tout autour du site de la Place de l'Ontario (pour inclure la zone d'étude de la faune terrestre) et se prolongera jusqu'à 500 m au nord de la zone continentale (pour inclure l'information et les effets possibles, comme la connectivité piétonnière et le transport en commun actuel ou prévu).
- La zone d'étude régionale se prolonge au-delà de la ZÉL où les impacts d'un projet peuvent se concrétiser (comme les possibilités d'emploi) ou encore, l'endroit où un projet peut agir lorsque combiné aux autres activités ou aménagements afin de contribuer ainsi aux impacts cumulatifs. La zone d'étude régionale comprendra les limites de Toronto, Ontario.

À l'intérieur de l'empreinte du projet, cinq zones ont été établies pour définir le caractère de la Place de l'Ontario et préciser le design du domaine public, incluant une compréhension des conditions actuelles (figure 3-1).

1. Bord de l'eau
2. Forum
3. Anse Brigantine
4. Marina
5. Terre ferme

Figure 3-1. Limites spatiales



3.1 Environnement naturel

L'environnement naturel comprend des éléments biophysiques, comme l'air, la terre et l'eau qui englobent la vie végétale, animale ou humaine. Ces éléments comprennent des édifices, des structures et d'autres infrastructures construites. En ce qui concerne l'environnement naturel, les limites spatiales utilisées pour recueillir des renseignements sur l'état se limitent généralement à l'empreinte du projet et à la ZÉL.

3.1.1 Environnement physique

La Place de l'Ontario est un site créé de main d'homme qui comprend les îles de l'est et de l'ouest, les pavillons actuels et le complexe de la Cinésphère, la marina et la partie continentale. L'île de l'ouest et le parc Trillium ne font pas partie des activités de réaménagement dirigées par le gouvernement, de sorte que la description de l'environnement physique ne sera pas axée sur ces parties de la Place de l'Ontario.

Le paysage en général est constitué d'un ensemble de surfaces dures et souples. La topographie au niveau de l'empreinte du projet est généralement de niveau (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pentes abruptes). La majeure partie de l'empreinte du projet présente une altitude de 76 à 79 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans le milieu et la partie sud-est de l'empreinte du projet, les élévations atteignent des hauteurs de 85 et 82 mètres au-dessus du niveau de la mer (Terrapex 2022a).

Le Forum est pavé en majeure partie et comporte des éléments de végétation ornementale, alors que l'anse Brigantine et le bord de l'eau présentent des sentiers imperméables combinés à la végétation. La plage Echo est située à l'intérieur de l'anse Brigantine. Les pavillons et le complexe de la Cinésphère font présentement l'objet de travaux d'entretien et de réparation pour s'assurer que les installations sont sécuritaires en vue d'une utilisation continue des programmes touristiques et éducatifs à caractère scientifique. La marina fonctionne en saison et comprend des cales de mise à l'eau, des édifices (bureau, toilettes, boutiques) et un phare. La partie continentale est principalement constituée de surfaces pavées qui servent de stationnement pour les véhicules et de routes. Une série de ponts et un pont-jetée relient entre elles les différentes parties de la Place de l'Ontario.

3.1.2 Sols

Comme on l'a mentionné, la Place de l'Ontario est un site de fabrication humaine. On l'a construit en remblayant le lac Ontario au moyen de débris provenant d'autres projets de construction. Les matériaux de remblai comprennent du béton, de la brique et différents types de sols qu'on a excavés. Les rivages de la Place de l'Ontario sont présentement protégés au moyen de revêtements en pierres ou en perré, de pierre et de gravats empilés, incluant des palplanches métalliques ou des murs en pieux de bois.

Terrapex (2022a) résume les constatations des enquêtes menées à l'intérieur du sol sur la Place de l'Ontario, incluant des études géotechniques et hydrogéologiques et des évaluations environnementales de site (annexe C). Les constatations comprennent :

- Le revêtement de sol actuel sur le site est constitué de terre végétale et de structures pavées (béton asphaltique et pavés à emboîtement).
- Des trous de forage ont permis de déterminer que l'épaisseur de terre végétale varie de 25 à 600 millimètres (mm), alors que l'épaisseur du béton asphaltique se situe entre 50 et 203 mm et celle des pavés à emboîtement mesure de 50 à 100 mm.
- Sous la structure du pavage, on constate un matériau granulaire constitué de sable brun, de gravier granulaire et de fines dont l'épaisseur varie de 120 à 2 100 mm.
- Le matériau granulaire recouvre les matériaux de remplissage suivants :

- Silt argileux
- Silt
- Sable pierreux
- Sable limoneux
- Limon sableux
- Argile limoneuse
- Ce matériau de remblai renferme également les composantes suivantes :
 - Traces de gravier
 - Morceaux d'asphalte
 - Morceaux de scories
 - Fragments de briques
 - Cendres
 - Bouts de métal
 - Matières organiques
 - Bouts de bois
 - Poches de terre végétale
- Sous le remblai, on retrouve du till silteux et sableux, du sable limoneux, des sols graveleux et une argile limoneuse d'origine. Les épaisseurs des morts-terrains d'origine varient de 0,2 m à 0,9 m sur les îles et de 1,1 m à 3,5 m sur la partie continentale.

À la grandeur de l'île de l'Est et de la partie continentale, on a constaté que le sol présente des contaminants préoccupants, qui dépassent les limites prévues dans la réglementation provinciale. Ces contaminants comprennent des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des hydrocarbures de pétrole et des composés organiques volatils (Jacobs 2022). Aucune enquête additionnelle n'est nécessaire, puisque les mesures de gestion des risques devraient permettre d'atténuer les risques constatés et aucun impact n'est prévu en dehors du site (voir la section 5).

Il n'existe aucun sol de nature agricole à l'intérieur de la ZÉL.

3.1.3 Zones d'importance environnementale

Les zones d'importance environnementale représentent une valeur considérable en tant que ressource naturelle ou que fonctions écologiques importantes (ou les deux) qui sont susceptibles d'être perturbées en raison des activités humaines (MIO 2012). Voici d'ailleurs les résultats de l'évaluation des zones d'importance environnementale :

- Milieux humides importants pour la province : non présents à l'intérieur de la ZÉL (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2022)
- Zones d'intérêt sur les plans naturel et scientifique : non présents à l'intérieur de la ZÉL (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2022)
- Zones désignées dans les plans officiels en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire : non présents à l'intérieur de l'empreinte du projet (Ville de Toronto, 2022)

- Zones déterminées par les autorités responsables de la conservation : le rivage autour des îles et le long de la partie continentale font partie de la zone réglementée par la TRCA en raison du risque associé aux rives du lac Ontario. La zone se trouve également dans la « zone de contrôle du secteur riverain de Toronto », qui est exemptée de la réglementation de la TRCA en ce lieu.
- Éléments géographiques, biophysiques et paysagers protégés par une désignation spéciale : l'empreinte du projet ne rejoint pas la frontière du plan de l'escarpement du Niagara ou de la ceinture de verdure (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2022)
- Habitats d'espèces menacées, rares, vulnérables et en péril : ces habitats sont présents et font l'objet d'une discussion plus poussée dans la section 3.16 et à l'annexe B.
- Zones boisées importantes : non présentes à l'intérieur de l'empreinte du projet (annexe B)
- Zones clés désignées dans le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges : non présentes à l'intérieur de l'empreinte du projet (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2022)
- Sites d'alimentation de la nappe souterraine ou aquifères identifiés dans les plans officiels : il n'existe aucun site d'alimentation de la nappe souterraine à l'intérieur de la ZÉL; cependant, la Place de l'Ontario est située à l'intérieur d'un aquifère très vulnérable (IO 2022)
- Terres fédérales et installations désignées comme étant importantes sur le plan environnemental : aucune n'est présente à l'intérieur de la ZÉL

3.1.4 Végétation

En 2020 et 2023, les levés suivants ont été effectués sur le terrain pour enquêter sur les conditions actuelles pertinentes pour la végétation :

- Classification écologique des terrains
- Inventaire des arbres
- Recherche du noyer cendré et évaluation de la santé

Les résultats détaillés de ces levés sont présentés dans les documents intitulés *Natural Heritage Impact Study for the Redevelopment of Ontario Place* (MH 2023a) (annexe B) et *Arborist Report* (MH 2023b). Les renseignements concernés sont résumés ici. Les zones de levé des communautés de classification des terrains écologiques et de levé de la végétation sont présentées à la figure 6 à l'annexe B.

La composition globale de la végétation dans l'ensemble de la ZÉL est environ répartie à parts égales entre la végétation indigène et non indigène et en grande partie ornementale. Parce que l'empreinte du projet est d'origine humaine, la majeure partie des zones végétalisées sur le site sont d'origine anthropogénique et sont continuellement paysagées et entretenues. Très peu de zones végétalisées sur le site sont naturelles dans ce paysage.

Au moment du levé, plus de 800 arbres ont été identifiés dans l'empreinte du projet du domaine public, incluant les espèces, les tailles et les origines (MH 2023b). De tous les arbres qui se trouvent dans l'empreinte du projet du domaine public, près de 52 % sont des espèces indigènes, 37 % sont des espèces non indigènes et 10 % sont des espèces inconnues (parce qu'ils sont morts ou autrement impossibles à identifier).

Au cours des enquêtes de terrain menées en 2022, on a déterminé que près de la moitié des espèces de plantes vasculaires qu'on a identifiées étaient indigènes.

3.1.4.1 Végétation d'importance

La végétation d'importance comprend des espèces indigènes et des espèces en péril (EP).

Parmi les espèces de végétation d'importance, on a constaté la présence du févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos*) dans l'empreinte du projet au cours des levés de terrain et on lui a attribué la cote S2. Cote de conservation en péril, ce qui signifie qu'il existe peu de cas, plusieurs menaces ou d'autres facteurs qui limitent son étendue.

On sait que les espèces additionnelles suivantes de végétation d'importance se retrouvent à l'intérieur de la ZÉL :

- Le chicot févier (*Gymnocladus dioica*) est inscrit à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP) canadienne et par le Comité sur le statut des espèces sauvages menacées du Canada. Cette espèce a déjà été inscrite comme étant menacée en Ontario, mais on ne considère pas qu'elle l'est à Toronto. Cette espèce s'est vue attribuer une cote de conservation S3 Vulnérable, ce qui signifie qu'elle est rare ou peu fréquente en Ontario.
- Le marronnier de l'Ohio (*Aesculus glabra*) s'est vu attribuer la cote de conservation S1 En danger critique, ce qui signifie qu'il existe très peu de populations ou d'individus, plusieurs menaces ou d'autres facteurs qui limitent son étendue.
- Le gainier rouge du Canada (*Cercis canadensis*) s'est vu attribuer la cote SX Présumément disparu, ce qui signifie qu'on croit qu'il est peu probable qu'on redécouvre cette espèce.

On présume que l'espèce inscrite ici a été plantée (qu'elle n'est pas apparue naturellement), de sorte qu'elle s'est vue attribuer la cote L+ (c'est-à-dire une espèce introduite) par la TRCA (sauf en ce qui concerne le gainier rouge du Canada, qui n'est pas classé par la TRCA). La Place de l'Ontario est considérée comme ne faisant pas partie de l'aire de répartition d'origine actuelle de cette espèce.

La végétation additionnelle d'importance comprend 15 espèces considérées comme des espèces dont la conservation est préoccupante à l'échelle régionale (L1-L3) par la TRCA, incluant l'épinette blanche (*Picea glauca*), le chêne blanc (*Quercus alba*) et l'orme rouge (*Ulmus rubra*). Quinze autres espèces sont considérées par la TRCA comme des espèces dont la conservation est préoccupante dans les zones urbaines (L4), comme l'érable argenté (*Acer saccharinum*), le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), le chêne rouge (*Quercus rubra*) et le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*).

Aucune des espèces végétales constatées à l'intérieur de l'empreinte du projet n'a besoin de protection en vertu de la loi actuelle, parce que la plupart des espèces indigènes n'existent pas naturellement et plusieurs des variétés sont utilisées pour l'aménagement paysager de type ornemental.

Il n'existe pas de terrains boisés d'importance sur le site de la Place de l'Ontario (MH 2023a).

3.1.4.2 Espèces envahissantes

À l'intérieur de l'empreinte du projet, on connaît la présence de deux espèces qualifiées d'envahissantes en vertu du Règlement de la Loi sur les espèces envahissantes (Règlement de l'Ontario [Règl. de l'Ont.] 354/16).

- Le roseau commun (*Phragmites australis* ssp. *australis*) est présent le long du bord est de la zone du bord de l'eau et du bord ouest de la partie continentale (annexe B, figure 7).
- La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est présente le long du bord sud-ouest de l'anse Brigantine (annexe B, figure 7).

Le dompte-venin de Russie (*Cynanchum rossicum*) est également présent au niveau de l'île de l'Ouest (à l'extérieur de l'empreinte du projet, mais à l'intérieur de la ZÉL).

On sait également que l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), un insecte qui perce le bois et qui menace les espèces de frêne (MH 2023b), existe à cet endroit. À l'intérieur de l'empreinte du projet, le frêne vert (*Fraxinus pennsylvanica*) et le frêne européen (*Fraxinus excelsior*) ont été touchés par l'agrile du frêne.

3.1.5 Milieux humides

Il n'existe à l'heure actuelle pas de milieux humides importants à l'échelle provinciale ou de milieux humides importants sur les côtes à l'intérieur de la ZÉL (annexe B). Il n'existe pas de milieux humides délimités (évalués ou non évalués) sur l'empreinte du projet (MRNF 2022).

3.1.6 Faune et habitat faunique

Le site de la Place de l'Ontario offre un habitat unique aux espèces terrestres compte tenu de l'éventail de la végétation et de la proximité par rapport au lac Ontario. La végétation existante qui sert d'habitat à différentes espèces fauniques, incluant les mammifères qui sont adaptés aux environnements urbains et aux rivages (comme l'écureuil gris de l'Est [*Sciurus carolinensis*], le raton laveur, le vison d'Amérique [*Mustela vison*]), les oiseaux (merle d'Amérique [*Turdus migratorius*]) et des insectes (comme le monarque [*Danaus plexippus*]). La ZÉL présente une variété d'habitats fauniques de qualité, étant donné qu'elle se trouve en milieu urbain : on y trouve des arbres servant de perchoirs de maternité pour les chauves-souris dans le Forum (annexe B, figure 3) et des zones servant de haltes migratoires pour les oiseaux terrestres. Sachant que l'empreinte du projet comporte un parc public, le niveau d'activité humaine et le bruit connexe sont généralement élevés (par exemple, un bateau se trouve à la marina, des piétons et des cyclistes se déplacent sur le site, sans compter le bruit de l'amphithéâtre de Live Nation qui se trouve à proximité).

La *Loi sur les espèces en péril* de l'Ontario protège automatiquement la faune et son habitat des préjudices et du harcèlement s'ils sont considérés comme étant en péril, menacés ou extirpés. Les espèces considérées comme étant spécialement préoccupantes ne bénéficient pas de cette protection. La plupart des espèces d'oiseaux au Canada sont protégées en vertu de la *Loi sur la Convention des oiseaux migrants*, incluant leurs nids et leurs abris. La LEP du fédéral protège légalement les espèces d'animaux inscrits comme étant en péril, menacés ou extirpés.

Le tableau 1 de l'annexe B renferme la liste des dates et des conditions relatives aux levés de la faune et des habitats fauniques.

3.1.6.1 Avifaune

L'habitat de l'avifaune actuelle à l'intérieur de la ZÉE comprend les arbres et la végétation, l'eau, ainsi que les structures existantes qui contribuent aux zones servant de haltes migratoires pour les oiseaux terrestres et à l'habitat des oiseaux nicheurs.

On a observé 113 espèces d'oiseaux migrants (de passage) et nicheurs (semi-permanents) sur et autour de la Place de l'Ontario lors de recensements des oiseaux réalisés entre avril et août 2022 (annexe B, figure 4). On a constaté que la plupart de ces espèces utilisent le site pour s'alimenter et chercher leur nourriture pendant les mois d'été ou en guise de halte et pour se rassembler pendant la migration du printemps et de l'automne. Il a été confirmé qu'environ 15 % des espèces d'oiseaux qu'on a observées sont des oiseaux nicheurs et que 11 % étaient probablement ou possiblement en train de nicher.

Le tableau 3-1 présente un résumé des espèces d'oiseaux considérées comme étant rares ou en péril en Ontario et qu'on a observées nichant sur les infrastructures (comme les immeubles, les ponts, les structures) ou dans la végétation présente à l'intérieur de l'empreinte du projet ou qu'on a observées pendant la migration dans le cadre des levés effectués sur le terrain entre avril et août 2022. Plusieurs

nids d'hirondelle à front blanc et d'hirondelle rustique ont été observés. Ces sites de nidification ont été observés sur des structures de fabrication humaine et ne sont pas considérés comme étant importants en vertu des directives sur les habitats fauniques importants. On reconnaît cependant qu'ils sont importants pour ces espèces compte tenu de l'ampleur des activités de nidification et de l'absence de structures de nidification appropriées à proximité des habitats d'alimentation appropriés des hirondelles dans la région.

Tableau 3-1. Espèces précises d'avifaune observées à l'intérieur de l'empreinte du projet

Espèce	EPO	Catégorie S	LEP	Catégorie L de la TRCA	Observation
Merle d'Amérique (<i>Turdus migratorius</i>)	Non en péril	S5	S/O	L5	Accouplement sur place (infrastructure)
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Spécialement préoccupante	S4B	Menacée ^[a]	L4	Accouplement sur place (infrastructure)
Martinet ramoneur (<i>Chaetura pelagica</i>)	Menacée	S3B	Menacée	L4	Vol, recherche de nourriture
Hirondelle à front blanc (<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>)	Non en péril	S4S5B	S/O	L5	Accouplement sur place (infrastructure)
Quiscale bronzé (<i>Quiscalus quiscula</i>)	Non en péril	S5	S/O	L5	Accouplement sur place (infrastructure)
Pioui de l'Est (<i>Contops virens</i>)	Spécialement préoccupante	S4B	Spécialement préoccupante	L4	Observée sur place au cours de la période d'accouplement, mais accouplement non confirmé
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Non en péril	ÉSO	S/O	L+	Accouplement sur place (infrastructure)
Bruant sauterelle (<i>Ammodramus savannarum</i>)	Spécialement préoccupante	S4B	Spécialement préoccupante	L2	Observée au cours de la migration
Grande aigrette	Non en péril	S2B S3M	S/O	L3	Migratoire (zone d'étude de halte migratoire de la sauvagine)
Grèbe esclavon (<i>Podiceps auratus</i>)	Spécialement préoccupante	S1B S3N S4M	Spécialement préoccupante	S/O	Observée en eaux libres pendant la migration
Roselin familier (<i>Haemorhous mexicanus</i>)	Non en péril	ÉSO	S/O	L+	Accouplement sur place (infrastructure)
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Non en péril	ÉSO	S/O	L+	Accouplement sur place (infrastructure)
Pluvier kildir (<i>Charadrius vociferus</i>)	Non en péril	S4B	S/O	L4	Accouplement sur place (zones exposées dans le gravier ou les petites roches)
Eider à tête grise (<i>Somateria spectabilis</i>)	Non en péril	SHB S2N	S/O	S/O	Migratoire (zone d'étude de halte migratoire de la sauvagine)

Espèce	EPO	Catégorie S	LEP	Catégorie L de la TRCA	Observation
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Spécialement préoccupante	S4	S/O	L4	Observée en vol traversant et survolant le site
Grèbe à bec bigarré (<i>Podilymbus podiceps</i>)	Non en péril	S4B S2N	S/O	L3	Migratoire (zone d'étude de halte migratoire de la sauvagine)
Hirondelle bicolor (<i>Tachycineta bicolor</i>)	Non en péril	S4S5B	S/O	L4	Accouplement sur place

Remarques :

^[a] Le statut en vertu de l'annexe 1 de la LEP est en cours d'étude en vue d'un changement alors qu'on attend présentement la décision du gouverneur en conseil au moment d'écrire ces lignes.

B – accouplement

L1 – Espèces préoccupante sur le plan de la conservation régionale, peu répandue dans la région en raison d'un phénomène accidentel ou de la sensibilité extrême aux impacts humains

L2 – Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation régionale, légèrement plus abondante et généralement moins sensible que les espèces de la catégorie L1

L3 – Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation régionale, généralement moins sensibles et plus abondantes que les espèces des catégories L1 et L2.

L4 – Espèces préoccupantes en milieu urbain, qu'on retrouve à la grandeur de la région, mais qui pourraient afficher un déclin si on ne parvient pas à atténuer les impacts urbains de manière efficace.

L+ – Espèce introduite, qui n'est pas indigène à la région de Toronto

M – Migratoire

N – Ne s'accouple pas

S/O = Sans objet

S1 – Très en péril

S2 – En péril

S3 – Vulnérable

S4 – Apparemment sûre

S5 – En sécurité

EPO – Espèce en péril en Ontario

NC – Non classée

3.1.6.2 Herpétofaune

Cet habitat, qui existe dans l'empreinte du projet et que les reptiles et les amphibiens peuvent fréquenter, comprend les eaux ouvertes lentes, les crevasses dans les rochers, les zones recouvertes de sable et de gravier pouvant servir de zones d'accouplement pour les amphibiens, d'hivernage pour les reptiles, de zones d'hivernage pour les tortues et de zones de nidification pour les tortues.

D'après MH (2022a), quatre espèces de reptiles et d'amphibiens ont été observées au cours des levés de l'herpétofaune qui se sont déroulés entre avril et août 2022 (annexe B, figure 5) :

1. Le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanu*) est classé comme n'étant pas en péril en Ontario et s'est vu attribuer la cote de classification de conservation S5 – En sécurité, ce qui signifie que l'espèce est répandue.
2. Le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanu*) est classé comme n'étant pas en péril en Ontario et s'est vu attribuer la cote de classification de conservation S4 – En sécurité, ce qui signifie que l'espèce est peu répandue, mais non rare.
3. La tortue peinte du Centre (*Graptemys geographica*) est inscrite comme étant spécialement préoccupante en Ontario et s'est vue attribuer la cote de conservation S3 Vulnérable.
4. La tortue à oreilles rouges (*Trachemys scripta elegans*) est inscrite comme n'étant pas en péril en Ontario, alors qu'elle s'est vue attribuer la cote de conservation SNA et le classement TRCA (c'est-à-dire sans objet).

Il est également possible que la chélydre serpentine (*Chelydra serpentina*), une espèce spécialement préoccupante en vertu de la LEVD, soit présente à l'intérieur du même habitat que la tortue géographique; cependant, on n'en a observé aucune au cours des études sur le terrain, ce qui est possiblement dû à sa nature discrète, qui la rend difficile à détecter sans procéder à des levés plus envahissants.

Aucune activité d'accouplement ou de nidification d'herpétofaune n'a été observée, même si on a identifié le cri du crapaud d'Amérique lors des levés d'accouplement des amphibiens et qu'il s'accouple probablement dans la ZÉL.

Si on se base sur les périodes de l'année où des espèces de tortues ont été observées sur le site, il est probable que la tortue peinte du Centre, la tortue géographique du Nord et la tortue à oreilles rouges, des espèces (non indigènes qu'on a introduites), utilisent des parties du site en tant qu'habitat pour se prélasser et s'alimenter en été et en tant que zones d'hivernage pendant la brumation. Il est possible que la chélydre serpentine utilise également le site pour se prélasser, s'alimenter et hiverner.

La TRCA considère la tortue peinte du Centre et la tortue géographique comme étant des espèces préoccupantes à l'échelle régionale (L2-L3) et le crapaud d'Amérique comme une espèce préoccupante sur le plan de la conservation dans les zones urbaines (L4).

3.1.6.3 Mammifères

On constate généralement un habitat disponible limité pour les mammifères à l'intérieur de la ZÉL. Cependant, d'après MH (2023a), plusieurs mammifères ont été observés directement au cours des nombreuses visites des lieux qui se sont étendues sur plusieurs saisons et à différentes heures du jour (annexe B) :

1. Vison d'Amérique (*Mustela vison*)
2. Castor (*Castor canadensis*)
3. Lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*)

4. Écureuil gris de l'Est (*Sciurus carolinensis*)
5. Raton laveur (*Procyon lotor*)
6. Écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*)
7. Mouffette rayée (*Mephitis mephitis*)

Ces espèces sont inscrites comme n'étant pas en péril en Ontario, alors qu'on leur a attribué la cote S4 - S5. Le vison d'Amérique, le castor, le lapin à queue blanche, l'écureuil gris de l'Est et l'écureuil roux sont considérés par la TRCA comme des espèces préoccupantes sur le plan de la conservation dans les zones urbaines (L4-L5).

Une espèce de campagnol (*Microtus sp.*) impossible à identifier et des signes de la présence de renards roux (*Vulpes vulpes*) ont également été observés sur le site.

Aucun mammifère concerné par la LEP n'a été observé au cours des levés effectués sur le terrain entre avril et août 2022.

La chauve-souris rousse de l'Est (*Lasiurus borealis*) et la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*), ainsi qu'une ou deux autres espèces qu'on présume être de grandes chauves-souris brunes (*Eptesicus fuscus*) ou des chauves-souris argentées (*Lasionycteris noctivagans*) ou les deux, ont été enregistrées lors des levés acoustiques (annexe B, figure 3). Les sérotines brunes et les chauves-souris argentées émettent des séquences d'appel qui se ressemblent, de sorte qu'il peut être difficile de les distinguer avec un degré élevé de certitude. Les espèces de chauves-souris qu'on a détectées n'ont généralement pas été observées directement lors du levé. Cependant, si on se base sur l'étendue et sur la fréquence des séquences d'appel observées, ces espèces utilisent probablement les arbres leur servant de perchoirs de maternité pour élever leurs petits et se percher, alors qu'ils utilisent le site pour s'alimenter. Aucune de ces espèces de chauves-souris enregistrées sur place n'est régie par la LEP. Cependant, la TRCA considère la sérotine brune comme une espèce préoccupante sur le plan de la conservation dans les zones urbaines (L4) et toutes les chauves-souris enregistrées sont protégées en vertu de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune*.

3.1.6.4 Invertébrés

On constate généralement un habitat disponible limité pour la plupart des insectes à l'intérieur de la ZÉL. Cependant, d'après MH (2023a), quatre espèces d'invertébrés ont été enregistrées au cours des nombreuses visites des lieux qui se sont étendues sur plusieurs saisons et à différentes heures du jour (annexe B) :

1. La guêpe à face chauve (*Dolichovespula maculate*) est inscrite comme n'étant pas en péril en Ontario, alors qu'on lui a attribué la cote de conservation S4 Apparemment sûre.
2. La larve du chou blanc (*Pieris rapae*) est inscrite comme n'étant pas en péril en Ontario, alors qu'on lui a attribué la cote de conservation SNA.
3. L'abeille européenne (*Apis mellifera*) est inscrite comme n'étant pas en péril en Ontario, alors qu'on lui a attribué la cote de conservation SNA.
4. Le monarque (*Danaus plexippus*) est inscrit comme étant spécialement préoccupant en Ontario et s'est vu attribuer la cote de conservation S2N En péril, ne s'accouple pas, S4B Apparemment en sécurité, s'accouple.

On a également observé des cigales, des criquets, des sauterelles et des triqueballes dans la ZÉL.

3.1.6.5 Habitat faunique important

Les types suivants d'habitats fauniques importants ont été identifiés à l'intérieur de l'empreinte du projet. Ces types d'habitats appartiennent à quatre grandes catégories d'habitat faunique important définies dans les Critères écorégionaux s'appliquant à un habitat faunique important : écorégion 7E (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2015).

1. Zones de concentration saisonnière des animaux
 - i. Pouponnières de chauves-souris
 - ii. Zone d'hivernage confirmée des tortues
 - iii. Zone de halte migratoire confirmée des oiseaux terrestres
2. Habitats des espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (confirmé par la présence des espèces suivantes)
 - Espèces fauniques spécialement préoccupantes et rares :
 - i. Grande aigrette
 - ii. Eider à tête grise
 - iii. Grèbe à bec bigarré
 - iv. Pioui de l'Est
 - v. Grèbe esclavon
 - vi. Monarque
 - vii. Faucon pèlerin
 - viii. Bruant sauterelle
 - ix. Tortue géographique

3.1.7 Vie aquatique et habitat aquatique

L'habitat riverain actuel résulte du remplissage historique d'un lac. Depuis qu'on a construit la Place de l'Ontario, les changements apportés dans l'utilisation des lacs et des terrains environnants, ainsi que les efforts de stabilisation subséquents ont profondément transformé l'habitat riverain. L'érosion, d'autres influences fluviales et des influences anthropiques ont représenté et continuent de représenter un risque pour l'habitat riverain actuel et pour la qualité de l'eau. L'habitat riverain et en eaux libres à l'intérieur de l'empreinte du projet comprend (annexe B; figure 8) :

- Habitat riverain
 - Rive inclinée protégée du chenal de retour : définie par des digues composées de gros rochers, de perré ou de pierre de carapace procurant un habitat modéré pour le poisson grâce à des endroits où il peut se réfugier, des lieux d'accumulation des nutriments et de possibles lieux de frai. Cet habitat est adjacent à celui du chenal de retour et renferme des substrats mous, comme des morts-terrains, du limon, du sable et des détrit.
 - Rivage à parois verticales du chenal de retour : défini par des berges composées d'un mur vertical de béton, de pieux d'acier ou de pieux de bois qui ne présentent aucun espace de refuge pour l'habitat du poisson, ni nutriment ou lieu de frai. Cette zone est adjacente à celle du chenal de retour et renferme des substrats mous, comme des morts-terrains, du limon, du sable et des détrit.

- Rivage à parois verticales du bassin de la marina : défini par des berges composées d'un mur vertical de béton, de pieux d'acier ou de pieux de bois qui ne présentent aucun espace de refuge pour l'habitat du poisson, ni nutriment ou lieu de frai. Ce rivage est adjacent au bassin de la marina ou situé à l'intérieur de celui-ci, soit à l'endroit où se déroulent des activités récréatives et où les bateaux viennent s'accoster.
- Rive inclinée protégée en eaux libres : définie par des digues composées de gros rochers, de perré ou de pierre de carapace procurant un habitat modéré pour le poisson grâce à des endroits où il peut se réfugier, des lieux d'accumulation des nutriments et de possibles lieux de frai. Cet habitat est adjacent aux eaux libres du lac Ontario et peut servir d'habitat de refuge pour l'anguille d'Amérique. L'eau présente une profondeur d'environ 2 m à 4 m au niveau du rivage, alors qu'elle augmente lorsqu'on s'éloigne du rivage.
- Rivage à parois verticales en eaux libres : défini par des berges composées d'un mur vertical de béton, de pieux d'acier ou de pieux de bois qui ne présentent aucun espace de refuge pour l'habitat du poisson, ni nutriment ou lieu de frai. L'eau présente une profondeur d'environ 6 m à 8 m au niveau du rivage, alors qu'elle augmente lorsqu'on s'éloigne du rivage.
- Habitat en eaux libres
 - Habitat du bassin : défini comme étant des zones en eaux libres qui ne sont pas exposées à l'effet considérable des vents et des vagues auxquels on assiste dans le lac Ontario en raison de la protection assurée par des brise-lames ou par la Place de l'Ontario en tant que telle. La profondeur moyenne estimée atteint 4 m.
 - Habitat du bassin de la marina : défini comme étant des zones en eaux libres qui ne sont pas exposées à l'effet considérable des vents et des vagues auxquels on assiste dans le lac Ontario. Cet habitat présente des niveaux plus élevés de circulation, de mouillage et de ravitaillement par des embarcations. La profondeur moyenne estimée atteint 6 m.
 - Habitat en eaux libres : cet habitat entoure le site et fait partie du système d'habitats plus vaste du lac Ontario. Cet habitat est grandement exposé à l'effet naturel du vent et des vagues. Le substrat du fond est principalement constitué de sable, alors que la profondeur de l'eau augmente lorsqu'on s'éloigne du rivage.

D'après MH (2022a), malgré les changements au niveau du rivage et les influences, on a constaté que l'habitat aquatique à l'intérieur et autour de la Place de l'Ontario favorise les espèces de poissons résidents et migratoires et procure généralement un abri, un apport en nutriments, des occasions d'alimentation, des zones de pouponnière et des possibilités de frai pour les espèces d'eau chaude. Les espèces de poissons dont on sait qu'elles évoluent dans la zone d'étude locale comprennent l'épinoche à cinq épines (*Culaea inconstans*), l'achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides*), l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), le grand brochet (*Esox Lucius*), et la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*).

On a constaté que la végétation aquatique le long du rivage de la Place de l'Ontario est submergée dans les zones d'habitat (c'est-à-dire le bassin de la marina et les habitats du chenal de retour, où les substrats plus fins ont été trouvés et ceux-ci sont moins exposés à l'effet du vent et des vagues. Des espèces de végétation indigènes et non indigènes existent à ces endroits. Une grande quantité d'algues existent également dans les habitats du bassin de la marina et du chenal de retour. La moule zébrée a également été constatée en abondance lors de l'échantillonnage des sédiments (MH 2023a).

Le rivage du lac Ontario le long de la Place de l'Ontario est régi par la *Loi sur les pêches*, une loi fédérale qui protège tous les poissons et tous les habitats des poissons. On comprend généralement que l'habitat du poisson le long du rivage du lac Ontario à la Place de l'Ontario est situé sous la marque des hautes eaux, c'est-à-dire 75,3 m au-dessus du niveau de la mer (MH 2023a).

3.1.7.1 Espèces importantes de poissons

Trois espèces protégées de poissons ont été identifiées dans le lac Ontario, soit autour de la Place de l'Ontario.

1. Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) : espèce inscrite comme étant menacée par le Comité sur le statut des espèces sauvages menacées du Canada (non inscrite à l'annexe 1 de la LEP) et en danger en Ontario
2. Cisco à museau court (*Coregonus reighardi*) : espèce inscrite comme étant en danger en vertu de la LEP en Ontario.
3. Chabot de profondeur (*Myoxocephalus thompsonii*) : espèce inscrite comme étant spécialement préoccupante en vertu de la LEP et considérée comme n'étant pas en péril en Ontario.

L'anguille d'Amérique est la seule espèce qu'on a retrouvée dans la ZÉL et dont un habitat considérable a été constaté à la grandeur de l'empreinte du projet (annexe B; figure 9). Un enrochement important dans l'eau d'une profondeur supérieure à 1 m représente un habitat convenable pour l'anguille d'Amérique. Cet habitat convenable existe le long du rivage sud de la Place de l'Ontario, près des eaux libres. Les modifications au rivage et les activités de réaménagement peuvent être régies par la LEVD de l'Ontario. Le cisco à museau court et le chabot de profondeur préfèrent un habitat en eau plus profonde, ce qu'on ne retrouve pas à l'intérieur de l'empreinte du projet.

3.1.8 Ressources en eau

Les ressources en eau de surface à l'intérieur de la zone d'étude locale comprennent le lac Ontario. Le lac longe l'île de l'Est au grand complet, ainsi que le côté sud de la partie continentale. Aucune évaluation détaillée du lac Ontario n'a été réalisée dans le cadre de cette étude.

Pour caractériser l'état des eaux souterraines qui se trouvent sous la surface, Terrapex Environmental Ltd. (Terrapex) a examiné les registres de forage et les rapports d'étude à l'intérieur du sol du site (2022b). Si on se base sur cet examen, on a interprété les élévations de l'eau souterraine sur le site à l'effet qu'elles subissent l'influence directe du lac. On a également compris que l'eau souterraine circule généralement vers le nord (alors qu'elle entre en provenance du lac), mais on a présumé que ce phénomène varie d'une saison à l'autre. Un examen des analyses hydrochimiques des conditions de l'eau souterraine a révélé des dépassements des niveaux de contamination lorsqu'on a comparé les résultats aux normes provinciales des objectifs en matière de qualité de l'eau évacuée dans le lac. Par conséquent, pendant la construction, l'eau souterraine devra être traitée sur place avant qu'elle ne soit évacuée.

La majeure partie du site de la Place de l'Ontario est située à l'intérieur d'un aquifère très vulnérable de protection de l'eau de source; cela ne comprend pas la rive sud de l'anse Brigantine, les zones à l'intérieur de la marina, la rive sud-est du bord de l'eau et le côté ouest de la partie continentale. (MECP 2023). Un aquifère très vulnérable est particulièrement sensible à la contamination en raison de son emplacement près de la surface du sol ou à l'endroit où certains matériaux dans le sol environnant sont très perméables (Comité de protection des sources du CTC, 2022). Cependant, on ne considère pas que les activités du projet représentent une menace prescrite spécifique à cette zone vulnérable sinon possiblement pendant la construction. On a de nouveau tenu compte de cet aspect au moment d'élaborer les mesures d'atténuation touchant les déversements et les autres contaminants qui pourraient possiblement toucher l'aquifère (voir la section 5 de ce RÉE).

3.1.9 Plaines inondables et rivage

Le rivage autour des îles et le long de la partie continentale font partie de la zone réglementée par la TRCA en raison du risque associé aux rives du lac Ontario. La zone se trouve également dans la « zone de

contrôle du secteur riverain de Toronto », qui est exemptée de la réglementation de la TRCA en ce lieu (TRCA 2023).

Les conditions du rivage ont été établies à partir d'une analyse des côtes qui avait pour but de déterminer les conditions actuelles des vents, des vagues, des glaces et du niveau de l'eau (Shoreplan 2022).

L'analyse a donné lieu aux conclusions suivantes :

- La partie continentale comprend tout près de 888 m de rivage, incluant le brise-lames de type berceau en bois d'œuvre recouvert de béton et les murs en palplanches d'acier.
- Le rivage du bord de l'eau comprend un revêtement en pierres de carapace jointoyées avec blocaille de béton, ainsi que des pierres libres près du bord de l'eau.
- Le rivage de l'anse Brigantine se compose de murs en palplanches d'acier, de perré sur un remblai, de murs de béton frontaux en perré, de murs en pierres de carapace empilées, de murs en blocs de béton, d'une rampe de mise à l'eau pour bateaux, alors qu'une partie du rivage est naturalisée ou non protégée.
- Le rivage de la marina est constitué de deux murs en palplanches d'acier recouverts d'un chenal en acier.
- Le brise-lames sur la limite sud du bord de l'eau est constitué de trois navires qu'on a coulés, remplis de pierre et recouverts d'une berme en béton.

Les calculs du jet de rive ont permis de déterminer les limites du danger d'inondation sur le site; cependant, ces limites ne s'appliqueront pas une fois le site aménagé et lorsqu'on aura modifié l'ouvrage de protection (Shoreplan, 2022).

3.1.9.1 Conditions de drainage

À l'intérieur de l'empreinte du projet, la partie continentale est généralement constituée d'un pavage plat, alors que la majeure partie est inclinée vers le sud en direction du lac Ontario, entraînant ainsi l'eau de pluie dans cette direction. On constate une petite zone inclinée au nord face au boulevard Lake Shore qui entraîne l'eau de ruissellement vers l'emprise du boulevard Lake Shore ouest. L'eau de drainage provenant des actuels terrains de stationnement est captée par un réseau de puisards et d'égouts pluviaux qui se déversent dans le lac en passant par des exutoires d'égout combinés. Le reste de l'eau de ruissellement de la partie continentale est captée par des bassins hydrographiques qui s'écoulent en direction sud par-dessus les terres et se déversent ensuite dans le lac (C.F. Crozier & Associates Inc. 2022).

L'île de l'Est est généralement plane, alors que certaines inclinaisons forment des bermes au sud. La zone centrale de l'île est constituée d'une vaste zone pavée assortie d'un bassin hydrographique qui est généralement incliné vers le nord. Cette zone comporte plusieurs bassins hydrographiques et égouts pluviaux qui n'ont pas été cartographiés avec précision, de sorte qu'on ignore la façon dont chaque bassin hydrographique est relié au système. Aucune sortie n'a été identifiée, mais on spéculé à l'effet que le système d'égouts pluviaux dans cette zone en général se déverse dans le nord dans l'anse Brigantine et à l'ouest dans le canal situé du côté ouest de l'île de l'Est, entre l'île de l'est et les terrains de Live Nation. Au niveau de l'édifice d'entretien actuel au sud-est, il ne semble y avoir aucune infrastructure pour les eaux pluviales dans la zone. Les inclinaisons actuelles entraînent les eaux de ruissellement en surface vers le nord en direction du bassin hydrographique central, alors que ces eaux se déversent ultimement dans l'anse Brigantine. Le reste de l'île de l'Est se draine de manière incontrôlée en direction sud, se déversant ainsi directement dans le lac Ontario ou se drainant en surface au nord-ouest en direction du canal situé entre l'île de l'Est et l'île du centre (C.F. Crozier & Associates Inc. 2022).

3.1.10 Environnement atmosphérique

L'environnement atmosphérique est un aspect de l'environnement qui comprend la qualité de l'air (incluant les émissions de gaz à effet de serre) et le bruit.

3.1.10.1 Qualité de l'air

La qualité de l'air à l'intérieur de la zone d'étude locale est influencée par la circulation des véhicules le long des routes locales et des autoroutes. Cela comprend le boulevard Lake Shore ouest et l'autoroute Gardiner, qui accueillent régulièrement des camions de transport et des véhicules personnels. Les véhicules libèrent des composés organiques volatils, des oxydes d'azote, des particules, du monoxyde de carbone et des oxydes de soufre.

L'aéroport Billy Bishop est situé environ à 1,5 kilomètre (km) à l'est de la Place de l'Ontario et on y dénombre en moyenne 4 vols par jour (Ports Toronto 2023). Les aéroports nuisent à la qualité de l'air en raison des avions, entre autres, lorsqu'ils tournent au ralenti. Les avions libèrent du dioxyde de carbone, de l'oxyde d'azote, des composés organiques volatils, des particules et du dioxyde de soufre.

Les traversiers, les maisons et les appartements, les activités manufacturières, ainsi que la production d'énergie sont d'autres sources de contaminants atmosphériques qui existent toutes à l'intérieur de la ZÉL.

Aucune évaluation de la qualité de l'air n'a été effectuée pour ce projet. Cependant, des postes de surveillance continue sont situés environ à 5 km à l'est de l'empreinte du projet. Ces postes indiquent les dépassements des particules présentant un diamètre de 10 micromètres ou moins (qui sont habituellement attribuables à la poussière sur la route), les hydrocarbures aromatiques polycycliques, le total des solides en suspension par rapport aux critères sur la qualité de l'air ambiant de l'Ontario (WSP 2022).

3.1.10.2 Bruit

Le bruit à l'intérieur de l'empreinte du projet est influencé par les événements qui se déroulent à l'amphithéâtre Live Nation (à l'intérieur de la Place de l'Ontario), par l'aéroport Billy Bishop (environ 1,5 km à l'est de la zone d'étude) et par la circulation le long du boulevard Lake Shore ouest (immédiatement au nord de la partie continentale). D'autres sources peuvent contribuer aux niveaux de bruit cumulatifs dans la zone, comme les événements à la Place des expositions, le centre Better Living et le BMO Field.

Il existe également des sources saisonnières de bruit, comme l'utilisation des bateaux à l'intérieur de la marina et le bruit attribuable aux événements à l'intérieur de la ZÉL (comme le Honda Indy). Le bruit actuel que font les utilisateurs du parc ne contribue pas aux niveaux de bruit au-delà de ces sources.

3.2 Changements climatiques

Il n'existe pas de limites spatiales en matière de changements climatiques, puisque l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et la contribution subséquente aux changements climatiques sont considérées comme une tendance mondiale qu'il est impossible de capturer à partir des limites spécifiques au projet.

Une évaluation des risques climatiques et de la résilience face au climat a été préparée pour la Place de l'Ontario dans le cadre des activités de réaménagement sur l'ensemble du site en déterminant la probabilité de dangers de type climatique et leurs impacts possibles sur les infrastructures, ainsi qu'en établissant les mesures d'adaptation recommandées (IBI Group, 2022). L'évaluation des risques climatiques et de la résilience face au climat est axée sur les dangers climatiques qui s'appliquent à l'emplacement géographique du site, incluant :

- **La chaleur extrême :** La température quotidienne moyenne à Toronto est de 9,4 degrés Celsius (°C), alors que les températures quotidiennes moyennes maximales en juillet et en août atteignent 26,6°C et 25,5°C respectivement. Cependant, les températures extrêmement élevées atteignent de 32,2°C à 37,8°C entre avril et septembre (Environnement et Changement climatique Canada, 2022). La température moyenne à Toronto a augmenté de 2,7°C depuis la fin du 19^e siècle et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive au cours des prochaines décennies, ce qui signifie que la température lors d'une journée chaude typique en été pourrait atteindre 38,4°C d'ici 2050 (IBI Group 2022).
- **Froid extrême :** Les températures quotidiennes minimales moyennes entre décembre et mars varient de -2,1°C à -1,9°C; cependant, les températures extrêmement basses atteignent de -30,0°C à -32,8°C entre décembre et janvier (Environnement et Changement climatique Canada, 2022). Les paramètres de froid extrême indiquent une baisse d'intensité et de fréquence; cependant, des pointes extrêmes se poursuivront, ce qui pose un risque pour les infrastructures, les systèmes naturels et la santé (IBI Group 2022).
- **Tempêtes de pluie :** Les précipitations annuelles moyennes à Toronto atteignent 714,0 mm, alors que les précipitations mensuelles les plus élevées varient de 70,9 mm à 84,8 mm entre les mois de mai et septembre, avec une moyenne mensuelle extrême de 98,6 mm (Environnement et Changement climatique Canada, 2022). Aucune pluie intense n'est attendue dans le sud de l'Ontario, ce phénomène étant combiné à un délai de répétition réduit entre les événements (IBI Group 2022). Une augmentation des chutes de pluie peut contribuer aux inondations et aux courants qui balaient tout sur leur passage, endommageant ainsi les infrastructures et posant une menace pour la vie humaine.
- **Niveaux élevés dans les lacs :** Les impacts du climat sur les niveaux d'eau statiques à l'intérieur de l'île de Toronto seront inférieurs à la variabilité naturelle (Baird 2019). Cependant, les niveaux élevés dans les lacs ont déjà causé des dommages à la zone et une interruption des services (comme le service de traversier, les événements à l'amphithéâtre Live Nation).
- **Tempêtes de neige et de glace :** Les chutes de neige annuelles moyennes à Toronto atteignent 121,5 cm, alors que l'épaisseur maximale quotidienne moyenne varie de 8,3 cm à 19,8 cm entre novembre et mars; cependant, une chute de neige extrême en un jour a déjà atteint 48,3 cm par le passé (Environnement et Changement climatique Canada 2022). Alors que les données sur le climat témoignent d'hivers plus doux, des phénomènes météorologiques extrêmes ont encore lieu en hiver, entraînant ainsi des impacts au niveau des infrastructures et réduisant les services (comme des annulations de vol) (IBI Group 2022). La glace s'accumule lors des pluies verglaçantes, ce qui contribue aux impacts sur les éléments naturels (comme des arbres brisés ou arrachés) et les infrastructures (comme des lignes d'alimentation brisées).
- **Vents extrêmes :** Plusieurs événements récents indiquent qu'un vent intense est une variable climatique croissante en termes d'impacts au niveau des infrastructures (IBI Group 2022). Compte tenu de l'emplacement de la Place de l'Ontario sur le lac, le site est généralement davantage exposé au vent, ce qui augmente le potentiel de danger en cas de vents extrêmes.
- **Fumée des feux de forêt :** L'exposition directe aux feux de forêt est considérée comme étant minimale; cependant, la Place de l'Ontario est exposée aux impacts sur la qualité de l'air qui sont attribuables aux feux de forêt éloignés qui sévissent dans le nord-ouest de l'Ontario. On s'attend à ce que les températures croissantes en raison des changements climatiques contribuent à accroître la fréquence des feux de forêt dans les régions boisées de l'Ontario, contribuant ainsi aux impacts sur l'environnement naturel et sur la santé humaine (IBI Group 2022).
- **Foudre/orages électriques :** Le nombre moyen de jours chaque année où sévissent des éclairs est de 40,5; cependant, on dispose de trop peu de données pour déterminer la manière dont ces événements

pourraient évoluer en raison des changements climatiques (IBI Group 2022). Malgré tout, on s'attend à ce qu'un événement de foudre ou un orage électrique endommage les infrastructures à la Place de l'Ontario.

En se basant sur l'évaluation des risques et sur la résilience au climat (IBI Group 2022), on a constaté que les dangers climatiques suivants posaient le plus grand risque pour les éléments du domaine public sur la Place de l'Ontario.

- Les tempêtes de pluie, qui ont des impacts sur la qualité de l'eau, le poisson et l'habitat du poisson, les amphibiens et les reptiles, les immeubles, les égouts sanitaires et pluviaux, les systèmes mécaniques et électriques, ainsi que les ponts et les passerelles.
- La chaleur extrême, qui a des impacts sur la qualité de l'eau, le poisson et l'habitat du poisson, les oiseaux nicheurs, les matériaux inertes de l'aménagement paysager, les édifices, les systèmes mécaniques et électriques, les services publics en hauteur et en surface, ainsi que les ponts et les passerelles.
- Les vents intenses, qui ont des impacts sur la Cinésphère.
- La fumée attribuable aux feux de forêt, qui a des impacts sur les immeubles, les systèmes mécaniques, ainsi que les ponts et les passerelles.

Des recommandations initiales en matière d'adaptation et de résilience (comme des interventions physiques) ont été élaborées et prises en compte dans le concept du domaine public (sections 4 et 5 de ce RÉE).

3.3 Environnement socio-économique

L'environnement socio-économique comprend les utilisations actuelles et proposées des terres, ainsi que la relation économique entre l'activité et la zone environnante, le cas échéant.

Les limites d'évaluation de la zone d'étude du domaine public qui sont associées à l'environnement social utilisé pour recueillir l'information sur la situation actuelle sont généralement limitées à l'empreinte du projet, la zone d'étude locale et la zone d'étude régionale (figure 3-1).

3.3.1 Utilisation des terres

La Place de l'Ontario occupe la partie sud-ouest de Toronto à l'intérieur de la zone du secteur riverain central. Au cours des deux dernières décennies, le secteur riverain a fait l'objet d'une transformation profonde en raison d'aménagements et de projets nouveaux, tels Sugar Beach, les WaveDecks et Queen's Quay.

L'empreinte du projet est qualifiée d'espace ouvert dans le Plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto 2022). Les utilisations actuelles de la Place de l'Ontario comprennent :

- Festivals de musique et concerts
- Présentation de films en plein air
- Mise à l'eau et amarrage de bateaux
- Activités aquatiques (comme le kayak, le canot, l'aviron)
- Transport actif (comme la marche, la bicyclette)
- Activités récréatives passives et actives

- Cours de yoga
- Expositions d'œuvres d'art
- Stationnement public

Le plan officiel (Ville de Toronto 2022) désigne le terrain le long du rivage de la partie continentale à l'extérieur de la Place de l'Ontario comme étant des parcs et le bord de l'eau vers l'ouest comme étant constitué d'aires naturelles.

L'utilisation à des fins récréatives à l'intérieur de l'empreinte du projet comprend des sentiers à usages multiples où l'on peut pratiquer la course, la marche, la bicyclette et le patin à roulettes, en plus d'observer les oiseaux et de s'adonner à des activités sur l'eau (comme la baignade), à des sports (comme le basketball et le volleyball) et le yoga. Les visiteurs pouvaient profiter de la projection de films à la Cinésphère jusqu'en octobre 2022 au moment où les installations ont fermé leurs portes pour faire l'objet de réparations et d'améliorations. La marina comporte 240 aires de mouillage pour les bateaux, un service de ravitaillement en essence et en carburant diesel, ainsi que différentes commodités. On y trouve également un service de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La marina a cessé ses activités en avril 2023 pour laisser la place à des activités d'entretien et de réaménagement des lieux.

La Place de l'Ontario est entourée par le lac Ontario à l'ouest, au sud et à l'est. Le lac Ontario est une étendue d'eau navigable inscrite en vertu de la *Loi sur les eaux navigables du Canada* qui protège les eaux que le public a le droit d'emprunter (c'est-à-dire les eaux navigables). Les eaux entourant la Place de l'Ontario sont utilisées principalement pour les loisirs, incluant le kayak, le canoë, la navigation, l'aviron et la baignade.

Les terrains environnants comprennent ceux de la Place des expositions au nord, qui sert de barrière entre la Place de l'Ontario et les quartiers situés au nord. La Place des expositions est un repère de Toronto où l'on présente des divertissements, des événements sportifs et des salons commerciaux, sans compter qu'il s'agit d'une destination pour les gens d'affaires. Certaines parties des terrains de la Place des expositions sont désignées comme un espace ouvert, alors que d'autres sont qualifiées de zones de régénération (Ville de Toronto 2022). Différents événements se déroulent également dans la zone environnante et le long du boulevard Lake Shore. Ces événements comprennent des parades (comme le carnaval des Caraïbes de Toronto [appelé auparavant Caribana]) et des festivals (comme le festival motosports Honda Indy de Toronto). Le boulevard Lake Shore est également utilisé habituellement chaque année pour le marathon de Tata Consultancy Services qui se déroule dans le secteur riverain de Toronto.

La zone entourant la Place des expositions au nord et à l'est comprend les quartiers de Liberty Village, Fort York et Parkdale et y on trouve différentes désignations d'utilisation des sols. Cela comprend des zones d'emplois de base, différents quartiers, des quartiers réservés aux appartements, des zones à usages mixtes et des parcs (Ville de Toronto 2022). Le quartier Liberty Village regroupe plusieurs anciens entrepôts et édifices qui remontent au début du vingtième siècle. Plusieurs entreprises dans le domaine des médias et des technologies occupent présentement ces édifices. On a assisté à une croissance considérable et à la construction d'immeubles résidentiels dans ce quartier au cours des dix dernières années. Fort York est un quartier émergent qui est situé immédiatement à l'est de la Place des expositions et qui se compose d'anciennes terres industrielles. Au cours de la dernière décennie, il a fait l'objet d'un réaménagement considérable, principalement à des fins résidentielles, le long d'un nouveau système de rues de type quadrillage. Entre 2011 et 2016, la zone de Fort York-Liberty Village a connu une croissance de près de 88 % de sa population (Statistique Canada 2016). Depuis ce temps, cette croissance a ralenti, alors que la population n'a augmenté que de 17 % entre 2016 et 2021 (Statistique Canada 2021). Au nord-ouest de la Place de l'Ontario se trouve Parkdale; il s'agit d'un quartier établi et plus ancien qui se compose principalement d'immeubles d'habitation de hauteur moyenne, de duplex et de maisons unifamiliales. En plus d'un nœud d'aménagement à usages mixtes, le quartier a connu une certaine croissance sur le plan résidentiel au cours des dernières années.

Une application de rezonage est présentement en cours en ce qui concerne l'aménagement et l'expansion du domaine public de l'île de l'Ouest, de la partie continentale et de l'île de l'Est. On prévoit de futures applications de rezonage pour les autres zones à l'intérieur de la Place de l'Ontario (comme le pavillon des sciences, l'amphithéâtre Live Nation). D'autres utilisations pour le transport en commun sont également attendues sur la partie continentale; celui-ci servira de point de liaison pour mettre les utilisateurs du site en contact avec l'actuelle Go Station, la ligne Ontario prévue et la zone environnante.

3.3.2 Économie

La Place de l'Ontario a toujours joué un rôle de parc d'attractions à vocation commerciale, alors que le gouvernement de l'Ontario l'a fermé en 2012 parce que la fréquentation et les revenus ne cessaient de diminuer depuis plusieurs années (Heritage Toronto 2020). La marina reste active sur le site, alors qu'elle offre chaque saison un service de location d'aires de mouillage pour les bateaux à la journée, à la semaine, au mois ou pour la saison, ainsi que des services de ravitaillement et d'autres commodités de base.

Un investissement économique stratégique dans le secteur riverain de Toronto a donné lieu à différentes utilisations publiques autour de la Place de l'Ontario. Des efforts de revitalisation spécifiques à la Place de l'Ontario entraîneront la création d'espaces publics procurant des avantages sur les plans touristique et socio-culturel. Les estimations indiquent que le réaménagement de la Place de l'Ontario pourrait générer des millions de dollars en avantages directs et indirects et des recettes fiscales en attirant les foules et les utilisateurs sur le site, stimulant ainsi l'économie de la province et de la Ville de Toronto (Comité consultatif du ministre, 2012).

Des possibilités d'emploi seront offertes lors de la conception et de la construction du domaine public, mais moins pendant les activités (par exemple, entretien, gestion des événements). Des possibilités économiques indirectes peuvent exister en attirant les visiteurs sur le site (comme une utilisation accrue du transport en commun, des commodités).

3.4 Environnement culturel

L'environnement culturel englobe les ressources du patrimoine culturel, les cultures autochtones, les arts et bien plus encore.

3.4.1 Ressources du patrimoine culturel

Les ressources du patrimoine culturel comprennent les ressources archéologiques (marines et terrestres), les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel.

En 2013, la Place de l'Ontario a été reconnue par le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports de l'époque comme un bien patrimonial d'importance provinciale en vertu de la section III.1 de la *Loi sur le patrimoine* de l'Ontario, la déclaration de valeur patrimoniale culturelle de la place de l'Ontario ayant été approuvée par le sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports.

La Place de l'Ontario est inscrite au registre du patrimoine municipal de la ville de Toronto.

La Place de l'Ontario n'est pas désignée en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine* de l'Ontario, ne fait pas partie d'un district de conservation en vertu de la partie V de cette même loi, et n'est pas non plus assujettie à une servitude patrimoniale municipale ou à une servitude de la Fiducie du patrimoine ontarien.

3.4.1.1 Ressources archéologiques

Avec le temps, on a assisté à une transformation profonde du secteur riverain du lac Ontario en raison des activités environnementales et humaines. De manière plus précise, le secteur riverain ouest (où se trouve la Place de l'Ontario) a connu des modèles uniques d'aménagement, et ce, principalement parce qu'il se

trouve près de l'accès au port de Toronto. Le secteur riverain ouest n'a pas connu les mêmes niveaux de développement industriel que les autres zones du secteur riverain qui sont associées à la Ville de Toronto. Ce secteur a plutôt accueilli plusieurs forts militaires et institutions publiques, comme le Fort Rouillé, les établissements militaires de Garrison Common et le développement de Garrison Common (Timmins Martelle Heritage Consultants Inc. 2012).

Une évaluation archéologique de stade 1 (sous le numéro de formulaire d'information sur le projet P349-044-2012) a été réalisée pour la Place de l'Ontario (Timmins Martelle Heritage Consultants Inc., 2012) et a été inscrite au registre public des rapports archéologiques de l'Ontario tenu par le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (MACM) (annexe D). L'évaluation archéologique de stade 1 consiste en un examen des données géographiques, historiques et d'utilisation des terres pour la propriété et les environs pertinents, en une visite de la propriété pour en inspecter l'état actuel et en une communication avec le MACM pour savoir s'il existe ou non des sites archéologiques connus sur la propriété ou dans ses environs. L'objectif est d'identifier les zones archéologiques potentielles et de procéder à une évaluation archéologique plus approfondie si nécessaire.

Cette évaluation a révélé que la majeure partie du site était une création artificielle et, par conséquent, qu'elle n'offrait aucune possibilité de découvrir des ressources archéologiques intactes sur le site. À ce titre, les zones indiquées comme étant sans potentiel sur la carte 35 (voir l'annexe D du présent RÉE) sont considérées comme exemptes de préoccupations archéologiques et ne font l'objet d'aucune recommandation de travaux archéologiques supplémentaires. Cependant, certaines cartes historiques examinées indiquent que le quai de la nouvelle garnison (construit en 1841) pourrait s'être prolongé dans le lac Ontario, dans une zone située sous le stationnement est de la place Ontario. Comme on ne sait pas si le remplissage de cette zone ou les constructions modernes ont eu un impact significatif sur l'empreinte du quai d'origine, il est tout à fait possible qu'il en reste des vestiges intacts, profondément enfouis sous la surface pavée. Par conséquent, si de nouveaux travaux de construction devaient se dérouler dans l'empreinte du quai du 19^e siècle (comme indiqué sur la carte 35), une nouvelle évaluation archéologique serait nécessaire. Celle-ci pourrait être entreprise en tant qu'activité distincte ou en tant qu'exercice de surveillance des travaux de construction, cette dernière solution étant plus réalisable étant donné la possibilité de sols de remblai excessivement profonds. Toute recherche de dépôts profondément enfouis doit suivre les normes énoncées dans les normes et directives à l'intention des archéologues-conseils (MTC 2011 : Section 2.1.7).

Une évaluation archéologique de stade 2 (sous le numéro de formulaire d'information sur le projet P349-103-2013) a été réalisée sur la base des recommandations énoncées dans l'évaluation de stade 1 (Timmins Martelle Heritage Consultants Inc., 2014) et a été inscrite au registre public des rapports archéologiques de l'Ontario tenu par le MACM (annexe D). L'évaluation archéologique de stade 2 consiste pour l'archéologue consultant à effectuer un sondage général sur l'ensemble de la propriété afin d'identifier toutes les ressources archéologiques susceptibles de s'y trouver. En cas de découverte d'éléments archéologiques, une évaluation de stade 3 s'impose.

Des recherches complémentaires entreprises en 2013 ont révélé que la zone du quai avait été draguée dans les années 1920, puis remblayée avant la construction de la promenade du Boulevard (boulevard Lakeshore). Par conséquent, il semble probable que les éléments restants du quai aient été touchés ou enlevés au cours des activités des années 1920 et de l'époque moderne. Afin de déterminer si des parties intactes du quai se trouvaient sous le stationnement, il a été décidé de creuser un petit nombre de tranchées d'essai exploratoires, là où l'empreinte du quai aurait pu se trouver. L'emplacement de l'ancien quai a été identifié par géoréférencement de cartes historiques à l'aide d'ArcGIS. Trois empreintes de quai ont été choisies comme références, l'une provenant du plan de vérification de 1852 de Fleming qui montre l'un des rendus les plus longs et les plus complexes du quai, l'une provenant du plan de 1857 de Toronto de Fleming, Ridout et Schrieber qui montre l'un des rendus les plus courts du quai de la première période, et l'autre provenant de l'annuaire de la ville de 1874 qui montre un emplacement légèrement différent du quai le plus long. La superposition de l'empreinte du quai de 1857 montre que la structure se trouve en deçà de la propriété en question, à l'intérieur de ce qui est aujourd'hui le stationnement de la CNE et le boulevard Lakeshore (avec l'empreinte). À la lumière de ces considérations, la zone d'investigation

proposée se situait dans les 100 mètres ouest du parc de stationnement est. Les deux empreintes de 1852 et de 1874, positionnées différemment, couvrent une zone d'environ 40 mètres sur 40 mètres à l'intérieur de cette zone.

Trois tranchées (d'une longueur d'un peu moins de 80 mètres et espacées de 10 mètres) ont été pratiquées d'est en ouest à travers l'empreinte du quai, englobant une zone tampon de 10 mètres de part et d'autre. Elles ont été creusées à l'aide d'une pelle rétrocaveuse munie d'un godet à bords droits jusqu'à une profondeur maximale de 1,7 m. On a constaté qu'elles contenaient une fine couche d'asphalte et de gravier au-dessus d'une couche de remblai profonde et dense composée d'une matrice d'argile limoneuse et contenant des gravats lourds composés de blocs de béton (avec barres d'armature), de briques rouges et jaunes tachées de suie, de fragments de calcaire, de fil de fer, de gravier et de débris modernes (pneus en caoutchouc, bottes, plastique, etc.). Une couche de remblai plus « propre » a été rencontrée à environ 1,5 mètre sous la surface. En général, l'excavation s'est poursuivie jusqu'à ce que cette couche plus propre soit observée. Compte tenu des élévations historiques, l'excavation s'est poursuivie à une profondeur suffisante pour permettre d'identifier d'éventuels vestiges de quai. Cependant, aucun n'a été identifié. Par conséquent, l'empreinte du quai historique est considérée comme peu préoccupante sur le plan archéologique et il n'est pas recommandé d'y effectuer d'autres travaux (Timmins Martelle Heritage Consultants Inc., 2014).

Une évaluation archéologique marine de stade 1 (sous le numéro de permis 2022-25) a été réalisée pour les lots d'eau associés à la Place de l'Ontario (LHC Heritage Planning and Archaeology Inc., 2022) et a été inscrite au registre public des rapports archéologiques de l'Ontario (annexe D). Une évaluation archéologique marine consiste en l'identification, l'évaluation et la protection des ressources archéologiques marines et est entreprise pour les zones de projet qui comprennent des zones entièrement ou partiellement submergées de la propriété. L'évaluation a conclu que le canal ouest — entre la partie continentale et les îles de la Place de l'Ontario — et les lagunes internes des îles dans la zone d'étude ont été dragués ou sont constitués de remblais en eau peu profonde ayant servi à créer les îles. Ces zones présentent un potentiel extrêmement faible en ressources archéologiques. Cependant, la zone d'étude à l'ouest, au sud et à l'est des îles de la Place de l'Ontario présente un potentiel limité de ressources archéologiques, notamment :

- Depuis des sites anciens sur le lit du lac dans des eaux plus profondes (en dessous de 5 m de profondeur, les zones moins profondes semblent être des remblais modernes ou des dépôts de sédiments récents) ;
- Des matériaux déposés par des navires du XIXe ou du XXe siècle traversant la zone (très probablement le long du bord sud et dans le coin sud-est de la zone d'étude) ;
- Des mouvements de matériaux à caractère culturel en provenance de l'extérieur du lac.

Il est donc recommandé :

- Si des travaux futurs à la Place de l'Ontario modifient le rivage sur les côtés ouest, sud ou est des îles, qu'une étude archéologique marine de suivi à l'aide d'un magnétomètre et d'un profileur de fond soit réalisée.
- Si d'éventuels travaux à la Place de l'Ontario modifiant les rivages dépassent les limites de la zone d'étude du présent rapport, qu'une étude archéologique marine complémentaire soit réalisée (LHC Heritage Planning and Archaeology Inc., 2022).

3.4.1.2 Ressources patrimoniales bâties et paysages culturels patrimoniaux

L'énoncé de valeur du patrimoine culturel identifie les attributs patrimoniaux qui contribuent à la valeur ou à l'intérêt que suscite la Place de l'Ontario en tant que patrimoine culturel. Les attributs à caractère patrimonial comprennent les éléments bâtis, les vues et les paysages suivants :

- Le Pavillon (qui comprend le complexe des pavillons, l'entrée principale et la Cinésphère)
- Les regroupements de villages qui entourent les places publiques
- Les éléments d'eau, incluant la marina, la baie des pavillons et le chenal intérieur
- Les édifices de la marina et le phare
- Les relations physiques et expérientielles entre la terre et l'eau, qui sont représentées par les différents traitements accordés au rivage
- Les chemins, les sentiers et les ponts, ainsi que les vues qu'il est possible d'admirer à partir de ces endroits
- Les voies de circulation sur l'eau, incluant les canaux et les lagon
- Les nombreux microclimats qui sont associés aux voies navigables et aux formes du relief
- Les vues sur le lac et le pavillon

En mars 2023, les attributs du patrimoine qu'on avait identifiés étaient encore présents sur la Place de l'Ontario, mais leur état physique variait. Par exemple, les regroupements de villages et plusieurs des sentiers à la grandeur de la Place de l'Ontario étaient touchés par les récentes inondations.

En vertu des Normes et lignes directrices pour la conservation des biens provinciaux à valeur patrimoniale, on a élaboré un plan de conservation stratégique (PCS) (Stevens Burgess Architects Ltd. 2022) qui a été approuvé par le sous-ministre du ministère de la Citoyenneté et du Multiculturalisme en novembre 2022. Le plan de conservation stratégique a pour but de fournir des orientations sur la conservation, l'entretien, l'utilisation et l'aliénation d'un bien patrimonial provincial. Un plan de conservation stratégique documente la manière dont les exigences énoncées dans les orientations stratégiques seront traitées et mises en œuvre dans le cadre de la gestion d'un bien spécifique ; il s'agit d'un cadre pour la prise de décisions. Il articule les objectifs et les buts généraux d'un bien patrimonial provincial, précise comment la valeur ou l'intérêt du patrimoine culturel du bien sera conservé, et définit des stratégies pour guider la prise de décision afin d'atteindre ces objectifs (MCM 2017). Le plan de conservation stratégique identifie les éléments du patrimoine bâti qui doivent faire l'objet de stratégies de conservation (tableau 3-2).

Tableau 3-2. Éléments du patrimoine bâti

Structure	Ressource patrimoniale
Bâtiment	Pont menant à la Cinésphère
	Pont sous les pavillons
	Pavillon 1
	Pavillon 2
	Pavillon 3
	Pavillon 4
	Pavillon 5
	Cinésphère
	Pont : reliant l'île de l'Est à l'île de l'Ouest

Structure	Ressource patrimoniale
Bâtiment	Toilettes à l'ouest de la marina
	Bâtiment du village ouest de la marina
	Bâtiment du village est de la marina
	Phare
	Navires brise-lames
	Toilettes nord de la marina
	Bâtiment nord-est de la marina
Plan d'eau	Marina nord
	Marina sud
	Cedar Cove, Pavilion Bay
	Anse Brigantine

Conformément à la directive du plan de conservation stratégique pour la Place de l'Ontario, ainsi qu'aux normes et aux directives provinciales touchant les propriétés du patrimoine provincial, on a également préparé une évaluation de l'impact sur le patrimoine (ERA Architects Inc. 2022). L'EIP a pour but de déterminer les impacts des activités proposées sur un bien patrimonial provincial. Elle recommandera des options et des mesures d'atténuation, conformément au plan de conservation stratégique du bien, afin de réduire les impacts qu'il subit et de conserver sa valeur ou son intérêt patrimonial culturel.

3.4.2 Culture autochtone

La Place de l'Ontario est une structure d'origine humaine dont la création s'est déroulée entre 1969 et 1971. Il devait s'agir d'une zone de divertissements, de loisirs et d'éducation; par conséquent, le terrain où se trouve la Place de l'Ontario ne présente aucune utilisation en tant que terrain historique traditionnel ou en tant que ressource.

Les cours d'eau qui entourent la Place de l'Ontario ont été utilisés par les peuples autochtones pendant des millénaires, incluant le Carrying Place Trail (environ 5 km à l'ouest), qui est une route de portage remontant à plusieurs siècles qu'on empruntait pour se déplacer entre la baie Georgienne ou le lac Simcoe et le lac Ontario. Le Carrying Place Trail a facilité la création des zones vitales de la vallée de la rivière Humber et de la région de Toronto pour les rencontres, le commerce et les échanges d'information.

3.4.3 Arts et culture

La Place de l'Ontario présente un long historique comme étant un lieu visant à faire connaître et à célébrer les arts et la culture. On y trouve des installations permanentes, comme la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario, ainsi que le Pavillon Coh Ohn (cloche du temple japonais), ainsi que des installations temporaires et saisonnières (comme des spectacles de lumières). La Place de l'Ontario a également présenté de nombreux événements culturels, comme des concerts, des festivals, des films et des pièces de théâtre. Ces événements se déroulent sur l'ensemble du site, incluant sur l'actuelle place de l'anse Brigantine (Echo Beach), à l'actuel amphithéâtre Live Nation, au centre de l'île de l'Est, ainsi qu'au pavillon en plein air du parc Trillium. Par le passé, la Place de l'Ontario accueillait des spectacles à grand déploiement, comme le Cirque du Soleil. On y a également présenté différents artistes locaux, des artistes autochtones, ainsi que des expositions d'œuvres d'art. Au cours des mois d'hiver, la Place de l'Ontario a récemment commencé à présenter Lumière : The Art of Light (auparavant l'exposition de lumières d'hiver).

Quatre installations artistiques permanentes existent présentement sur la Place de l'Ontario.

4. Sault de Kosso Eloul (1974) est une structure en acier inoxydable et une œuvre qui fait partie de la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario. Sault se trouve présentement sur la partie continentale, près de l'entrée centrale.
5. Dialogue d'Akio Murasawa (1984), qui fait également partie de la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario, est une sculpture qui commémore le bicentenaire de la province. L'œuvre Dialogue est située sur l'île de l'Ouest, près des pavillons et de la Cinésphère.
6. The Passage de Kosso Eloul (1984) est une sculpture faisant appel à des techniques mixtes qui comprend également une capsule temporelle. Cette œuvre est située sur la partie continentale à l'ouest, alors qu'elle fait également partie de la collection d'œuvres d'art du gouvernement de l'Ontario.
7. Le pavillon Goh Ohn Pavilion (cloche du temple japonais) de Raymond Moriyama (1977) commémore le 100^e anniversaire de l'arrivée du premier immigrant japonais au Canada. L'œuvre est située sur l'île de l'Ouest, près des pavillons et de la Cinésphère.

3.5 Environnement bâti et visuel

On compte 94 édifices sur la Place de l'Ontario, dont la plupart remontent aux années 1970. L'empreinte du projet comprend certains édifices vieillissants, incluant des salles de toilettes, des édifices d'administration et d'entretien, ainsi que des cabanes à l'entrée. On y trouve également des voies pour véhicules, des sentiers piétonniers et des pistes cyclables. Certains des édifices et structures existants sont des attributs patrimoniaux identifiés dans le cadre de l'énoncé de valeur du patrimoine culturel (voir la section 3.4.1 Ressources du patrimoine culturel).

Les infrastructures actuelles (par exemple, la Cinésphère et le complexe des pavillons) font présentement l'objet d'une mise à jour afin de protéger les infrastructures qui resteront sur place tout au long des activités de réaménagement et même après. Les travaux d'entretien et de réparation se poursuivront pour stabiliser et empêcher toute détérioration additionnelle alors que les activités de réaménagement sont en cours.

3.5.1 Transport et réseau de transport en commun

Les infrastructures routières majeures qui entourent le projet comprennent la route express Gardiner et le boulevard Lake Shore ouest. Il existe trois principaux points d'entrée menant à la Place de l'Ontario pour les véhicules situés le long du boulevard Lake Shore ouest au niveau de la promenade Ontario, la promenade Remembrance et le boulevard de la Place de l'Ontario.

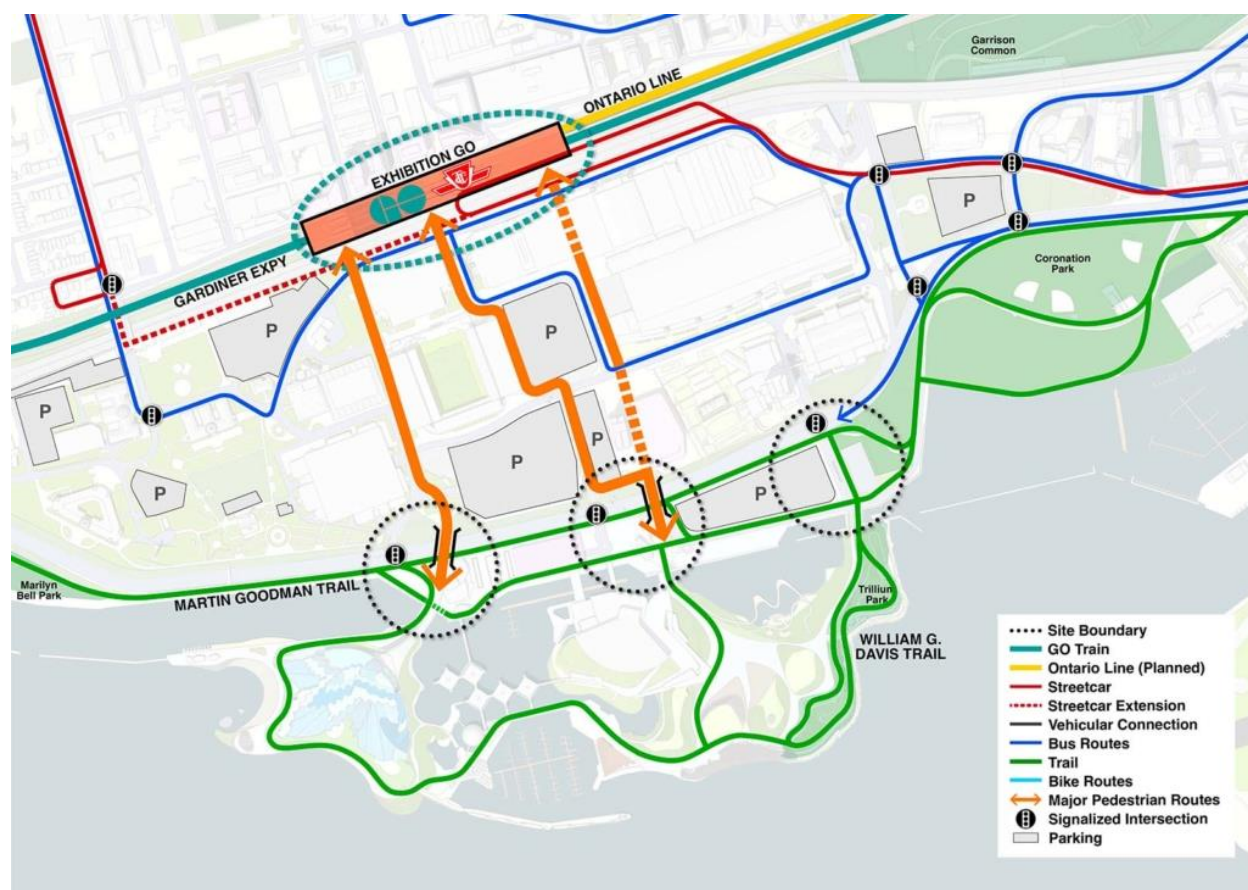
On compte tout près de 1 301 places dans des stationnements publics situés sur les terrains de la Place de l'Ontario, incluant :

- le terrain de stationnement no 1 : 360 places
- le terrain de stationnement no 1A : 60 places (utilisé pour les employés de Live Nation et les véhicules de service)
- le terrain de stationnement no 2 : 685 places
- le terrain de stationnement no 2A : 100 places
- le terrain de stationnement no 2B : 96 places

Des ressources additionnelles en matière de stationnement dans la ZÉL comprennent 5 777 places à la Place des expositions et environ 400 places au garage de l'Hôtel X. La Place des expositions fait présentement l'objet d'un exercice dans le cadre du plan directeur qui est axé sur le transport actif; une partie de ce processus consiste à examiner l'offre en matière de stationnement.

Les services limités de transport en commun local mènent à la Place de l'Ontario en tant que telle, alors que les services de transport en commun de niveau supérieur se trouvent au nord de la Place de l'Ontario à l'intérieur de la Place des expositions (figure 3-2). La Place de l'Ontario est présentement desservie par l'actuelle Commission des transports de Toronto et par les services de GO Transit. Les transports en commun futurs prévus pour la Place de l'Ontario comprennent l'expansion du réseau de transport en commun du secteur riverain, la ligne Ontario, les améliorations au réseau GO de Lake Shore ouest, ainsi que les nouvelles stations du réseau Smart Track.

Figure 3-2. Liaisons du transport en commun



Source : Urban Strategies Inc.

Il existe des infrastructures pour cyclistes et piétons autour et à l'intérieur de la Place de l'Ontario, incluant le sentier Martin Goodman. Deux ponts relient la Place de l'Ontario à la Place des expositions; il manque cependant une liaison du « dernier mille » entre ces deux emplacements. L'accès du « dernier mille » entre la Place de l'Ontario et les installations actuelles et prévues de transport en commun à la gare GO Exhibition (incluant une station prévue sur la ligne Ontario au niveau de l'actuel service de tramway) passe présentement par les terrains de la Place des expositions. Cette liaison est principalement accessible aux piétons, alors qu'il n'existe aucune option de transport en commun entre les deux emplacements.

LEA Consulting Ltd. (LEA) a réalisé une étude d'impact des transports, datée de novembre 2002, avec une mise à jour ultérieure, datée de septembre 2023, pour évaluer l'ensemble des activités de

réaménagement de la Place de l'Ontario du point de vue des transports (incluant les activités dirigées par les occupants et celles dirigées par le gouvernement). Cette étude avait également pour but de déterminer les impacts de la circulation sur le réseau routier adjacent et de déterminer les mesures d'atténuation requises. Partant de cette étude, LEA (2023) a préparé un résumé des conclusions relatives au transport dans le domaine public. Ce résumé est présenté à l'annexe E. En se basant sur les impacts attendus sur le transport et sur la circulation qui sont associés au réaménagement du domaine public, le résumé permet de tirer les conclusions suivantes :

- Des améliorations aux intersections des accès au site sont recommandées le long du boulevard Lake Shore ouest.
- Les réseaux piétonniers suffisent généralement à répondre aux besoins en matière de réaménagement du domaine public.
- Les solutions proposées en matière de stationnement (tels un terrain de stationnement en surface et une structure de stationnement souterraine) peuvent répondre à la demande en stationnement qui, d'après les prévisions, pourrait résulter des activités du domaine public.
- Un stationnement à court terme pour les bicyclettes devrait être prévu dans l'ensemble des espaces publics pour répondre à la demande d'utilisations passives et du domaine public.

Le réaménagement de zones situées à l'extérieur du domaine public aura également pour effet d'augmenter la circulation à l'intérieur et autour du site, entre autres en raison des véhicules, du covoiturage, du transport en commun, des piétons et des bicyclettes. Les conclusions additionnelles suivantes reposent sur les impacts au niveau du transport et de la circulation attribuables au réaménagement global qui sont également pertinents pour le domaine public :

- La demande au niveau du stationnement augmentera en raison du réaménagement global, de sorte qu'on propose des structures appropriées (comme une structure de stationnement souterraine).
- Le transport multimodal peut être amélioré en augmentant le nombre de liaisons piétonnières, en améliorant les espaces ouverts et les infrastructures de transport actif, en organisant des navettes par autobus à l'intention des visiteurs et des employés, ainsi qu'en mettant en place un système d'intégration de billetterie pour le transport en commun et un système d'orientation claire.

Les recommandations tirées de l'étude d'impact sur les transports (LEA Consulting Ltd. 2023) font présentement l'objet d'un examen et d'une mise en œuvre dans le concept du domaine public, lorsqu'approprié.

3.5.2 Services actuels

La capacité de services sur et autour de la Place de l'Ontario comprend les aqueducs, les égouts, le drainage, le gaz et l'électricité. Les services sur place ont été installés il y a plus de 50 ans et la fin de leur durée de vie utile approche, de sorte qu'ils ne répondent plus aux normes actuelles. Les systèmes d'aqueduc, d'égouts, de gaz et d'alimentation électrique doivent être remplacés.

Il n'existe aucun puits d'eau souterraine potable sur le site et aucun service de gestion des eaux pluviales n'est présentement en place. On ne trouve aucun système de fosses septiques sur le site; le réseau privé de pompes d'eaux usées et les conduites de refoulement se déversent dans des égouts par gravité municipaux sur le boulevard Lake Shore ouest.

Il existe sur le site deux réservoirs de stockage en surface qui contiennent des produits pétroliers : un immédiatement au sud-ouest des toilettes dans la partie est de la marina et un dans le coin nord-est de la plage Echo.

3.5.3 Services futurs

Le *Rapport de C et D sur la catégorie B de services sur le site de la Place de l'Ontario* (IO 2022), ÉE de portée générale des Travaux publics (IO 2022) a été produit le 30 juin 2022. D'après ces travaux, tous les services, incluant les aqueducs, les eaux usées, l'électricité, le gaz et les télécommunications font l'objet d'une mise à jour qui consiste à débrancher les anciennes infrastructures, le cas échéant, pour les remplacer par des systèmes modernisés dans l'ensemble de la Place de l'Ontario. Cela comprend l'installation de nouveaux raccords de service sur l'infrastructure de service de la Ville de Toronto. On s'attend à ce que la construction de ces améliorations aux services sur le site débute au milieu de 2023, alors que leur réalisation prendra environ 3 ans. Ces nouveaux services sur le site sont décrits en détail dans le *Rapport de C et D sur la catégorie B de services sur le site de la Place de l'Ontario* (IO 2022), et comprennent ce qui suit :

- Services des aqueducs : Ajouter une conduite maîtresse à la grandeur du site; un deuxième raccordement d'alimentation en eau dans la zone nord-est de la Place de l'Ontario; un nouveau raccordement de service au niveau du système de distribution d'eau municipal; remplacer l'infrastructure souterraine vieillissante des aqueducs.
- Services des eaux usées : Remettre en état, remplacer ou ajouter des stations de pompage; ajouter une nouvelle station de pompage centralisée des eaux d'égout sur l'île de l'Est pour recueillir et pomper les eaux d'égout vers le réseau d'égouts municipal sur la partie continentale; prévoir de nouveaux raccords de service au niveau du système municipal de collecte des eaux usées; et remplacer l'infrastructure vieillissante de la tuyauterie souterraine des eaux usées.
- Services de gestion des eaux pluviales : Mettre en place des techniques d'aménagement à faible impact (comme des zones humides végétalisées, une augmentation du nombre de zones d'infiltration et des pavés perméables, des planteuses d'arbres) et des appareils de traitement de la qualité de l'eau (comme des dessableurs-déshuileurs)
- Services d'alimentation électrique/télécommunications : Établir un raccordement direct avec le système électrique de Toronto Hydro et assurer la coordination avec cette dernière; ajouter une nouvelle boucle électrique qui se branche de manière indépendante au réseau de câbles coaxiaux de Toronto Hydro; et installer un réseau amélioré de télécommunications à la grandeur du site en vue d'un éventuel réseau public de communications à des fins de sécurité.
- Services de gaz : Augmenter le nombre de conduites de gaz principales pour répondre à la demande future et prolonger l'infrastructure de gaz de l'île de l'Est jusqu'à la conduite principale à haute pression d'Enbridge sur le boulevard Lake Shore.

Les autres services comprendront l'ajout de terminaux de système de sécurité à la grandeur de la Place de l'Ontario et l'ajout d'un système de contrôle de supervision et d'acquisition de données permettant de recueillir des données en temps réel sur les services.

4. Alternatives et évaluation

L'ÉE de portée générale de Travaux publics exige l'évaluation des « alternatives » à l'activité et des « méthodes alternatives » utilisées pour réaliser l'activité.

La section 2.1.3 comporte une discussion sur les « alternatives à l'activité » ou simplement les « alternatives à », où l'on fait référence aux différentes solutions qu'on peut envisager pour aborder un problème ou une possibilité qu'on a identifié. Par exemple, les alternatives à l'aménagement d'un site peuvent aller de « ne rien faire » (maintenir le statu quo) à construire de nouvelles installations.

La décision de réaménager la Place de l'Ontario a été rendue à l'extérieur du processus d'ÉE et a ensuite fait l'objet d'une évaluation par le Gouvernement de l'Ontario dans le cadre de son processus décisionnel. Puisque cette évaluation a été réalisée en dehors du processus d'ÉE, l'évaluation des « alternatives » n'est pas comprise dans le RÉE.

Partant de cette décision, cette section portera uniquement sur les « méthodes alternatives », alors qu'on y décrit les méthodes alternatives pour réaliser l'activité (c'est-à-dire des activités de réaménagement dirigées par le gouvernement), la méthodologie d'évaluation, ainsi que les résultats de l'évaluation. Les « méthodes alternatives » font référence aux différentes façons d'effectuer la même activité. En ce qui concerne le projet de réaménagement de la Place de l'Ontario, cela pourrait consister à tenir compte d'un ou de plusieurs des éléments suivants : sites alternatifs pour l'activité proposée (comme le stationnement), concepts alternatifs (comme les concepts de design) et les technologies alternatives.

4.1 Autres méthodes de réalisation de l'activité

Pour la majeure partie du réaménagement du domaine public de la Place de l'Ontario, les « méthodes alternatives » prises en compte concernent le design. L'empreinte du projet occupe une vaste superficie. Ainsi, pour aider à déterminer et à naviguer entre les concepts de design (alternatives), on a divisé le domaine public en cinq zones différentes. Deux concepts de design ont été créés pour chaque zone afin de montrer la façon dont on pourrait réaliser sur place la vision du gouvernement de l'Ontario et donner suite aux commentaires du public, des communautés autochtones et des intervenants. Le concept de design visait également à résoudre les problèmes clés qui touchent le site (ces problèmes sont énumérés pour chaque zone dans les sections 4.1.1 à 4.1.4 et 4.1.7 de ce RÉE). Les concepts de design ont été présentés initialement au public, aux communautés autochtones et aux intervenants dans le but de recueillir leurs commentaires en octobre 2022 lors de l'activité de mobilisation 2, ainsi que lors des autres réunions tenues en compagnie des communautés autochtones et des organismes techniques. L'élaboration de deux concepts de design a également tenu compte des commentaires recueillis dans le cadre de l'exercice de visualisation publique virtuelle (activité d'engagement 1 qui s'est déroulée en avril 2022), ainsi que de la première consultation auprès des communautés autochtones, la ville de Toronto et les autres intervenants (comme on le décrit dans la section 6) sur le réaménagement des terrains du domaine public.

Le concept de chaque zone visait à atteindre différents objectifs de la vision du gouvernement et à tenir compte des commentaires pour ainsi accommoder différentes utilisations dans l'ensemble du domaine public. Par exemple, certains concepts étaient axés sur les possibilités d'activités récréatives actives et la programmation, alors que d'autres portaient sur l'importance des espaces verts, les éléments naturels et la possibilité de s'adonner à des activités passives. Le tableau 4-1 et les sections 4.1.1 à 4.1.5 présentent un résumé des concepts de design pour chaque zone.

Tableau 4-1. Résumé des concepts pour chaque zone.

Zone	Concepts
Zone 1 : Bord de l'eau	▪ Concept A : Belvédères de pierre ▪ Concept B : Jetées avec plantes
Zone 2 : Marina	▪ Concept A : Marina du parc ▪ Concept B : Port de l'Ontario
Zone 3 : Anse Brigantine	▪ Concept A : Événement & activités ▪ Concept B : Zone humide & nature
Zone 4 : Terre ferme	▪ Concept A : Milieu urbain et actif ▪ Concept B : Portail vert
Zone 5 : Forum	▪ Concept A : Fontaine et lieu flexible ▪ Concept B : Centre de sports et de loisirs

Les deux concepts de design pour chaque zone proposaient également des solutions dans le but de donner suite aux considérations nécessaires, comme l'accessibilité, les changements climatiques et les défis environnementaux, ainsi que la durabilité économique.

Sur la partie continentale, des alternatives ont également été élaborées et évaluées pour le stationnement et pour un nouvel édifice principal destiné au Centre des sciences de l'Ontario. Des alternatives à ces deux éléments ont également été élaborées pour répondre aux différents éléments de la vision du gouvernement et aux commentaires recueillis, incluant l'amélioration des espaces publics et la protection des points de vue patrimoniaux des pavillons et de la Cinésphère à partir du boulevard Lake Shore. Les alternatives en ce qui concerne le CSO et le stationnement ont été évaluées séparément pour tenir compte de la partie continentale et des concepts.

4.1.1 Bord de l'eau

Au moment d'élaborer les concepts de design du bord de l'eau, les enjeux actuels suivants ont été pris en compte :

- Infrastructures vieillissantes
- Inondations
- Rivage inaccessible

4.1.1.1 Concept A : Belvédères de pierre

Concept A : Des belvédères de pierres ont été créés dans le but premier de protéger le rivage tout en permettant aux visiteurs sur le site de s'approcher de l'eau (figure 4-1). Le concept comprend une promenade publique continue entre le rivage et la pelouse sud, un rebord de pierres et des belvédères de pierres. Ce concept procure les avantages suivants :

- Un rebord plus épais et surélevé sur le rivage afin de protéger contre les inondations
- Une protection sur le rivage afin d'étendre physiquement le domaine public
- Un bord de l'eau accessible en toutes saisons
- L'accès au rivage

Ce concept de design ne procure pas autant d'espaces verts et de végétation que le concept B, mais il permet aux utilisateurs du site de s'approcher davantage de l'eau et de vivre l'expérience de cette

proximité avec le lac Ontario. Pour des raisons de sécurité, il ne s'agit pas d'une zone conçue pour la baignade ou pour mettre des embarcations à l'eau.

Figure 4-1. Bord de l'eau, concept A : Belvédères de pierre.



4.1.1.2 Concept B : Jetées avec plantes

Concept B : Des pieux plantés dans le sol protègent également le rivage, mais ils visent à accroître la végétation (figure 4-2) lorsqu'on compare au concept A. Ce concept offre aux utilisateurs moins d'accès à l'eau que le concept A. À l'instar du concept A, il présente une promenade publique continue et des belvédères. Ce concept procure également les avantages suivants :

- Un rebord planté et plus vert
- Un rivage surélevé afin de protéger contre les inondations
- Une végétation accrue pour la gestion des eaux pluviales
- Des belvédères et une promenade offrant une vue sur l'eau

Figure 4-2. Bord de l'eau, concept B : Jetées avec plantes



4.1.2 Marina

Au moment d'élaborer les concepts de design de la marina, les enjeux actuels suivants ont été pris en compte :

- Inondations.
- Eau stagnante et mauvaise circulation.
- Immeubles vides et en mauvais état.
- Domaine public détérioré.
- Absence de commodités et d'activités commerciales.
- Absence de zones ombragées et d'endroits où les gens peuvent s'asseoir.

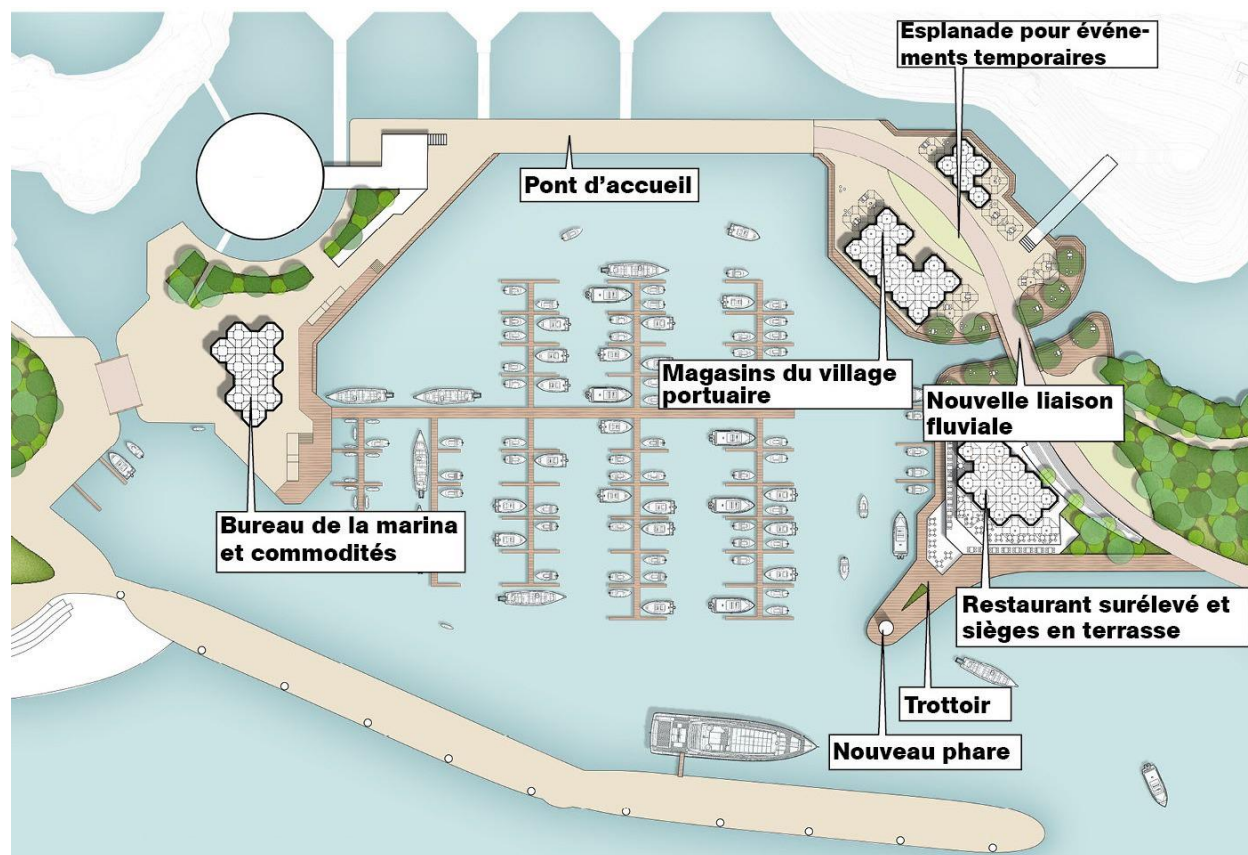
4.1.2.1 Concept A : Marina du parc

Pour cette zone, les deux concepts comportaient des endroits surélevés afin de contrer les inondations. Concept A : La marina du parc vise principalement à maximiser l'espace public (figure 4-3). Ce concept procure les avantages suivants :

- Possibilités de pique-niquer en étant assis à l'ombre.
- Conservation du patrimoine, alors qu'on a recréé les grands édifices de la marina (qui sont inutilisés en grande partie) pour les transformer en auvents ouverts.
- Étendue accrue des espaces verts accessibles au public

Sur le plan commercial, ce concept de design n'offre pas autant de possibilités que le concept B. Au départ, ce concept proposait également une nouvelle liaison avec le cours d'eau; on a cependant déterminé plus tard qu'elle était impossible à réaliser sur le plan technique ou financier. Pour cette raison, on a retiré cet élément du concept et on n'en tient pas compte dans son évaluation. Sans la nouvelle voie navigable, le concept offre davantage de possibilités de planter de nouveaux arbres ou d'ajouter un espace commercial.

Figure 4-3. Concept A pour la marina : Marina du parc.



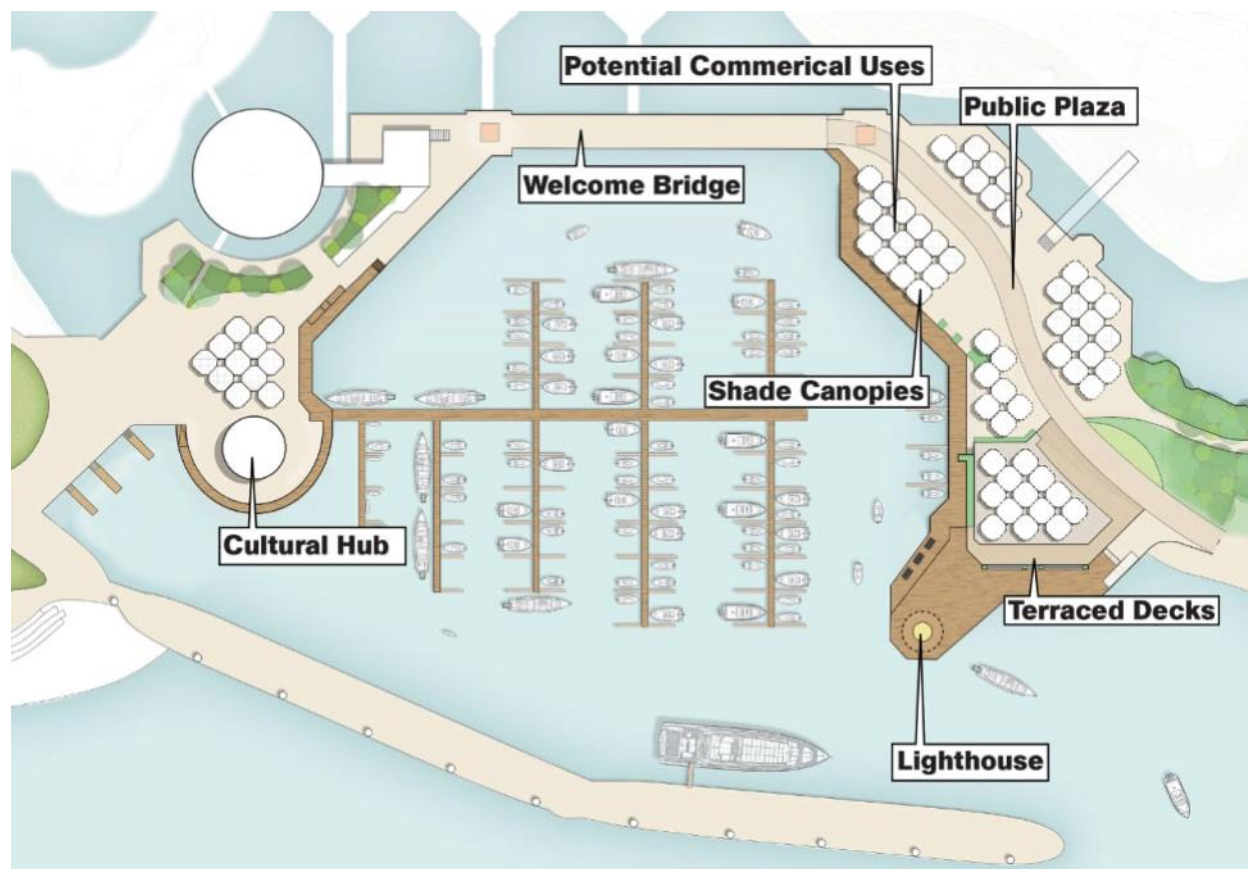
4.1.2.2 Concept B : Port de l'Ontario

Concept B : Le Port de l'Ontario vise à encourager l'activité commerciale qui est complémentaire au reste du domaine public (figure 4-4). Ce concept procure les avantages suivants :

- Un carrefour culturel offrant différentes possibilités d'aménagement et de programmation culturelle.
- Zones de mouillage diversifiées et plus vastes
- Utilisations commerciales possibles
- Une promenade de bois longeant les deux côtés de la marina, permettant ainsi aux utilisateurs d'interagir avec l'eau

Le concept B pour cette zone offre moins d'espaces verts et d'espaces réservés aux parcs publics que le concept A.

Figure 4-4. Concept B de la marina : Port de l'Ontario



4.1.3 Anse Brigantine

Les enjeux suivants ont été pris en compte au moment d'élaborer les concepts de design de l'anse Brigantine :

- Circulation difficile sur l'eau
- Endroit bordé par un stationnement et par un terrain pavé
- Inondations
- Accès très limité à l'eau

4.1.3.1 Concept A : Événement et activités

Concept A : L'événement et les activités visent à procurer des possibilités en matière d'activités récréatives (figure 4-5). Ce concept procure les avantages suivants :

- Conservation du patrimoine culturel en plus de rétablir la limite originale prévue dans le concept de Hough
- Une maison dans les arbres et une zone de jeux permettent aux enfants d'âges variés de s'amuser
- Aménagement paysager et arbres pour se protéger des intempéries

- Promenade sur la partie continentale permettant aux usagers de s'approcher de l'eau
- Accès à l'eau pour les activités aquatiques, comme le canot ou le kayak.

Comparativement au concept B, ce concept procure moins d'interactions avec l'eau et moins d'espaces verts.

Figure 4-5. Concept A pour l'anse Brigantine : Événement et activités



4.1.3.2 Concept B : Zone humide et nature

Concept B : La zone humide et la nature ont pour but d'accroître l'expérience dans la nature et de procurer des possibilités d'activités récréatives passives (figure 4-6). Ce concept procure les avantages suivants :

- Un système de promenades flottantes.
- La création d'une zone humide.
- Une zone de jeux réduite pour les enfants.
- De nouvelles possibilités d'améliorer les écosystèmes et l'écologie.
- Accès à l'eau pour les activités aquatiques, comme le canot ou le kayak.

Le concept B offre davantage de végétation et d'espaces verts que le concept A, mais un espace moins structuré pour les activités récréatives. Les deux concepts visent à améliorer la qualité de l'eau et la circulation à l'intérieur de l'anse; cependant, le concept B offre davantage de possibilités d'améliorer la qualité de l'eau grâce aux zones humides proposées.

Figure 4-6. Concept B pour l'anse Brigantine : Zones humides et nature



4.1.4 Terre ferme

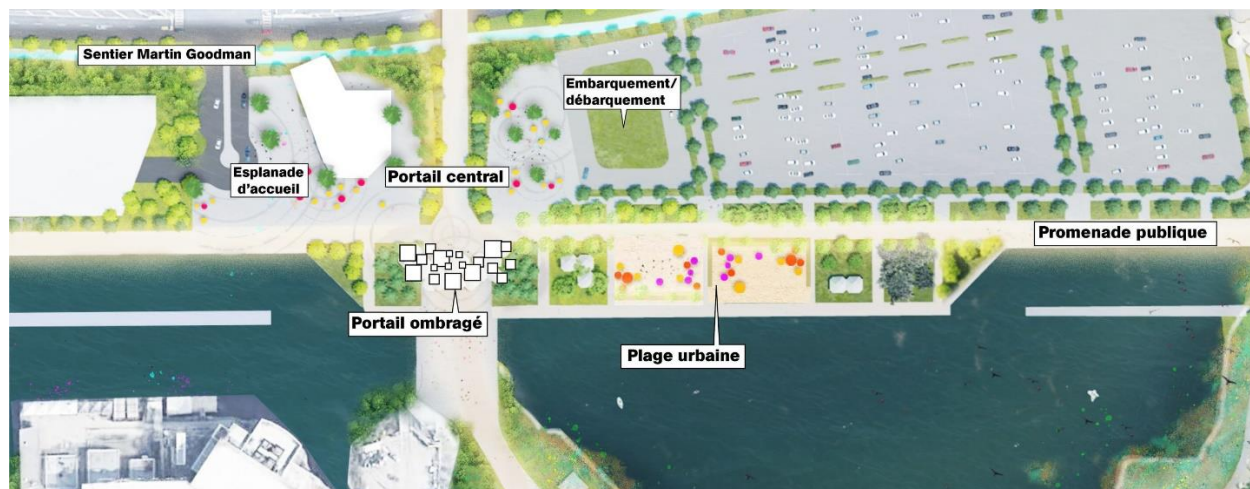
Au moment d'élaborer les concepts de design pour la partie continentale, les enjeux actuels suivants ont été pris en compte :

- Accroissement de la superficie réservée aux stationnements et des surfaces asphaltées
- Infrastructures vieillissantes
- Bord de l'eau sous-utilisé
- Expérience du bord de l'eau qui laisse à désirer
- Verdure limitée

4.1.4.1 Concept A : Milieu urbain et actif

Concept A : Le milieu urbain et actif permet de vivre des expériences actives et variées (figure 4-7). L'avantage de ce concept consiste dans ce qu'il convient à un vaste éventail d'utilisations passives et actives. Il présente également des aménagements paysagers inertes et vivants, incluant des places et une plage urbaine. Ce concept ne présente pas autant d'espaces verts que le concept B.

Figure 4-7. Concept A pour la partie continentale : Milieu urbain et actif



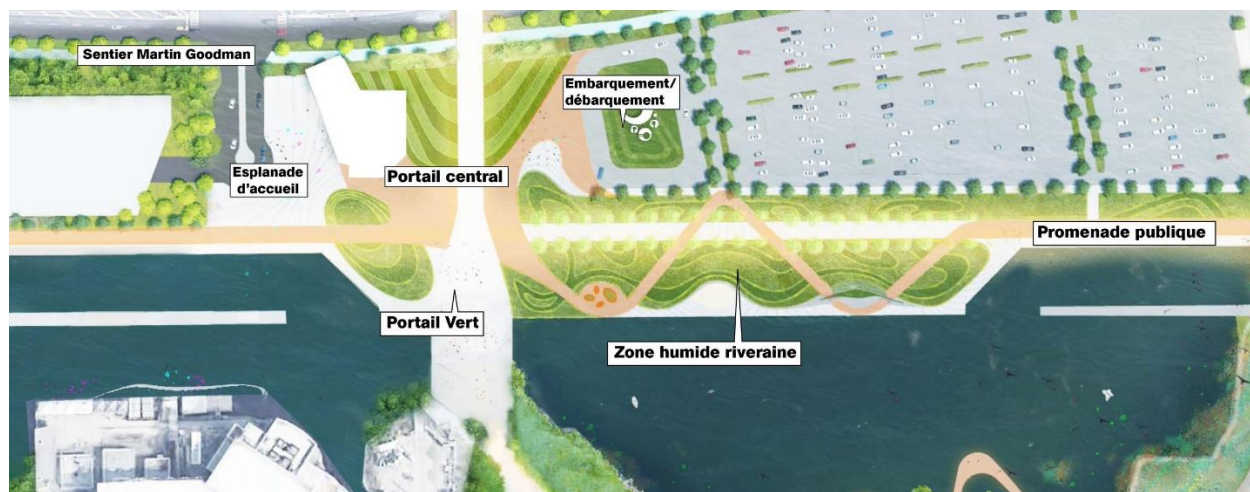
4.1.4.2 Concept B : Portail vert

Concept B : Le portail vert est axé sur les activités récréatives passives, alors qu'on y accorde moins d'importance aux zones destinées à des activités désignées (figure 4-8). Le concept B procure également les avantages suivants :

- Espaces verts accrus présentant de nombreuses espèces végétales et un nombre minimal d'éléments inertes.
- Des espaces publics fermés et abrités.
- La sensation accrue d'un parc sur la partie continentale.

Les deux concepts présentent davantage de végétation lorsqu'on compare aux conditions actuelles, mais le concept B offre davantage d'espaces verts que le concept A. Les deux concepts présentent également une promenade riveraine, ainsi qu'une place pour l'arrivée et des zones d'arrivée et de départ qui améliorent l'accès sur le site. Le concept B offre moins de flexibilité en ce qui a trait à l'éventail des utilisations possibles.

Figure 4-8. Concept B de la partie continentale : Portail vert



4.1.5 Stationnement

Alors que le stationnement se trouve sur la partie continentale, des alternatives à ce niveau ont été identifiées séparément à partir des concepts de design de la partie continentale. La raison première qui justifie cette approche consiste dans ce que la décision en matière de stationnement n'entre pas dans le cadre de l'évaluation des concepts de design de la partie continentale, puisque le stationnement se retrouve dans les deux concepts de design et parce qu'il est nécessaire, peu importe le concept de design choisi en vertu de l'évaluation de la demande en stationnement réalisée en dehors du processus d'ÉE. Cette évaluation a également permis de déterminer que le nombre minimal de places nécessaires afin de répondre à la demande en stationnement à partir des activités de réaménagement est d'environ 2 600 à 2 800. Cela comprend le stationnement partagé entre les différentes utilisations de la Place de l'Ontario (comme Therme, le domaine public, Live Nation) et la gestion de la demande en transports (politiques et programmes ayant pour but d'influencer la façon dont les gens choisissent de se déplacer dans le but de réduire les déplacements en véhicules occupés par une seule personne en encourageant les formes plus durables de transport (comme le transport en commun, la bicyclette)). On a également déterminé, à partir de la vision du gouvernement de l'Ontario en matière de réaménagement, que la solution choisie pour le stationnement devrait répondre aux objectifs suivants du projet :

- Ne pas limiter ni avoir des répercussions négatives sur les nouveaux espaces publics à la Place de l'Ontario
- Protéger la vision patrimoniale des pavillons et de la Cinésphère à partir du boulevard Lake Shore ouest.
- Respecter les politiques municipales en matière d'aménagement du secteur riverain et de concept urbain
- Prévoir une augmentation du nombre de places de stationnement afin de répondre à la demande

Pour aider à atteindre ces objectifs, les alternatives en matière de stationnement qu'on a prises en compte comprenaient les alternatives en matière d'emplacement et de type de structure. Les alternatives en ce qui a trait aux terrains de stationnement comprenaient :

- Terrain de stationnement sur le site
- Terrain de stationnement en dehors du site

Compte tenu de l'emplacement de la Place de l'Ontario, l'unique possibilité de stationnement en dehors du site consistait à agrandir le stationnement actuel à la Place des expositions. Historiquement, les stationnements entre la Place de l'Ontario et la Place des expositions étaient communs et répondaient à leurs demandes mutuelles. On comprend cependant que la Place des expositions est présentement en train de préparer un plan directeur pour l'ensemble du site qui entraînerait le retrait de places de stationnement pour favoriser plutôt les piétons et les cyclistes. On a ainsi déterminé qu'un nombre permanent de places de stationnement n'allait pas être offert aux visiteurs de la Place de l'Ontario. Cette information a été prise en compte afin de déterminer l'emplacement préféré du terrain de stationnement (voir la section 4.3.5). En raison des contraintes d'accès, l'unique possibilité envisagée pour un stationnement sur place était dans la zone correspondant à la partie continentale, où l'on trouve déjà un stationnement en surface. Un stationnement qui se trouve en dehors du site est avantageux, puisqu'il laisse davantage de place aux espaces publics ouverts à la Place de l'Ontario, où il existe déjà un stationnement, mais l'inconvénient consiste dans ce qu'il ne permet pas d'accéder directement au site. De même, un stationnement sur place procure un accès direct au site, mais il pourrait possiblement limiter l'aménagement d'un nouvel espace public ouvert.

En ce qui concerne les types de structure de stationnement, les alternatives suivantes ont été identifiées :

- Une structure en surface

- Une structure souterraine
- Des terrains de stationnement en surface seulement
- Un terrain de stationnement en surface combiné à une structure souterraine

L'avantage d'une structure enfouie ou en hauteur consiste dans ce qu'elles peuvent toutes deux convenir à l'augmentation modeste prévue dans la demande de places de stationnement pour la Place de l'Ontario. L'inconvénient d'un stationnement en hauteur réside donc dans ce qu'il peut obstruer la vue à partir du boulevard Lake Shore ouest en direction des pavillons, de la Cinésphère et du lac Ontario. L'utilisation de terrains de stationnement en surface seulement n'augmente pas le nombre de places de stationnement, mais cette option présenterait le coût de construction le moins élevé, puisque cela correspond à la situation actuelle. En combinant un terrain de stationnement en surface à une structure souterraine, on répondrait également à la demande prévue de places de stationnement, sans obstruer la vue, et on se retrouverait ainsi avec un espace public plus vaste comparativement à un stationnement en surface ou en hauteur.

4.1.6 Centre des sciences de l'Ontario

À l'intérieur de la zone située sur la partie continentale, les concepts de design proposaient un pavillon pour les cours et les programmes à caractère scientifique. En avril 2023, le Conseil du Trésor approuvait la réinstallation du CSO à la Place de l'Ontario et confirmait la nouvelle programmation à caractère scientifique pour le CSO. La décision de relocaliser le CSO à la Place de l'Ontario est une évaluation des « alternatives à l'entreprise » ou simplement des « alternatives » dans le cadre de l'ÉE de portée générale. Le cadre de l'évaluation environnementale de la catégorie d'ouvrage public reconnaît que pour la plupart des projets de travaux publics, cette étape intervient dans le cadre d'un autre processus de planification ou de prise de décision politique et permet donc que cette étape se déroule en dehors du processus d'ÉE. C'est le cas pour le CSO, et la décision de le relocaliser à la Place de l'Ontario a été prise indépendamment du processus d'ÉE, dans le cadre d'un autre processus décisionnel du gouvernement (voir la section 2.3).

La réinstallation du CSO permettra d'offrir à la Place de l'Ontario des programmes d'éducation à caractère scientifique à l'intention des familles, incluant dans les cinq pavillons historiques et la Cinésphère. Les exigences fonctionnelles du nouveau CSO ont été établies par Lord Cultural Resources, en consultation avec le CSO, dans le but d'atteindre les objectifs de modernisation et de durabilité de ce dernier. Si on se base sur leurs conseils, le CSO aura besoin d'environ 200 000 pieds carrés en plus des pavillons et de la Cinésphère afin de réaliser son mandat et pour offrir ses programmes. On a alors décidé que le CSO allait avoir besoin d'un nouveau bâtiment principal pour offrir ses programmes, plutôt que d'un pavillon.

Alors que la conception détaillée du nouveau bâtiment principal du CSO sera élaborée dans le cadre d'un processus subséquent, plusieurs alternatives conceptuelles ont été évaluées dans le cadre de cette ÉE de portée générale de catégorie C pour aider à déterminer les impacts possibles et élaborer des mesures d'atténuation dans le but de guider ainsi l'élaboration du concept futur. Les alternatives suivantes ont été prises en compte et évaluées :

- Emplacement
- Hauteur et masse

Si on se base sur l'espace nécessaire pour accueillir le programme fonctionnel du CSO, les ententes de bail actuelles pour les sections du site, ainsi que les améliorations proposées au domaine public, les alternatives réalisables en ce qui concerne l'emplacement du CSO à la Place de l'Ontario comprenaient :

- Terre ferme (P1)
- Terre ferme (P2)

P1 et P3 sur la partie continentale sont présentées à la figure 4-9. Les limites indiquées ne sont pas les limites prévues dans la loi. Ces limites sont approximatives.

Figure 4-9. P1 et P2 sur la partie continentale, alternatives en ce qui concerne l'emplacement du CSO

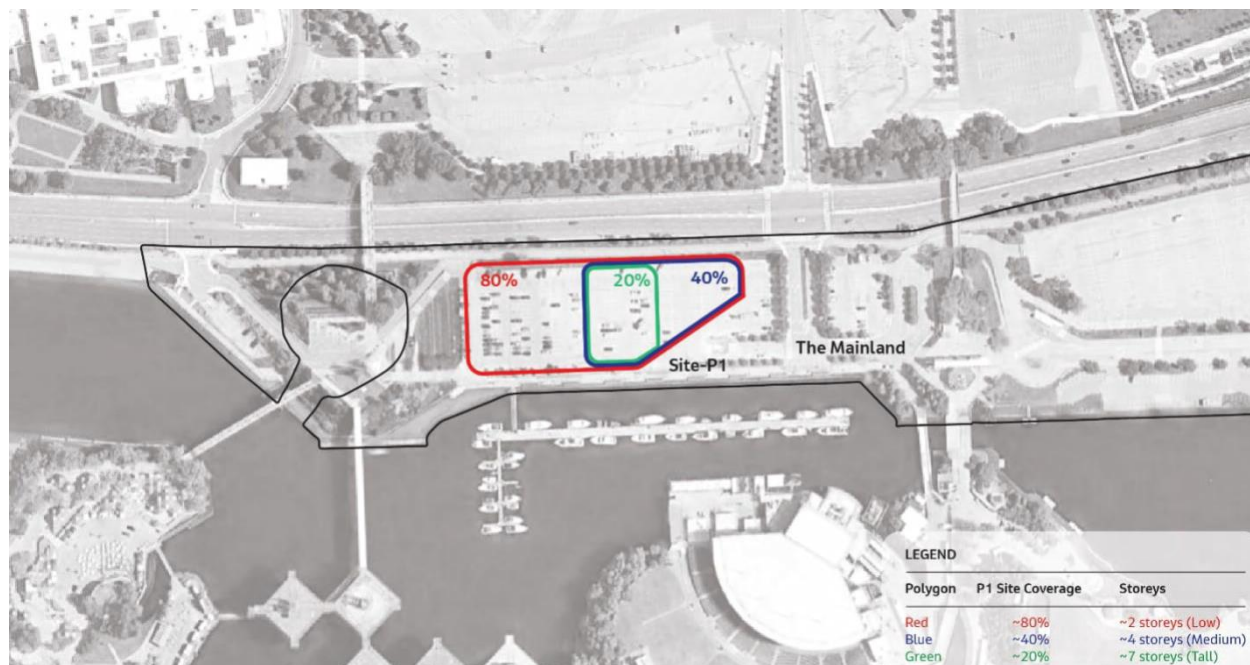


En vertu du programme fonctionnel, le bâtiment principal du CSO doit présenter une superficie brute approximative (SBA) de 200 000 pieds carrés (en plus des pavillons et de la Cinésphère). Cette SBA pourrait théoriquement présenter des bâtiments de formes variées, allant d'un immeuble bas présentant une vaste empreinte à un immeuble en hauteur plus élancé ou quelque chose entre les deux. Cependant, un facteur clé au moment d'évaluer les alternatives en ce qui concerne la hauteur et la masse d'un tel édifice concerne le besoin de maximiser son efficacité en termes d'accès, de contiguïté et de circulation entre les espaces. Si on se base sur l'espace disponible à l'emplacement préféré (P1) (voir l'étape 1 de l'évaluation dans la section 4.3.6), les alternatives suivantes en termes de hauteur et de masse ont été établies :

- Basse (au plus deux étages occupant jusqu'à 80 % du site P1)
- Moyenne (au plus six étages occupant jusqu'à 55 % du site P1)
- Haute (sept étages et plus occupant jusqu'à 25 % du site P1)

Le pourcentage de couverture du site est approximatif et il a été déterminé à partir de la superficie approximative à l'intérieur de la limite de P1, comme on peut le voir à la figure 4-9. La figure 4-10 montre un exemple d'empreinte pour une alternative basse, moyenne et haute au stationnement P1.

Figure 4-10. Exemples d'alternatives en matière de hauteur et de masse pour le site P1



4.1.7 Forum

Au moment d'élaborer les concepts de design pour le Forum, les enjeux actuels suivants ont été pris en compte :

- Paysage de faible qualité (asphalte)
- Problèmes importants de gestion de l'écoulement, des inondations et des eaux pluviales.
- On a besoin d'un espace adéquat pour y tenir des événements et des célébrations d'envergure.

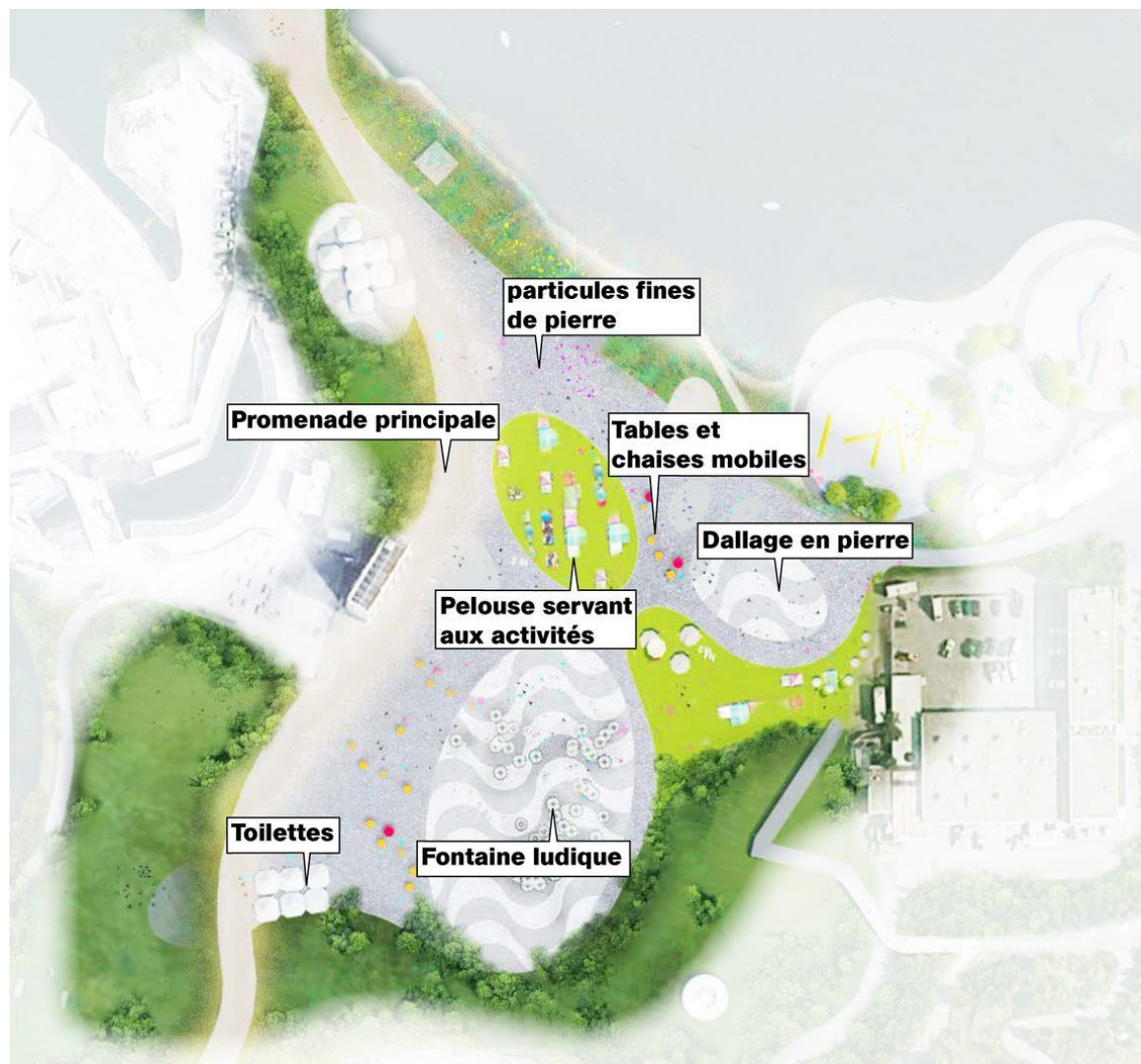
4.1.7.1 Concept A : Fontaine et espace flexible

Concept A : La fontaine et l'espace flexible visent à procurer un endroit où peuvent se dérouler différentes activités dans le cadre de programmes variés et pour différents utilisateurs du site (figure 4-11). Ce concept procure les caractéristiques suivantes :

- Paysage constitué d'un éventail d'éléments vivants et d'éléments inertes
- Niveau élevé d'accessibilité
- Mobilier non fixe afin de créer des salles et des espaces à l'extérieur
- Une fontaine centrale qui devient une destination, peu importe la saison

Le concept A est avantageux, puisqu'il offre davantage de possibilités en termes d'utilisations et comporte davantage de surfaces perméables que le concept B. Un inconvénient possible de ce concept consiste dans ce que les zones paysagées dotées d'éléments vivants peuvent causer davantage de restrictions en termes de programmation future possible.

Figure 4-11. Concept A du forum : Fontaine et espace flexible



4.1.7.2 Concept B : Centre de sports et de loisirs

Concept B : Le centre des sports et des loisirs vise avant tout à procurer des zones définies pour certaines activités sportives spécifiques (figure 4-12). Pour faciliter la tenue des activités sportives, on aurait également besoin de structures pour des commodités, comme des vestiaires et des toilettes. Ce concept offre également la possibilité d'une piste de glace au cours des mois d'hiver.

Les avantages de ce concept comprennent :

- Espace réservé aux activités sportives
- Favorise les activités récréatives actives
- Permet la tenue de programmes en hiver
- Les éléments inertes du paysage peuvent mieux composer avec les possibles événements d'envergure ou résister à ces événements

Ce concept présente également moins d'espaces verts que le concept A, alors qu'il s'agit principalement d'un aménagement paysager inerte, ce qui constitue un inconvénient pour la gestion des eaux pluviales.

Figure 4-12. Concept B du forum : Centre de sports et de loisirs



4.1.8 Alternatives en matière de construction

Puisque le site fera l'objet d'un réaménagement, les activités de construction devront être abordées de manière plus spécifique lors de la conception détaillée. L'intention consiste à ne pas interdire l'accès public au parc Trillium adjacent pendant la construction, mais les autres terrains du domaine public feront l'objet d'un réaménagement, de sorte qu'on pourrait les fermer entièrement ou partiellement pendant la construction. Le financement, les considérations de nature technique et les décisions du gouvernement devront être tous pris en compte afin de déterminer le moment de la construction et la mise en phases des activités. Les alternatives en matière de construction pour ce projet n'étaient pas pertinentes, mais les options visant à minimiser les impacts attribuables à la construction sur les utilisations et les utilisateurs environnants (comme la marina, le boulevard Lake Shore ouest, le parc Trillium) seront prises en compte au moment d'élaborer le concept détaillé, alors qu'on se penchera sur les enjeux, comme les méthodes de

construction, les étapes du travail et le choix du moment. Certaines mesures d'atténuation en lien avec les activités de construction ont été identifiées à la section 5 de ce RÉE, mais on devra également les peaufiner lors de la conception détaillée.

4.2 Évaluation des concepts de design

Chaque concept de design sera évalué à partir des objectifs énumérés dans les six catégories suivantes (c'est-à-dire les environnements) pour déterminer et gérer les effets possibles des concepts de design :

- Environnement naturel
 - Protéger et mettre en valeur les éléments naturels terrestres et aquatiques, ainsi que les liens qui existent entre ces éléments.
 - Protéger les espèces terrestres et aquatiques, comme les oiseaux, les mammifères, les poissons et les insectes.
 - Entretenir et améliorer la qualité de l'air.
- Environnement social
 - Acceptabilité sociale (c'est-à-dire le résultat d'un jugement collectif ou d'une opinion d'un projet ou d'un plan)
 - Faciliter les possibilités à caractère éducatif
 - Procurer un environnement confortable aux utilisateurs du site
- Environnement culturel
 - Patrimoine bâti : Conserver la valeur du patrimoine culturel et les attributs de la propriété en plus d'en faire la promotion, incluant les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel de la manière prévue dans le Plan de conservation stratégique de la Place de l'Ontario.
 - Patrimoine bâti : Conserver la valeur du patrimoine culturel et les attributs de la propriété en plus d'en faire la promotion, incluant les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel.
 - Culture autochtone : Tenir compte du point de vue des Autochtones
 - Culture autochtone : Respecter l'histoire des traités et les paysages culturels actuels et en tenir compte.
- Environnement technique
 - Potentiel d'une mise en œuvre facile du concept
 - Faciliter l'accès par plusieurs modes
 - Gestion de la plaine inondable
 - Gestion des sédiments
 - Éliminer la contamination actuelle
 - Moderniser ou remplacer l'infrastructure et les édifices actuels
 - Préserver la flexibilité en vue des programmes futurs
- Environnement économique
 - Coûts de construction

- Exploitation et entretien
- Avantages économiques
- Durabilité
 - Réduire la contribution aux changements climatiques
 - Inclure l'infrastructure et les édifices durables
 - Communautés durables

À chaque objectif correspondent également des critères de soutien. Le tableau complet des critères d'évaluation est présenté à l'annexe B. Partant d'une évaluation qualitative axée sur un raisonnement, on a utilisé les indicateurs qu'on avait identifiés pour chaque critère afin d'établir la mesure dans laquelle les éléments du concept répondaient aux objectifs et à la vision du projet – ce qui se reflète dans les objectifs de l'évaluation. Par exemple, dans la catégorie Environnement naturel, sous l'objectif « Protéger et mettre en valeur les éléments naturels terrestres et aquatiques, ainsi que les liens qui existent entre ces éléments », un critère utilisé était « Systèmes et habitat riverains et aquatiques ». L'impact d'un concept de design ou d'un élément de design sur ce critère était indiqué par un changement dans la qualité de la disponibilité de l'habitat par rapport aux conditions actuelles et se mesurait en fonction du potentiel d'augmenter ou de réduire les paramètres de qualité de l'eau (par exemple, STS, contaminants) ou la perturbation sensorielle (comme les vibrations) pouvant mettre en valeur ou réduire la qualité de l'habitat disponible (comme le sable des terrains de volleyball, le sel des terrains de stationnement et des accès). Puisqu'on ne peut mesurer cet aspect de manière qualitative avant de mettre le concept en œuvre, on a fait appel à la logique ou à la raison pour « mesurer » le changement. Lors de cette évaluation, on a également tenu compte de la manière dont on avait donné suite aux commentaires du public, des communautés autochtones et des organismes techniques en vertu de l'objectif « d'acceptabilité sociale » (la section 6.3 présente un résumé des commentaires recueillis). Les éléments du concept dont on a déterminé qu'ils correspondaient le mieux aux objectifs, à la vision et aux réactions ont été identifiés comme étant les préférés.

Tout au long du processus d'évaluation de chaque zone, on a examiné les éléments du concept et identifié les éléments préférés et moins préférés des concepts de design A et B pour cette zone. Un concept recommandé du domaine public pour chaque zone a été identifié comme étant le concept de design présentant les éléments de conception préférés en vertu des six catégories. Cependant, si on a déterminé qu'un élément du concept n'était pas réalisable sur le plan technique ou économique, on l'a qualifié de moins préféré, et ce, peu importe son niveau de préférence dans les autres catégories. Dans la plupart des cas, il n'existait pas de préférence claire pour le concept A ou B, mais les éléments préférés des deux concepts ont été pris en compte ou intégrés à un concept recommandé du domaine public.

Des alternatives en matière de stationnement ont également été évaluées séparément des zones. Un processus en deux étapes a été utilisé pour déterminer l'alternative recommandée en matière de stationnement afin de répondre aux besoins à ce niveau qu'on a établis dans le cadre du processus de réaménagement. La première étape consistait dans une évaluation préalable des installations du stationnement situé sur la Place de l'Ontario par rapport à celles se trouvant ailleurs afin de déterminer la préférence quant à l'emplacement du stationnement. La deuxième étape reposait sur une évaluation comparative des structures de stationnement afin de déterminer laquelle est préférée afin de répondre aux exigences en ce qui a trait à la demande future en places de stationnement. Au cours de la première et la deuxième étapes, des alternatives ont été élaborées et évaluées par rapport aux critères énoncés au tableau 4-2.

Tableau 4-2. Critères d'évaluation du stationnement

Catégorie	Critère
Environnement naturel	Impact sur les espèces terrestres et sur l'environnement aquatique actuels
	Capacité de revégétaliser les terrains de stationnement existants
Environnement social	Impacts sur la circulation sur le boulevard Lake Shore ouest
	Impacts sur les utilisateurs du terrain de stationnement (comme les frais, la proximité)
	Capacité d'accéder au boulevard Lake Shore ouest et à la Place de l'Ontario
Environnement culturel	Compatibilité avec la valeur ou l'intérêt du patrimoine culturel du bien et les caractéristiques identifiées du patrimoine culturel
Environnement technique	Capacité d'intégrer les possibilités de réaménagement
	Construisabilité
	Flexibilité quant à la taille du terrain de stationnement
Environnement économique	Coût en immobilisations
	Coûts d'exploitation et d'entretien
	Coûts liés à la construction

Séparément des zones, on a également évalué des alternatives en ce qui concerne l'édifice principal du CSO par rapport à une série d'objectifs de haut niveau, incluant la capacité de répondre aux exigences du programme fonctionnel du CSO et au besoin d'intégrer la réutilisation adaptative des pavillons existants et de la Cinésphère. De plus, certaines alternatives ont été évaluées par rapport aux critères énoncés au tableau 4-3. L'évaluation s'est déroulée suivant un processus en deux étapes. La première étape consistait à évaluer les alternatives quant à l'emplacement, soit la partie continentale (P1) et la partie continentale (P2). La deuxième étape reposait sur les résultats de la première étape, alors qu'on a évalué les alternatives quant à la hauteur et la masse en fonction de l'espace disponible dans l'emplacement préféré.

Tableau 4-3. Critères d'évaluation du CSO

Catégorie	Critère
Environnement naturel	Impact sur les espèces terrestres et sur l'habitat faunique actuels
Environnement social	Accès au boulevard Lake Shore ouest, transport en commun et stationnement
	Impacts sur l'espace public
	Capacité de servir de point d'entrée ou de repère pour la Place de l'Ontario
Environnement culturel	Compatibilité avec la valeur ou l'intérêt du patrimoine culturel du bien et les caractéristiques identifiées du patrimoine culturel
Environnement technique	Capacité de répondre aux besoins du programme fonctionnel (dimensions, circulation entre les différents espaces, contiguïté, etc.).
	Construisabilité
	Capacité d'intégration aux pavillons, à la Cinésphère et au pont actuel
Environnement économique	Coût en immobilisations
	Coûts d'exploitation et d'entretien

Chacun des concepts de design d'une zone, chacune des alternatives en matière de stationnement et chacune des alternatives relatives au CSO ont été évalués séparément, alors qu'on a ensuite regroupé les concepts recommandés pour créer un design global recommandé du domaine public. La section 4.3 présente un résumé de l'évaluation des concepts pour chaque zone et les alternatives en ce qui concerne

le stationnement et le CSO. On a ensuite peaufiné le design recommandé du domaine public et on l'a identifié comme étant le concept préféré après l'événement d'engagement 3.

4.3 Résumé de l'évaluation et design choisi

Les tableaux 4-4 à 4-12 présentent un résumé des concepts de design A et B pour chaque zone, chaque stationnement, l'édifice principal du CSO et le concept global du domaine public. Pour chaque zone, les tableaux présentent une description des principaux éléments de design qui diffèrent entre les concepts A et B et qui ont contribué au concept identifié comme étant préféré ou moins préféré dans chaque catégorie. Les tableaux présentent également la préférence globale en ce qui a trait au concept de design pour chaque zone en comparant les préférences à l'intérieur de toutes les catégories. L'annexe B présente des tableaux d'évaluation complets et détaillés.

Pour qu'il soit visuellement plus facile de classer chaque concept de design, on a attribué des couleurs aux préférences, soit la couleur verte pour le concept préféré et la couleur jaune pour le concept moins préféré. Aux fins d'évaluation des structures de stationnement et de l'édifice principal du CSO, on a évalué quatre et trois alternatives, ce qui a obligé d'utiliser une couleur additionnelle (le cas échéant), de sorte que la couleur rouge signifie le concept le moins préféré.

Dans les tableaux d'évaluation (soit les tableaux détaillés sommaires et complets), on a comparé premièrement les concepts de design à l'horizontale (à l'intérieur d'une catégorie, comme l'environnement naturel) entre les concepts de design et ensuite à la verticale (entre des catégories, comme les environnements naturels et sociaux) pour obtenir le concept recommandé. Une rangée sommaire (ou une préférence) est prévue en vertu de laquelle les concepts de design sont comparés les uns aux autres à l'intérieur des catégories (environnement naturel, social, culturel, technique, économique et durabilité). Les rangées sommaires sont ensuite comparées de manière à déterminer la préférence globale (concept de design recommandé) en fonction de toutes les catégories et de tous les objectifs. Le concept de design qui a fait la démonstration du plus grand nombre de rangées préférées par rapport aux effets possibles sur l'environnement serait probablement le design recommandé. Cependant, cela dépendait de l'étendue des effets possibles et à savoir s'il est possible de les atténuer, ainsi que sur les éléments du design qu'on pourrait intégrer au concept de design. La préférence globale reflète le concept de design recommandé pour chaque zone.

Les rendus du concept ont été préparés pour démontrer ce à quoi le concept recommandé pour chaque zone peut ressembler sur place. Ces dessins ont ensuite été présentés aux communautés autochtones et aux intervenants lors des réunions qui se sont déroulées en mars et en avril 2023, ainsi qu'au public et à d'autres parties intéressées lors de l'événement d'engagement 3. Les commentaires recueillis au sujet du concept du domaine public recommandé du public, des communautés autochtones et des intervenants ont été utilisés afin de peaufiner le concept et confirmer un concept préféré du domaine public. Le concept préféré pour chaque zone est décrit et présenté après les tableaux d'évaluation pour chaque zone dans les sections 4.3.1 à 4.3.6. La section 5 décrit le concept préféré pour le domaine public en général.

4.3.1 Évaluation du bord de l'eau

Le tableau 4-4 présente un résumé de l'évaluation des concepts de design et des résultats pour la zone du bord de l'eau. Le tableau d'évaluation détaillé complet est présenté à l'annexe F.

Tableau 4-4. Résumé de l'évaluation du bord de l'eau

Catégorie	Caractéristique préférée du concept A (belvédère de pierres)	Caractéristique préférée du concept B (piliers plantés)
Environnement naturel	Préféré Améliore la protection du rivage^[a] ce qui représente une exigence clé pour réaménager cette zone.	Moins préféré Procure une certaine protection au rivage en réduisant le nombre d'éléments inertes dans le paysage, mais moins que le concept B.
	Moins préféré Exige qu'on modifie le concept pour intégrer la végétation, représentant ainsi une possibilité pour l'habitat et améliorant la qualité de l'air.	Préféré Possibilité d'améliorer l'environnement naturel en augmentant la végétation. La végétation permet de contribuer davantage à la qualité globale de l'habitat et à la quantité en plus d'augmenter les chances d'améliorer la qualité de l'air. Risque de mortalité légèrement moins élevé pour les animaux pendant la construction.
	Préféré Promenade publique continue qui est davantage éloignée du rivage, ce qui permet de maintenir la qualité de l'eau en réduisant le risque que le sel utilisé pour effectuer l'entretien en hiver ne s'écoule en direction du lac Ontario. Il est également possible de modifier le design pour ajouter de la végétation.	Moins préféré Possibilité d'améliorer les paramètres de qualité de l'eau en ayant recours à la végétation dans la composante vivante du rivage. La promenade publique continue se trouve plus près du lac Ontario, augmentant ainsi la possibilité que le sel utilisé pour effectuer l'entretien en hiver s'écoule en direction de l'eau.
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Préféré Protection accrue du rivage. Les modifications au concept comprendront une augmentation de la végétation.	Moins préféré
Environnement social	Préféré Permet d'augmenter le nombre de places; cependant, les places situées le long des belvédères de pierres ne sont que partiellement accessibles à tous les utilisateurs du site. Permet aux utilisateurs du site de marcher ou de grimper pour s'approcher de l'eau et jouer ainsi de la proximité du lac.	Moins préféré Permet aux utilisateurs de demeurer dans un endroit plus élevé et éloigné du bord du lac Ontario.
	Moins préféré Il est également possible de modifier le design pour ajouter de la végétation (préféré d'après les commentaires publics), mais ce concept donnera lieu à moins de végétation que le concept B.	Préféré Les commentaires publics révèlent une forte préférence pour le concept B, incluant la végétation pour l'ensemble du concept du rivage.

Catégorie	Caractéristique préférée du concept A (belvédère de pierres)	Caractéristique préférée du concept B (piliers plantés)
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré Permet aux utilisateurs du site de bénéficier d'une grande proximité par rapport au lac et peut être modifié facilement pour inclure l'élément préféré du design du concept B, soit la végétation.	Moins préféré
Environnement culturel	Préféré Ne permet pas de conserver les attributs patrimoniaux sur place, mais offre davantage de possibilités d'intégrer les principes de Hough tout en maximisant la possibilité pour le public de se retrouver près de l'eau.	Moins préféré Ne permet pas de conserver les attributs patrimoniaux sur place, mais limite la proximité par rapport au lac et n'intègre pas les principes de Hough.
	Préféré Protection accrue contre les inondations (<i>Stratégies de conservation en matière de changements climatiques provenant du Plan de conservation stratégique</i>) alors que tout le rivage est constitué d'éléments inertes. Les œuvres d'art qui existent sur le site pourraient être déplacées vers cette zone.	Moins préféré Le rivage présente un mélange de rivages construits en dur et de rivages meubles, ce qui réduit la possibilité de protection contre les inondations.
	Moins préféré Le rivage construit en dur réduit la capacité de protéger ou d'améliorer l'habitat comme le demandent les Autochtones dans leurs commentaires. La modification du design procure certaines possibilités en matière de végétation et permet de planter des espèces végétales importantes sur le plan culturel.	Préféré Possibilité légèrement plus grande d'intégrer les commentaires des communautés autochtones, puisqu'on peut compter sur un mélange de rivages construits en dur et de rivages meubles afin de protéger ou mettre en valeur l'habitat et réserver davantage d'espace où planter des espèces végétales importantes sur le plan culturel.
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré Les modifications au concept comprendront une certaine végétation tout en offrant une protection contre les inondations.	Moins préféré
Environnement technique	Préféré Procure un rivage plus épais et surélevé qui atteindra ou dépassera le critère des phénomènes de tempêtes sur 100 ans.	Préféré - Couvert végétal plus vaste et surface imperméable totale moins vaste. - Procure un rivage plus épais et surélevé qui atteindra ou dépassera le critère des phénomènes de tempêtes sur 100 ans.
	Préféré - Semblable à l'obtention des permis, répond aux objectifs et aux normes en plus d'augmenter l'élévation au niveau du rivage. - Apporte un changement positif pour les actuels réseaux piétonniers et cyclistes.	Préféré - Semblable à l'obtention des permis, répond aux objectifs et aux normes en plus d'augmenter l'élévation au niveau du rivage. - Apporte un changement positif pour les actuels réseaux piétonniers et cyclistes.

Catégorie	Caractéristique préférée du concept A (belvédère de pierres)	Caractéristique préférée du concept B (piliers plantés)
Environnement technique	Moins préféré On recommande de fermer les zones d'accès au rivage pendant les mois d'hiver afin de réduire le risque de préoccupations liées à la sécurité en raison de l'accumulation des glaces.	Préféré Aucune zone d'accès au rivage afin que le secteur reste ouvert pendant les mois d'hiver.
Préférence d'environnement technique	Moins préféré	Préféré Aucune fermeture des zones d'accès en hiver et surfaces moins imperméables.
Environnement économique	Préféré - Besoin de moins d'entretien que le concept B, mais coûts de construction comparables. - Procure certaines possibilités sur le plan économique pendant la construction (comme des emplois).	Moins préféré - Besoin de plus d'entretien pour retenir la végétation que le concept A, mais coûts de construction comparables. - Procure certaines possibilités sur le plan économique pendant la construction (comme des emplois).
Préférence d'environnement économique	Préféré Besoin de moins d'entretien.	Moins préféré
Durabilité	Moins préféré Le concept peut être modifié pour accroître la couverture végétale, mais cette couverture n'est pas aussi importante que pour le concept B.	Préféré Plus probable de réduire l'effet d'îlot de chaleur et de résister à un changement dans le climat en raison de l'augmentation de la couverture végétale.
	Préféré Contribue à la durabilité en raison de l'absence d'émissions continues (comme l'air, les gaz à effet de serre) et augmente les sentiers polyvalents et la superficie des parcs comparativement aux conditions actuelles.	Préféré Contribue à la durabilité en raison de l'absence d'émissions continues (comme l'air, les gaz à effet de serre) et augmente les sentiers polyvalents et la superficie des parcs comparativement aux conditions actuelles.
Préférence de la durabilité	Moins préféré	Préféré Couverture végétale plus grande afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur. Des sentiers polyvalents et des parcs sont prévus.
PRÉFÉRENCE GLOBALE	Préféré La modification au concept procure des éléments végétatifs additionnels (comme des bordures végétalisées, des plantations sur le bord des lacs) et la capacité pour les visiteurs de s'approcher du lac. Ce concept procure davantage de possibilités de protection à long terme du rivage et un nombre de places plus grand le long du rivage sans qu'on ne doive escalader les belvédères de pierres, ce qui augmente son accessibilité.	Moins préféré

Remarques :

^[a] Rivage : endroit où l'eau rencontre la partie continentale

Comme on peut le voir au tableau 4-4, le concept préféré pour le bord de l'eau est le concept A, incluant quelques modifications pour augmenter la végétation. Le concept préféré tient compte des inondations et du phénomène des jets de rive en éloignant davantage le bord de l'eau à l'intérieur de l'île pour ainsi créer une série graduelle de terrasses en pierres menant jusqu'à l'eau. Ces terrasses en pierres créent des jetées en pierres de dimensions variées. La figure 4-13 présente un rendu préliminaire du concept préféré pour cette zone.

Figure 4-13. Concept préféré du bord de l'eau



4.3.2 Évaluation de la marina

Le tableau 4-5 présente un résumé de l'évaluation de la marina et des résultats. Le tableau d'évaluation détaillé complet est présenté à l'annexe F.

Tableau 4-5. Résumé de l'évaluation de la marina

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (marina du parc)	Caractéristiques préférées du concept B (port de l'Ontario)
Environnement naturel	Préféré Procure davantage de possibilités en matière de végétation et d'espaces verts.	Moins préféré Comprend une certaine végétation additionnelle à la grandeur de la zone.
	Moins préféré Comprend l'utilisation continue d'embarcations alimentées en essence et en diesel.	Moins préféré Comprend l'utilisation continue d'embarcations alimentées en essence et en diesel.
	Préféré Modifiera le rivage pour corriger les programmes de nivellement et d'inondations associés à cette zone.	Préféré Modifiera le rivage pour corriger les programmes de nivellement et d'inondations associés à cette zone.

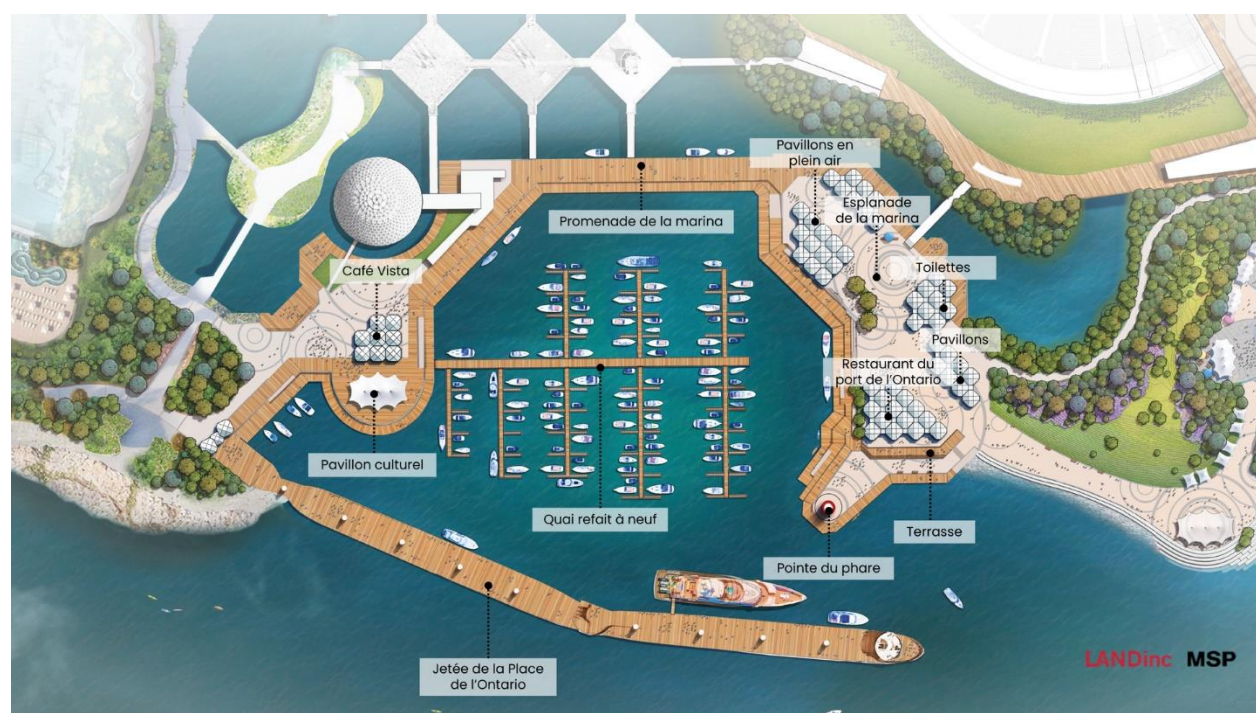
Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (marina du parc)	Caractéristiques préférées du concept B (port de l'Ontario)
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Préféré Les deux concepts sont généralement considérés égaux; cependant, le concept A offre davantage de possibilités d'accroître la végétation et les espaces verts.	Moins préféré
Environnement social	Préféré Les commentaires publics révèlent une préférence générale pour le concept A.	Préféré Des idées favorisant les éléments du concept B (par exemple, augmentation des espaces verts) seront intégrées au concept global pour cette zone.
	Préféré Offre un potentiel plus grand de réduire le bruit lorsque les zones sont entourées de végétation.	Préféré Offre davantage de possibilités d'inclure des activités éducatives à l'intention des visiteurs.
	Préféré Le public a mentionné qu'il est important de pouvoir compter sur des espaces verts additionnels.	Préféré Offre davantage de possibilités d'accéder à l'eau avec l'ajout d'une promenade flottante.
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré Procure davantage de zones ombragées (comme des auvents) et un espace vert pouvant également contribuer à réduire le bruit dans cette zone. Les idées des deux concepts peuvent être fusionnées de manière à créer des activités éducatives à l'intérieur des visiteurs et/ou l'idée d'une promenade de bois ou d'un quai en porte-à-faux.	Moins préféré
Environnement culturel	Moins préféré Ne conserve pas les attributs patrimoniaux sur place. Améliorera l'accès public au rivage pour aider ainsi à ramener la marina comme un « environnement de destination », mais dans une mesure moindre que le concept B.	Préféré Ne conserve pas les attributs patrimoniaux sur place. Offre davantage de possibilités de ramener la marina comme un « environnement de destination » pour les visiteurs (c'est-à-dire la compatibilité avec la vision originale de la Place de l'Ontario).
	Moins préféré Offre une certaine possibilité d'intégrer les commentaires des communautés autochtones (comme le pont Welcome, art).	Préféré Offre une possibilité accrue d'intégrer les commentaires et les concepts de design des communautés autochtones au concept de design global (comme le Pavillon de la culture, le pont Welcome, art).
	Préféré Répond autant aux stratégies de conservation que le concept B.	Préféré Répond autant aux stratégies de conservation que le concept A.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Moins préféré	Préféré
Environnement technique	Moins préféré Les réseaux existants seront mis en valeur, si possible.	Préféré Offre une possibilité accrue de rehausser le réseau de piétons en permettant aux visiteurs de s'approcher davantage de l'eau.

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (marina du parc)	Caractéristiques préférées du concept B (port de l'Ontario)
Environnement technique	Préféré Comprend des mesures de protection du rivage qui atteignent ou dépassent le critère des phénomènes de tempêtes sur 100 ans.	Préféré Comprend des mesures de protection du rivage qui atteignent ou dépassent le critère des phénomènes de tempêtes sur 100 ans.
	Préféré Comprend la place des événements ponctuels qui procureront un espace flexible pour les utilisations futures en plus de l'espace de la marina.	Moins préféré Continuera d'offrir les caractéristiques existantes à la marina; offre moins de flexibilité pour les utilisations futures souhaitées possibles.
<i>Préférence d'environnement technique</i>	Préféré Les idées des deux concepts peuvent être fusionnées pour inclure l'espace des événements ponctuels pour les utilisations futures.	Préféré Les idées des deux concepts peuvent être fusionnées pour inclure la promenade de bois ou le quai en porte-à-faux qui permet aux visiteurs de s'approcher davantage de l'eau.
Environnement économique	Préféré - Les deux concepts présentent des coûts de construction et d'entretien comparables. - Les deux concepts offrent des possibilités comparables sur le plan économique (comme des emplois).	Préféré - Les deux concepts présentent des coûts de construction et d'entretien comparables. - Les deux concepts offrent des possibilités comparables sur le plan économique (comme des emplois).
<i>Préférence d'environnement économique</i>	Préféré	Préféré
Durabilité	Préféré Offre davantage de possibilités d'accroître la superficie globale de la végétation.	Moins préféré Mettra la végétation en valeur dans l'ensemble de cette zone, mais dans une mesure moindre que le concept A.
	Préféré Sera conçu pour résister aux phénomènes météorologiques et aux températures extrêmes afin de protéger contre les changements climatiques.	Préféré Sera conçu pour résister aux phénomènes météorologiques et aux températures extrêmes afin de protéger contre les changements climatiques.
<i>Préférence de la durabilité</i>	Préféré	Moins préféré

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (marina du parc)	Caractéristiques préférées du concept B (port de l'Ontario)
PRÉFÉRENCE GLOBALE	Préfééré Procure davantage de possibilités d'accroître la végétation et les espaces verts. Les commentaires publics ont révélé une préférence pour les caractéristiques associées au concept A. Les idées des deux concepts peuvent être intégrées pour ainsi permettre aux visiteurs de vivre la meilleure expérience possible, entre autres en maximisant les espaces verts, en offrant des possibilités sur le plan éducatif, en aménageant des espaces où l'on offre des aliments et des boissons, ainsi que le Pavillon de la culture. La promenade de bois du concept B peut être ajoutée pour rapprocher les visiteurs de l'eau. De plus, une section de sièges placés à l'ombre a été ajoutée le long du mur de retenue pour ainsi permettre aux visiteurs de s'asseoir confortablement tout en bénéficiant d'une vue non obstruée du lac Ontario.	Moins préféré

Le tableau 4-5 montre que le concept préféré pour cette zone est le concept A, qui reprend certains éléments préférés du concept B, incluant les promenades en bois, l'espace pour les activités commerciales, comme la vente d'aliments et de boissons, ainsi que le pavillon culturel. Le concept préféré comprend également les pavillons du parc en plein air, les espaces au sein des places flexibles, l'agrandissement de la jetée du phare et une jetée au sud. En vertu du concept, une promenade relie les parties est et ouest de la marina, incluant une série de promenades situées plus près du bord de l'eau. La figure 4-14 présente un rendu préliminaire du concept préféré qu'on a identifié pour la marina.

Figure 4-14. Concept préféré pour la marina



4.3.3 Évaluation de l'anse Brigantine

Le tableau 4-6 présente un résumé de l'évaluation des concepts A et B pour l'anse Brigantine, alors que le tableau d'évaluation détaillé complet est présenté à l'annexe F.

Tableau 4-6. Résumé de l'évaluation de l'anse Brigantine

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (événement et activités)	Caractéristiques préférées du concept B (milieux humides et nature)
Environnement naturel	Moins préféré - Certains travaux sont nécessaires sur le rivage. - Aucune zone humide servant d'habitat ou pour améliorer la qualité de l'eau.	Préféré Étendue accrue des zones humides et de la végétation, créant ainsi un habitat riverain et terrestre et améliorant la qualité de l'eau.
	Moins préféré Moins de végétation et d'espaces verts sont créés.	Préféré Augmentation globale de la végétation et de l'habitat en zones humides, ce qui aura également une influence positive sur la qualité de l'air.
	Préféré Crée un changement positif au niveau du rivage et permet une gestion efficace et durable des eaux pluviales afin de protéger ainsi contre les risques d'inondation.	Préféré Crée un changement positif au niveau du rivage et permet une gestion efficace et durable des eaux pluviales afin de protéger ainsi contre les risques d'inondation.
Préférence d'environnement naturel	Moins préféré	Préféré Les zones humides et la végétation donnent lieu à la création d'un habitat riverain, terrestre et sous forme de zones humides en plus de permettre la gestion des eaux pluviales et de protéger contre les risques d'inondation.
Environnement social	Moins préféré Plus grande possibilité pour les utilisateurs du site de participer aux activités récréatives sur la partie continentale.	Préféré Moins d'activités récréatives sur la partie continentale, mais le public a manifesté une préférence globale pour le concept B. Les possibilités récréatives seront ajoutées au concept préféré.
	Préféré Meilleur accès à l'eau le long du rivage de l'anse (par exemple, kayak, canot).	Moins préféré Le design conceptuel procure un accès légèrement limité à l'eau (par exemple, kayak, canot); cependant, d'autres possibilités seront envisagées pour le concept préféré.
	Moins préféré La promenade de bois le long de la partie du rivage sans zones humides.	Préféré Comprend des promenades flottantes (ou l'équivalent) permettant aux visiteurs de se déplacer dans la zone de l'anse et au travers des zones humides.
	Moins préféré Moins de végétation et davantage d'espaces ouverts dans la partie de l'anse, ce qui augmente la possibilité de bruit dans la zone.	Préféré Offre une possibilité accrue de réduire le bruit dans la zone et en utilisant les amas de végétation et d'arbres.

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (événement et activités)	Caractéristiques préférées du concept B (milieux humides et nature)
<i>Préférence d'environnement social</i>	Moins préféré	Préféré Permet aux utilisateurs du site de parcourir les zones humides en plus d'augmenter la végétation et comprend une zone de jeux pour les enfants.
Environnement culturel	Préféré Ne préserve pas les attributs sur place; cependant, les mesures d'atténuation proposées dans le concept répondent à un certain nombre de stratégies de conservation comme on le mentionne dans le <i>Plan de conservation stratégique</i>. Les œuvres d'art qui existent présentement sur le site pourraient être déplacées vers cette zone.	Préféré Ne préserve pas les attributs sur place; cependant, les mesures d'atténuation proposées dans le concept répondent à un certain nombre de stratégies de conservation comme on le mentionne dans le <i>Plan de conservation stratégique</i>. Les œuvres d'art qui existent présentement sur le site pourraient être déplacées vers cette zone.
	Préféré Rétablit le rebord Hough original.	Préféré Plus grande possibilité de rétablir les belvédères Hough.
	Moins préféré Moins de végétation et davantage d'espaces verts, ce qui limite l'intégration des commentaires des communautés autochtones, les principes de conception et les programmes.	Préféré Intégration plus grande des commentaires des communautés autochtones et intégration des principes de conception et des programmes des Autochtones.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Moins préféré	Préféré Végétation, espaces verts et intégration accrus aux principes de conception et aux programmes des communautés autochtones.
Environnement technique	Moins préféré Préserve l'accès actuel au site et comprend un certain accès au site sur l'eau.	Préféré Préserve l'accès actuel au site et permet un meilleur accès au site sur l'eau.
	Augmente le réseau piétonnier disponible le long d'une partie du rivage.	Préféré Augmentation plus grande du réseau piétonnier avec l'ajout d'une promenade flottante.
	Préféré L'espace ouvert procure une superficie perméable moindre, mais une flexibilité accrue permettant plus d'un type d'utilisation.	Préféré Procure une superficie perméable plus grande, mais l'utilisation du site peut être vue comme étant plus limitée.
<i>Préférence d'environnement technique</i>	Moins préféré	Préféré Procure un meilleur accès à l'eau, mais une superficie perméable plus grande en plus d'étendre le réseau piétonnier flottant sur l'eau.

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (événement et activités)	Caractéristiques préférées du concept B (milieux humides et nature)
Environnement économique	Préféré - Doit faire l'objet d'un entretien de routine et saisonnier. - Procure certaines possibilités sur le plan économique pendant la construction (comme des emplois).	Moins préféré - Doit faire l'objet d'un entretien de routine et saisonnier accru. - Procure certaines possibilités sur le plan économique pendant la construction (comme des emplois).
Préférence d'environnement économique	Préféré Coûts courants et coûts d'entretien moins élevés.	Moins préféré
Durabilité	Moins préféré Procure une certaine résilience aux tendances liées aux changements climatiques grâce à la végétation et à la promenade.	Préféré Procure davantage de résilience grâce à la végétation, aux espaces verts, ainsi qu'au pavage perméable et à la diminution des surfaces dures non naturelles.
	Moins préféré Aucune zone humide n'est prévue.	Préféré Effet positif sur les tendances actuelles en matière de changements climatiques par la mise en œuvre d'un système de zones humides dans l'environnement urbain.
	Préféré Contribue à la durabilité en raison de l'absence d'émissions continues (par exemple, air, gaz à effet de serre) et résiste aux phénomènes météorologiques graves.	Préféré Contribue à la durabilité en raison de l'absence d'émissions continues (par exemple, air, gaz à effet de serre) et résiste aux phénomènes météorologiques graves.
Préférence de la durabilité	Moins préféré	Préféré Davantage de végétation, d'espaces verts et de pavage perméable le long d'un système de zones humides dans l'environnement urbain.
PRÉFÉRENCE GLOBALE	Moins préféré	Préféré Permet aux visiteurs d'interagir avec l'environnement grâce aux promenades et aux zones humides, à l'augmentation de la végétation et des espaces verts, à l'aire de jeux pour enfants tout en assurant une gestion efficace et durable des eaux pluviales pour se protéger des risques d'inondation. Les itérations futures du concept auront pour but d'inclure davantage d'aires de jeux pour les enfants et de possibilités d'activités récréatives (par exemple, accès accru à l'eau, plage).

Sur le rebord nord-est de l'anse Brigantine se trouve l'entrée de l'est qui relie la partie continentale au parc Trillium et procure une possibilité additionnelle de prise en compte des modifications pour mettre en valeur le concept de design préféré. Le pont-jetée actuel pourrait rester inchangé, mais la construction d'un pont pourrait procurer des avantages pour l'anse Brigantine. On a procédé à une simple évaluation pour comparer le pont-jetée à un pont. En résumé, un pont est généralement préférable, puisqu'il offre ce qui suit : amélioration de la circulation sur l'eau et de la qualité de l'eau à l'intérieur de l'anse (environnement naturel); possibilités de se déplacer en kayak et en canot dans la zone (environnement social); et idées possibles de préservation des lieux autochtones qu'on doit intégrer au concept de pont,

comme des mains courantes, des supports et des pavés (patrimoniaux). Ces possibilités peuvent compenser les coûts plus élevés de construction et d'entretien (économie), ainsi que les exigences liées à la construction (technique). Se basant sur cette préférence, le pont de l'Est a été intégré au concept préféré.

Comme le montre le tableau 4-6, le concept préféré de cette zone est le concept B, alors que les modifications comprennent des jeux additionnels pour les enfants, des possibilités d'activités récréatives et un accès accru à l'eau (par exemple, en aménageant une plage). Les îlots de verdure flottants représentent le concept préféré afin de créer un avantage vert et créer ainsi un refuge et un habitat de frai pour les espèces aquatiques. Le concept prévoit un espace de jeux pour les enfants, celui-ci étant inspiré des contes autochtones, alors que le pont de l'Est permet de se déplacer en kayak et en canot tout en améliorant la qualité de l'eau et la circulation à l'intérieur de l'anse. Le concept est également modifié de manière à ajouter des fontaines d'eau pour améliorer encore davantage la circulation de l'eau. Des commodités supplémentaires, comme des toilettes et des vestiaires, sont également prévues dans le design de cette zone. La figure 4-15 présente un rendu préliminaire du concept préféré pour cette zone.

Figure 4-15. Concept préféré pour l'anse Brigantine.



4.3.4 Évaluation de la partie continentale

Le tableau 447 présente un résumé de l'évaluation de la partie continentale, alors que le tableau d'évaluation détaillé complet est présenté à l'annexe F.

Tableau 4-7. Résumé de l'évaluation de la partie continentale

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (urbain et actif)	Caractéristiques préférées du concept B (porte d'entrée écologique)
Environnement naturel	Moins préféré Réduira la superficie globale des surfaces imperméables; cependant, le concept urbain actif comporte encore des zones additionnelles d'aménagement paysager à partir de matériaux inertes.	Préfé Offre davantage de possibilités d'accroître la superficie globale de la surface perméable.
	Préfé Augmentera la superficie globale de la végétation comparativement aux conditions actuelles.	Préfé Donnera lieu à la création d'un habitat terrestre plus vaste et améliorera la connectivité entre les habitats traversant le parc, puisqu'il devient ainsi possible d'augmenter la végétation et les espaces verts.
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Moins préféré	Préfé Procure davantage d'espaces verts, réduisant ainsi les surfaces imperméables et augmentant l'habitat potentiel à la grandeur du parc.
Environnement social	Préfé Les commentaires publics favorisent les éléments du concept A (telle une plage urbaine ou d'autres possibilités d'activités récréatives), ainsi que l'idée hybride prévoyant des éléments des deux (par exemple, davantage de zones humides et d'éléments de nature végétative sont comprises).	Préfé Les commentaires publics témoignent d'une légère préférence pour le concept B, dont plus précisément l'augmentation touchant la végétation et les espaces verts.
	Préfé Procure davantage d'occasions d'activités récréatives (passives et actives).	Préfé Comprend des zones à des fins récréatives passives (comme des hamacs) ici et là à l'intérieur de la zone.
	Préfé Procure davantage de possibilités d'ombrage utile (c'est-à-dire des endroits où les visiteurs peuvent se placer à l'abri du soleil) ou des zones abritées en ajoutant des tables et des parasols.	Préfé Comprend de façon générale davantage d'espaces verts.
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préfé Les messages clés des commentaires publics sont compris dans les deux concepts (par exemple, réduire le stationnement en surface, zones réservées pour l'embarquement et le débarquement).	Préfé Les messages clés des commentaires publics sont compris dans les deux concepts (par exemple, réduire le stationnement en surface, zones réservées pour l'embarquement et le débarquement).

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (urbain et actif)	Caractéristiques préférées du concept B (porte d'entrée écologique)
Environnement culturel	Préféré Les deux concepts n'exigent pas le retrait des attributs patrimoniaux existants et répondent dans une même mesure aux stratégies de conservation. L'œuvre d'art pourrait être déplacée à l'est de l'entrée centrale.	Préféré Les deux concepts n'exigent pas le retrait des attributs patrimoniaux existants et répondent dans une même mesure aux stratégies de conservation. L'œuvre d'art pourrait être déplacée à l'est de l'entrée centrale.
	Préféré Comprend davantage de couvert arboré autour des espaces accueillant les commodités publiques, soutenant ainsi la vision de Hough d'un couvert arboré sur le site. Comprend une « porte dans les nuages » qui est une interprétation des éléments originaux du parc.	Préféré Comprend l'intégration de nouveaux arbres et de végétation qui soutiennent la vision de Hough d'un couvert arboré sur le site.
	Moins préféré Augmentera le nombre d'arbres et la végétation comparativement aux conditions actuelles.	Préféré Procure la plus grande superficie pour accroître les espaces verts, ce que préfèrent les communautés autochtones.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Moins préféré	Préféré Procure davantage de possibilités d'intégrer les commentaires des communautés autochtones.
Environnement technique	Préféré Globalement plus facile à mettre en œuvre.	Moins préféré Comprend certaines caractéristiques dont la mise en œuvre demande davantage d'efforts (comme les zones humides).
	Préféré Réduira la superficie globale des surfaces imperméables comparativement aux conditions actuelles.	Préféré Procure davantage de possibilités d'inclure les surfaces imperméables.
	Préféré Les liaisons multimodales en direction et en provenance du site seront améliorées en aménageant des zones de débarquement et d'embarquement à la place des arrivées.	Préféré Les liaisons multimodales en direction et en provenance du site seront améliorées en aménageant des zones de débarquement et d'embarquement à la place des arrivées.
<i>Préférence d'environnement technique</i>	Préféré Dans l'ensemble, ce concept est plus facile à mettre en œuvre tout en réduisant les zones actuelles des surfaces imperméables et en augmentant les liaisons multimodales.	Moins préféré
Environnement économique	Préféré Les coûts de construction et d'entretien seront moins élevés.	Moins préféré Les coûts de construction et d'entretien seront plus élevés.
	Préféré Procure certaines possibilités sur le plan économique pendant la construction et l'exploitation.	Préféré Procure certaines possibilités sur le plan économique pendant la construction et l'exploitation.

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (urbain et actif)	Caractéristiques préférées du concept B (porte d'entrée écologique)
<i>Préférence d'environnement économique</i>	Préféré Ce concept présente des coûts de construction et d'entretien moins élevés.	Moins préféré
Durabilité	Moins préféré Augmentera la superficie globale de végétation comparativement aux conditions actuelles.	Préféré Davantage de possibilités d'augmenter la quantité globale de végétation sur la partie continentale.
	Préféré Est conçu pour résister aux phénomènes météorologiques graves et devrait exister dans un cas de changements climatiques. Les arbres et la végétation seront des espèces indigènes de la zone et seront choisis en fonction de leur résilience.	Moins préféré Devra faire l'objet d'un entretien de routine afin de résister aux impacts des changements climatiques. Par exemple, des ressources additionnelles seront nécessaires lors des périodes de faibles précipitations ou de températures extrêmes.
<i>Préférence de la durabilité</i>	Préféré Résistera aux phénomènes météorologiques extrêmes sans entretien additionnel. Des jardins d'eau de ruissellement peuvent faire partie de ce concept, qui comprend des zones végétalisées présentant un caractère semblable aux zones humides, mais considérées comme étant plus faciles à réaliser (par exemple, ils ne doivent faire l'objet d'aucun entretien de routine pour résister aux impacts des changements climatiques).	Préféré La végétation accrue est généralement favorable pour l'environnement, mais les zones humides auront besoin d'aide pour résister aux phénomènes météorologiques violents.
PRÉFÉRENCE GLOBALE	Préféré Procure l'occasion d'étendre la superficie de la végétation et des espaces verts comparativement aux conditions actuelles, pour ainsi augmenter ultimement également la superficie globale des surfaces perméables à la grandeur du parc. Coûts de construction et d'entretien moins élevés et mise en œuvre plus facile. Les éléments du concept B seront intégrés au concept A, par exemple, en augmentant les espaces verts et la végétation (comme la Porte verte, les jardins d'eau de ruissellement). Les deux concepts verront le terrain de stationnement P1 déplacé sous la terre, alors que le reste du terrain de stationnement en surface reviendra avec la technologie Green Pave. Les deux concepts comprennent la construction du Centre des sciences de l'Ontario et la Place de l'Ontario.	Moins préféré

Comme on peut le voir au tableau 4-7, le concept préféré de la partie continentale est le concept A qui comporte plusieurs places et espaces flexibles, ainsi que des modifications ayant pour but d'augmenter les espaces verts et la végétation. Le concept comprend également des modifications ayant pour but d'ajouter des points de vente d'aliments et de boissons en réponse aux commentaires du public et des intervenants. Le concept préféré comprend une promenade sur la rive nord pour relier les limites est et

ouest de la Place de l'Ontario au moyen d'un sentier pour piétons multimode en plus de comprendre un centre d'arrivée et de départ et un centre pour le transport en commun. Le concept prévoit également l'élargissement du sentier Martin Goodman le long du boulevard Lake Shore ouest. La figure 4-16 présente un rendu préliminaire du concept préféré pour cette zone.

La partie continentale comprend les actuels passages pour piétons entre la Place de l'Ontario et la Place des expositions. Les travaux se poursuivent au niveau de Metrolinx et consistent à modifier les passages piétonniers actuels pour relier la partie continentale aux systèmes de transport en commun à la Place des expositions. Cela fera partie d'un autre processus d'ÉE, mais le concept préféré actuel de la partie continentale sera pris en considération lorsque viendra le temps de modifier les passages. Ceux-ci seront modifiés pour répondre comme il se doit aux besoins de la Place de l'Ontario et au plan directeur de la Place des expositions.

Figure 4-16. Concept préféré pour la partie continentale



4.3.5 Évaluation du stationnement

Le tableau 4-8 présente l'évaluation détaillée complète du stationnement, soit l'évaluation des alternatives en ce qui a trait à l'emplacement.

Tableau 4-8. Étape un de l'évaluation du stationnement : Analyse préalable des alternatives en matière de stationnement sur place ou en dehors du site

Catégorie	Installation de stationnement sur le site	Installation de stationnement en dehors du site
Environnement naturel	Moins préféré Diminution des impacts liés à la construction en situant les installations sur l'actuel stationnement d'asphalte en surface à la Place de l'Ontario.	Préféré Utilise les installations actuelles en produisant peu ou pas d'impact sur les travaux de construction.
Préférence d'environnement naturel	Moins préféré	Préféré

Catégorie	Installation de stationnement sur le site	Installation de stationnement en dehors du site
Environnement social	Préféré Proximité et facilité d'accès aux installations et aux activités qui se tiennent sur la Place de l'Ontario.	Moins préféré Exige des utilisateurs qu'ils se rendent sur le site à partir du stationnement (option limitée qui consiste à utiliser uniquement le stationnement de la Place de l'Ontario).
	Préféré Procure aux utilisateurs des options en matière de stationnement sur le site.	Moins préféré Peut être conçu de manière à offrir un accès piétonnier plus direct menant à la Place de l'Ontario.
	Préféré Impacts sur la circulation sur le boulevard Lake Shore, puisqu'il s'agit de l'unique route donnant accès au stationnement.	Moins préféré Impacts sur la circulation sur le boulevard Lake Shore provenant de différentes entrées sur la Place des expositions.
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré	Moins préféré
Environnement culturel	Moins préféré Tout dépendant du type de structure de stationnement, ce qui peut limiter les paysages patrimoniaux totalement ou partiellement sur la Place de l'Ontario.	Préféré Aucun impact sur les paysages patrimoniaux.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Moins préféré	Préféré
Environnement technique	Moins préféré Difficulté de travailler avec un emplacement riverain.	Préféré Aucune contrainte sur le site ni aucun impact sur les options d'aménagement futur à la Place de l'Ontario.
	Moins préféré Possibilité d'impact sur l'aménagement futur à la Place de l'Ontario.	Préféré Protège la partie continentale contre les options d'aménagement et peut permettre de répondre aux tendances futures en matière de stationnement.
	Moins préféré Les travaux doivent se dérouler graduellement afin qu'on puisse utiliser le stationnement en surface pendant la construction des aménagements du stationnement.	Préféré Il est possible de continuer d'utiliser brièvement l'actuel stationnement en surface à la Place de l'Ontario.
<i>Préférence d'environnement technique</i>	Moins préféré	Préféré

Catégorie	Installation de stationnement sur le site	Installation de stationnement en dehors du site
Environnement économique	Moins préféré Coûts de construction élevés en raison de l'espace limité, de la qualité de la nappe phréatique et du sol et atténuation des impacts sur les îles et sur le boulevard Lake Shore.	Préféré Coût de construction peu élevé.
	Préféré Le site appartient à la province, alors que les recettes tirées du stationnement sont versées à la province.	Moins préféré Besoin de coordonner le tout avec la Ville de Toronto (incluant le plan directeur de la Place des expositions) et perte des recettes de stationnement versées par les utilisateurs à la Ville de Toronto).
Préférence d'environnement économique	Préféré	Moins préféré
PRÉFÉRENCE GLOBALE	Préféré Procure un accès facile à la Place de l'Ontario et des options de stationnement sur place, en plus de permettre à la province de bénéficier des recettes du stationnement.	Moins préféré

Comme on peut le voir au tableau 4-8, le stationnement sur place est préférable pour le réaménagement. Le résultat de l'étape 1 a été reporté pour évaluer les alternatives en ce qui concerne la structure de stationnement, qui est maintenant un stationnement sur place. Le tableau 4-9 présente un résumé de la deuxième étape de l'évaluation du stationnement, soit l'évaluation des alternatives en ce qui concerne la structure du stationnement sur place.

Tableau 4-9. Étape deux de l'évaluation du stationnement : Comparaison des structures de stationnement sur place.

Catégorie	Structure en surface	Structure souterraine	Terrains de stationnement en surface	Combinaison d'un stationnement en surface et d'un stationnement souterrain
Environnement naturel	Préféré Impacts liés aux travaux de construction dans la zone de stationnement asphaltée actuelle.	Préféré Impacts liés aux travaux de construction dans la zone de stationnement asphaltée actuelle.	Préféré Impacts attribuables à la construction des améliorations au stationnement qui sont limités aux zones de stationnement asphaltées actuelles.	Préféré Impacts liés aux travaux de construction dans les zones de stationnement asphaltées actuelles.

Catégorie	Structure en surface	Structure souterraine	Terrains de stationnement en surface	Combinaison d'un stationnement en surface et d'un stationnement souterrain
Environnement naturel	Moins préféré - Aucune possibilité de revégétaliser. - Possibilité d'éloigner l'eau de ruissellement du lac Ontario.	Préféré Procure l'occasion de revégétaliser la partie continentale en enlevant les terrains de stationnement asphaltés actuels sur les côtés est et ouest de la partie continentale et d'éloigner l'eau de ruissellement du lac Ontario.	Moins préféré - Possibilité limitée de naturaliser les terrains de stationnement. - Impacts au niveau des lagons et de la qualité de l'eau en raison du ruissellement en direction du lac Ontario.	Préféré Procure l'occasion de revégétaliser une vaste surface du côté ouest du site et possiblement de naturaliser le terrain de stationnement en surface du côté est et de rediriger l'eau de ruissellement pour l'éloigner du lac Ontario.
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Moins préféré	Préféré Permet de revégétaliser les terrains de stationnement asphaltés actuels et de réorienter l'eau de ruissellement.	Moins préféré	Préféré Permet de revégétaliser les zones de stationnement asphaltées et de réorienter l'eau de ruissellement.
Environnement social	Moins préféré Impacts possibles sur la circulation sur le boulevard Lake Shore ouest et nombre accru de places de stationnement du côté ouest de la zone sur la partie continentale.	Moins préféré Impacts possibles sur la circulation sur le boulevard Lake Shore ouest et nombre accru de places de stationnement du côté ouest de la zone sur la partie continentale.	Moins préféré Impacts sur la circulation en raison des problèmes d'accès/sortie des terrains de stationnement.	Préféré Impacts possibles sur la circulation sur le boulevard Lake Shore ouest et nombre accru de places de stationnement réparties entre les entrées est et ouest.

Catégorie	Structure en surface	Structure souterraine	Terrains de stationnement en surface	Combinaison d'un stationnement en surface et d'un stationnement souterrain
Environnement social	Préféré Frais de stationnement modérés imposés aux utilisateurs.	Moins préféré Frais de stationnement élevés imposés aux utilisateurs.	Moins préféré Frais de stationnement les plus élevés imposés aux utilisateurs en raison du nombre limité de places.	Moins préféré Frais de stationnement élevés imposés aux utilisateurs (stationnement souterrain et en surface).
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré Impacts au niveau de la circulation, mais frais de stationnement moins élevés imposés aux utilisateurs.	Moins préféré	Moins préférés	Moins préféré
Environnement culturel	Moins préféré Obstrue la vue des structures patrimoniales (pavillons et la Cinésphère) et du lac Ontario.	Préféré Aucun impact sur la vue des structures patrimoniales ou du lac Ontario	Préféré Aucun impact sur la vue des structures patrimoniales ou du lac Ontario	Préféré Aucun impact sur la vue des structures patrimoniales ou du lac Ontario
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Moins préféré	Préféré Aucun impact au niveau de la vue.	Préféré Aucun impact au niveau de la vue.	Préféré Aucun impact au niveau de la vue.
Environnement technique	Moins préféré Limiter le réaménagement éventuel du côté ouest sur la partie continentale.	Préféré Utilisation optimale du site en vue d'un réaménagement éventuel sur la partie continentale.	Moins préféré Limiter le réaménagement éventuel du côté est sur la partie continentale.	Moins préféré Utilisation optimale du côté ouest, mais limitant le côté est en vue d'un réaménagement éventuel de la partie continentale.

Catégorie	Structure en surface	Structure souterraine	Terrains de stationnement en surface	Combinaison d'un stationnement en surface et d'un stationnement souterrain
Environnement technique	Moins préféré Défis techniques lors des travaux en raison de la qualité du sol et de la nappe phréatique.	Moins préféré Défis techniques lors des travaux en raison de la qualité du sol et de la nappe phréatique.	Moins préféré Des améliorations doivent être apportées aux terrains actuels en surface afin de contrer les problèmes opérationnels.	Préféré Défis techniques lors des travaux en raison de la qualité du sol et de la nappe phréatique, et ce, uniquement pour la structure souterraine.
	Moins préféré Procure une certaine flexibilité en ce qui concerne la taille de la structure de stationnement.	Moins préféré Procure une certaine flexibilité en ce qui concerne la taille de la structure de stationnement.	Moins préféré - Stationnement limité avec uniquement deux petits terrains sur la partie continentale. - La taille de l'actuel stationnement en surface est limitée en raison de son emplacement entre le boulevard Lake Shore ouest et le secteur riverain du lac Ontario.	Préféré Procure une plus grande flexibilité quant aux options de stationnement et la taille de la structure du stationnement.
Préférence d'environnement technique	Moins préféré	Moins préféré	Moins préféré	Préféré Utilisation optimale du côté ouest de la partie continentale et présente un nombre accru d'options et une superficie plus grande.
Environnement économique	Moins préféré - Coûts d'immobilisation élevés - Coûts d'exploitation et d'entretien les plus élevés.	Moins préféré - Coûts d'immobilisation les plus élevés - Coûts d'exploitation et d'entretien plus bas.	Préféré - Coûts d'immobilisation bas - Coûts d'exploitation et d'entretien bas.	Moins préféré - Coûts d'immobilisation les plus élevés - Coûts d'exploitation et d'entretien plus bas.

Catégorie	Structure en surface	Structure souterraine	Terrains de stationnement en surface	Combinaison d'un stationnement en surface et d'un stationnement souterrain
Environnement économique	Préféré La structure appartient à la province et comporte un nombre plus élevé de places de stationnement qui génèrent des revenus pour la province.	Préféré La structure appartient à la province et comporte un nombre plus élevé de places de stationnement qui génèrent des revenus pour la province.	Moins préféré La structure appartient à la province et comporte un nombre moins élevé de places de stationnement qui génèrent des revenus pour la province.	Préféré La structure appartient à la province et comporte un nombre plus élevé de places de stationnement qui génèrent des revenus pour la province.
Préférence d'environnement économique	Moins préféré	Moins préféré	Préféré Coûts d'immobilisation, d'exploitation et d'entretien plus bas.	Moins préféré
PRÉFÉRENCE COMPLÈTE	Moins préféré	Moins préféré	Moins préféré	Préféré Présente le plus grand stationnement sur place et offre aux utilisateurs du site une certaine flexibilité quant aux options de stationnement. Préserve les paysages patrimoniaux et la vue sur le lac Ontario, possibilités de réaménagement futur du côté ouest de la partie continentale (incluant la revégétation) et diminution des coûts d'exploitation et d'entretien.

Ensemble, les résultats des tableaux 4-8 et 4-9 montrent l'alternative préférée en matière de stationnement qui consiste à combiner le stationnement en surface (en utilisant l'actuel terrain de stationnement P2 situé du côté est de la partie continentale) au stationnement souterrain (situé à l'ouest de l'entrée par la porte centrale) sur le site comme on peut le voir à la figure 4-17. L'actuel terrain de

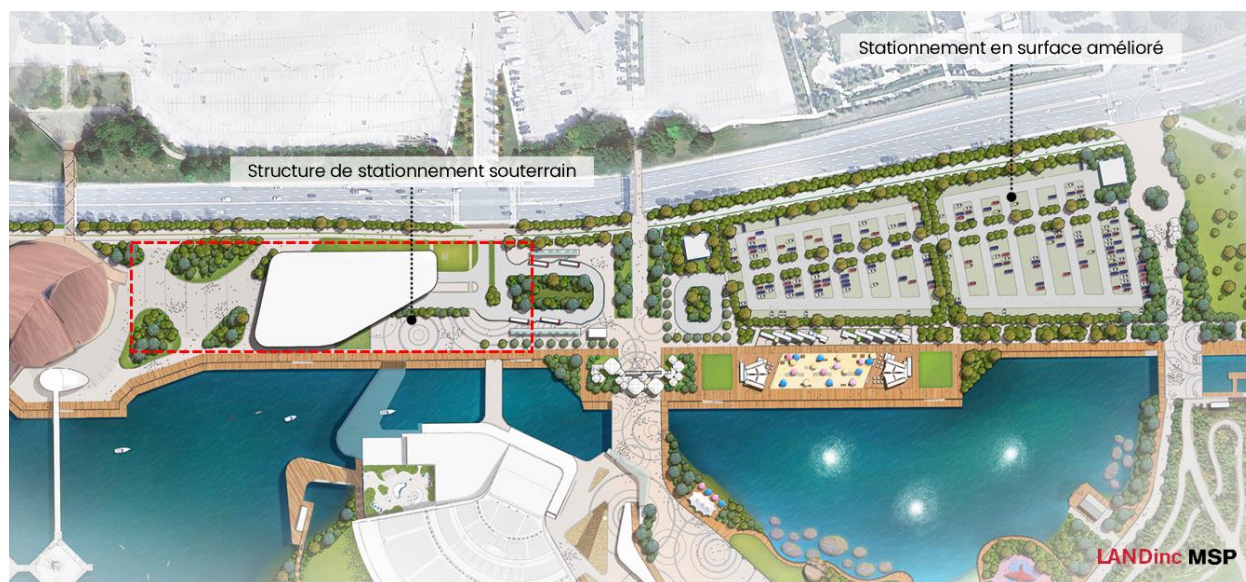
stationnement en surface a été modernisé et comprend l'utilisation de pavés verts, de végétation et d'une écobaiissière naturelle pour recueillir l'eau de pluie et l'empêcher d'atteindre le lac Ontario.

La structure de stationnement souterraine préférée sera affinée lors de la conception détaillée, mais il est actuellement prévu qu'elle comporte :

- environ 1 900 places de stationnement pour les véhicules et environ 300 places de stationnement pour les vélos;
- comporte le nombre requis de bornes de recharge pour véhicules électriques (sur la base des normes vertes de la ville de Toronto);
- comporte 5 niveaux souterrains;
- Un accès à la structure à partir d'une rampe passant sous le bâtiment proposé du Centre des sciences de l'Ontario et d'une seconde rampe reliée au pavillon Therme;

Un niveau de sous-sol comprenant : une boucle de débarquement et d'embarquement des bus scolaires ; une zone de service (par exemple, ramassage des ordures, salle des services publics) à l'usage exclusif du Centre des sciences de l'Ontario ; et un tunnel reliant le Centre des sciences de l'Ontario à un ensemble d'escaliers roulants et d'ascenseurs qui amèneront les visiteurs à une liaison en surface vers le pont 10 pour l'accès aux pavillons existants et à la Cinésphère.

Figure 4-17. Alternative préférée en matière de stationnement



4.3.6 Évaluation du Centre des sciences de l'Ontario

Un processus en deux étapes a été suivi pour déterminer l'alternative préférée à l'édifice principal du CSO. Le tableau 4-11 est un tableau détaillé de l'étape un, qui comprenait l'évaluation des alternatives aux emplacements sur la partie continentale (P1) et la partie continentale (P2).

Tableau 4-10. Étape un de l'évaluation du CSO : Emplacements alternatifs

Catégorie	Terre ferme (P1)	Terre ferme (P2)
Environnement naturel	Préféré Impact minimal sur les espèces terrestres et sur l'habitat faunique existants, puisque la parcelle est occupée par l'actuel terrain de stationnement asphalté.	Préféré Impact minimal sur les espèces terrestres et sur l'habitat faunique existants, puisque la parcelle est occupée par les actuels terrains de stationnement asphaltés.
	Moins préféré Impact sur les oiseaux (incluant les oiseaux migrateurs)	Moins préféré Impact sur les oiseaux (incluant les oiseaux migrateurs)
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Préféré	Préféré
Environnement culturel	Préféré Impacts sur le paysage des pavillons et de la Cinéosphère, ainsi que du lac Ontario à partir du boulevard Lake Shore ouest.	Préféré Impacts sur le paysage de l'anse Brigantine et du lac Ontario à partir du boulevard Lake Shore ouest.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Préféré	Préféré
Environnement social	Préféré Facilement accessible en direction et en provenance du centre de transport en commun et du boulevard Lake Shore ouest.	Moins préféré Plus éloigné du centre de transport en commun et du stationnement souterrain que l'alternative du P1.
	Préféré Facilement accessible à partir du terrain de stationnement sur place.	Moins préféré Accessible en direction du boulevard Lake Shore ouest.
	Préféré L'emplacement centralisé et très visible permet de faire du CSO une porte d'entrée vers la Place de l'Ontario.	Moins préféré L'emplacement très visible offre certaines possibilités en tant que porte d'entrée, mais il est moins centralisé que le P1.
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré	Moins préféré
Environnement technique	Préféré Permet de répondre aux exigences spatiales des programmes du CSO en faisant appel à différentes configurations.	Préféré Permet de répondre aux exigences spatiales des programmes du CSO en faisant appel à différentes configurations.
	Préféré Site moins restreint du point de vue de la construisabilité.	Préféré Site moins restreint du point de vue de la construisabilité.

Catégorie	Terre ferme (P1)	Terre ferme (P2)
	Préféré Minimise la superficie du site touchée par les impacts attribuables aux travaux de construction en intégrant la construction du CSO et le stationnement souterrain.	Moins préféré Augmente la superficie du site touchée par les impacts attribuables aux travaux de construction en raison des différentes zones de construction du CSO et du stationnement souterrain.
	Préféré Peut s'intégrer directement aux pavillons et à la Cinésphère par le pont actuel.	Moins préféré Intégration directe aux pavillons et à la Cinésphère par le pont actuel impossible.
	Préféré Peut être intégré à la structure du stationnement souterrain, qui comprend des zones pour autobus et de débarquement sous l'édifice.	Moins préféré Aucune intégration à la structure du stationnement souterrain, alors que les zones pour autobus et de débarquement ne pourraient être reliées à l'édifice.
<i>Préférence d'environnement technique</i>	Préféré	Moins préféré
Environnement économique	Préféré - Peut présenter des coûts d'immobilisation plus faibles s'il est possible de l'intégrer à la construction de la structure du stationnement souterrain. - Aucune différence entre les alternatives en ce qui concerne les coûts d'exploitation et d'entretien.	Moins préféré Aucune différence entre les alternatives en ce qui concerne les coûts d'exploitation et d'entretien.
<i>Préférence d'environnement économique</i>	Préféré	Moins préféré
PRÉFÉRENCE COMPLÈTE	Préféré En situant l'édifice du CSO sur la partie continentale au niveau du P1, on améliore l'accès au transport en commun et au stationnement et on permet l'intégration directe du CSO aux pavillons et à la Cinésphère (où d'autres programmes du CSO sont prévus). Cet emplacement est très visible et offre la possibilité de faire du CSO une porte d'entrée vers la Place de l'Ontario. Il est possible d'atténuer les impacts visuels sur le paysage du patrimoine culturel et les impacts au niveau des oiseaux en adaptant la hauteur/masse et le concept de l'édifice.	Moins préféré

Comme on peut le voir au tableau 4-10, l'emplacement préféré de l'édifice principal du CSO se situe au niveau du P1 sur la partie continentale. Le tableau 4-11 présente l'étape 2, qui concerne une évaluation des alternatives bâties incluant la hauteur et la masse de l'édifice basées sur l'espace disponible au niveau de l'emplacement préféré dans l'étape 1.

Tableau 4-11. Étape un de l'évaluation du CSO : alternatives en ce qui concerne la hauteur et la masse

Catégorie	Bas (jusqu'à 2 étages; couverture du site P1 jusqu'à 80 %)	Moyen (de 3 à 6 étages; couverture du site P1 jusqu'à 55 %)	Haut (7 étages et plus; couverture du site P1 jusqu'à 25 %)
Environnement naturel	Préféré Le site est présentement occupé par un terrain de stationnement en surface présentant une valeur environnementale limitée. Les trois alternatives offrent la possibilité d'améliorer les conditions actuelles grâce à des plantations, des toits verts, des améliorations au niveau de l'habitat, etc.		
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Préféré Offre la possibilité d'améliorer l'état actuel.	Préféré Offre la possibilité d'améliorer l'état actuel.	Préféré Offre la possibilité d'améliorer l'état actuel.
Environnement culturel	Moins préféré Cette alternative présente l'empreinte la plus vaste et, par conséquent, le plus grand potentiel d'obstruction du paysage de la Place de l'Ontario et du lac Ontario qui sont situés plus loin.	Préféré Alors qu'elle est plus haute que l'alternative basse, cette option présente une empreinte plus petite, ce qui pourrait réduire l'impact sur les coups d'œil des pavillons et de la Cinésphère.	Préféré Alors qu'elle est plus haute que l'alternative basse, cette option présente une empreinte plus petite, ce qui pourrait réduire l'impact sur les coups d'œil des pavillons et de la Cinésphère.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Moins préféré	Préféré Réduit l'impact au niveau de la vue des pavillons de la Cinésphère.	Préféré Réduit l'impact au niveau de la vue des pavillons de la Cinésphère.
Environnement social	Moins préféré La vaste empreinte enlève l'espace disponible pour la place publique et le centre de transport.	Préféré Cette alternative assure un équilibre entre l'espace alloué pour l'empreinte du bâtiment, la place publique adjacente et le centre de transport.	Préféré Alors qu'un édifice en hauteur occuperait une empreinte moindre que l'alternative moyenne, les deux donnent l'occasion de créer une place publique généreuse et un espace destiné au centre de transport.
<i>Préférence d'environnement social</i>	Moins préféré	Préféré Offre la possibilité d'une place publique et d'un centre de transport.	Préféré Offre la possibilité d'une place publique et d'un centre de transport.

Catégorie	Bas (jusqu'à 2 étages; couverture du site P1 jusqu'à 80 %)	Moyen (de 3 à 6 étages; couverture du site P1 jusqu'à 55 %)	Haut (7 étages et plus; couverture du site P1 jusqu'à 25 %)
Environnement technique	Moins préféré Un édifice d'au plus 2 étages peut probablement accommoder les grands espaces non obstrués nécessaires pour les salles d'exposition/démonstration proposées, mais cette configuration entraîne de possibles défis en lien avec la contiguïté et la circulation entre les espaces.	Préféré Cette configuration offre la superficie nécessaire pour les grands espaces non obstrués d'exposition et de démonstration tout en maximisant l'efficacité grâce à la contiguïté et à la circulation entre les espaces, de sorte que cette configuration aiderait le plus le CSO à réaliser son mandat sur le plan de l'exploitation.	Moins préféré Un édifice plus haut présentant des superficies moindres peut ne pas présenter l'espace d'exposition nécessaire et suscitera des défis additionnels en lien avec la contiguïté et la circulation entre les espaces.
Préférence d'environnement technique	Moins préféré	Préféré Présente l'espace, la contiguïté et la circulation nécessaires.	Moins préféré
Environnement économique	Préféré Aucune différence connue dans les coûts d'immobilisation ou d'exploitation et d'entretien entre les alternatives.	Préféré Aucune différence connue dans les coûts d'immobilisation ou d'exploitation et d'entretien entre les alternatives.	Préféré Aucune différence connue dans les coûts d'immobilisation ou d'exploitation et d'entretien entre les alternatives.
Préférence d'environnement économique	Préféré Aucune différence entre les alternatives.	Préféré Aucune différence entre les alternatives.	Préféré Aucune différence entre les alternatives.
PRÉFÉRENCE COMPLÈTE	Moins préféré	Préféré L'alternative moyenne est préférée, puisqu'elle peut répondre à tous les besoins en matière de programmes du CSO dans une configuration efficace, et ce, tout en conservant sur place un espace suffisant pour la place publique, le centre de transport en commun et d'autres éléments en lien avec la porte d'entrée/entrée.	Moins préféré

Comme on peut le voir aux tableaux 4-10 et 4-11, l'alternative préférée en ce qui concerne l'édifice principal du CSO consiste à se doter d'un édifice de taille moyenne (de trois à six étages occupant jusqu'à 55 % du site P1) à l'intérieur du terrain P1 (actuel terrain de stationnement situé à l'ouest de la porte centrale) sur la partie continentale. L'édifice principal comporte des passages menant au terrain de stationnement souterrain pour en faciliter l'accès et un passage menant aux actuels pavillons et à la Cinéosphère, dont on a modifié le rôle pour qu'ils fassent partie du CSO. Si on se base sur l'alternative

préférée, une empreinte d'un concept d'édifice à quatre étages est présentée à la figure 4-18. Lors de la conception détaillée du CSO, une attention particulière sera portée à des facteurs comme :

- Maintenir l'espace pour l'espace public et le centre de transport en commun ;
- Minimiser l'impact sur les vues sur les pavillons et la Cinésphère ;

Minimiser l'impact potentiel sur les oiseaux migrateurs (par exemple, réduire la lumière artificielle intérieure visible à l'extérieur du bâtiment).

Figure 4-18. Exemple d'alternative préférée pour l'édifice principal du Centre des sciences de l'Ontario



4.3.7 Évaluation du forum

Le tableau 4-12 présente un résumé de l'évaluation réalisée en ce qui concerne les concepts de design du forum, alors qu'on peut voir un tableau d'évaluation complet et détaillé à l'annexe F.

Tableau 4-12. Résumé de l'évaluation du forum

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (fontaine et espace flexible)	Caractéristiques préférées du concept B (sports et loisirs)
Environnement naturel	Moins préféré Peut accommoder une infrastructure de gestion de routine des eaux pluviales pour aider à gérer les problèmes continus dans cette zone.	Préféré Comprend une écobaissière à l'est de la promenade principale et à l'ouest de la zone récréative pour aider ainsi à capter, traiter et infiltrer le ruissellement des eaux pluviales avant qu'elles ne quittent le site.
	Préféré Permet de combiner un aménagement paysager inerte à un aménagement paysager vivant afin de réduire l'étendue des surfaces imperméables.	Moins préféré Il s'agira principalement d'un aménagement paysager inerte offrant moins de possibilités d'inclure des surfaces perméables.
	Préféré Comprend des plantes ou des arbres de protection autour de la zone pour ainsi créer un habitat et assurer la connectivité entre les espèces terrestres à la grandeur du parc.	Préféré Comprend des plantes ou des arbres de protection autour de la zone pour ainsi créer un habitat et assurer la connectivité entre les espèces terrestres à la grandeur du parc.
<i>Préférence d'environnement naturel</i>	Préféré Permet de combiner un aménagement paysager inerte à un aménagement paysager vivant afin de réduire l'étendue des surfaces imperméables.	Préféré Comprend une écobaissière qui aidera à capter, traiter et infiltrer le ruissellement des eaux pluviales avant qu'elles ne quittent le site.
Environnement social	Préféré Offre davantage de possibilités d'ombrage à l'intention des visiteurs. Des tables avec des parasols et des chaises peuvent être utilisées et déplacées en fonction de l'heure du jour, sans compter les arbres qui existeront à la grandeur de la zone.	Moins préféré Les arbres autour de la zone procureront de l'ombre.
	Préféré Offre davantage de possibilités sur les plans de la flexibilité et en termes d'espaces polyvalents tout au long de l'année.	Préféré Offre davantage de possibilités en matière de loisirs et comprendra des commodités appropriées (comme des vestiaires).
	Préféré Une zone de bermes au niveau du rebord sud de la zone sera aménagée pour ainsi protéger du vent et favoriser la création d'un microclimat.	Préféré Une zone de bermes au niveau du rebord sud de la zone sera aménagée pour ainsi protéger du vent et favoriser la création d'un microclimat.

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (fontaine et espace flexible)	Caractéristiques préférées du concept B (sports et loisirs)
Environnement social	Préféré Le public a mentionné qu'il est important de pouvoir compter sur des espaces verts additionnels.	Préféré Le public a manifesté une préférence générale pour le concept B (centre de sports et de loisirs) ou un mélange des deux concepts (par exemple, certaines caractéristiques des deux peuvent être combinées).
<i>Préférence d'environnement social</i>	Préféré Procure davantage de zones ombragées autour et à la grandeur de la zone. Les idées des deux concepts peuvent être fusionnées afin de permettre les utilisations préférées dans cette zone.	Moins préféré Les idées des deux concepts peuvent être fusionnées afin de permettre les utilisations récréatives préférées dans cette zone.
Environnement culturel	Préféré N'exige pas le retrait des attributs actuels du patrimoine, répond aux stratégies de conservation et procure une vaste zone flexible pour accommoder les activités, comme des festivals autochtones. Offre la possibilité d'intégrer des œuvres d'art à caractère éducatif et écologique.	Préféré N'exige pas le retrait des attributs actuels du patrimoine, répond aux stratégies de conservation et procure une vaste zone flexible pour accommoder les activités, comme des festivals autochtones. Offre la possibilité d'intégrer des œuvres d'art à caractère éducatif et écologique.
	Préféré Offre une possibilité d'étendre la végétation indigène croissante et la biodiversité autour de la zone.	Préféré Offre une possibilité d'étendre la végétation indigène croissante et la biodiversité autour de la zone.
<i>Préférence d'environnement culturel</i>	Préféré Les deux concepts procurent les mêmes avantages au niveau de l'environnement culturel.	Préféré Les deux concepts procurent les mêmes avantages au niveau de l'environnement culturel.
Environnement technique	Préféré Plus facile en termes de construction et de mise en œuvre, puisque moins de caractéristiques ont besoin de composantes spécialisées (comme une tuyauterie radiante).	Moins préféré Demande l'installation d'une piste de course ou d'un sentier de glace et d'une patinoire, ce qui demande de l'eau et un système de refroidissement (c'est-à-dire une tuyauterie radiante).
	Préféré Combine un aménagement paysager vivant à un aménagement paysager inerte afin de réduire l'étendue des surfaces imperméables et l'aménagement paysager inerte actuel.	Moins préféré Principalement un aménagement paysager inerte (semblable aux conditions actuelles) pour permettre un vaste éventail d'utilisations de type récréatif.
<i>Préférence d'environnement technique</i>	Préféré Facilite la construction et la mise en œuvre en plus de réduire les surfaces imperméables.	Moins préféré

Catégorie	Caractéristiques préférées du concept A (fontaine et espace flexible)	Caractéristiques préférées du concept B (sports et loisirs)
Environnement économique	Préféré Des coûts d'entretien moins élevés sont prévus, puisqu'aucun élément ne présente une utilisation qui repose sur un refroidissement continu.	Moins préféré Coûts d'entretien plus élevés, puisque la patinoire devra faire l'objet d'un entretien de routine tout au long de la saison hivernale, alors que la piste glacée doit être refroidie de manière continue.
	Moins préféré Certaines activités dans cette zone devront être gérées par un membre du personnel (comme les festivals, les concerts).	Moins préféré Certaines activités dans cette zone devront être gérées par un membre du personnel (comme les festivals, les concerts).
Préférence d'environnement économique	Préféré Les besoins réduits en matière d'entretien se traduiront par une diminution des coûts suivant la mise en œuvre.	Moins préféré
Durabilité	Préféré Il ne sera pas nécessaire de recourir à la climatisation ou d'utiliser un combustible fossile après la mise en œuvre.	Moins préféré Les vestiaires sur place devront être chauffés ou climatisés tout dépendant de la saison. Les activités hivernales obligeront probablement à acquérir une zamboni afin de procéder à l'entretien hivernal; cependant, la possibilité d'acheter un appareil électrique a été intégrée au concept.
	Préféré Offre davantage de possibilités pour un aménagement paysager inerte perméable.	Moins préféré Principalement un aménagement paysager inerte pour permettre un vaste éventail d'utilisations de type récréatif.
Préférence de la durabilité	Préféré De façon générale, diminution de la contribution aux changements climatiques.	Moins préféré
PRÉFÉRENCE COMPLÈTE	Préféré Offre davantage de flexibilité et d'espaces polyvalents (ce qui peut comprendre davantage d'utilisations à des fins récréatives) tout en réduisant l'étendue des surfaces imperméables et en répondant aux besoins en matière de gestion des eaux pluviales. Comprend l'installation d'une fontaine de jeux, un espace flexible et un escarpement rocheux. Le concept A peut comprendre des modifications au concept et l'intégration d'écobaiissières pour mieux assurer la gestion des eaux pluviales.	Moins préféré

Comme on peut le voir au tableau 4-12, le concept préféré du forum est le concept A, avec modifications pour intégrer des écobaissières afin de mieux gérer les eaux pluviales. Le concept peut accommoder un vaste éventail d'événements de type culturel, commercial et récréatif. Le design présente une fontaine de jeux d'un acre, une berme de pierres escarpée dotée d'une végétation appropriée le long de la limite sud afin de protéger des vents forts sur la rive sud, ainsi qu'une série de sentiers en forêt qui relie le forum à la rive sud et au parc Trillium. En réponse aux commentaires des intervenants et du public, on a également

modifié le design pour inclure une allée marchande où l'on vend temporairement des aliments et des boissons. La figure 4-19 présente un rendu préliminaire du concept préféré.

Figure 4-19. Concept préféré pour le forum



4.3.8 Concept public global

Le concept préféré pour chaque zone a été élaboré de manière à créer le concept général préféré du domaine public. Ce concept est présenté dans la section 5 (voir la figure 5-2).

Le concept préféré sera précisé davantage au cours de la phase de conception détaillée. Une considération clé au cours du processus de conception détaillée sera la possibilité de continuer de collaborer avec les communautés autochtones pour identifier et mettre en œuvre des concepts, des matériaux et des méthodologies acceptables du point de vue patrimonial pour aider ainsi à réduire les impacts éventuels d'un réaménagement du domaine public. Cette consultation pourrait comprendre l'élaboration d'une stratégie pour aborder les questions, comme l'emplacement, les coûts, les phases, etc. afin d'intégrer ces idées au concept ultime. Cela pourrait consister à intégrer des éléments, tels :

- Des nœuds de préservation des lieux autochtones
- Des plantes indigènes qui ont une certaine importance aux yeux des Autochtones
- Des panneaux d'interprétation
- La célébration des motifs ou des langages autochtones

4.4 Examen des préoccupations

Les enjeux et les préoccupations exprimés par le public, les communautés autochtones et les intervenants ont été pris en compte au moment de choisir l'activité préférée. Les détails sur les enjeux et les

préoccupations exprimés, sur la manière dont on les a abordés ou intégrés sont présentés dans la section 6.3 de ce rapport, alors qu'un résumé est également présenté ici.

Les enjeux et les préoccupations exprimés au cours de la phase d'élaboration de la vision (lors de l'événement d'engagement 1 et au printemps 2022) du projet ont été pris en compte lors de l'élaboration des concepts de design du domaine public. Voici certaines de ces préoccupations :

- Assurer un accès libre et sans la moindre restriction au parc, incluant le rivage, et ce, douze mois par année.
- Préserver l'espace vert et les arbres indigènes qui se trouvent déjà sur place et augmenter la couverture végétale globale.
- Protéger la faune, incluant les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et les espèces aquatiques.
- Intégrer la durabilité et des solutions aux changements climatiques (comme des mesures pour atténuer les inondations).
- Préserver l'historique du site et assurer la conservation du patrimoine.
- Prévoir des accommodements en matière d'accessibilité.

L'équipe de conception a intégré aux concepts du design des éléments visant à apaiser ces préoccupations, le cas échéant ou dans la mesure du possible, comme l'inclusion de zones végétalisées, l'augmentation de la couverture arborée sur le site, la protection du rivage pour l'atténuation des inondations le long de la rive sud (bord de l'eau), et l'intégration d'un système de sentiers connectés permettant au public d'accéder à l'ensemble du domaine public. Les concepts de design conservent également les pavillons patrimoniaux et la Cinéosphère et cherchent à refléter l'héritage riche et novateur de la Place de l'Ontario en tant qu'espace public visionnaire doté d'une architecture révolutionnaire, tout en apportant les améliorations jugées nécessaires. Les concepts de design préservent l'histoire du site en reprenant de nombreux principes de conception de Michael Hough (l'architecte paysagiste original de la Place de l'Ontario) afin de créer un paysage actualisé qui puisse mieux répondre aux défis environnementaux actuels. Les concepts de design reprennent les caractéristiques spécifiques de la Place de l'Ontario d'origine, notamment les belvédères en pierre au bord de l'eau, les reliefs qui protègent les visiteurs du vent (« microclimats »), une gamme de typologies de rivages, une hiérarchie de sentiers publics et la chorégraphie de grands espaces ouverts et d'espaces boisés intimes. La protection de la faune et des espèces aquatiques a été assurée par des mesures d'atténuation (voir la section 5.4.1 du présent rapport). Les aménagements en matière d'accessibilité seront examinés plus en détail lors de la conception détaillée ; toutefois, des sentiers sont reliés entre eux sur l'ensemble du site pour permettre aux personnes de tous âges et de toutes capacités d'y accéder.

Les enjeux et les préoccupations exprimés au cours de la phase de consultation portant sur l'ébauche des critères d'évaluation et sur les concepts de design (lors de l'événement d'engagement 2 et à l'automne 2022) ont été pris en compte lors de l'évaluation et de l'identification du concept préféré. Voici quelques exemples de ces enjeux et ces préoccupations :

- Tenir compte de la restauration de l'habitat et des travaux effectués sur le rivage à la grandeur du site.
- S'occuper des zones où l'eau est stagnante ou présente une mauvaise qualité.
- Maximiser les aires naturelles.
- Inclure des arbres et des espèces végétales indigènes.
- Accroître l'accès à l'eau.
- Offrir différentes options abordables en matière d'aliments et de boissons.
- Intégrer les cultures autochtones.

- Inclure des œuvres d'art et des divertissements locaux.
- Aménager des abreuvoirs et des toilettes.
- Maximiser l'accès public.

Ces commentaires ont été utilisés pour s'assurer de tenir compte de ces préoccupations dans les critères d'évaluation. Les préoccupations ont également permis d'évaluer les concepts en vertu du critère d'environnement social qui portait sur l'acceptabilité sociale (c'est-à-dire le résultat d'un jugement collectif ou d'une opinion d'un projet ou d'un plan) et qu'on « mesurait » en fonction des commentaires recueillis pendant la conception et l'engagement.

D'autres préoccupations ont été exprimées en lien précisément avec les concepts de design de l'anse Brigantine qui ont donné lieu à des modifications au moment d'identifier le concept préféré pour cette zone. Les préoccupations liées à la faisabilité technique des zones humides flottantes ont été exprimées par la TRCA. Ces préoccupations comprennent les zones humides flottantes qui donneront lieu à des coûts et à un effort d'entretien considérables, qui présentent peu ou pas d'habitat aquatique en eau profonde, alors que les éléments de l'habitat ne devraient pas se trouver près des activités qui se déroulent sur l'eau et que plusieurs espèces aquatiques préfèrent les plantes situées en zones humides qui sont retenues au fond. Par conséquent, on a rapproché les zones humides du rivage afin d'étendre l'habitat aquatique véritable en eaux peu profondes, alors que l'équipe de conception enquête davantage sur la faisabilité des zones humides flottantes dans un concept détaillé. Une autre préoccupation exprimée par les communautés autochtones à propos des concepts de design de l'anse Brigantine consistait dans ce qu'une promenade de bois aménagée sur l'eau et accessible au public peut perturber la faune et l'habitat et leur nuire environnant. Pour répondre à cette préoccupation, l'équipe de conception a aménagé la promenade plus près du rivage.

Le public et les intervenants ont entendu le commentaire qui consistait à demander différentes options en matière d'aliments et de boissons abordables, entraînant ainsi des modifications au concept de la partie continentale, du forum et de la marina afin d'intégrer davantage de possibilités en matière d'aliments et de boissons au moment de déterminer le concept recommandé et ensuite le concept préféré.

Aucun enjeu ou préoccupation majeur en lien avec le design conceptuel n'a été exprimé lors de la conception portant sur le concept préféré (lors de l'événement d'engagement 3 et en avril 2023). La plupart des préoccupations exprimées seront prises en compte lors de la conception détaillée. Parmi les principaux enjeux et préoccupations exprimés, mentionnons :

- Désapprobation à l'effet que la promenade flottante a été retirée de l'anse Brigantine
- Préoccupations en matière de sécurité et d'accessibilité
- Préoccupations touchant la pollution lumineuse
- Préoccupations concernant la congestion de la circulation
- Préoccupations quant au nombre de places de stationnement prévues

Comme on l'a mentionné précédemment, la promenade flottante a été amenée sur le rivage comme la TRCA et les communautés autochtones l'avaient recommandé. La sécurité et l'accessibilité sont abordées dans une mesure limitée dans le concept préféré, mais ces sujets seront élaborés davantage lors de la conception détaillée (comme l'éclairage, le concept de chemin, les mains courantes). Au moment de rendre les décisions en matière d'éclairage, la pollution lumineuse sera également prise en compte lors de la conception détaillée. Le stationnement et la justification quant à la taille des terrains de stationnement sont abordés de manière plus détaillée dans la section 5.4.5.1.1. La congestion de la circulation est prise en compte et le résumé de l'étude d'impact sur la circulation (LEA 2023) est présenté à l'annexe E. Des efforts additionnels dans le but d'aborder la circulation seront entrepris dans le cadre de l'application de développement, qui déborde de l'ÉE.

4.4.1 Préoccupations soulevées lors de la période de consultation sur le RÉE provisoire

Au cours de la période de consultation de 60 jours sur le RÉE provisoire, des commentaires ont été recueillis auprès du public, des parties prenantes, des communautés autochtones et des agences techniques (voir la section 6.3.8 et l'annexe A-6 du présent rapport). La plupart des préoccupations avaient déjà été abordées dans le RÉE provisoire et l'équipe de projet avait fourni une réponse à toutes les personnes ayant formulé des commentaires (voir le tableau 6-8 pour les principales préoccupations et les réponses). Les préoccupations relatives à l'aménagement du domaine public privilégié qui n'avaient pas été abordées dans le RÉE provisoire et qui ont donné lieu à des améliorations du design sont les suivantes :

- Préoccupations quant à l'emplacement du pavillon culturel dans la marina, qui est un lieu très fréquenté. Les communautés ont également exprimé le souhait d'un emplacement ouvert toute l'année.
- Souhait que l'on mette davantage l'accent sur le transport actif.
- Assurer les liaisons et l'accessibilité à l'ensemble du site, y compris au bord de l'eau.

Les améliorations apportées au concept préféré sont les suivantes :

- En réponse aux préoccupations concernant la nécessité de mettre l'accent sur le transport actif, des emplacements potentiels dans le domaine public où des stationnements pour vélos seront aménagés ont été identifiés : dans le Forum, dans le centre de transport en commun, dans l'esplanade autour du nouveau bâtiment principal du Centre des sciences de l'Ontario, et dans la structure de stationnement souterrain. Ces emplacements seront déterminés avec certitude lors de la conception détaillée.
- La possibilité de déplacer le pavillon culturel de la marina au hangar à bateaux proposé à Brigantine Cove a été identifiée. Cet emplacement pourrait accueillir tout au long de l'année des rassemblements et des événements de la communauté autochtone.
- Il est maintenant proposé de diviser la berme sud pour relier le forum au bord de l'eau par un sentier au niveau du sol afin d'en améliorer les vues et le lien avec le lac Ontario. Une passerelle piétonne accessible pourrait relier les deux côtés de la berme au-dessus du sentier à niveau.

La figure 5-2 présente le concept final de l'aménagement du domaine public préféré avec les modifications mentionnées ci-dessus.

5. Activité préférée

Cette section porte sur les détails de l'activité préférée. On y aborde également les impacts possibles, ainsi que les mesures d'atténuation et de surveillance connexes, incluant les détails sur la mise en œuvre.

5.1 Description de l'activité préférée

Une « activité » est définie, en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale, comme une entreprise, une activité ou une proposition, un plan ou un programme mis sur pied par un promoteur. Une activité est généralement identifiée au cours des étapes initiales d'établissement de la portée d'un projet et peut évoluer tout au long du processus de planification alors que la compréhension d'un projet proposé évolue. La section 1.3 de ce RÉE présente une description de l'activité initiale. En se basant sur une évaluation des méthodes alternatives de réalisation de l'activité (section 4 du RÉE) et sur les commentaires recueillis lors des activités de consultation et d'engagement tout au long du processus de planification, (section 6 du RÉE), le ministère de l'Infrastructure a approuvé le concept et les méthodes proposés pour réaliser l'activité, incluant les plans, les exigences du site, les éléments du programme, l'organisation, etc. comme étant l'activité préférée pour réaménager les terres du domaine public à la Place de l'Ontario (c'est-à-dire le projet). Pour mettre ce projet en œuvre, le MI a approuvé les activités suivantes dans le cadre de l'activité préférée :

- Gestion et aménagement des biens
 - Fourniture de services de conseil : concernant l'ensemble des terres du domaine public
 - Élaboration du concept global du domaine public qui comprend des aspects, comme de nouveaux sentiers, des petites plages, des promenades, des monuments au niveau de la porte d'entrée, des aires de jeux, etc. comme on le mentionne dans le concept préféré
 - Activités de construction sur le terrain en lien avec le concept du domaine public (comme la construction des aires de dépôt ou des zones d'étape)
 - Construction de nouvelles installations, incluant des toilettes, un nouvel édifice pour le Centre des sciences de l'Ontario, un bâtiment d'entretien et une structure permanente de pavillon culturel qui fournit un espace intérieur pour, mais sans s'y limiter, des ateliers et des événements qui pourraient être organisés par les communautés autochtones.
 - Construction des restaurants permanents et d'infrastructures de restauration, probablement situés dans le Marina ou la partie continentale
 - Construction d'une structure permanente pour le stationnement d'un grand nombre de vélos (probablement située dans le centre de transport en commun de la partie continentale) et mise à disposition de places de stationnement pour vélos supplémentaires au Forum, sur la Place de l'Ontario autour du nouveau bâtiment principal du CSO, et dans le stationnement souterrain.
 - Conception du domaine public pour permettre la mise à jour des ponts piétonniers utilisés pour relier la Place de l'exposition à la Place de l'Ontario.
 - Construction de nouvelles structures sculpturales au niveau de la porte d'entrée centrale et de la porte d'entrée de l'Est
 - Reconstruction du terrain de stationnement en surface de l'est (P2) et construction d'une nouvelle structure de stationnement souterrain à l'ouest (sous le P1 actuel) sur la partie continentale
 - Déplacement de l'œuvre d'art et d'un monument

- Retrait ou démolition de tous les attributs du patrimoine physique dans la zone du domaine public, incluant la démolition des structures suivantes (qui se déroulera graduellement dans le temps) :
 - i. Kiosques à l'entrée du P1 et du P2 et kiosque P2A Haïda
 - ii. Édifice d'East Marina Village
 - iii. Édifice de Marina West Village
 - iv. Toilette de l'ouest de la Marina
 - v. Toilettes nord de la Marina
 - vi. Édifice de l'est de la Marina
 - vii. Toilette de l'est de la Marina
 - viii. Relais routier de l'est de la Marina
 - ix. Phare de l'est de la Marina
 - x. Édifice sud d'East Island
 - xi. Toilette sud d'East Island
 - xii. Bar Echo Beach
 - xiii. Hutte de la place d'entrée
 - xiv. Espace de vente au détail à l'entrée
 - xv. Bureaux de l'entrée centrale
 - xvi. Structure de la guérite d'entrée
 - xvii. Pont-jetée de l'est
 - xviii. Services aux invités de l'entrée centrale
 - xix. Toilette de la promenade de la rivière
 - xx. Structures des nations vivantes
 - xxi. Édifice d'entretien
 - xxii. Édifice d'administration
 - xxiii. Tour de la glissade d'eau
- Démolition des éléments du paysage, comme les poteaux d'éclairage, les bancs et le mobilier, les clôtures, le pavage et les éléments inertes du paysage, les panneaux et les éléments d'orientation, ainsi que les édifices et les structures temporaires
- Ouvrages dans l'eau pour la réhabilitation et la mise en valeur du rivage le long du rivage sud sur l'île de l'Est et la partie continentale
- Création d'une zone humide flottante à l'intérieur de l'anse Brigantine
- Excavation du pont-jetée de l'est et construction d'un nouveau pont
- Création d'une brèche dans la berme à l'extrémité sud du Forum pour le relier au bord de l'eau avec un sentier au niveau du sol afin d'en améliorer les vues et la liaison avec le lac Ontario, et aménagement d'une passerelle piétonne accessible pour relier les deux côtés de la berme au-

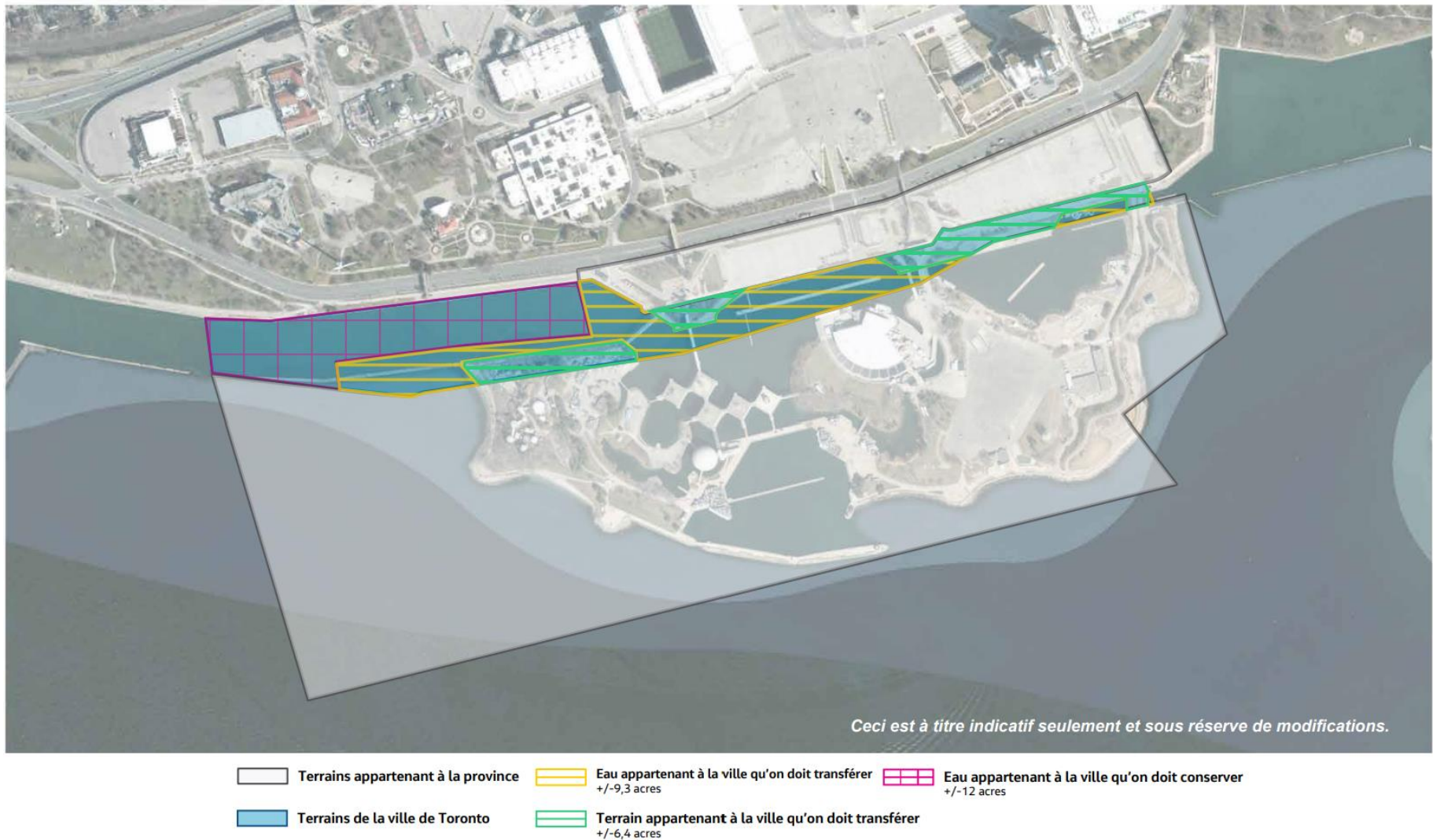
- dessus du sentier au niveau du sol. Entretien et aménagement paysager des terrains : lorsqu'on aura procédé à la mise en œuvre du concept du domaine public.
- Entretien et aménagement paysager des terrains : lorsqu'on aura procédé à la mise en œuvre du Canada du domaine public
- Préparation du site (applicable à l'ensemble de la Place de l'Ontario, à l'exception du parc Trillium)
 - Enlèvement de la végétation, si nécessaire
 - Nivellement et mesures de gestion des risques pour la contamination du sol, selon les besoins
- Transactions immobilières et approbations
 - Transferts de terrains et d'étendues d'eau à l'intérieur de la Ville de Toronto (voir la figure 5-1) qui sont des acquisitions par le gouvernement de l'Ontario
 - Expropriation, s'il y a lieu (voir la figure 5-1)

Les activités suivantes font partie de l'entreprise préférée, mais sont exemptées de la *Loi sur les évaluations environnementales* et ne font donc pas l'objet d'une évaluation plus poussée dans le présent rapport :

- Préparation du site
 - Démolition et enlèvement des bâtiments et des structures
 - Recouvrement et démantèlement des infrastructures redondantes situées sous le niveau du sol
 - Modification du rivage, remplissage du lac ou création d'un habitat aquatique
- Aménagement du domaine public préféré
 - Modifications et restauration des bâtiments
 - Entretien et réparation des bâtiments
 - Démantèlement de l'infrastructure vieillissante
 - Réutilisation adaptative des pavillons et de la Cinésphère pour la programmation scientifique
 - Les véhicules de transport qui pourraient être utilisés pour aider au transport des personnes dans le domaine public
 - Transactions immobilières et approbations
 - Transferts de terrains et d'étendues d'eau à l'intérieur de la Ville de Toronto (voir la figure 5-1) sauf pour les acquisitions par le gouvernement de l'Ontario
 - Approbations d'urbanisme (aménagement des terrains)

Si on ne s'entend pas afin de transférer à la province les étendues d'eau ou les terrains appartenant à la ville (accompagnés de la mention « à transférer » à la figure 5-1), on devra procéder à l'expropriation de ce terrain ou cette étendue d'eau.

Figure 5-1. Zone touchée par les transactions immobilières



Cette entreprise a pour but de réaménager la Place de l'Ontario pour en faire une expérience à la fois accessible et inclusive à l'intention de tous les Ontariens qui reflète la diversité de la province tout en soulignant l'héritage de son emplacement riverain. Pour assurer l'utilisation sécuritaire et durable de la Place de l'Ontario, le concept recommandé du domaine public aborde les enjeux actuels dans l'ensemble du domaine public.

- Infrastructure vieillissante et détérioration du domaine public
- Inondations
- Érosion du rivage
- Eau stagnante et mauvaise circulation
- Rivage inaccessible
- Absence de zones ombragées et de places assises publiques
- Zones asphaltées agrandies
- Limiter les espaces verts accessibles pour assurer le ruissellement des eaux pluviales dans le lac Ontario et dans le cadre de la stratégie de gestion des eaux pluviales pour assurer la gestion durable de l'eau.

Pour aborder ces problèmes, on a évalué les concepts de design afin d'identifier les recommandations de réaménagement dans l'ensemble du domaine public (section 4 de ce RÉE). Suivant l'évaluation de ces concepts de design, un concept du domaine public recommandé a été identifié. Le concept recommandé a été présenté au public, aux communautés autochtones et aux intervenants afin de recueillir leurs commentaires. Partant des recommandations recueillies, le concept du domaine public a fait l'objet de révisions mineures et le concept préféré a été confirmé (figure 5-2). Ce concept correspond à l'intention et à la vision globales du projet en créant une destination de niveau mondial douze mois par année tout en respectant les besoins des visiteurs (accessibilité, inclusivité) et de l'environnement naturel (en créant un habitat, en augmentant la superficie des espaces verts). Le concept préféré du domaine public comporte les avantages suivants :

- Mise en valeur des espaces publics et autres qui sont réservés aux événements (le Forum et la partie continentale)
- Augmentation de l'accès au secteur riverain (bord de l'eau, anse Brigantine, partie continentale, marina)
- Possibilités d'activités récréatives (anse Brigantine, le Forum)
- Amélioration des mesures de résilience au climat (consolidation du rivage, diminution des surfaces imperméables à la grandeur du site, augmentation de la biodiversité en plantant des espèces indigènes)
- Amélioration des infrastructures et des liaisons pour le transport actif en direction et à la grandeur du site
- Un nouvel édifice pour le Centre des sciences de l'Ontario offrant la possibilité d'expositions au grand air à l'intérieur du paysage (partie continentale) et comprenant la réutilisation adaptative des pavillons et de la Ciné sphère
- Possibilités de vendre des aliments et des boissons (le Forum, marina, partie continentale)
- Espaces de conservation des lieux autochtones, comme un terrain de jeux pour les enfants et des espaces réservés aux cérémonies

- Des plantes indigènes importantes aux yeux des Autochtones
- Des emplacements possibles des panneaux d'interprétation (sous forme de plaques éducatives) ont été identifiés dans l'empreinte du projet. Cependant, l'information spécifique qu'on doit y inscrire doit faire l'objet d'une consultation plus poussée avec les communautés autochtones, alors que cette consultation prendra fin avant que ne débute la conception détaillée.
- Possibilités lorsqu'il s'agit de situer les nœuds de conservation des lieux (qui sont des éléments susceptibles de devenir des lieux de rassemblement et des destinations, sans compter qu'on pourrait les considérer comme des lieux d'éducation et interactifs pour les visiteurs). Des emplacements possibles pour les espaces de conservation des lieux autochtones ont été identifiés et font présentement l'objet d'un examen au niveau du concept détaillé.

Le concept global préféré du domaine public vise également à créer un lieu central du patrimoine, du tourisme, des loisirs et de la culture de l'Ontario. Exception faite des pavillons qu'on a conservés et restaurés et de la Cinésphère, le concept ne conserve aucun des attributs actuels du patrimoine; cependant, des mesures d'atténuation sont prévues pour réduire l'impact négatif et préserver le patrimoine culturel du site. Cela consiste, entre autres, à représenter les éléments des concepts originaux de Michael Hough et d'Eb Zeidler dans le concept préféré du domaine public, incluant :

- Belvédères en pierres dans le secteur riverain
- Relief dont la forme protège du vent (microclimats)
- Éventail de typologies du rivage
- Hiérarchie de sentiers publics
- Le reste des grands espaces libres présentant des espaces boisés intimes
- Les pavillons Zeidler (qu'on est en train de réimaginer à l'intérieur de la marina)
- Les pavillons de conception Zeidler et la Cinésphère (qui sont protégés et restaurés dans le cadre du projet de réponse des premiers ouvrages)
- Le village de jeux pour enfants Eric McMillian (qu'on est en train de réimaginer)

L'annexe G présente des images de la Place de l'Ontario originale conçue par Zeidler et Hough dont on s'est inspiré au moment d'élaborer le concept du domaine public.

5.1.1 Modifications apportées au concept préféré dans le cadre du RÉE provisoire

Sur la base des contributions reçues après la publication du RÉE provisoire, de la part du groupe technique et pendant la période de consultation sur son contenu, certaines modifications du concept préféré ont été identifiées et y ont été incorporées. Ces modifications ont également été incluses dans la section 5.1 afin d'actualiser la description de l'entreprise préférée. Les modifications sont les suivantes :

- Identification des emplacements potentiels dans le domaine public où des stationnements désignés pour les vélos pourraient être fournis : dans le Forum, dans le centre de transport en commun (probablement une structure permanente pour assurer le stationnement d'un grand nombre de vélos), dans l'esplanade autour du nouveau bâtiment principal du Centre des sciences de l'Ontario, et dans la structure de stationnement souterrain.

- Division de la berme sud pour relier le forum au bord de l'eau par un sentier au niveau du sol afin d'améliorer les vues et le lien avec le lac Ontario. Aménagement d'une passerelle piétonne accessible reliant les deux côtés de la berme au-dessus du sentier à niveau.
- Déplacer le pavillon culturel autochtone de la marina vers le hangar à bateaux proposé dans l'anse Brigantine pour en faire un élément de préservation du lieu qui pourrait servir toute l'année à des rassemblements et à des événements de la communauté autochtone.

Une modification supplémentaire a été apportée sur la base des commentaires reçus précédemment au cours du processus d'ÉE de catégorie C qui a été revu pour des questions de faisabilité. Ce changement inclut un éventuel nouveau bâtiment d'entretien. Les bâtiments administratifs et d'entretien existants (situés à l'est du Forum) seront démolis à une date ultérieure, comme le montre le RÉE provisoire ; cependant, un nouveau bâtiment d'entretien pourrait être aménagé à l'intérieur de l'empreinte existante, d'une taille d'un à deux étages. À l'origine, il était prévu que l'entretien du site soit assuré à partir d'un site extérieur ; toutefois, il a été déterminé (et suggéré selon les commentaires recueillis) qu'un site sur place pourrait être nécessaire pour assurer des services d'entretien adéquats et cohérents. L'impact de ce changement sera négligeable, la structure potentielle proposée se trouvant à l'emplacement du bâtiment existant et occupant une plus petite partie de l'empreinte au sol de ce dernier.

Bien que ces modifications fassent désormais partie du concept global préféré présenté dans le RÉE final, l'aménagement est encore considéré comme étant au stade conceptuel et susceptible d'être modifié au cours de la conception détaillée.

Figure 5-2. Concept préféré des terres du domaine public à la Place de l'Ontario



5.2 Évaluation des conditions actuelles

Une description détaillée des conditions actuelles est présentée dans la section 3 de ce RÉE.

5.3 Activités du projet

L'évaluation d'impact s'est déroulée en tenant compte des activités qu'on prévoyait afin de mettre en œuvre le concept recommandé du domaine public, incluant le concept détaillé, la construction et les opérations du domaine public (tableau 5-1). L'ÉE de catégorie B de la Place de l'Ontario (Infrastructure Ontario 2022) a permis d'évaluer la gestion des déchets, les eaux d'égout et les besoins en matière de services en lien avec l'exploitation du concept recommandé du domaine public.

Tableau 5-1. Activités du projet.

Phase	Activité
Concept détaillé	Le concept détaillé consistera, entre autres, à préciser les plans, les devis et les estimations nécessaires pour mettre en place les activités de réaménagement dans l'ensemble du domaine public. Les activités générales peuvent comprendre : ▪ Enquêtes et analyses plus poussées du site (études géotechniques finales, évaluation des impacts sur l'habitat) ▪ Concept d'aménagement paysager ▪ Émission des permis et approbations ▪ Consultation auprès des organismes d'examen et des communautés autochtones afin de déterminer l'emplacement final des infrastructures et des points d'intérêt. ▪ Coordination du processus de conception avec les autres occupants des lieux (Therme, Centre des sciences de l'Ontario (CSO), Live Nation) ▪ Collaboration avec les communautés autochtones afin de déterminer les emplacements des nœuds et des éléments de conservation des lieux ▪ Définition de mesures d'atténuation et de surveillance finales peaufinées lorsqu'on aura finalisé l'emplacement des infrastructures ▪ Transactions immobilières

Phase	Activité
Construction	Les activités de construction spécifiques seront confirmées pour élaborer le concept préféré suivant la conception détaillée et on prévoit qu'elles comprendront, sans s'y limiter, ce qui suit : ▪ Démolition ou retrait des attributs patrimoniaux qu'on a identifiés, incluant les édifices et le paysage du patrimoine culturel, à l'exception des pavillons et du complexe de la Cinésphère, qui seront préservés ▪ Démolition et retrait de certaines structures existantes, incluant les attributs de la propriété qui relèvent du patrimoine bâti ▪ Excavation ▪ Enlèvement des arbres ▪ Nivellement ▪ Assèchement ▪ Empilage du sol ▪ Construction de nouvelles infrastructures (bâtiments, toilettes, entrées, promenades, sentiers, pavillon culturel, structure de stationnement pour vélos, bâtiment d'entretien, sites de restauration) ▪ Construction d'une structure de stationnement souterraine, d'espaces de stationnement en surface et d'un centre de transport en commun ▪ Construction de l'édifice principal du CSO et réutilisation adaptative des pavillons et de la Cinésphère ▪ Liaison souterraine entre l'édifice principal du CSO et le pont menant aux pavillons ▪ Mise à niveau des ponts menant au CSO, ainsi qu'entre les pavillons et la Cinésphère ▪ Zones d'étape, de dépôt et de construction ▪ Plantation de végétation - Arbres - Végétation des zones humides - Arbustes, gazon ▪ Stabilisation et mise en valeur du rivage - Hausse des niveaux actuels - Retrait de la terre végétale ou de la végétation riveraine temporaire ▪ Protection contre les inondations ▪ Nettoyage

Phase	Activité
Opérations	Le domaine public sera ouvert et accessible une fois la construction terminée Les activités se déroulant pendant les opérations devraient comprendre : ▪ Centre des sciences de l'Ontario (CSO) ▪ Utilisation du parc : - Les activités récréatives, comme la bicyclette, la marche/course, la planche à roulettes, le patin à roues alignées, le canot, le kayak, la baignade, l'observation des oiseaux et les pique-niques. - Les programmes publics, comme les festivals, les marchés saisonniers, les rassemblements autochtones, etc. (Forum) - Les déplacements dans une embarcation motorisée et les services de ravitaillement en carburant (Marina) - Les services de stationnement (stationnement souterrain et en surface sur la partie continentale) - Les liaisons du transport en commun, les zones de cueillette et de débarquement - Les services de vente d'aliments et de boissons - L'utilisation des toilettes ▪ Entretien : - Gestion de la végétation - Nettoyage de routine et collecte des déchets - Entretien et installation saisonnière des fontaines - Enlèvement de la neige et gestion de la glace - Surveillance de la qualité de l'eau dans l'anse Brigantine et à la marina - Entretien et aménagement paysager pour le domaine public

5.4 Impacts possibles sur l'environnement, mesures d'atténuation et effets nets sur l'environnement

Une évaluation qualitative a été réalisée pour déterminer les impacts possibles sur l'environnement, la culture, les aspects socio-économiques et techniques, ainsi que les changements climatiques à l'intérieur des limites spatiales définies pour le projet (section 3 de ce RÉE). On a également évalué les activités du projet qui sont nécessaires pour réaliser l'activité préférée (tableau 5-1), ainsi que les impacts connexes (tableaux 5-2 à 5-17) Les impacts possibles ont été identifiés à partir des résultats des activités suivantes :

- Études de bureau spécifiques au projet et enquêtes sur le terrain
- Exigences réglementaires en vigueur
- Consultation avec les communautés autochtones, les principaux intervenants, les organismes d'examen et le public
- Expérience professionnelle de l'équipe d'évaluation

Lorsqu'un impact possible est probable, les mesures d'atténuation ont été identifiées. Ces mesures consistent à éliminer, à réduire ou à limiter l'impact défavorable d'un projet (c'est-à-dire l'activité préférée), ce qui peut comprendre des mesures de remplacement, de restauration, de compensation ou d'autres mesures. Les mesures d'atténuation comprennent celles qui sont générales et spécifiques au site ou aux espèces. Ces mesures sont proposées en vertu des normes actuelles en vigueur dans l'industrie; de l'expérience acquise dans le cadre de projets passés comparables; de l'engagement auprès d'organismes d'examen appropriés, des communautés autochtones et du public; ainsi que des commentaires exprimés par l'équipe du projet (voir le tableau 2-2). Les tableaux 5-2 à 5-15 présentent les impacts positifs et négatifs directs et indirects possibles qui sont associés aux activités du projet, ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes.

Les effets nets sont les impacts résiduels d'une entreprise, qui persisteront probablement suivant la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Les tableaux 5-2 à 5-15 présentent les effets nets qui sont associés à la conception, à la construction et aux activités opérationnelles; ces effets sont qualifiés de routine et généralement bien compris. De façon générale, l'empreinte du projet est considérée comme un développement positif qui aura ultimement pour effet de rehausser l'environnement naturel, social et culturel après les activités de construction physique.

Les sections suivantes présentent les grandes lignes des impacts possibles de l'activité préférée, les mesures d'atténuation proposées et les effets nets (c'est-à-dire les impacts résiduels).

5.4.1 Environnement naturel

5.4.1.1 Environnement physique

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation et l'effet net du projet sur l'environnement physique sont résumés au tableau 5-2 et décrits de manière plus détaillée dans la section 5.4.1.1.1 de ce rapport.

Tableau 5-2. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement physique

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Environnement physique	Le concept (c'est-à-dire le concept d'aménagement paysager) et la construction (c'est-à-dire le nivellement du terrain, l'aménagement paysager) modifieront l'environnement physique.	Empreinte du projet	▪ Mettre en œuvre les recommandations du rapport intitulé <i>Ontario Place Existing Shoreline Conditions Report</i> (Shoreplan 2022). ▪ Mettre en œuvre les recommandations et les mesures d'atténuation du rapport intitulé <i>Arborist Report</i> (MH 2023b). ▪ S'assurer que les niveaux du terrain et l'empreinte du projet atteignent ou dépassent les exigences en ce qui a trait aux inondations sur 100 ans.	▪ Les activités de réaménagement auront un effet positif sur l'environnement physique à l'intérieur de l'empreinte du projet grâce à une amélioration du nivellement et de l'aménagement paysager.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Zones d'importance environnementale	La construction et les activités opérationnelles pourraient avoir un impact sur l'aquifère très vulnérable (ATV).	Zone d'étude locale à la zone d'étude régionale	Construction - Établir des accumulations de sol à l'extérieur de la zone tampon de la ZIE, si possible. - Interdire l'accès et l'entreposage d'équipement dans les zones sensibles sur le plan environnemental (comme l'ATV). Opération - Limiter l'utilisation de l'engrais commercial qu'on applique sur le terrain et qui peut entraîner une émission dans l'eau souterraine ou l'eau de surface. - Limiter l'application de pesticides pouvant entraîner une émission dans l'eau souterraine ou l'eau de surface. - Limiter l'application de sel de voirie sur les routes ou les terrains de stationnement à l'intérieur de l'empreinte du projet. - Entreposer la neige au niveau du sol ou au-dessus.	Voir les effets possibles nets des déversements (accidents) à la section 5.4.7.

5.4.1.1.1 Impacts positifs sur l'environnement physique

On prévoit que les activités de réaménagement auront un effet net sur l'environnement physique à l'intérieur de l'empreinte du projet grâce à une amélioration du nivellement et de l'aménagement paysager. La topographie sera mise à jour sur le terrain, alors qu'on haussera le rivage (par exemple, à l'intérieur du bord de l'eau) afin de réduire les inondations. Les recommandations contenues dans le rapport intitulé *Ontario Place Existing Shoreline Conditions Report* (Shoreplan 2022) amélioreront la protection du rivage et permettront de réhabiliter les structures au-dessus de l'élévation requise de 74 mètres. Par conséquent, les structures continueront de fonctionner correctement, minimisant ainsi les inondations dans l'ensemble de l'empreinte du projet. Les recommandations et les mesures d'atténuation présentées dans le rapport intitulé *Arborist Report* (MH 2023b) amélioreront le paysage physique global dans l'ensemble de l'empreinte du projet en augmentant la végétation et les espaces verts destinés aux visiteurs.

Des études géotechniques à jour devraient être réalisées dans le cadre de la conception détaillée. Un examen de l'aspect géotechnique et de la stabilité préparé par un ingénieur en géotechnique devrait être réalisé pour confirmer que le nivellement et les travaux de terrassement proposés sont appropriés. Une évaluation future devrait également permettre de déterminer s'il faut améliorer les terrains afin de minimiser tout tassement à l'avenir.

5.4.1.2 Sol

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation et l'effet net du projet sur le sol sont résumés au tableau 5-3 et décrits de manière plus détaillée dans la section 5.4.1.2.1 de ce rapport.

5.4.1.2.1 Sol perdu en raison de l'érosion

Le sol perturbé pendant la construction (par exemple, retrait de végétation ou de pavage) entraînera probablement un effet mineur en surface jusqu'à ce qu'un couvert stable (comme la végétation, des surfaces perméables ou imperméables) puisse être rétabli. L'érosion du sol est réversible, alors que le sol restera productif à l'endroit où l'on plantera des végétaux. Des stratégies efficaces de gestion des sols et de contrôle de l'érosion et des sédiments seront mises en œuvre pendant la construction.

5.4.1.3 Végétation

Le tableau 5-4 présente un résumé des impacts possibles, des mesures d'atténuation et des effets nets du projet sur la végétation du site. Les sections 5.1.4.3.1 et 5.4.1.3.2 de ce rapport comportent davantage de détails.

Tableau 5-3. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur le sol

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Les activités de construction (par exemple, excavation) peuvent révéler une contamination passée.	Empreinte du projet	▪ S'assurer que les entrepreneurs sont informés des lieux de contamination connus (Jacobs 2022) avant d'entreprendre les activités de construction. ▪ Gérer les sols contaminés en érigeant une barrière physique (soit en remblai, en béton ou en asphalte) dans les endroits où la gestion du sol touché se déroule sur place. On recommande d'inspecter le remblai, le béton ou l'asphalte et de l'entretenir pour assurer l'intégrité des barrières. ▪ Mettre en place les mesures du Plan de gestion des sols et de l'eau souterraine afin de réduire le risque de contact avec les sols possiblement contaminés sous la surface. ▪ Mettre en place des mesures de contrôle de la poussière et de prévention des ornières laissées dans le sol par les véhicules et le personnel sur l'empreinte du projet, entre autres, en mouillant le sol avec de l'eau, en installant une bâche sur les camions, en imposant des vitesses réduites aux véhicules, en aménageant des postes de lavage des pneus et en limitant le travail dans les conditions de vents forts. ▪ Gérer les matériaux excavés et mettre en place un système de contrôle du ruissellement pour minimiser tout contact. ▪ Les sols excavés qu'on doit éliminer en dehors du site seront éliminés de la manière décrite dans le Règlement de l'Ontario 347 et ses versions modifiées. ▪ Les sols importés seront conformes aux normes de qualité des sols indiquées dans le Règlement de l'Ontario 406/19. ▪ Éliminer la contamination sur les lieux au besoin. ▪ Éliminer la contamination des sols et/ou de l'eau souterraine de la manière décrite dans le Règlement de l'Ontario 153/04 et ses mises à jour, et ce, sous la supervision d'une personne qualifiée. ▪ Assurer des pratiques de gestion efficaces de la propriété et des matériaux afin d'atténuer les impacts négatifs sur l'environnement.	▪ Aucun effet net n'a été identifié.

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
		▪ Mettre en œuvre des stratégies efficaces de gestion des sols et de contrôle de l'érosion et des sédiments. ▪ Se référer au guide intitulé <i>Erosion and Sediment Control Guide for Urban Construction</i> (2019) de la TRCA pour élaborer des stratégies de contrôle de l'érosion et des sédiments. ▪ Se référer au guide intitulé <i>Preserving and Restoring Healthy Soil : Best Practices for Urban Construction</i> (2012) de la TRCA pour connaître les exigences à respecter en matière de sol après la construction, afin d'assurer la croissance et la survie des espèces plantées et de stabiliser le sol à long terme.	
L'érosion des sols pendant la construction peut survenir après qu'on ait enlevé la végétation ou le pavage.	Empreinte du projet	▪ Utiliser et entreposer l'équipement lourd uniquement sur l'empreinte du projet et les surfaces dures (comme l'asphalte, le béton) si possible. ▪ Installer une clôture à limon et d'autres mécanismes de contrôle de l'érosion avant d'entreprendre les travaux de construction et les maintenir en place jusqu'à ce que la couverture du sol soit rétablie ou qu'on ait installé un système de prévention de l'écoulement. ▪ La végétation devrait être laissée en place aussi longtemps que possible avant de la perturber. Les travaux d'excavation et de retrait devraient s'effectuer de manière à et en utilisant un équipement capable de ne pas perturber et endommager toute partie à l'intérieur de la zone qui n'est pas destinée à être enlevée/excavée ou récupérée. ▪ Des techniques efficaces d'atténuation de l'érosion et de contrôle des sédiments devraient être en place avant d'enlever le couvert végétal ou d'exposer les sols. Les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments doivent être surveillées, entretenues, adaptées et réparées fréquemment en fonction des besoins pour s'assurer qu'elles restent efficaces en tout temps. Se référer au guide intitulé <i>Erosion and Sediment Control Guide for Urban Construction</i> (2019) de la TRCA pour élaborer des stratégies de contrôle de l'érosion et des sédiments. ▪ Végétaliser ou recouvrir le sol exposé dès que les conditions le permettent.	▪ La perte de sol en raison des activités de construction sera temporaire, puisque les sols seront rétablis lors de l'aménagement paysager des terrains du domaine public. ▪ Le retrait de certaines zones asphaltées pour les remplacer par des « alternatives vertes » (comme des pavés verts) contribuera à compenser la perte prévue des sols afin de construire les éléments souterrains (structure de stationnement, lien reliant l'édifice principal du CSO au pont, aux pavillons et à la Cinésphère).

Tableau 5-4. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la végétation

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Le concept détaillé (c'est-à-dire la sélection du site des infrastructures) et les activités de construction (comme l'enlèvement de la végétation) auront pour effet de modifier la végétation sur l'empreinte du projet.	Empreinte du projet	- Utiliser le concept de nivellement afin de pouvoir conserver au maximum les ressources actuelles et minimiser ainsi les impacts. - Utiliser le plan des plantations du paysage pour atténuer les impacts résultant de l'enlèvement d'arbres. - Utiliser et entreposer l'équipement lourd uniquement sur l'empreinte du projet et sur les surfaces dures (comme l'asphalte, le béton) si possible. - Installer une clôture à limon et d'autres mécanismes de contrôle de l'érosion avant d'entreprendre les travaux de construction et les maintenir en place jusqu'à ce que la couverture du sol soit rétablie ou qu'on ait installé un système de prévention de l'écoulement. - Appliquer des mesures de conservation/protection, adopter des habitudes de travail prudentes et mettre en place un plan d'aménagement paysager. - Identifier les arbres qu'on doit protéger en vertu du rapport intitulé <i>Arborist Report</i> (MH 2023b). - Tous les retraits de végétation se dérouleront de la manière décrite dans le document OPSS MUNI 201: Construction Specification for Clearing, Close Cut Clearing, Grubbing, and Removal of Surface and Piled Boulders. - Tous les arbres qu'on laisse en place devraient être protégés de la manière décrite dans le Plan de protection des arbres, qui fait partie des documents du contrat, alors qu'on devrait effectuer ce travail de la manière conforme aux pratiques exemplaires et aux règlements en vigueur dans l'industrie, comme la politique sur la protection des arbres et le devis de construction à proximité des arbres de la Ville de Toronto. - Les arbres qui doivent rester en place ne doivent présenter aucun dommage, alors qu'on doit les protéger des inondations et des dépôts de sédiments attribuables aux travaux de construction. En cas de blessure, cependant, les arbres qu'on laisse en place devraient être émondés ou traités. - On recommande de ne pas utiliser l'équipement et les véhicules ou de procéder à leur ravitaillement à l'intérieur de la limite du feuillage des arbres qu'on doit laisser en place. - Aucun retrait de végétation au-delà de l'empreinte du projet ne sera effectué pour accommoder les hangars de construction, les bureaux de chantier, les toilettes, les zones d'accumulation de matériaux, les zones d'entreposage, les stationnements, etc. Ces structures et/ou ces zones seront entretenues à l'intérieur de l'empreinte du projet et dans les zones identifiées sur les dessins du contrat.	- Les activités de construction entraîneront une perte ou une modification de la végétation. - Les activités de réaménagement auront ultimement pour effet d'améliorer la qualité et la quantité globale de végétation à l'intérieur de l'empreinte du projet, incluant une augmentation de la végétation indigène.

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
		▪ L'Entrepreneur doit s'assurer que la machinerie est propre lorsqu'elle arrive sur le chantier et qu'elle reste exempte de tout excès ou fuite de carburant, de lubrifiant, de liquide de refroidissement ou d'autres contaminants, et ce, pendant toute la durée des travaux de construction.	
Les activités de construction ou d'exploitation peuvent entraîner la venue ou la propagation d'espèces envahissantes.	Empreinte du projet	▪ L'Entrepreneur doit mettre en place des pratiques de gestion exemplaires pour empêcher l'introduction/propagation de plantes envahissantes, incluant des protocoles efficaces de gestion des sols et de retrait de l'équipement; les débris, incluant des mottes de terre ou de matériel végétal envahissant ou nocif fixé sur les surfaces extérieures de l'équipement ne peuvent se retrouver à l'intérieur de l'empreinte du projet. L'équipement transporté sur le site doit faire l'objet d'une inspection aussi près que possible de l'entrée du chantier pour vérifier s'il présente des débris. Si tel est le cas, on recommande de les enlever complètement et de les recueillir pour les éliminer avant que l'équipement n'accède à l'empreinte du projet. ▪ Dans les cas où des espèces envahissantes ont été identifiées à l'intérieur des limites de perturbation associées aux travaux, ces zones seront clairement identifiées sur les dessins du contrat. ▪ L'Entrepreneur devra nettoyer tous les véhicules et l'équipement exposé aux plantes envahissantes avant de quitter le site. L'Entrepreneur devra se conformer aux pratiques de gestion exemplaires établies dans le Protocole sur la propreté de l'équipement dans l'industrie (Halloran et. al, 2013). ▪ On ne doit pas empiler les sols provenant de zones touchées par la végétation envahissante en vue de les réutiliser. ▪ Aucune espèce envahissante ne doit être présente dans le sol de remplissage ou dans la terre végétale transportée sur le site pour effectuer les travaux. ▪ Un plan d'élimination devra être mis en place pour éliminer les espèces envahissantes et les sols contenant des espèces envahissantes. ▪ Les zones perturbées qui doivent être recouvertes seront revégétalisées de la manière prévue dans les plans d'architecture paysagère.	▪ Introduction ou propagation d'espèces envahissantes.
		▪ Éviter les impacts au niveau des oiseaux migrateurs et des oiseaux nicheurs en mettant en place les mesures suivantes.	▪

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
		- Ne jamais perturber ou détruire les oiseaux, les nids, les œufs ou les jeunes des oiseaux protégés, à moins que le nid ait été abandonné (ce qui signifie qu'il ne doit pas avoir été utilisé lors des saisons d'accouplement précédentes au cours de la période d'attente désignée pour cette espèce). Si le nid abandonné doit être endommagé, dérangé, perturbé ou enlevé, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) doit être avisé par l'entremise du Registre des nids abandonnés (en ligne). - Toutes les opérations de retrait et/ou d'élimination de végétation et d'arbres doivent être réalisées après le 31 août et avant le 1^{er} avril, peu importe l'année, et ce, à l'extérieur de la saison active de nidification des oiseaux nicheurs. - Si un arbre doit être enlevé entre le 1^{er} avril et le 31 août, l'Entrepreneur doit recourir aux services d'un spécialiste des oiseaux qui effectuera un levé afin de confirmer qu'aucun nid n'est présent avant d'abattre l'arbre. Les levés de recherche de nids ne s'appliquent qu'aux arbres isolés ou situés dans les zones clairsemées. De tels levés ne doivent pas servir d'alternative au respect de la période correspondant aux oiseaux nicheurs. ▪ Toutes les activités de démolition d'édifices/structures présentant des nids ou de possibles zones de nidification, de réaménagement des zones extérieures des édifices/structures présentant des nids ou de possibles zones de nidification ou de retrait d'édifices/structures présentant des nids ou de possibles zones de nidification, doivent être réalisées après le 31 août et avant le 1^{er} avril de l'année, et ce, à l'extérieur de la saison active de nidification des oiseaux nicheurs. S'il est impossible d'effectuer ces activités avant le 1^{er} avril ou après le 31 août, l'Entrepreneur doit installer des mesures d'exclusion autour de l'édifice/structure faisant l'objet de telles activités de la manière décrite dans le document intitulé Pratiques exemplaires de gestion pour l'éloignement des hirondelles rustiques et des martinets ramoneurs des bâtiments et constructions (MRNF, 2017) pour empêcher les oiseaux d'accéder au bâtiment ou à la structure et d'y bâtir son nid.	

5.4.1.3.1 Modification de la végétation

Les activités de conception et de construction auront pour effet de perturber ou d'éliminer la végétation existante sur le site. La perte ou la modification de la végétation actuelle est qualifiée de négligeable, puisque les activités de réaménagement auront ultimement pour effet d'améliorer la végétation dans l'ensemble de l'empreinte du projet en augmentant le volume et le type (de végétation indigène). La perte de végétation en raison de la construction se limitera aux zones nécessaires afin de faciliter les activités de réaménagement. Les zones perturbées seront récupérées dans les endroits où aucune infrastructure n'est construite, ce qui devrait avoir un avantage net global pour l'environnement.

La gestion de la végétation au cours des opérations assurera une fonction écologique à long terme et la qualité de la végétation dans l'ensemble de l'empreinte du projet. La gestion de la végétation devrait comprendre l'entretien des arbres et de la végétation pour préserver l'accès aux pistes et aux sentiers, le retrait ou la gestion des plantes envahissantes ou nocives, ainsi que l'arrosage ou l'épandage d'engrais.

5.4.1.3.2 Introduction ou propagation d'espèces envahissantes

On sait que des espèces envahissantes se trouvent sur le site, ce qui devrait aider à faciliter les mesures de gestion pendant la construction. Cependant, lors des activités de construction physiques (comme l'élimination de la végétation, les travaux d'excavation), l'équipement et les déplacements peuvent entraîner une propagation des espèces envahissantes, contribuant ainsi aux possibles répercussions négatives. Les espèces de frênes seront retirées de la liste finale pour empêcher ou contribuer à limiter la présence de l'agrile du frêne. Une formation sur les espèces envahissantes sera également donnée à tous les employés qui travaillent sur le site pendant la construction.

Pendant les opérations, les espèces envahissantes feront l'objet d'une gestion adéquate si on constate leur présence sur le site.

5.4.1.4 Milieux humides

Le tableau 5-5 présente un résumé des impacts possibles, des mesures d'atténuation et des effets nets du projet sur les zones humides.

Tableau 5-5. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur les zones humides

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Les activités de conception et de construction augmenteront l'étendue des zones humides dans l'empreinte du projet (anse Brigantine).	Empreinte du projet	- Concevoir de nouveaux éléments pour les zones humides en consultation avec des professionnels qualifiés dans le domaine des zones humides, la Toronto and Region Conservation Authority (TRCA) et les communautés autochtones. - S'assurer que les nouvelles zones humides sont bien conçues et réalisées dans le respect des conditions locales appropriées. - Concevoir les zones humides en s'assurant que la fonction de l'habitat et du réseau hydrologique peut être préservée tout au long des opérations. - Entretenir les zones humides et prendre les mesures nécessaires pour réduire leur contamination pendant les opérations.	Les activités de réaménagement entraîneront une augmentation nette des zones humides à l'intérieur de l'empreinte du projet.

La création de zones humides se déroulera dans l'anse Brigantine et il s'agit là d'un avantage net qui résulte du réaménagement de l'empreinte du projet. La création de zones humides contribuera à améliorer la biodiversité, l'habitat faunique, la qualité de l'eau et les possibilités à caractère récréatif tout au long des opérations.

5.4.1.5 Faune et habitat faunique

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation et les effets nets du projet sur la faune et sur l'habitat faunique sont énumérés au tableau 5-6 et décrits de manière plus détaillée dans les sections 5.4.1.5.1 à 5.4.1.3.

Tableau 5-6. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la faune et sur l'habitat faunique

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Faune, habitat faunique, incluant les espèces en péril (EP).	La conception (par exemple, le choix du site des infrastructures) et la construction (comme les activités physiques) entraîneront un changement au niveau de la faune et de l'habitat faunique.	Zone d'étude locale	Conception - On recommande d'installer de nouveaux luminaires permettant de réduire les niveaux d'éclairage en dehors des heures d'ouverture. - Les nouveaux luminaires doivent présenter des couleurs plus chaudes (jaune) pour réduire le risque d'attirer des animaux vers la source lumineuse. - Les nouveaux poteaux d'éclairage devraient être des dispositifs directionnels orientés vers l'avant et capables de réduire la dispersion lumineuse à l'extérieur de l'empreinte prévue, pour réduire ainsi l'augmentation de l'éclairage sur l'environnement aquatique et les rivages (ainsi que pour assurer le respect des normes en matière de pollution lumineuse). Construction - Appliquer des mesures de conservation/protection, adopter des habitudes de travail prudentes et mettre en place un plan d'aménagement paysager. - Utiliser et entreposer l'équipement lourd uniquement à l'intérieur de la zone du projet et sur des surfaces dures (comme l'asphalte, le béton) si possible. - Utiliser des panneaux appropriés pour sensibiliser davantage les conducteurs. - Avant de remplir des trous ou des tranchées, on recommande de vérifier s'ils renferment des animaux; dans un tel cas, enlever les animaux pris et les libérer à proximité. Avant d'utiliser un équipement lourd, examiner tout autour de celui-ci pour s'assurer qu'aucune tortue ni aucun autre animal ne se prélassent ou ne se cache à proximité. - Un programme de sensibilisation des travailleurs devrait être mis en place à l'intention de tous les employés sur le site pour les informer des animaux qu'on risque de rencontrer sur le site, ce qui comprend l'identification des espèces, les caractéristiques de l'habitat, ainsi que les directives spécifiques aux différentes espèces en ce qui concerne les mesures appropriées qu'on doit prendre si on rencontre ces espèces.	Les activités de conception et de construction contribueront aux aspects suivants : - Changements au niveau de la faune et de l'habitat faunique, incluant la perturbation sensorielle pendant la construction. - Changements dans les mouvements des animaux pendant la construction. - Changements dans le risque de mortalité pendant la construction.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			▪ L'Entrepreneur devrait être informé que toutes les accumulations de broussailles ou de sol doivent être protégées au moyen d'une bâche ou autre pour éviter qu'elles ne servent d'endroit où des animaux pourraient faire leur nid, mettre bas ou se cacher, à moins que l'intention de ces accumulations de broussailles ou de sol ne soit de procurer volontairement un abri temporaire aux animaux pendant la construction. ▪ Réduire la perturbation chez les animaux en mettant en place les mesures suivantes. - Tout l'équipement doit être maintenu en état de marche de manière à empêcher tout bruit inutile incluant, entre autres, les systèmes de silencieux non défectueux, les composants retenus solidement, le fonctionnement inutile au ralenti, ainsi que la lubrification des pièces mobiles. ▪ Contrôler la poussière pour ne pas déranger les animaux. ▪ Éviter les impacts au niveau des oiseaux migrateurs et des oiseaux nicheurs en mettant en place les mesures suivantes. - Ne jamais perturber ou détruire les oiseaux, les nids, les œufs ou les jeunes des oiseaux protégés, à moins que le nid ait été abandonné (ce qui signifie qu'il ne doit pas avoir été utilisé lors des saisons d'accouplement précédentes au cours de la période d'attente désignée pour cette espèce). Si le nid abandonné doit être endommagé, dérangé, perturbé ou enlevé, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) doit être avisé par l'entremise du Registre des nids abandonnés (en ligne). - Toutes les opérations de retrait et/ou d'élimination de végétation et d'arbres doivent être réalisées après le 31 août et avant le 1^{er} avril, peu importe l'année, et ce, à l'extérieur de la saison active de nidification des oiseaux nicheurs. - Si un arbre doit être enlevé entre le 1^{er} avril et le 31 août, l'Entrepreneur doit recourir aux services d'un spécialiste des oiseaux qui effectuera un levé afin de confirmer qu'aucun nid n'est présent avant d'abattre l'arbre. Les levés de recherche de nids ne s'appliquent qu'aux arbres isolés ou situés dans les zones clairsemées. De tels levés ne doivent pas servir d'alternative au respect de la période correspondant aux oiseaux nicheurs.	

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			▪ Toutes les activités de démolition d'édifices/structures présentant des nids ou de possibles zones de nidification, de réaménagement des zones extérieures des édifices/structures présentant des nids ou de possibles zones de nidification ou de retrait d'édifices/structures présentant des nids ou de possibles zones de nidification, doivent être réalisées après le 31 août et avant le 1^{er} avril de l'année, et ce, à l'extérieur de la saison active de nidification des oiseaux nicheurs. S'il est impossible d'effectuer ces activités avant le 1^{er} avril ou après le 31 août, l'Entrepreneur doit installer des mesures d'exclusion autour de l'édifice/structure faisant l'objet de telles activités de la manière décrite dans le document intitulé Pratiques exemplaires de gestion pour l'éloignement des hirondelles rustiques et des martinets ramoneurs des bâtiments et constructions (MRNF, 2017) pour empêcher les oiseaux d'accéder au bâtiment ou à la structure et d'y bâtir son nid. ▪ Si un oiseau affiche un comportement qui s'apparente à la nidification (par exemple, s'il transporte un matériau pouvant servir à la construction d'un nid, lance un cri d'alarme ou présente un comportement agité, etc.) et/ou si on rencontre à quelque moment que ce soit des nids ou de jeunes oiseaux dans les limites des travaux, on recommande de consulter un spécialiste des oiseaux, alors que les travaux seront interrompus sur le lieu de cette observation jusqu'après le 31 août (ou jusqu'à ce que le spécialiste des oiseaux ait déterminé que la zone n'est plus utilisée par les oiseaux nicheurs). Des zones tampons spécifiques aux espèces (ou des marges de recul) où tout travail sera interdit peuvent être établies par le spécialiste des oiseaux autour des nids ou des autres lieux d'observation en suivant les directives d'ECCC. ▪ Éviter les impacts au niveau des chauves-souris et des mammifères qui ne sont pas des espèces en péril en mettant en place les mesures suivantes. ▪ Les limites de perturbation du projet seront clairement établies avant de débuter les travaux et toutes les activités devront se dérouler à l'intérieur des limites marquées. ▪ Aucun arbre servant probablement de perchoir de maternité pour les chauves-souris ne devra être retiré pendant la saison active des chauves-souris, soit entre le 1^{er} avril et le 31 septembre chaque année. Tous les arbres servant probablement de perchoir seront clairement identifiés sur les dessins du contrat.	

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			- Aucun travail de nuit ne devra se dérouler à proximité des arbres servant probablement de perchoirs de maternité pour les chauves-souris. Si le travail de nuit est obligatoire, l'éclairage doit, dans la mesure du possible, être orienté dans la direction opposée à l'habitat des chauves-souris et vers la zone des travaux. - Chaque jour avant d'entreprendre les travaux de construction, procéder à une fouille de toute la machinerie et la zone des travaux pour détecter la présence d'animaux, puisque ceux-ci peuvent se cacher ou se réfugier autour de l'équipement, des roches, des piles de débris, etc., en particulier s'ils ont été déplacés pendant la construction. - Aucun animal découvert à l'intérieur de la zone des travaux ne sera lésé sciemment, alors qu'on devra lui permettre de s'éloigner de lui-même de la zone. Si on rencontre un animal qui refuse de s'éloigner de la zone ou qui est blessé, l'administrateur du contrat doit être avisé immédiatement, alors qu'on recommande de rejoindre un biologiste qualifié pour lui demander ses recommandations pour ne pas harceler et/ou causer des préjudices à l'animal concerné. - Éviter les impacts au niveau des tortues en mettant en place les mesures suivantes. - Lorsqu'on doit travailler dans l'eau (par exemple, pour effectuer des travaux de remblayage, des travaux autour des semelles ou des piles d'un édifice ou d'un pont, etc.), on recommande d'installer une solide clôture anti-érosion et des rideaux de turbidité à l'intérieur et près de toutes les zones servant d'habitat aux tortues pour empêcher ou réduire le risque de préjudices aux tortues en les empêchant physiquement de pénétrer dans les zones des travaux en tout temps pendant ou après la construction. Lorsque les travaux dans l'eau doivent se dérouler pendant la période d'activités de pointe des tortues (c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 31 octobre), on recommande d'installer une solide clôture anti-érosion et des rideaux de turbidité autour des limites des travaux avant cette période (soit avant le 1^{er} avril), de la surveiller fréquemment et d'assurer son entretien pendant la durée des travaux.	

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			- Si on constate la présence d'une tortue nichant à quelque moment que ce soit (c'est-à-dire en train de creuser ou assise sur un nid), aviser immédiatement l'autorité chargée de la réglementation, mettre en place une zone tampon de cinq (5) mètres (m) autour du nid et protéger la zone des préjudices pendant la saison de nidification, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un autre type de gestion (c'est-à-dire une réinstallation ou une incubation en dehors du site) avec l'approbation de l'autorité chargée de la réglementation. - Si on aperçoit une tortue pendant la construction, interrompre immédiatement les travaux près de celle-ci et lui permettre de quitter d'elle-même la zone des travaux.	
Faune et habitat faunique, incluant les espèces en péril (EP).	Menaces à l'habitat des espèces menacées et à leur habitat.	Zone d'étude locale	▪ Choisir un concept de design et une empreinte du projet permettant de réduire l'empiètement afin de protéger les emplacements des habitats connus. ▪ Respecter les marges de recul correspondant à ces habitats connus. ▪ Éviter les impacts sur les espèces menacées. ▪ Lorsque des espèces protégées en vertu de la <i>Loi provinciale sur les espèces menacées</i> ou leur habitat présentent un lien avec la zone d'un projet, mettre en place les restrictions au processus d'aménagement afin de protéger les espèces menacées qui se trouvent à proximité. S'assurer que les décisions futures qui sont liées à l'aménagement tiennent compte de la présence de cet habitat. S'il y a lieu, se procurer les permis nécessaires du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) en vertu de la <i>Loi sur les espèces menacées</i> avant d'entreprendre un aménagement. S'assurer que les espèces ou leur habitat protégé ne subissent aucun impact.	Les activités de conception et de construction contribueront aux aspects suivants : ▪ Changements au niveau de la faune et de l'habitat faunique, incluant la perturbation sensorielle pendant la construction. ▪ Changements dans les mouvements des animaux pendant la construction. ▪ Changements dans le risque de mortalité pendant la construction.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			▪ L'Entrepreneur doit aviser immédiatement l'administrateur du contrat et interrompre les opérations à l'intérieur de la zone identifiée par celui-ci si on soupçonne ou si on a constaté la présence d'espèces en péril. Les travaux ne pourront reprendre à l'intérieur de cette zone avant d'avoir obtenu l'autorisation écrite de l'administrateur du contrat à l'effet que les travaux peuvent reprendre; l'administrateur du contrat doit communiquer avec un biologiste qualifié pour connaître ses recommandations précises en lien avec l'espèce concernée. ▪ Une fouille quotidienne de la machinerie avant de débiter la construction et de la zone des travaux doit être effectuée pour vérifier la présence d'espèces en péril. ▪ Si on constate la présence d'espèces menacées ou en péril à l'intérieur de la limite des travaux, interrompre ceux-ci immédiatement, prendre une photo de l'espèce (si possible) et laisser celle-ci quitter d'elle-même la zone des travaux. L'administrateur du contrat et le MEPNP doivent être avisés immédiatement. Éviter toute activité pouvant causer des préjudices aux oiseaux, à leurs nids, leurs œufs ou leurs jeunes s'ils occupent une structure (c'est-à-dire qu'on doit effectuer les travaux après la saison de nidification des oiseaux, soit avant le 1^{er} avril ou après le 31 août). ▪ Prendre des mesures pour empêcher les oiseaux de construire des nids ou de pénétrer dans une structure pendant leur saison active (c'est-à-dire aménager des zones d'exclusion autour des endroits où nichent les oiseaux avant le 1^{er} avril et les laisser en place jusqu'au 31 août). ▪ Si des travaux doivent se dérouler à l'intérieur des piles de matériaux ou sur des talus pendant la saison des oiseaux nicheurs, on recommande de mettre en place un plan de réduction des talus pour dissuader les hirondelles de rivage d'y construire leurs nids, ce qu'on peut réaliser en réduisant l'inclinaison des piles, en contournant les faces de la pile ou en empilant des matériaux sur la face.	

5.4.1.5.1 Changement au niveau de la faune et de l'habitat faunique

Pendant la construction, la majeure partie de la végétation présente sur le site sera retirée, modifiant ainsi l'habitat disponible pour les oiseaux et les insectes jusqu'à ce qu'elle repousse. Les édifices et les structures actuels qu'on prévoit démolir, rénover ou réaménager contribueront également à modifier l'habitat faunique pendant la construction. Les travaux réalisés le long du rivage devraient avoir des répercussions sur l'alimentation et la recherche de nourriture. Les espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs seront perturbées jusqu'à ce que la végétation retourne et à ce qu'on ait construit les infrastructures; cependant, ces espèces trouveront probablement un autre habitat dans les environs (par exemple, le parc Trillium, le parc Coronation, le parc Tommy Thompson). Les opérations de retrait de la végétation et des arbres se dérouleront à l'extérieur de la zone de nidification active des oiseaux nicheurs afin de réduire les répercussions globales pendant la construction. L'habitat de l'herpétofaune s'étendra avec la création de zones humides à l'intérieur de l'anse Brigantine. Les populations de chauves-souris présentes sur le site diminueront probablement jusqu'à la phase des opérations, mais des mesures comme des boîtes pour chauves-souris sont proposées. Dans l'ensemble, cependant, le réaménagement de l'empreinte du projet procurera probablement un avantage net pour l'habitat faunique en améliorant les conditions actuelles grâce à une augmentation/amélioration de l'habitat. Cela pourrait consister à augmenter la couverture et la diversité végétale qu'utilisent les animaux sauvages, en plantant des arbres/arbustes indigènes de hauteurs variées afin de créer ainsi un couvert végétal diversifié.

L'habitat faunique important qu'on retrouve sur l'empreinte du projet comprend des colonies de maternités de chauves-souris, des aires d'hivernage des tortues, ainsi que des haltes migratoires pour les oiseaux terrestres. Le concept actuel comprend le retrait des arbres abritant possiblement des perchoirs de maternité et des possibilités d'alimentation; cependant, les plans de plantation proposés permettront de conserver l'habitat et les arbres convenant aux perchoirs de maternité pour les chauves-souris. On recommande d'installer des maisons pour chauves-souris avant les travaux de construction afin de réduire les répercussions globales sur leur habitat. Les conditions proposées sur le site après les travaux d'aménagement devraient procurer un avantage net au niveau des haltes migratoires pour les oiseaux terrestres compte tenu de l'amélioration des espaces verts qui seront établis. Les zones d'hivernage des tortues peuvent être améliorées grâce aux zones humides établies dans l'anse Brigantine.

La perturbation sensorielle attribuable au bruit et à l'activité pendant les travaux de construction peut réduire l'efficacité de l'habitat pour les espèces qui restent sur place pendant les activités physiques. L'équipement et la machinerie feront l'objet d'un entretien visant à réduire le bruit, alors qu'on encouragera les travailleurs à ne pas les laisser fonctionner au ralenti sur le site. Un système d'éclairage sera installé sur le site de manière à réduire les niveaux d'éclairage et à réduire la perturbation sensorielle. Le concept tiendra compte des directives d'aménagement favorables aux oiseaux de la Ville de Toronto et du règlement sur la pollution lumineuse de la Ville de Toronto.

5.4.1.5.2 Changement dans les mouvements des animaux pendant la construction

Un changement dans les mouvements des animaux se produira pendant les travaux de construction. La plupart des espèces d'animaux modifieront leur mouvement pour éviter les zones de construction; cependant, ce changement est temporaire et la mise en place de mesures d'atténuation (tableau 5-6) réduira les répercussions probables dans la mesure du possible.

5.4.1.5.3 Changement dans le risque de mortalité pendant la construction

Le degré de risque de mortalité pendant la construction est réduit en planifiant les activités en dehors de la saison de nidification active des oiseaux nicheurs, en respectant toutes les restrictions en vigueur quant au choix du moment et en effectuant des recherches dans la zone avant les travaux pour prévenir le décès d'animaux. Des collisions avec des véhicules et de l'équipement de construction peuvent également survenir sur le site. Même si les véhicules transportant plusieurs passagers et la vitesse des véhicules seront limités sur l'empreinte du projet, on s'attend à une augmentation du risque de collisions avec des

animaux pendant les travaux. Des mesures visant à empêcher les animaux à se retrouver emprisonnés dans les zones d'excavation seront également envisagées. Le risque de mortalité des animaux se limite généralement à la phase de construction sachant qu'aucun édifice imposant en verre n'est prévu pour le réaménagement du domaine public et que l'entretien de routine ne fait appel à aucun véhicule de construction d'envergure.

5.4.1.6 Vie aquatique et habitat aquatique

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur la vie et l'habitat aquatiques sont résumés au tableau 5-7 et décrits de manière plus détaillée dans les sections 5.4.1.6.1 à 5.4.1.6.3 de ce rapport.

Tableau 5-7. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la vie et l'habitat aquatiques

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Vie aquatique et habitat aquatique	Changement dans les espèces aquatiques et dans leur habitat	Zone d'étude locale	Conception - Maximiser les surfaces gazonnées lors de la conception. - Modifier le concept de réaménagement afin de protéger ou éviter les habitats des espèces sensibles. - Élaborer des types alternatifs de structures (comme des promenades, des quais flottants) et des concepts pour éviter la perte d'habitat du poisson. Construction - S'assurer que le concept et l'emplacement de la structure permettent au poisson de passer ou ne nuisent pas à son passage. - La présence de l'anguille d'Amérique a été constatée près de la rive sud de la Place de l'Ontario. Des mesures d'aménagement et d'atténuation appropriées devraient être prises afin de protéger ce poisson. Lorsque des espèces protégées en vertu de la <i>Loi provinciale sur les espèces menacées</i> ou leur habitat présentent un lien avec la zone d'un projet, mettre en place les restrictions au processus d'aménagement ou des mesures d'atténuation et se procurer tous les permis nécessaires afin de protéger les espèces menacées qui se trouvent à proximité et pour assurer que les décisions futures en matière d'aménagement tiennent compte de l'existence de cet habitat. - Procéder à une évaluation détaillée de la pêche au cours de la phase de conception détaillée. - Consulter le MPO et, si on l'exige, soumettre une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches. - Planifier les travaux de manière à éviter les périodes humides, pluvieuses et de grands vents pouvant accroître l'érosion et la sédimentation. - Les barges utilisées pour transporter les matériaux de construction ou les fournitures (c'est-à-dire pour protéger les roches) devraient être utilisées de manière à éviter de trop perturber les substrats et à limiter la quantité de sédiments en suspension. - Minimiser la durée des travaux dans l'eau dans la mesure du possible. - S'assurer que les zones de travaux dans l'eau sont isolées.	Les activités de conception et de construction contribueront aux aspects suivants : - Changement au niveau des espèces aquatiques et de leur habitat, incluant la perturbation sensorielle pendant la construction - Changement dans les mouvements des espèces aquatiques pendant la construction - Changement dans le risque de mortalité des espèces aquatiques pendant la construction - Amélioration de l'habitat après les activités de réaménagement

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			- Retenir les services d'un professionnel qualifié en environnement qui retirera le poisson de la zone des travaux et le transportera dans un endroit approprié. Se procurer les permis nécessaires pour déplacer le poisson des zones de travaux dans l'eau. Les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments doivent être maintenues jusqu'à ce que tout le terrain perturbé ait été stabilisé de manière permanente, que les sédiments en suspension se soient déposés dans le fond de l'eau ou que le bassin de sédimentation ou l'eau qui s'écoule soient clairs. - Tous les travaux doivent être réalisés dans une zone isolée en utilisant des batardeaux, des rideaux de turbidité ou d'autres techniques comparables lorsqu'on prévoit une augmentation de la turbidité. - Installer des mesures efficaces de contrôle de l'érosion et des sédiments avant de débiter les travaux pour empêcher les sédiments de pénétrer dans l'étendue d'eau. - Seuls les matériaux exempts de fines seront utilisés à l'intérieur et près du lac Ontario, incluant lors de la construction de batardeaux. - Gérer l'eau qui circule sur le lieu des travaux, ainsi que l'eau pompée/détournée du lieu des travaux de manière à éliminer les sédiments avant que l'eau ne rejoigne une étendue d'eau. - Toutes les pompes doivent faire l'objet d'une surveillance continue et des pompes de secours doivent être rapidement disponibles sur place advenant le bris d'une pompe. - Contenir et stabiliser les déchets (comme les rejets de drague, les déchets et les matériaux de construction, les résidus des coupes commerciales, les plantes aquatiques déracinées ou coupées, les débris accumulés) au-dessus de la ligne des hautes eaux afin de prévenir la sédimentation dans les étendues d'eau situées à proximité pour ainsi les empêcher de revenir. - Inspection régulière, entretien et réparation des mesures et des structures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation pendant la construction. - Retrait des matériaux de contrôle de l'érosion et de la sédimentation qui ne sont pas biodégradables lorsque le site s'est stabilisé. - Émonder ou étêter la végétation plutôt que de l'arracher/déraciner.	

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			▪ Enlever le moins possible des débris de bois naturels, des roches, du sable et d'autres matériaux des bancs, du rivage ou du lit du lac Ontario qui se trouvent sous la ligne normale des hautes eaux. Si on enlève des matériaux de l'étendue d'eau, les placer de côté et les remettre dans leur emplacement original lorsqu'on aura terminé les activités de construction. ▪ Dès que possible au cours du projet, stabiliser le rivage ou les bancs perturbés par une activité associée au projet afin de prévenir l'érosion et/ou la sédimentation par la revégétation en utilisant une espèce indigène (semence) convenant au site. ▪ Restaurer le lit et les bancs du lac Ontario de manière à rétablir le contour et la pente d'origine; cependant, s'il est impossible de rétablir la pente originale en raison de l'instabilité, créer une pente stable qui ne nuit pas au passage du poisson. ▪ Si on doit aménager un renforcement ou une armure de remplacement en roches afin de stabiliser les zones d'érosion ou les zones exposées, s'assurer que cette démarche entraînerait des possibilités de créer des zones présentant des inclinaisons et des profondeurs variables, ainsi que des pierres et des pentes variables qu'on pourrait utiliser dans le cadre de la conception pour améliorer la productivité et la fonction de l'habitat. ▪ Dans la mesure du possible, utiliser la machinerie sur la partie continentale au-dessus de la ligne des hautes eaux de manière à minimiser la perturbation des bancs et du lit de l'étendue d'eau. ▪ Laver la machinerie, faire le plein et procéder à son entretien en plus d'entreposer le carburant et les autres matériaux de la machinerie au moins à 30 mètres de tous les éléments d'eau en surface pour empêcher les substances délétères de pénétrer dans l'eau. ▪ S'assurer que les matériaux, comme la peinture, les apprêts, les solvants pour la rouille, les produits de dégraissage, le coulis, le béton coulé et les autres produits chimiques n'entrent pas dans le lac Ontario. ▪ S'assurer que les matériaux de construction utilisés dans un cours d'eau ont été manipulés et traités de manière à empêcher la libération ou la lixiviation dans l'eau des substances pouvant être nocives pour le poisson.	

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Ressources en eau	Les activités de construction peuvent entraîner un changement dans la qualité de l'eau.	Zone d'étude locale	▪ Enlever ou contenir les matériaux contaminés. ▪ Empêcher l'équipement d'entrer dans l'eau. ▪ Éloigner les piles de matériaux des étendues d'eau. ▪ Utiliser des enceintes lors des travaux de réhabilitation des structures. ▪ Limiter le ravitaillement aux zones désignées. Dans la mesure du possible, s'assurer que les zones de ravitaillement sont éloignées d'au moins 30 m d'une étendue d'eau et qu'elles reposent sur des surfaces dures (comme l'asphalte ou le béton). ▪ Interdire l'utilisation de méthodes de nettoyage par des moyens hydrauliques dans les zones sensibles. ▪ Interdire toute accumulation de matériaux dans les zones sensibles (par exemple, à l'intérieur de la plaine inondable d'un cours d'eau ou dans toute autre zone désignée). ▪ Diriger l'eau de ruissellement de manière à l'éloigner des zones sensibles. ▪ Élaborer des devis détaillés sur les manières de contrer les effets sur l'environnement qui sont spécifiques au projet incluant, entre autres, la gestion de l'eau et des sédiments, la gestion des déchets, la protection contre les déversements. ▪ Utiliser et entreposer l'équipement lourd uniquement à l'intérieur de la zone du projet et sur des surfaces dures (comme l'asphalte, le béton) si possible. ▪ Installer une clôture à limon et d'autres mécanismes de contrôle de l'érosion avant d'entreprendre les travaux de construction et les maintenir en place jusqu'à ce que la couverture du sol soit rétablie ou qu'on ait installé un système de prévention de l'écoulement. ▪ Éviter les activités qui s'accompagnent d'un mouvement de sol lorsque des pluies diluviennes sont prévues. ▪ Empiler le sol au moins à 30 mètres d'une étendue d'eau. ▪ Prévoir des couvertures et d'autres mécanismes de contrôle de l'érosion pour empêcher la perte de sol. ▪ Assurer la surveillance des problèmes actuels ou éventuels, au besoin.	▪ Aucun impact résiduel n'a été identifié. ▪ Voir les impacts résiduels possibles en ce qui concerne les déversements (accidents).

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			▪ L'eau souterraine en trop recueillie pendant la construction peut être éliminée de la manière décrite dans le Règlement de l'Ontario 347. L'eau souterraine recueillie peut être éliminée également dans l'égout local, pourvu qu'on obtienne l'approbation correspondante et qu'on respecte les limites d'évacuation prévues dans le règlement sur l'utilisation des égouts. ▪ Mettre en œuvre le Plan de gestion des eaux pluviales (étude) afin de limiter les impacts au niveau de la qualité de l'eau des zones d'alimentation de la nappe souterraine et intégrer les pratiques recommandées de gestion des eaux pluviales au concept.	
Ressources en eau	Les activités de conception et de construction peuvent entraîner un changement dans la quantité d'eau de surface.	Zone d'étude locale	▪ Acquérir ou protéger la propriété des bassins de gestion des eaux pluviales (inondations et érosion). ▪ Limiter l'étendue des zones imperméables. ▪ Délimiter et rétablir les zones dans l'empreinte du projet pour assurer des niveaux et des régimes d'écoulement des eaux appropriés.	▪ Aucun impact résiduel n'a été identifié
Ressources en eau	Les activités de conception peuvent entraîner un changement dans la qualité de l'eau souterraine.	Zone d'étude locale	Concept : ▪ Effectuer des études géotechniques dans le but de décrire les conditions de l'eau souterraine. ▪ Se procurer des permis, au besoin. ▪ Contrôler les eaux pluviales grâce aux pratiques de gestion exemplaire des eaux pluviales (c'est-à-dire au moyen de rigoles gazonnées, de vastes bassins secs). ▪ Concevoir les ponceaux/installations de gestion des eaux pluviales de manière à tenir compte des zones de remontée de l'eau souterraine.	▪ Aucun impact résiduel n'a été identifié.

5.4.1.6.1 Changement dans la vie aquatique et l'habitat aquatique

Les activités de construction, incluant l'élimination de la végétation, le nivellement, l'excavation, les plantations riveraines et l'utilisation de véhicules et d'équipement peuvent avoir un impact sur la vie aquatique et son habitat. Aucun réalignement ou remplissage du lac Ontario n'est proposé dans l'empreinte du projet. Les activités de stabilisation, de restauration et de mise en valeur des rives se dérouleront le long du bord de l'eau, de l'anse Brigantine et de la partie continentale. Les activités de réaménagement procureront ultimement un avantage net pour l'habitat et les espèces aquatiques. Par exemple, on prévoit la création d'un habitat permanent pour le poisson, l'amélioration du lien avec le lac Ontario et une amélioration de la qualité de l'eau dans l'anse Brigantine. Des études futures confirmeront si l'habitat du poisson en eau chaude restera dans l'anse Brigantine après l'ouverture du pont-jetée est.

5.4.1.6.2 Changement dans les mouvements des espèces aquatiques pendant la construction

Les activités de construction auront pour effet de modifier temporairement le mouvement des espèces aquatiques lors des travaux réalisés dans ou près de l'eau, incluant les travaux dans l'eau et les autres activités de construction proposées à moins de 30 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Ontario.

5.4.1.6.3 Changement dans le risque de mortalité des espèces aquatiques pendant la construction

Le risque de mortalité des espèces aquatiques peut augmenter en raison de la turbidité et du potentiel de déversements dans la zone immédiate des travaux. Malgré la planification et les meilleures intentions, les déversements à petite échelle dans l'eau sont possibles pendant la construction et, dans une moindre mesure, pendant l'entretien (comme le retrait saisonnier de la fontaine et sa réinstallation au niveau de l'anse Brigantine).

5.4.1.7 Plaines inondables et rivage

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur la vie et l'habitat aquatiques sont résumés au tableau 5-8 et décrits de manière plus détaillée dans la section 5.4.1.7.

Tableau 5-8. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur le rivage et les plaines inondables

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Changement au niveau de la plaine inondable.	Zone d'étude locale	Conception ▪ Réaliser des études topographiques et géotechniques appropriées afin de garantir la stabilité du rivage et de définir les exigences en matière de recul pour les nouvelles infrastructures et les nouveaux bâtiments.. ▪ S'assurer que l'aménagement autorisé répond aux normes relatives aux ouvrages de protection et présente un système à l'épreuve des inondations conforme aux normes de protection contre les inondations indiquées par la TRCA. ▪ Concevoir des plans de réaménagement pour traiter les problèmes d'inondation présentement constatés sur le site (par exemple, augmenter l'élévation du site). ▪ Répondre aux exigences en matière de permis de la TRCA (il n'est pas nécessaire d'obtenir légalement un permis), s'il y a lieu.	▪ Les activités de réaménagement amélioreront les conditions liées à la plaine inondable dans l'ensemble de l'empreinte du projet.
Modification du rivage.	Empreinte du projet	▪ Mettre en œuvre les recommandations du rapport intitulé <i>Existing Shoreline Conditions Report</i> incluant : - Réhabilitation des zones sur le rivage pour s'assurer qu'elles sont stables et qu'elles continueront de fonctionner - Réhabiliter les structures près et au-dessus de l'élévation de 74,0 m qui est nécessaire afin de protéger la haute plage conformément au concept. - Continuer de surveiller le mouvement du brise-lames.	▪ Les activités de réaménagement amélioreront les conditions liées à la plaine inondable dans l'ensemble de l'empreinte du projet.

5.4.1.7.1 État de la plaine inondable et modification du rivage

Les activités de réaménagement devraient améliorer l'état actuel de la plaine inondable et du rivage à l'intérieur de l'empreinte du projet. Les recommandations du rapport sur l'état actuel du rivage de la Place de l'Ontario (Shoreplan 2022) amélioreront sa protection et réhabiliteront les structures pour qu'elles soient au-dessus du niveau de crues centennales du lac Ontario (de 76,2 m IGLD85 plus une revanche minimale de 0,3 m et protégeront contre tous les risques littoraux, y compris ceux associés aux inondations, à l'érosion et à une plage dynamique, comme l'a déterminé un ingénieur côtier professionnel. Par conséquent, les structures continueront de fonctionner correctement, minimisant ainsi les inondations dans l'ensemble de l'empreinte du projet.

On est présentement en train de concevoir les systèmes de gestion des eaux pluviales dans l'ensemble du domaine public et on s'attend à y trouver des écobaissières.

Une évaluation plus poussée est nécessaire pour déterminer si on doit améliorer le sol pour tenir compte de tout affaissement qui risque de survenir tout en préservant l'élévation requise pour contrer les inondations et protéger la côte. Les études géotechniques et de stabilité préparées par un ingénieur en géotechnique confirmeront que les ouvrages proposés de protection ou de restauration des côtes conviennent aux mesures proposées de protection des côtes.

5.4.1.8 Environnement atmosphérique

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation et les effets nets du projet sur l'environnement atmosphérique sont énumérés au tableau 5-9 et décrits de manière plus détaillée dans les sections 5.4.1.8.1 et 5.4.1.8.2.

Tableau 5-9. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement atmosphérique

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Augmentation des émissions atmosphériques pendant la construction.	Zone d'étude locale à la zone d'étude régionale	- Intégrer au contrat des dispositions spéciales pour s'assurer qu'on ne laisse pas tourner les véhicules inutilement au ralenti. - Prévoir des mesures de contrôle/élimination de la poussière. - Situer les cours des entrepreneurs loin des zones sensibles. - Inclure dans le contrat des clauses d'incitation/ désincitation visant à réduire la durée des travaux de construction. - Pendant la construction, suivre les meilleures pratiques de gestion pour la réduction des émissions atmosphériques provenant des activités de construction et de démolition (Cheminfo 2005) afin de minimiser les impacts des particules en dehors du site.	Augmentation temporaire des émissions atmosphériques.
Augmentation du bruit pendant la construction.	Zone d'étude locale	- Limitier les opérations pendant la nuit. - Exiger que l'équipement soit en bon état. - Respecter les règlements locaux en ce qui concerne les heures au cours desquelles les travaux sont autorisés.	Augmentation temporaire du bruit.

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Augmentation du bruit pendant les opérations.	S/O – on ne prévoit pas que le réaménagement du domaine public entraînera une augmentation des conditions de bruit au-delà des conditions actuelles.	S/O	S/O

5.4.1.8.1 Augmentation des émissions atmosphériques

Les véhicules et l'équipement de construction représenteront la principale source d'émissions atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES) en raison de la combustion du carburant. Les autres sources de contaminants atmosphériques comprendront la poussière et la combustion de la végétation, s'il y a lieu. Les contaminants atmosphériques qui devraient résulter des activités de construction comprennent les oxydes d'azote (NOx), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV) et le très faible volume d'oxyde de soufre (SOx) résultant de la combustion du carburant diesel. Si on doit procéder à des activités de brûlage pendant la construction, des quantités minimales de CO et de matières particulaires (MP) seront émises. Ces émissions de limitent à la construction et leur quantité est négligeable pendant les opérations. De façon générale, la qualité de l'air sur l'empreinte du projet sera probablement améliorée lorsque la végétation sera établie dans l'ensemble de l'empreinte du projet.

5.4.1.8.2 Augmentation du bruit

Le bruit des activités de construction se fera entendre pendant toute la durée des travaux. Cependant, une augmentation du bruit nuisible sera limitée à la zone d'étude locale (ZÉL) où on ne trouve aucun récepteur sensible. En planifiant les travaux tout en respectant les pratiques de gestion exemplaire en matière de contrôle du bruit, on réduira le bruit nuisible. De plus, l'équipement et les véhicules de construction seront munis d'un système d'atténuation du bruit (comme un silencieux).

On ne s'attend pas à ce que le bruit pendant les opérations contribue au-delà des conditions actuelles compte tenu des sources de bruit à l'intérieur de la ZÉL (par exemple, l'amphithéâtre Live Nation, l'aéroport Billy Bishop).

5.4.2 Changements climatiques

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur l'environnement atmosphérique sont énumérés au tableau 5-10 et décrits de manière plus détaillée dans les sections 5.4.2.1 et 5.4.2.2 de ce rapport.

Tableau 5-10. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur les changements climatiques

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Changement dans l'échéancier du projet.	Empreinte du projet	- Surveiller les conditions météorologiques. Si une tempête ou un phénomène météorologique majeur est prévu ou se produit, inspecter le site du projet avant de poursuivre les travaux afin de déterminer et mettre en place des mesures correctives. - Si on doit brûler des matériaux sur place, se procurer les permis nécessaires et respecter les conditions de ces permis. - S'assurer qu'une personne-ressource ayant suivi une formation adéquate en cas d'urgence se trouve sur place pendant les travaux de construction. - Surveiller les conditions météorologiques. Si une tempête ou un phénomène météorologique majeur est prévu, s'assurer de déplacer l'équipement du projet dans endroit présentant un risque moindre de dommages et de renversement.	Un phénomène météorologique grave peut entraîner un retard dans l'échéancier du projet.
Changements dans les modes de transport	Zone d'étude locale	- Augmentation considérable des déplacements et améliorations aux modes de transport en commun et de transport actif. - Mettre en place des mesures de gestion de la demande en transport qui sont axées sur des incitatifs et sur l'éducation.	Mettre en place des modes de déplacement plus durables vers la Place de l'Ontario en améliorant considérablement le transport en commun et le transport actif pour ainsi réduire les impacts attribuables au garage de stationnement et au nombre accru de visiteurs du domaine public.

5.4.2.1 Changements dans les modes de transport

Une augmentation du nombre de places de stationnement prévues peut augmenter le nombre de déplacements de véhicules occupés par une seule personne sur le site. On s'attend cependant à une évolution vers des modes de transport plus durables lorsqu'on aura réaménagé la Place de l'Ontario grâce aux améliorations considérables dans le transport en commun et dans les modes de transport actif. Cette évolution des modes de déplacement et la réduction prévue du nombre de déplacements de véhicules occupés par une seule personne sur le site devraient réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est conforme aux cibles provinciales en matière de changements climatiques. On propose également des mesures de gestion de la demande en transport (GDT) basée sur les incitatifs et sur le degré d'éducation afin de réduire la dépendance à l'endroit des véhicules personnels et pour encourager des modes durables de déplacements vers le site. Une évolution significative vers des modes de déplacement plus durables repose également sur la décision de situer l'intensification sur la Place de l'Ontario, puisqu'un

aménagement à l'intérieur d'un endroit suburbain ou exurbain à l'extérieur du centre-ville de Toronto aurait entraîné des comportements différents en matière de déplacements. Voir la section 5.4.5.1.1 pour plus de détails.

5.4.2.2 Retard dans l'échéancier du projet

Les impacts possibles qui sont associés aux retards dans l'échéancier du projet varieront en fonction de la gravité, de la proximité et de la durée de la raison du retard (phénomène météorologique extrême). Les phénomènes météorologiques extrêmes (précipitations intenses ou persistantes, températures extrêmes) peuvent retarder les activités de construction en réduisant la visibilité pour les opérateurs d'équipement, en réduisant ou en modifiant l'accès à l'empreinte du projet ou la perte de courant électrique. Les retards dans l'échéancier du projet sont temporaires, mais leur durée varie. Par exemple, les précipitations intenses peuvent retarder la construction pendant une journée ou deux, alors qu'une inondation ou une vague de chaleur peut entraîner un retard plus long. Les activités de construction et la circulation qu'elles entraînent seraient suspendues jusqu'à ce que le site soit jugé sécuritaire. Les véhicules et l'équipement de construction peuvent subir des dommages, contribuant ainsi aux retards dans l'échéancier du projet.

5.4.3 Environnement socio-économique

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur l'environnement atmosphérique sont énumérés au tableau 5-11 et décrits de manière plus détaillée dans les sections 5.4.3.1 et 5.4.3.2 de ce rapport.

Tableau 5-11. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement socio-économique

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Loisirs	Changement dans les possibilités en termes de loisirs, incluant l'accès à l'eau et le nombre de sentiers.	Empreinte du projet	Construction - Prévoir des écriteaux sur les sentiers et les pistes cyclables pour aviser les utilisateurs des fermetures en vigueur pendant les travaux. - Prévoir un accès alternatif, si possible. - Prévoir un programme de relations avec la communauté (par exemple, fournir de l'information sur le moment où se dérouleront les travaux, l'échéancier du projet, la personne-ressource responsable des différents problèmes au jour le jour). - Offrir à l'Entrepreneur des incitatifs pour qu'il respecte ou réduise la durée des travaux prévue dans son échéancier. - Planifier les travaux de manière à ne pas perturber les activités au grand air des résidents en période de pointe.	Changement dans les possibilités en termes de loisirs, incluant l'accès à l'eau et le nombre de sentiers.
Loisirs	Changement touchant la navigation et la sécurité dans le domaine de la navigation.	Zone d'étude locale	Conception - Avant la construction, déterminer si les activités du projet sont considérées comme des travaux majeurs ou mineurs. - Demander l'approbation dans le cadre du Programme de protection de la navigation avant le début des activités de construction. Construction - Aviser les autorités concernées et les détenteurs de permis avant le début des travaux sur ou autour de l'eau. - Afficher des panneaux d'avertissement pendant les travaux dans l'eau. - Dans la mesure du possible, faciliter la navigation en travers du chantier de construction ou aider les utilisateurs des voies navigables à passer. - S'assurer que les utilisateurs des voies navigables sont avisés de l'échéancier des travaux de construction. - Respecter toutes les précautions et les règlements en matière de sécurité.	Impacts temporaires touchant la navigation et la sécurité dans le domaine de la navigation pendant les travaux.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Éducation	Changement dans les possibilités d'éducation.	Empreinte du projet	▪ Inclure les possibilités en matière d'éducation dans le concept final. ▪ Poursuivre la consultation et l'engagement auprès des communautés autochtones pour identifier les idées de concept qui rehaussent les aspects culturels dans l'empreinte du projet.	▪ Rehausser les aspects à caractère éducatif pendant les opérations.
Expérience vécue sur le site	Variation dans l'expérience vécue sur le site, incluant le confort (par exemple, ombrage) et l'accessibilité.	Empreinte du projet	Conception ▪ S'assurer que les zones du domaine public répondent aux normes en matière d'accessibilité. ▪ Inclure des zones d'ombrage et autres protégées du vent et de la pluie ici et là sur l'empreinte du projet. Construction ▪ Prévoir un programme de relations avec la communauté (par exemple, fournir de l'information sur le moment où se dérouleront les travaux, l'échéancier du projet, la personne-ressource responsable des différents problèmes au jour le jour).	▪ Les activités de réaménagement auront une influence positive sur l'expérience que le site permettra aux utilisateurs du domaine public de vivre.
Expérience vécue sur le site	Perturbation ou préoccupations accrues des utilisateurs du parc en lien avec la sécurité pendant les activités de construction et les opérations.	Empreinte du projet	Construction ▪ Poursuivre la consultation auprès des communautés autochtones et les intervenants tout au long des travaux de construction. ▪ Aviser les utilisateurs du site (comme les utilisateurs des loisirs locaux ou les groupes d'intérêts) de l'échéancier à venir des travaux de construction. ▪ Installer des écriteaux sur les sentiers d'approche et les routes pour aviser le public des travaux et s'assurer ainsi que les utilisateurs sont informés des activités de construction en cours. ▪ Installer une clôture de sécurité pour interdire l'accès au chantier. ▪ Prévoir un endroit permettant de traverser en toute sécurité les sentiers qu'il faut fermer. ▪ Suivre le plan de gestion de la circulation. ▪ Imposer des limites de vitesse aux véhicules circulant en lien avec les travaux de construction. ▪ Offrir à l'Entrepreneur des incitatifs pour qu'il respecte ou réduise la durée des travaux prévue dans son échéancier.	▪ Les utilisateurs du site constateront une perturbation de l'utilisation du site.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
			- Dans la mesure du possible, planifier les travaux de manière à ne pas perturber les activités au grand air des résidents en période de pointe. - Élaborer des devis détaillés sur les manières de contrer les effets sur l'environnement qui sont spécifiques au projet incluant, entre autres, la limitation de la poussière, la gestion du bruit et des vibrations, la gestion de l'eau et des sédiments, la gestion des déchets, la protection contre les déversements, ainsi que la santé et la sécurité. Opérations - Installer un système d'éclairage dans toutes les zones accessibles au public. Envisager d'installer des systèmes de sécurité sur l'ensemble de l'empreinte du projet (comme un bouton d'appel de sécurité, un interphone).	
Économie	Changement dans les possibilités économiques.	Zone d'étude régionale	Construction Informar les municipalités concernées, les communautés autochtones et les agences de développement économique au sujet du projet, ainsi que des possibilités d'obtenir des contrats et de travailler en sous-traitance.	- Les activités de réaménagement augmenteront les possibilités d'acquisition et d'emploi en vertu du contrat pendant la construction. - Le réaménagement de l'empreinte du projet offrira aux entreprises des possibilités de réaliser leurs activités sur le site (par exemple, aliments et boissons).

5.4.3.1 Utilisation du territoire

5.4.3.1.1 Changement au niveau des possibilités de loisirs

Une expérience récréative au grand air de qualité moindre est une conséquence qu'il est possible d'éviter lorsque des travaux de construction se déroulent dans le parc. Cependant, la construction est temporaire et entraînera une amélioration globale qui aura ultimement pour effet d'améliorer l'expérience récréative à long terme. Pendant la construction, des mesures seront prises pour ne pas nuire aux zones qui ne font pas activement l'objet de travaux. Les activités de construction seront annoncées, alors que des écriteaux orienteront les visiteurs vers un lieu alternatif jusqu'à ce qu'on puisse utiliser le parc de manière sécuritaire (c'est-à-dire alors qu'aucun équipement de construction ou zone d'excavation ouverte n'est présent). Les émissions atmosphériques et le bruit nuisibles attribuables aux travaux de construction peuvent avoir un impact sur les visiteurs dans les autres zones (parc Trillium).

5.4.3.1.2 Changement au niveau de la navigation et de la sécurité nautique

La construction le long des rives ou à l'intérieur de l'anse Brigantine dérangera les utilisateurs des voies navigables. Il est plus probable que les travaux interrompent un nombre plus élevé d'utilisateurs des voies navigables au printemps et en été, lorsqu'il est raisonnable de présumer que davantage de gens se retrouveront sur l'eau (par exemple, pour pratiquer la baignade, la navigation, le kayak, le canot), alors que de telles interruptions sont moins probables en automne ou en hiver. Pendant la construction, des mesures seront prises pour assurer la sécurité des utilisateurs des voies navigables en avisant les utilisateurs éventuels, en installant des écriteaux et des systèmes d'avertissement (par exemple, des avertisseurs lumineux, des bouées). Un changement touchant la navigation ou la sécurité de la navigation est temporaire et se limite à la phase de construction. En limitant le temps que passent les travailleurs et l'équipement autour du rivage ou le temps de travail dans l'eau, on réduira la durée de cet impact.

5.4.3.1.3 Changement au niveau de l'éducation

Les activités de réaménagement associées au domaine public comprendront les possibilités d'accroître les possibilités d'étude sur le site, comme les programmes scientifiques offerts aux utilisateurs du site, les espaces où les artistes autochtones peuvent partager leurs créations et s'enseigner mutuellement, ainsi que les possibilités que les événements racontent l'histoire et l'importance historique des terres. La revégétation dans le domaine public comprend les plantes indigènes. Les marqueurs des plantes peuvent comporter la liste des noms communs, scientifiques et autochtones de certaines plantes, ainsi que les raisons pour lesquelles certaines plantes en particulier ont été choisies et intégrées au paysage.

5.4.3.1.4 Expérience vécue sur le site

Pendant la construction, les utilisateurs du site devront composer avec une perturbation dans l'utilisation du site, puisque certaines zones ne seront pas disponibles et parce que les travaux pourraient provoquer du bruit et de la poussière dans les zones du parc qui sont toujours accessibles (parc Trillium). Live Nation continuera de se produire sur la scène Budweiser tout au long des travaux. L'équipe du projet continuera de consulter les gens dont le nom apparaît sur la liste des ressources principales (annexe A-1) et communiquera directement avec les groupes locaux responsables des activités récréatives pour les aviser des travaux et des fermetures prochaines du parc. Pendant les opérations, on s'attend à ce que l'expérience vécue sur le site augmente ultimement, alors que l'empreinte du projet évoluera pour devenir une zone plus excitante et conviviale. La conception du projet a tenu compte de la sécurité pendant les opérations, incluant l'éclairage et des mesures de sécurité additionnelles (bouton d'appel de sécurité, interphone).

La principale amélioration touchant l'expérience du site devrait être l'accessibilité. On est présentement en train de concevoir le site en fonction des normes d'accessibilité pour ainsi permettre à tous les utilisateurs

de vivre une expérience sécuritaire et positive. L'équipe du projet a prêté une oreille attentive aux parties intéressées et intégré les éléments suivants à ses concepts :

- Places assises
- Des zones protégées et situées à l'ombre dans l'ensemble de l'empreinte du projet en installant des auvents.
- Places assises à l'abri
- Protection contre le vent

Les activités de réaménagement procureront ultimement un avantage net en ce qui concerne l'expérience globale vécue sur le site à la grandeur du domaine public.

5.4.3.2 Économie

5.4.3.2.1 Changement concernant les possibilités sur le plan économique

Les activités de réaménagement s'accompagneront de possibilités de contrats et d'acquisitions tout au long des étapes de conception détaillée et de construction, ce qui influencera les possibilités économiques à l'intérieur de la ZÉL. Même si les possibilités sur le plan économique pendant la construction sont temporaires, d'autres possibilités seront offertes tout au long des opérations (par exemple, pour les entreprises du secteur des aliments et des boissons, les marchés locaux). La phase des opérations ne devrait pas entraîner la création ou l'élimination d'emplois permanents, puisque le parc fait présentement l'objet d'un entretien régulier.

5.4.4 Environnement culturel

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur l'environnement atmosphérique sont énumérés au tableau 5-12 et décrits de manière plus détaillée dans la section 5.4.4.1 de ce rapport.

Tableau 5-12. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement culturel

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Archéologie	Perturbation ou destruction des ressources archéologiques.	Empreinte du projet	▪ Inclure dans le contrat des dispositions prévoyant l'arrêt des travaux dans les zones où des ressources archéologiques non identifiées précédemment sont découvertes au cours de la construction. ▪ Si des ressources archéologiques non documentées sont découvertes, il peut s'agir d'un nouveau site archéologique soumis à l'article 48 (1) de la <i>Loi sur le patrimoine</i> de l'Ontario. Le promoteur ou la personne qui découvre les ressources archéologiques doit immédiatement cesser de transformer le site et faire appel à un archéologue consultant agréé pour procéder à une évaluation archéologique, conformément à l'article 48 (1) de la <i>Loi sur le patrimoine</i> de l'Ontario. ▪ La <i>Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation</i> L. O. 2002, chap. 33, stipule que toute personne découvrant des restes humains doit cesser immédiatement toute activité et avertir la police ou le coroner. Si le coroner ne soupçonne pas d'acte criminel dans la disposition des restes, il doit, conformément au règlement 30/11 de l'Ontario, en informer le greffier du ministère ontarien de la prestation des services publics et commerciaux, qui administre les dispositions de cette loi relatives aux lieux d'inhumation. Dans les cas où des restes humains sont associés à des ressources archéologiques, le MACM doit également être informé (à l'adresse archaeology@ontario.ca) afin de s'assurer que le site archéologique ne fait pas l'objet de modifications sans permis, ce qui constituerait une infraction à la <i>Loi sur le patrimoine</i> de l'Ontario.	S/O

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Patrimoine bâti et culturel	Déplacement des ressources du patrimoine bâti et/ou des paysages du patrimoine culturel par les moyens suivants : - Retrait et modification des étendues d'eau et des éléments du pays (incluant les arbres matures) - Démolition et retrait d'attributs patrimoniaux (incluant les regroupements de villages, le pont 6, le phare est de la marina) - Modification de la vue vers le pavillon - Réduction possible de l'importance des pavillons et de la Cinésphère	Zone d'étude locale	Généralités - Suivre les conseils en ce qui concerne les impacts possibles sur le patrimoine, les autres options, les mesures d'atténuation appropriées, ainsi que la mise en œuvre des concepts acceptables du patrimoine, les matériaux et les méthodes ayant pour but d'atténuer les impacts. - Examiner et revoir la directive présentée dans la version approuvée du Plan de conservation stratégique. - Impliquer les intervenants concernés et appropriés, les communautés et/ou les individus qui s'intéressent à la valeur de la propriété sur le plan du patrimoine culturel. - Achever l'ÉIP pour toutes les activités proposées qui peuvent avoir un impact sur les attributs patrimoniaux de la valeur du patrimoine culturel du bien (l'ÉIP a été achevée par ERA en date d'octobre 2023 et une future ÉIP sera préparée pour le CSO une fois que le concept aura été développé davantage). Une fois l'ÉIP terminée pour la Place de l'Ontario - Mettre en place les mesures d'atténuation énoncées dans la version finale du document intitulé « Place de l'Ontario : Évaluation de l'impact sur le patrimoine » préparé par ERA, ainsi que toute ÉIP future pour le CSO. - Implement conditions outlined in the Minister's Consent for the removal or demolition of any buildings or structures on site.	- Les mesures d'atténuation proposées, sous réserve de leur examen et leur acceptation, auront un impact positif sur la valeur du patrimoine culturel intangible de la Place de l'Ontario tout en atteignant les buts du réaménagement du domaine public. - Le déplacement des ressources du patrimoine bâti et/ou des paysages du patrimoine culturel aura des répercussions négatives sur la valeur ou l'intérêt du patrimoine culturel du bien et de ses attributs patrimoniaux.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Patrimoine bâti et culturel	Le concept modifiera le caractère existant de la zone (architecture).	Empreinte du projet	Conception - Examiner et revoir la directive présentée dans la version approuvée du Plan de conservation stratégique. - Suivre les conseils en ce qui concerne les impacts possibles sur le patrimoine, les autres options, les mesures d'atténuation appropriées, ainsi que la mise en œuvre des concepts acceptables du patrimoine, les matériaux et les méthodes ayant pour but d'atténuer les impacts. Une fois l'ÉIP terminée - Mettre en place les mesures d'atténuation énoncées dans la version finale de l'ÉIP préparé par ERA, ainsi que toute ÉIP future pour le CSO. - Mettre en place les conditions présentées dans le consentement du ministre en ce qui concerne le retrait ou la démolition d'édifices ou de structures sur le site.	- Les activités de réaménagement demanderont le retrait ou la démolition des structures actuelles. - Les nouveaux édifices proposés amélioreront le caractère actuel dans l'ensemble de l'empreinte du projet.
Culture autochtone	Les activités de conception et de construction entraîneront un changement dans la culture autochtone.	Zone d'étude locale	- Continuer d'impliquer les communautés autochtones au moment de planifier l'évaluation et de peaufiner les mesures d'atténuation. - Continuer d'impliquer les communautés autochtones qui s'intéressent au projet afin d'intégrer les principes de conception et la conservation des lieux autochtones au concept final. - Collaborer avec les communautés autochtones pour déterminer les caractéristiques importantes (comme la végétation indigène, la faune et la qualité de l'eau).	Les activités de réaménagement devraient améliorer la culture autochtone à l'intérieur de la ZÉL.

Notes:

HIA = heritage impact assessment

CSO = Centre des sciences de l'Ontario

5.4.4.1 Patrimoine bâti et culturel

5.4.4.1.1 Changement dans les ressources du patrimoine culturel

Un changement dans la végétation et dans les ressources en eau est décrit dans les sections 5.2.1.3 et 5.3.1.6 du RÉE.

Le retrait des attributs patrimoniaux qui contribuent à la valeur du patrimoine culturel de l'empreinte du projet et le retrait des caractéristiques paysagères du patrimoine culturel sont des impacts négatifs directs des activités de réaménagement. Les impacts négatifs indirects comprennent l'obstruction de la vue à l'approche des pavillons et de la Cinésphère. Les activités de réaménagement entraîneront la mise en place de mesures d'atténuation en réponse à la modification des attributs du patrimoine culturel de la Place de l'Ontario. Ces mesures d'atténuation correspondent à la vision originale de la Place de l'Ontario en tant que destination provinciale et démonstration d'innovation. Les mesures d'atténuation proposées auront un impact positif sur la valeur du patrimoine culturel intangible de la Place de l'Ontario tout en atteignant les buts du réaménagement du domaine public. Les impacts positifs devraient comprendre :

- Activation du site en compagnie des nouveaux utilisateurs
- Collaboration continue avec les communautés autochtones pour déterminer les possibilités de créer et d'entretenir des endroits à l'intention des peuples autochtones à la Place de l'Ontario
- Restauration du rivage conformément aux pratiques exemplaires modernes en matière d'aménagement paysagiste, ce qui a permis de réaliser des avancées considérables depuis la construction originale de l'empreinte du projet.
- Amélioration de l'accès piétonnier et des possibilités sur le plan récréatif
- Introduction de nouvelles et vastes zones de rassemblement (Forum)
- Restauration en remplaçant les zones pavées assorties d'un paysage naturalisé qui permettra également de réduire l'effet d'îlot de chaleur.
- Restauration des éléments détériorés du paysage

Bien que la démolition de bâtiments soit une activité exemptée au titre de la *Loi sur les évaluations environnementales*, en vertu de la disposition F.5 des normes et lignes directrices pour la conservation des biens provinciaux à valeur patrimoniale, les ministères et les organismes publics prescrits par le règlement de l'Ontario 157/10 sont tenus d'obtenir le consentement du ministre de la Citoyenneté et du Multiculturalisme avant d'enlever ou de démolir des immeubles patrimoniaux ou des structures sur le bien patrimonial provincial. Le ministre peut accorder son consentement, avec ou sans conditions.

5.4.4.1.2 Amélioration du caractère actuel

Les activités de réaménagement auront pour effet de supprimer le caractère architectural actuel sur l'ensemble de l'empreinte du projet, entraînant un impact négatif sur la valeur ou l'intérêt du site du point de vue du patrimoine culturel. Les caractéristiques architecturales actuelles seront remplacées par une nouvelle conception intégrant les principes originaux de Michael Hough et Eb Zeidler. Ces principes qu'on retrouvait dans la construction originale du site sont disparus graduellement au cours des décennies d'utilisation ou encore, on les a enlevés ou remplacés. Le concept préféré dans l'ensemble de l'empreinte du projet viendra recréer le caractère actuel pour ainsi procurer ultimement un avantage net aux utilisateurs du site. Les améliorations comprennent :

- Un rivage flexible le long de l'anse Brigantine

- Un rivage restauré agrémenté de pierres et de perré pour améliorer le rendement, protéger contre les ondes de tempête et renforcer le concept original
- Le belvédère sera restauré et étendu pour le protéger de la hausse des niveaux d'eau et atténuer ainsi le risque d'inondation
- Les éléments sculptés du paysage seront conservés et restaurés pour mettre en valeur et soutenir les microclimats localisés qui sont envisagés par Hough
- Végétation ayant pour but de créer des zones paysagées plus immersives et soutenir l'intention originale du concept de Hough
- Espaces de rassemblement et de programmation le long de la limite sud du domaine public et autres espaces de rassemblement et de programmation
- Remplacement de l'asphalte par des zones gazonnées ou végétalisées

5.4.4.1.3 Améliorer la culture autochtone

Les activités de réaménagement devraient donner l'occasion de poursuivre les efforts auprès des communautés autochtones afin de favoriser la visibilité et rehausser la conservation des lieux et des points de vue autochtones à l'intérieur de la ZÉL. De façon générale, les priorités identifiées par les communautés comprenaient : amélioration de l'espace réservé au parc, en particulier compte tenu de l'augmentation des espaces verts et de la possibilité d'inclure la végétation indigène et l'habitat de la faune terrestre correspondant, améliorations à la qualité de l'eau et à l'habitat aquatique connexe, ainsi que l'intégration des principes de conception autochtones à la grandeur du site. Alors que les efforts ayant pour but de déterminer l'emplacement final pour la conservation des lieux autochtones se poursuivront tout au long de la conception détaillée, on prévoit qu'un certain nombre de concepts seront présentés sur le site, incluant :

- Des espaces axés sur la préservation des lieux autochtones
- Des plantes indigènes qui ont une certaine importance aux yeux des Autochtones
- Des panneaux d'interprétation
- La célébration des motifs ou des langages autochtones
- Résumé de la programmation autochtone

5.4.5 Environnement bâti et visuel

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur l'environnement bâti et visuel sont énumérés au tableau 5-13 et décrits de manière plus détaillée dans la section 5.4.5.1 de ce rapport.

Tableau 5-13. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur l'environnement bâti et visuel

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limites spatiales	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Ressources du patrimoine culturel	- Le concept aura un impact sur les vues et les panoramas - Voir le tableau 5-12	Empreinte du projet	Mettre en œuvre les mesures d'atténuation décrites dans l'ÉIP (ERA 2023), y compris : Nouveaux nœuds de sentiers et esplanades avec des points de vue, pour remédier à la suppression des points de vue dans le réseau de sentiers actuel et à l'obstruction des vues par les nouveaux bâtiments.	- Obstructions partielles des vues d'approche. - Modification des vues séquentielles dans l'île de l'Est suite à la mise à jour des structures et au réalignement des chemins. - Nouvelles vues créées dans divers nouveaux paysages proposés dans le domaine public de l'île de l'Est (Place de l'Ontario : étude des vues, ERA 2023).
Réseau de transport	La conception et la construction transformeront les réseaux de transport dans la ZÉL.	Zone d'étude locale	Conception - Consulter les autorités responsables du transport en commun afin de minimiser les conflits. - Consulter les organismes d'intervention pendant la conception pour minimiser les perturbations et coordonner les activités. Construction - Entretenir les liens et coordonner les travaux de construction avec les autorités responsables du transport en commun sur les routes réservées au transport public. - Éliminer ou réduire les obstacles actuels à la circulation sur les routes de transport existantes. - Entretenir les liens / coordonner la construction avec les organismes d'intervention.	La circulation augmentera à l'intérieur et autour de la ZÉL pendant la construction. Les activités de réaménagement sont conçues pour attirer les usagers du parc, entraînant ainsi une augmentation de la circulation pendant les opérations.

Environnement ou élément	Impacts possibles	Limites spatiales	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Réseau de transport	Augmentation de la circulation provenant du Centre des sciences de l'Ontario et du stationnement souterrain pour qu'on dispose de davantage d'espaces sur le site.	Zone d'étude locale	- Gestion de la demande de déplacements et les possibilités plus nombreuses de transport en commun afin de compenser le nombre de véhicules à un seul occupant qui arrivent sur le site. - Possibilités d'augmentation des modes de transport (cyclistes et piétons) avec une amélioration des liens avec la Place des expositions, le sentier Martin Goodman et le transport en commun avec mobilité sur le site ou centre de transport en commun. - Prévoir un stationnement pour les bicyclettes et des places de stationnement de longue durée pour les bicyclettes. - Prévoir des places de stationnement pour les véhicules électriques.	La circulation augmentera à l'intérieur et autour de la ZÉL alors que les opérations se dérouleront sur le site. Les installations de stationnement sur le site permettront d'accueillir environ 10 % des visiteurs en période de pointe, alors que la majeure partie des visiteurs restants arriveront en empruntant des modes de transport durables. Moins de places de stationnement si on tient compte du nombre accru de visiteurs, ce qui signifie qu'on empruntera davantage des modes de transport durables.

5.4.5.1 Réseau de transport

5.4.5.1.1 Augmentation de la circulation

La modification des modèles de circulation, des mouvements et des volumes pendant la construction le long des routes aura un effet résiduel négatif qu'on ne pourra éviter. La circulation attribuable aux travaux de construction en lien avec le transport des travailleurs et de l'équipement en direction et en provenance des différents chantiers de construction sera temporaire.

Les activités de réaménagement visent à augmenter l'utilisation du parc; ainsi, on prévoit également que la circulation augmentera pendant les opérations. Il sera possible de faire face à cette augmentation de la circulation sur le site en améliorant les liaisons multimodales. La solution globale en matière de transport qui fait partie du concept préféré entraîne également des améliorations considérables au niveau des infrastructures de transport en commun et de transport actif. Plus précisément, on propose une promenade piétonne le long du secteur riverain et des améliorations au sentier Martin Goodman le long du boulevard Lake Shore ouest pour accommoder la circulation prévue des piétons et des cyclistes que génère le réaménagement de la Place de l'Ontario. La promenade favorisera un environnement plus centré sur les piétons afin d'encourager les déplacements à pied, tandis que les intersections protégées pour les usagers du sentier amélioreront les modes de déplacement actifs le long du sentier Martin

Goodman. En outre, pour établir un transport commun entre la station des expositions et la place de l'Ontario, un centre de mobilité (également appelé centre de transport en commun) est proposé à l'angle sud-est du boulevard Lake Shore Ouest et de la promenade Remembrance (à l'ouest de la porte d'entrée centrale).

La liaison du dernier mille entre la Place des expositions et la Place de l'Ontario sera une solution multimodale reconnaissant l'importance des liaisons piétonnières sur la Place des expositions, ainsi que le besoin d'une liaison directe pour le transport en commun. Les travaux se poursuivent avec Metrolinx pour définir les détails de cette solution.

Un stationnement est également nécessaire pour accueillir tous les modes de déplacement vers le site, alors que l'augmentation proposée du nombre de places de stationnement peut augmenter la circulation des véhicules personnels sur le site. Sur les terrains de la Place de l'Ontario, 1 301 places de stationnement répondent présentement aux besoins actuels. Alors qu'on propose de doubler l'offre en termes de stationnement par rapport aux conditions actuelles, la structure de stationnement proposée est conçue pour accueillir jusqu'à 10 % des visiteurs qui arrivent sur le site en voiture au cours des périodes de pointe. La majeure partie des autres visiteurs devraient arriver en empruntant des modes de déplacement durables, incluant le transport en commun, la bicyclette et la marche. Ainsi, l'augmentation de l'offre en termes de stationnement est qualifiée de modeste par rapport au nombre prévu de visiteurs sur le site tout au long de l'année en lien avec les utilisations proposées.

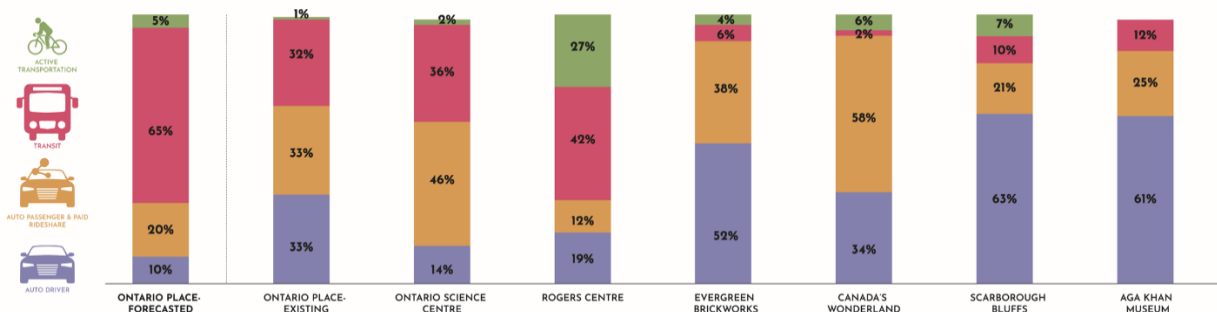
On propose également des mesures de gestion de la demande en transport (GDT) basée sur les incitatifs et sur le degré d'éducation afin de réduire la dépendance à l'endroit des véhicules à un seul occupant et pour encourager des modes durables de déplacement vers le site. Les mesures spécifiques consistent, entre autres, à décourager le stationnement gratuit des visiteurs, à prioriser les véhicules verts, à remettre des billets de transport en commun aux visiteurs, à remettre des cartes Presto préchargées et à prévoir un nombre important de places de stationnement pour les bicyclettes. Des places de stationnement de courte durée abritées pour bicyclettes et un centre souterrain pour bicyclettes comptant des places de stationnement de longue durée pour bicyclettes sont proposés sur le site afin de favoriser le déplacement multimodal. La plupart des places de stationnement pour bicyclettes sont proposées sur la partie continentale, dans le centre de transport en commun, sur l'esplanade autour du nouveau bâtiment principal du CSO et dans le stationnement souterrain, afin d'encourager les gens à marcher sur la Place de l'Ontario. On prévoit également des stationnements supplémentaires pour les bicyclettes sur la Place de l'Ontario, dans des zones clés (comme le Forum). 644 places de stationnement pour vélos à court terme et 306 places de stationnement pour vélos à long terme sont proposées sur le site pour favoriser les déplacements multimodaux. De plus, les transports en commun futurs prévus pour la Place de l'Ontario comprennent l'expansion du réseau de transport en commun du secteur riverain, la ligne Ontario, les améliorations au réseau GO de Lake Shore ouest, ainsi que les nouvelles stations du réseau Smart Track. Ces infrastructures et des réseaux améliorés de transport en commun et de transport actif devraient atténuer les impacts négatifs de la circulation à l'arrivée et au départ du site.

Une augmentation de la circulation peut également augmenter les émissions de gaz à effet de serre attribuables à l'exploitation du site suite à son réaménagement. On prévoit cependant, pour le réaménagement de la Place de l'Ontario, une évolution importante vers des modes plus durables pour ainsi délaisser les conditions actuelles, puisqu'on prévoit des améliorations profondes au transport en commun et au transport actif dans le secteur. Comme on peut le voir à la figure 5-3, 35 % des visiteurs se rendent présentement sur le site en voiture alors que la répartition prévue des modes de transport en périodes de pointe présente environ 10 % d'automobilistes, tandis que la majeure partie des utilisateurs (65 %) devraient emprunter le transport en commun. Cette évolution des modes de déplacement et la réduction prévue du nombre de déplacements de véhicules occupés par une seule personne sur le site

devraient réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est conforme aux cibles provinciales en matière de changements climatiques.

Une évolution significative vers des modes de déplacement plus durables repose également sur la décision de situer l'intensification sur la Place de l'Ontario, puisqu'un aménagement à l'intérieur d'un endroit suburbain ou exurbain à l'extérieur du centre-ville de Toronto aurait entraîné des comportements différents en matière de déplacements. De manière plus spécifique, si le réaménagement associé à la Place de l'Ontario était situé davantage en banlieue, la répartition prévue des modes de transport aurait été davantage axée sur l'automobile, puisqu'elle ne profiterait pas d'un accès efficace aux différentes options de transport en commun d'un ordre supérieur. En tant que tel, le réaménagement de la Place de l'Ontario favorise des choix de déplacements qui sont conformes aux cibles en matière de changements climatiques. De plus, comme on peut le voir à la figure 5-3, le comportement attendu des visiteurs sur le site favorise les cibles en matière de changements climatiques, puisque la répartition prévue des modes de transport est plus durable lorsqu'on la compare à d'autres destinations à Toronto et dans la région du grand Toronto (RGT). De manière plus spécifique, on s'attend à ce que la répartition entre les modes pour automobilistes lors du réaménagement de la Place de l'Ontario (10 %) soit moindre que les automobilistes actuels pour les destinations situées au centre-ville, incluant le Centre Rogers (19 %), alors que la répartition attendue entre le transport en commun (65 %) et les modes de transport actif (5 %) est plus grande que les modes de transport durable présentement observés pour la majorité des destinations à la grandeur de la RGT.

Figure 5-3. Répartition des modes pour des destinations comparables à Toronto et dans la RGT.



5.4.6 Gestion des déchets

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur la gestion des déchets sont énumérés au tableau 5-14 et décrits de manière plus détaillée dans la section 5.4.6.1 de ce rapport.

Tableau 5-14. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la gestion des déchets

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
La construction et les opérations détermineront la quantité de déchets produits sur le site.	Empreinte du projet	Construction - Tous les déchets de construction doivent être recueillis et éliminés dans des contenants désignés ou dans des installations approuvées. - Recueillir tous les déchets régulièrement et les retirer du site pendant la construction. - S'assurer que tous les déchets dangereux produits sur le site sont correctement identifiés, recueillis, entreposés et éliminés. - Choisir un site d'enfouissement local agréé qui acceptera les matières dangereuses. Se procurer les documents d'élimination des déchets, lorsqu'ils sont justifiés. - Éviter les sites d'élimination des déchets et les propriétés contaminées. - Surveiller les travaux à proximité du site d'élimination des déchets, au besoin, pour éviter toute contamination. Opérations - S'assurer que des récipients à déchets appropriés se trouvent sur le site. - Encourager les fournisseurs d'aliments et de boissons à offrir un emballage convenable afin de réduire la quantité de plastique et de déchets sur le site.	Augmentation de la quantité de déchets pendant la construction et les opérations.

5.4.6.1 Augmentation de la quantité de déchets

Les activités de construction devraient entraîner une augmentation de la quantité de déchets qui seront transportés vers les sites d'enfouissement, les postes de transfert et possiblement les centres de traitement des déchets dangereux. Les déchets, les sols contaminés et les infrastructures en surface qu'on retire du site contribueront à augmenter le volume de déchets produits dans le cadre du projet. Tous les déchets liés au projet seront recyclés et traités en conséquence pour aider ainsi à gérer l'augmentation de déchets. Une augmentation des déchets de construction est considérée comme étant temporaire et les sites d'enfouissement agréés locaux seront identifiés avant la construction afin de contribuer ainsi aux efforts de gestion des déchets.

Pendant les opérations, des récipients à déchets appropriés seront disponibles sur le site pour soutenir les efforts locaux de gestion des déchets (bacs de recyclage et bacs pour déchets organiques) afin de réduire le volume de déchets qui se retrouvent dans le site d'enfouissement. On encouragera les vendeurs d'aliments et de boissons à utiliser des emballages durables afin de réduire la quantité de plastique et de polystyrène produits sur le site.

5.4.7 Accidents

Les impacts possibles, les mesures d'atténuation les effets nets du projet sur les déchets et la gestion des déchets sont énumérés au tableau 5-15 et décrits de manière plus détaillée dans cette section du rapport.

Tableau 5-15. Impacts possibles, mesures d'atténuation et effets nets du projet sur la possibilité d'accidents

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
Les petits déversements pendant la construction pourraient contaminer ou modifier autrement la qualité de l'eau, l'habitat aquatique, les sols ou l'habitat terrestre.	Empreinte du projet	▪ Utiliser et entreposer l'équipement lourd uniquement à l'intérieur de la zone du projet et sur des surfaces dures (comme l'asphalte, le béton) si possible. ▪ Un plan d'intervention en cas de déversement doit être préparé en y incluant les mesures qui seront mises en œuvre, comme des trousse de nettoyage des déversements et des bacs de vidange qu'on doit placer sous toute la machinerie immobile et qu'on devra conserver sur le site en tout temps. ▪ S'assurer de contenir et de nettoyer les déversements rapidement et de manière efficace. ▪ Signaler les déversements rapidement et avec précision. ▪ Surveiller les travaux à proximité d'une propriété contaminée, au besoin, pour éviter toute contamination. ▪ Éliminer toute contamination de la manière prévue dans les lois et les directives. ▪ Assurer des pratiques de gestion efficaces de la propriété et des matériaux afin d'atténuer les impacts négatifs sur l'environnement. ▪ Minimiser la durée des travaux dans l'eau dans la mesure du possible. ▪ Empêcher les débris de rejoindre le lac Ontario. ▪ Contenir et stabiliser les déchets (comme les rejets de drague, les déchets et les matériaux de construction, les plantes aquatiques déracinées ou coupées, les débris accumulés) au-dessus de la ligne des hautes eaux dans les étendues d'eau situées à proximité pour ainsi les empêcher de revenir. ▪ Laver la machinerie, faire le plein et procéder à son entretien en plus d'entreposer le carburant et les autres matériaux de la machinerie au moins à 30 mètres de tous les éléments d'eau en surface pour empêcher les substances délétères de pénétrer dans l'eau. ▪ S'assurer que les matériaux, comme la peinture, les apprêts, les solvants pour la rouille, les produits de dégraissage, le coulis, le béton coulé et les autres produits chimiques n'entrent pas dans le cours d'eau. ▪ S'assurer que les matériaux de construction utilisés dans un cours d'eau ont été manipulés et traités de manière à empêcher la libération ou la lixiviation dans l'eau des substances pouvant être nocives pour le poisson. ▪ Communiquer avec les organismes concernés s'il existe une probabilité d'impact sur les ressources halieutiques ou fauniques à l'intérieur du lac Ontario ou de tout autre cours d'eau en raison des travaux.	▪ Tout dépendant de l'emplacement et du volume, un déversement pourrait contaminer : - L'eau et l'habitat correspondant - Le sol - La végétation et l'habitat correspondant

Impacts possibles	Limite spatiale	Mesures d'atténuation/surveillance	Effets nets
		- Si on constate que le sol est contaminé pendant le projet. - Interrompre les travaux immédiatement et aviser le promoteur ou son Représentant. - Embaucher un consultant en environnement qui enquêtera sur la contamination du sol et/ou de l'eau souterraine et qui donnera ensuite des conseils sur la marche à suivre avant de reprendre les travaux. - Assurer la surveillance et/ou procéder à l'essai du site ou de certains points en particulier pour identifier le type de contamination et déterminer les options viables, au besoin.	
Accidents de transport	Zone d'étude locale	- Encourager l'utilisation de véhicules à plusieurs places pour transporter les équipes de travailleurs de la construction sur l'empreinte du projet et au retour. - Limiter les points d'accès aux zones établies et prévenir tout accès non autorisé. - Suivre un plan de gestion de la circulation pendant la construction afin de réduire le risque d'accidents.	Accident de transport.
Dommages aux services publics ou aux infrastructures souterraines pendant la construction.	Empreinte du projet	- Consulter les responsables des services publics (électricité, aqueducs, égouts, câble) pour limiter toute perturbation et coordonner les activités. - Assurer un lien avec les services publics	Perturbation des services.
L'exposition des travailleurs aux substances désignées ou aux matières dangereuses pendant la construction.	Empreinte du projet	- Consulter le levé des substances désignées et des matières dangereuses au moment d'élaborer le devis de démolition et/ou de construction. Le devis doit faire référence aux règlements et aux directives en vigueur, alors qu'on doit y aborder l'élimination des substances dangereuses et des matières dangereuses, incluant la manutention, la gestion et l'élimination de ces substances et des matières. - Procéder au retrait contrôlé des matériaux contenant de l'amiante ou du plomb. - Manipuler et éliminer correctement les déchets d'amiante et de plomb (par exemple, de la manière décrite dans le règlement). - Imposer le port d'un équipement de protection individuelle approprié qui protège la peau et adopter une version offrant une protection plus grande si l'agent ou le coordonnateur de la santé et la sécurité sur place juge approprié lorsqu'on travaille sur ou autour des zones contaminées. - Un plan de santé et sécurité qui tient compte de la présence des contaminants préoccupants dans le sol et dans l'eau souterraine sur l'empreinte du projet, ainsi que des risques pour les gens qui travaillent sous la surface doit être préparé par une personne compétente conformément à la définition de la Loi sur la santé et la sécurité au travail du gouvernement de l'Ontario. Le Plan de santé et sécurité doit être préparé et mis en œuvre avant de procéder aux travaux d'excavation sur l'empreinte du projet.	Exposition des travailleurs aux matières dangereuses

Dans l'éventualité peu probable d'un accident pendant la construction ou les opérations, un effet défavorable sur l'environnement (incluant la faune ou des espèces aquatiques) ou sur la santé humaine peut en résulter, de sorte qu'on en tient compte dans l'évaluation des impacts.

5.4.7.1 Déversements

Les petits déversements pendant la construction pourraient contaminer ou modifier autrement la qualité de l'eau, l'habitat aquatique, les sols ou l'habitat terrestre. Un déversement près de l'eau peut modifier ou contaminer l'habitat aquatique, entraînant ainsi des répercussions défavorables sur le poisson. Un petit déversement sur la partie continentale sera localisé, alors que sa vitesse de déplacement dépendra du degré de perméabilité des matériaux de surface, ainsi que des propriétés du contaminant déversé. Pour cette raison, il existe un risque de contamination de l'eau souterraine si on omet de traiter ou de retirer physiquement les déversements. Des impacts directs sur la végétation riveraine et autre attribuables aux petits déversements, au nettoyage et aux mesures de récupération peuvent avoir pour effet de perturber l'habitat. On pourrait également assister à des impacts directs sur la santé humaine advenant l'inhalation de composés volatils. Cependant, compte tenu des mesures prévues de prévention et d'atténuation en cas de déversement, on s'attend à ce que l'effet net soit minimal.

5.4.7.2 Accidents de transport

Un accident de transport pourrait survenir lors des activités du projet qui impliquent l'utilisation de véhicules et d'équipement. Un tel accident pourrait blesser les gens ou des animaux, provoquer un incendie ou entraîner la contamination du sol et de l'eau. De plus, il pourrait endommager les biens et entraîner des inconvénients pour le public. L'effet net d'un accident de transport varie, tout dépendant de la gravité de l'accident et à savoir s'il entraîne des dommages graves aux biens, des blessures, un décès, un incendie ou une contamination. On s'attend à ce que les gens respectent les règlements de circulation et de la route en vigueur et à ce qu'ils mettent en place des mesures de contrôle de la circulation afin de réduire la probabilité d'un accident de la circulation associé aux activités du projet.

5.4.7.2.1 Dommage aux services publics ou aux infrastructures souterraines

Des dommages au niveau de l'aqueduc, du système de gaz naturel, des câbles enfouis ou d'autres conduites des services publics pourraient survenir pendant la construction impliquant une perturbation du terrain, ce qui pourrait provoquer une interruption des services. Les dommages aux services publics ou aux infrastructures souterraines n'ont qu'un effet temporaire qui peut être corrigé en moins d'une journée ou de quelques jours, tout dépendant du type de service qu'on doit réparer. La probabilité de dommages aux services publics ou aux infrastructures souterraines entraînant un effet net majeur est faible, puisque la localisation de ligne OneCall sera terminée avant que les activités de construction ne débutent. De plus, la liste des services publics et des infrastructures souterraines décrits dans le rapport de C et D d'entretien du site de la Place de l'Ontario de catégorie B sera fournie aux entrepreneurs.

5.4.7.2.2 Exposition des travailleurs aux matières dangereuses

En se basant sur les résultats de l'évaluation des risques de diligence raisonnable (Jacobs 2022), il est possible que les travailleurs se retrouvent exposés à des matières dangereuses au cours des activités de construction à l'intérieur de l'empreinte du projet. Cependant, tous les travailleurs devront conserver les niveaux appropriés d'équipement de protection individuelle et suivre un plan de santé et sécurité approuvé et spécifique au site.

5.5 Résumé des effets nets sur l'environnement

De façon générale, on a élaboré le concept du domaine public à un niveau conceptuel qui favorisait une évaluation des impacts environnementaux, l'identification de mesures d'atténuation et la détermination

des effets nets sur l'environnement. La section 5.4 et les tableaux connexes (tableaux 5-2 à 5-15) présentent une description des impacts possibles, des mesures d'atténuation proposées et des effets nets qui devraient résulter des activités du projet.

Si on se base sur le concept préféré du domaine public, il est possible de gérer les impacts environnementaux possibles du projet en mettant en place des mesures d'atténuation types. Par conséquent, on ne prévoit aucun impact défavorable important attribuable au projet. Les impacts possibles des activités de construction, d'exploitation et d'entretien feront l'objet d'une évaluation plus poussée au cours des étapes de conception détaillée, incluant l'amélioration des mesures d'atténuation spécifiques au projet. On prévoit des impacts mineurs de durées variées liés aux travaux de construction au fur et à mesure des différentes étapes du réaménagement du domaine public. L'étendue, la durée et l'ampleur des impacts possibles sur l'environnement deviendront plus clairs au cours des étapes de conception détaillée et de planification des travaux de construction. Les impacts possibles, ainsi que les mesures d'atténuation et les plans de surveillance recommandés seront peaufinés au cours du processus de conception détaillée et finalisés avant le début des travaux de construction pour inclure ensuite une consultation continue auprès des communautés autochtones.

5.6 Programme de surveillance

La surveillance permet de mesurer le degré d'efficacité des mesures d'atténuation du projet et cette surveillance devrait s'étendre sur plusieurs années. Le programme de surveillance concerne la conformité et les effets nets des travaux. Cette surveillance a pour but de déterminer si un effet possible en particulier est survenu, si les mesures d'atténuation étaient appropriées et réceptives et si des impacts imprévus sont survenus. Une surveillance adéquate assurera le respect des engagements pris tout au long du processus d'ÉE et déterminera la mesure dans laquelle les prédictions de la période d'évaluation reflètent ce qui s'est effectivement produit lors de la mise en œuvre.

5.6.1 Plans de surveillance des travaux de construction et des opérations

Une surveillance des effets nets aura lieu tout au long des travaux de construction et, ce qui est tout aussi important, même après afin de confirmer la conformité aux mesures d'atténuation et aux engagements spécifiques à l'activité. Cette surveillance sera adaptée aux activités réalisées dans le cadre du projet et aux impacts connexes, alors qu'elle pourrait s'étendre sur plusieurs années. Les communautés autochtones participent habituellement à l'élaboration de programmes de surveillance et s'impliquent dans les activités de surveillance. Les consultations présentement en cours avec les communautés autochtones se poursuivront tout au long du processus de conception détaillée pour s'assurer que ces communautés ont la possibilité de déterminer leur niveau souhaité de participation au processus de surveillance, qui pourraient inclure la surveillance archéologique, environnementale et de construction des autochtones. L'élaboration du programme de surveillance se poursuivra tout au long de la conception détaillée, alors que les entrepreneurs en construction ou des professionnels qualifiés élaboreront des plans de surveillance précis comme suit :

- Un plan d'aménagement paysager sera élaboré pour inclure les éléments naturels, ainsi que les éléments de fabrication humaine qu'on devra mettre en place à la grandeur du domaine public. Ce plan comportera des stratégies d'application, ainsi que des politiques et des plans visant à créer un environnement naturel favorable et un environnement physique agréable pour les utilisateurs du site.
- En se basant sur l'inventaire des arbres et sur les plans de restauration présentés dans le document Arborist Report (MH 2023b) après la conception détaillée, un plan de protection des arbres sera élaboré afin de protéger les arbres de manière conforme aux pratiques standard actuelles en vigueur à la Ville de Toronto.
- Un plan de naturalisation a été élaboré (MH 2023a) dans l'intention de ramener les zones modifiées ou dégradées dans un état plus naturel en utilisant des arbres, des arbustes et des fleurs provenant de

la zone. Ce plan comprend des recommandations portant sur les éléments naturels et sur la mise en valeur de l'habitat qu'on doit mettre en œuvre dans le cadre des stratégies de mise en valeur de la faune et de l'habitat du poisson, soit pour les espèces reconnues pour habiter sur le site.

- Un plan de contrôle des sols et de l'érosion sera élaboré pour définir les mesures visant à réduire le potentiel d'érosion, ainsi que les mesures ayant pour but d'atténuer les problèmes pouvant survenir pendant la construction. Ce plan comportera un formulaire permettant de noter le lieu d'érosion afin de faciliter la surveillance éventuelle du site, s'il y a lieu. Il est recommandé que le plan prenne en compte les conditions spécifiques du site et identifie les meilleures pratiques de gestion du contrôle de l'érosion et des sédiments requises pour les activités de construction proposées.
- Un plan de gestion des sols et des eaux souterraines sera préparé afin de prévenir tout risque de contact avec des sols souterrains potentiellement contaminés. Ce plan devra être élaboré conformément au règlement 406/19 de l'Ontario relatif à la gestion des sols sur le site et des sols excédentaires.
- Un plan de gestion des eaux pluviales (étude) sera élaborer afin de limiter les impacts au niveau de la qualité de l'eau des zones d'alimentation de la nappe souterraine et intégrer les pratiques recommandées de gestion des eaux pluviales au concept. Il est recommandé que le plan soit élaboré conformément aux documents d'orientation du MEPNP sur la gestion des eaux pluviales, notamment le *Manuel de conception et de planification de la gestion des égouts pluviaux* (2003) et le *Manuel d'orientation sur la gestion des eaux pluviales par un aménagement à faible impact* (version préliminaire), et qu'il comprenne un plan de surveillance et d'entretien pour garantir que l'installation de gestion des eaux pluviales proposée fonctionnera efficacement, conformément à l'aménagement prévu.
- Un plan d'intervention en cas de déversement sera élaboré pour orienter le contrôle et le nettoyage des matériaux pouvant être déversés pendant la construction. Ce plan a pour but d'empêcher les déversements et de protéger les terrains et l'eau dans le cas peu probable d'un déversement. Les mesures comprendront l'intervention initiale, les opérations de confinement du déversement, ainsi que la production d'un rapport, au besoin. Le plan comportera les détails des mesures de prévention du déversement et d'intervention en ce qui concerne l'utilisation de la machinerie et l'entreposage des substances délétères (carburant, huile ou autres substances comparables). Ces détails assureront la mise en œuvre de mesures d'atténuation adéquates afin de prévenir les déversements de telles substances dans les étendues d'eau ou les sols adjacents. Les employés doivent signaler tous les déversements au Centre d'intervention en cas de déversement du MEPNP (1-800-268-6060).
- Un plan advenant la découverte de contamination sera élaboré pour identifier les zones de contamination connue avant les activités de construction, ainsi que pour présenter la manière de procéder pour identifier les contaminants historiques inattendus. Des mesures d'atténuation seront décrites portant, entre autres, sur la manutention, l'entreposage, le nettoyage et l'élimination.
- Un plan de gestion de la végétation sera préparé afin de décrire la manière d'enlever ou de modifier la végétation sur place, ainsi que pour réduire la propagation des espèces envahissantes. Pendant les opérations, ce plan permettra de gérer les espèces envahissantes, le cas échéant, et de gérer et d'entretenir sainement la végétation plantée lors des activités de réaménagement.
- Un plan de gestion de la circulation sera préparé pour présenter les directives d'utilisation des véhicules et de l'équipement arrivant dans l'empreinte du projet et quittant celle-ci et se déplaçant à l'intérieur de cette dernière. Ce plan aura pour but de réduire les impacts de l'utilisation des véhicules et de l'équipement qui sont associés aux activités de construction.

- Un plan de mesures d'urgence en cas d'incendie sera préparé pour empêcher que des incendies ne surviennent pendant la construction. Ce plan comportera également des mesures d'extinction d'incendie et des protocoles de communication qui seront suivis advenant un incendie sur le site.
- Un plan de conservation stratégique a été élaboré pour la Place de l'Ontario afin de présenter des stratégies de conservation de niveau élevé et des directives tournées vers l'avenir pour faire face aux changements prévus au niveau de la propriété. Puisque le réaménagement aura un impact sur les attributs liés à la valeur patrimoniale culturelle de la Place de l'Ontario, une évaluation des impacts sur le patrimoine (ÉIP) sera réalisée pour toutes les activités proposées ayant un impact (ERA Architectes Inc. est présentement en train de préparer ce plan). Ce rapport a pour but de présenter des mesures d'atténuation afin de minimiser l'impact négatif du réaménagement sur la valeur du patrimoine culturel du site. Les mesures d'atténuation de l'ÉIP approuvées orienteront le réaménagement en ce qui concerne les attributs du patrimoine culturel.
- Une étude d'impact sur le patrimoine naturel a été préparée par SLR Consulting (septembre 2023). Le rapport fournit des mesures d'atténuation plus détaillées pour minimiser l'impact négatif du réaménagement sur les caractéristiques du patrimoine naturel du site. Les mesures d'atténuation de l'ÉIP approuvées orienteront le réaménagement en ce qui concerne les attributs du patrimoine culturel.

5.6.2 Plans de surveillance de la conformité

La surveillance de la conformité a également lieu pour évaluer la mesure dans laquelle une entreprise répond aux exigences et aux engagements présentés dans ce RÉE ou prévus dans un règlement spécifique. Cette démarche consiste souvent à observer (de manière continue ou intermittente) un ou plusieurs indicateurs de l'environnement en fonction de paramètres prédéterminés. De manière spécifique, une surveillance après les travaux de construction sera effectuée. Cela comprendra une évaluation des processus, comme la réhabilitation du paysage, la revégétalisation, le drainage, le contrôle de l'érosion, les mauvaises herbes et les autres enjeux liés aux zones perturbées pendant la construction. Les activités de surveillance après la construction reposent habituellement sur les conditions préalables aux travaux; cependant, ce projet a été conçu pour modifier le paysage actuel et l'environnement naturel au point où l'on s'attend à ce que la majeure partie des éléments du paysage évoluent. Par exemple, la végétation dans un endroit peut être enlevée ou modifiée, alors que la végétation ailleurs dans l'empreinte du projet sera ajoutée ou mise en valeur.

Les paramètres de surveillance, les analyses et les mesures de réussite seront finalisés au cours de la conception détaillée alors qu'on connaîtra les espèces végétales et leurs emplacements. La consultation se poursuivra auprès des communautés autochtones pour déterminer leur degré d'implication souhaité dans les programmes et les activités de surveillance.

5.6.2.1 Sols

Aucune surveillance des sols ne sera nécessaire après la construction, à moins que des problèmes de récupération ou de végétation ne soient constatés sur place. Si on doit procéder à la surveillance des sols, il est possible de recueillir des échantillons de sol pour identifier les problèmes possibles, comme la profondeur de la terre végétale, l'érosion, le compactage et la striction du sol. Une inspection visuelle peut être effectuée du profil du sol ou un échantillonnage en vue d'une analyse en laboratoire pour détecter les possibles contaminants ou mesurer le degré de salinité. Le résultat de l'évaluation du sol sera comparé aux conditions que celui-ci présente dans la zone environnante (parc Trillium) ou aux données d'avant les travaux afin de déterminer si des mesures correctives sont nécessaires.

La réussite du processus d'atténuation du sol repose principalement sur l'établissement de la productivité du sol, qu'on mesure en fonction des caractéristiques observées de la végétation, comme la couleur, la densité et la hauteur.

5.6.2.2 Végétation

Suivant la construction, les zones perturbées qu'on a revégétalisées seront inspectées afin de déterminer les zones concluantes, ainsi que les mesures additionnelles qu'il est possible de prendre aux endroits où la revégétalisation a échoué, le cas échéant. Une attention particulière sera accordée aux endroits où l'on a observé de l'érosion et où des problèmes ont été identifiés pendant la construction.

La surveillance de la végétation comprend les tâches suivantes :

- Une inspection visuelle des espèces et des caractéristiques de croissance
- L'identification des endroits où le sol nu est exposé
- L'identification des espèces envahissantes ou non indigènes

Le succès des mesures d'atténuation de la végétation reposera sur l'établissement et sur la santé des espèces plantées comparativement aux communautés végétales comparables à l'intérieur de la zone. Dans les endroits où la végétation présente des signes de stress ou d'une faible croissance (ou les deux), les sols de surface feront l'objet d'une évaluation pour confirmer que la compaction, le mélange, la profondeur de la terre végétale, l'érosion, ainsi que la structure du sol sont appropriés. L'établissement de la végétation riveraine sera déterminé en surveillant les plantes sur le site et en les comparant à une communauté végétale de référence qui pousse dans des conditions comparables.

5.6.2.3 Zones humides

L'établissement de zones humides sera observé après la première saison de croissance complète et de nouveau au cours des années subséquentes, au besoin. Ce processus sera déterminé dans le cadre d'une inspection visuelle de la végétation plantée à l'intérieur de la zone humide. La surveillance de l'établissement des zones humides sera axée sur la zone de l'anse Brigantine. On évaluera ainsi la composition du substrat, la présence ou l'absence d'eau de surface, la qualité de l'eau, ainsi que l'établissement de la végétation hydrophyte. Les résultats de cette évaluation seront utilisés pour mesurer l'efficacité et l'efficacité du concept et des mesures de plantation de la végétation.

5.6.2.4 Cours d'eau

Un spécialiste possédant une expérience pertinente devrait surveiller l'eau pendant la construction. On s'attend à ce que la surveillance des cours d'eau se déroule de manière comparable aux autres projets dans la zone (comme c'est le cas pour les projets dans le secteur riverain de Toronto). Les paramètres et les analyses seront établis en consultation avec les groupes techniques concernés.

5.6.2.5 Contamination

Le remplissage et les revêtements durs installés dans l'empreinte du projet devraient être inspectés et laissés en place afin de confirmer l'intégrité continue des barrières (Jacobs 2022). Des inspections devraient être réalisées deux fois par année (au printemps et à l'automne) ou dans le cadre d'un entretien continu de la propriété. On recommande de corriger rapidement toutes les lacunes constatées.

5.7 Engagements futurs

5.7.1 Émission des permis et approbations

L'identification des permis et des approbations en est présentement aux premiers stades. Au fur et à mesure que la conception détaillée évolue, les permis et les approbations seront identifiés et confirmés dans le cadre d'une consultation auprès des autorités responsables et des organismes de réglementation. Les conditions énoncées dans tous les permis et approbations seront identifiées et suivies pendant la construction et l'exploitation, s'il y a lieu.

Le projet se déroulera dans le respect de toutes les lois municipales, provinciales et fédérales en vigueur. La province n'est généralement pas soumise aux exigences juridiques des règlements municipaux ou au processus d'émission des permis des autorités responsables de la conservation. Par conséquent, la province est légalement incapable de faire autoriser ces exigences. Cependant, IO travaillera en étroite collaboration avec les autorités compétentes afin d'assurer la conformité à leurs exigences, confirmant ainsi l'obtention des approbations. Cela consistera, entre autres, à participer à des processus de consultation types et à soumettre de l'information, lorsqu'approprié, sans entreprendre officiellement le processus d'émission d'un permis. On devra également mener des enquêtes environnementales additionnelles pour obtenir l'information favorisant les différentes demandes et facilitant les négociations avec les organismes de réglementation. Les permis et les approbations du fédéral et de la province dont on prévoit avoir besoin pour le projet sont énoncés au tableau 5-16. La Première nation des Mississaugas de Credit sera consultée, au besoin, quant au contenu de toute approbation faisant l'objet de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, de la *Loi sur les eaux navigables*, etc.

Tableau 5-16. Approbations et permis environnementaux exigés

Titre	Permis et approbations	Autorité	Loi en vigueur	Exigences
Approbations fédérales	Approbation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> en ce qui concerne la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson.	Pêches et Océans Canada (MPO)	<i>Loi sur les pêches</i>	En vertu de l'article 35(1) de la <i>Loi sur les pêches</i> , « Il est interdit d'exploiter un ouvrage ou une entreprise ou d'exercer une activité entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson » à moins d'avoir obtenu un permis en vertu de l'article 35(2) ou que les règlements ne permettent cette activité.
	Permis du programme de protection de la navigation	Transports Canada	<i>Loi sur les eaux navigables canadiennes</i>	Cette loi exige une approbation afin de pouvoir construire, mettre en place, modifier, reconstruire, enlever ou déclasser un « ouvrage » dans, sur, sous ou à travers des eaux navigables.
	Autorisation de l'utilisation du territoire	NAV CANADA	Aviation - Utilisation des terrains au voisinage des aéroports - TP 1247 (Règlements de zonage des aéroports)	Toutes les propositions d'utilisation de terrains dans le voisinage des aéroports et des infrastructures de navigation aérienne pour garantir que la sécurité et l'efficacité ne seront pas compromises.
	Permis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP)	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	<i>Loi sur les espèces en péril</i>	La <i>Loi sur les espèces en péril</i> , qui est une loi fédérale, interdit, entre autres, de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre, ou encore, de détruire une résidence d'un habitat critique d'une telle espèce inscrite, à moins d'avoir obtenu l'autorisation du ministre.
	Permis de participer à des activités ayant un effet sur les espèces (oiseaux migrateurs) / Registre des nids abandonnés	ECCC	<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>	Si la présence d'œufs, de nids ou d'abris d'oiseaux migrateurs a été constatée au cours du projet de réaménagement et si on doit les perturber ou les détruire, des permis ou un enregistrement en vertu de la <i>Loi sur la convention des oiseaux migrateurs</i> et du <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> seraient exigés et/ou le retrait d'arbres/végétation et des nids connexes devrait se dérouler à l'extérieur de la saison de nidification des oiseaux (soit d'avril à août, pour plusieurs espèces).
	Harbour Master Authorizations	Ports Toronto	<i>Règlement touchant les administrations portuaires</i> en vertu de la <i>Loi maritime du Canada</i>	Des autorisations sont nécessaires pour les activités de construction dans le port de Toronto, incluant le dragage, l'excavation et le remplissage.

Titre	Permis et approbations	Autorité	Loi en vigueur	Exigences
Approbations provinciales	Consentement du ministre du MACM pour l'enlèvement et/ou la démolition de tout bâtiment ou structure.	MACM	<i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>	En vertu de la disposition F.5 des normes et lignes directrices pour la conservation des biens provinciaux à valeur patrimoniale, les ministères et les organismes publics prescrits par le règlement de l'Ontario 157/10 sont tenus d'obtenir le consentement du ministre de la Citoyenneté et du Multiculturalisme avant d'enlever ou de démolir des immeubles patrimoniaux ou des structures sur le bien patrimonial provincial. Le ministre peut accorder son consentement, avec ou sans conditions.
Approbations provinciales	Permis de prélèvement d'eau/Registre environnemental des activités et des secteurs	MEPNP	<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i>	Si le projet de réaménagement exige qu'on procède à un rabattement de la nappe suite auquel on prélève plus de 50 000 litres d'eau par jour (eau souterraine et/ou eau de surface), le promoteur ou la société qui entreprend les travaux devra se procurer un permis de prélèvement d'eau. Un plan visant à garantir que les rejets proposés n'auront pas d'effets indésirables sur les eaux réceptrices devra être élaboré, lequel devra décrire les traitements appropriés et les mesures de contrôle et d'atténuation des effets.
	Permis de travail	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)	<i>Loi sur les terres publiques, Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 239/13 : Activités sur les terres publiques et les terres riveraines</i>	Permis de travail pour la construction et les activités sur les terres de la Couronne.
	Approbation de conformité environnementale et/ou enregistrement (air et bruit)	MEPNP	<i>Loi sur la protection de l'environnement, article 20.2 et/ou enregistrement en vertu de la partie II.2</i>	Un rejet de contaminants (incluant de la poussière, du bruit) dans l'air pendant la construction et/ou les opérations devrait faire l'objet d'une approbation de conformité environnementale ou d'un enregistrement en vertu de la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i> (tout dépendant de l'étendue et de l'ampleur du rejet).
	Approbation de conformité environnementale (travaux d'égout)	MEPNP	<i>Loi sur la protection de l'environnement, article 20.2</i>	L'établissement d'ouvrages d'égout (incluant des installations de gestion des eaux usées) devra faire l'objet d'une approbation de conformité environnementale, alors que toutes les installations et les mesures requises de gestion des eaux pluviales devront être mises en place. L'établissement d'ouvrages qui évacuent l'eau dans le lac Ontario, le cas échéant, devrait faire l'objet d'une telle approbation.

Titre	Permis et approbations	Autorité	Loi en vigueur	Exigences
Approbations provinciales	Registre des déchets non dangereux et des déchets dangereux	MEPNP	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> , Règl. de l'Ont. 347	Tous les déchets (dangereux et non dangereux) générés sur le site devront être gérés et éliminés de la manière décrite dans la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i> et dans le Règlement de l'Ontario 347. Cela concerne le transport des déchets depuis le lieu de production jusqu'à un site d'enfouissement autorisé à recevoir ce type précis de déchets. Les sols excavés qu'on doit éliminer en dehors du site seront éliminés de la manière décrite dans le Règlement de l'Ontario 347. En ce qui concerne les déchets dangereux générés sur le site et transportés ailleurs, les activités de gestion des déchets doivent être déclarées et les déchets doivent être enregistrés de la manière prévue dans le registre du programme des déchets dangereux de l'autorité chargée de la productivité et de la récupération des ressources.
	Registres sur l'état des lieux	MEPNP	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> , Règl. de l'Ont. 153/04	Éliminer la contamination des sols et de l'eau souterraine sur la propriété de la manière prévue dans le Règlement de l'Ontario 153/04.
	Registre des sols	MEPNP	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> , Règl. de l'Ont. 406/19	Les sols doivent être inscrits avant le début des travaux si on prévoit en transporter une quantité excessive en dehors du site. L'importation de sol, au besoin, afin d'ériger des barrières physiques, comme des couvertures ou des barrières, devra répondre aux normes de qualité stipulées dans le Règlement de l'Ontario 406/19.
	Demande de permis pour avantages ou avis d'activité	MEPNP	<i>Loi sur les espèces en péril</i> , 2007	Si des espèces inscrites en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , 2007 subissent des impacts, un permis et/ou un enregistrement seront exigés. Un tel permis et/ou enregistrement exigeront de la partie qui effectue les travaux qu'elle mette des mesures d'atténuation en place.
Approbations de l'autorité de conservation	Regulation of Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses (en anglais seulement)	ACTR	<i>Loi sur les offices de protection de la nature</i> , Règl. de l'Ont. 166/06	Même si la province n'oblige pas les autorités responsables de la conservation à émettre des permis et s'il n'est pas nécessaire d'obtenir officiellement un permis, on recommande de se conformer aux exigences du permis de la TRCA si on procède à des travaux de remplissage, de modification du niveau du terrain ou de construction d'un édifice ou d'une autre infrastructure à l'intérieur de la zone réglementée par la TRCA.

5.7.2 Revoir les effets nets

Après avoir finalisé le concept de design et les mesures d'atténuation, on recommande d'examiner les effets nets pour déterminer tout changement au niveau des impacts décrits dans ce rapport afin de déterminer si des mesures d'atténuation additionnelles ou différentes sont nécessaires pour atténuer les impacts négatifs du projet.

5.7.3 Autres

Une demande d'aménagement municipal a été soumise initialement à la Ville de Toronto en novembre 2022 et fera l'objet d'une nouvelle mise à jour basée sur le concept préféré de de RÉE. La demande comportait une modification au plan officiel concernant le site général de la Place de l'Ontario et une modification au règlement de zonage qui concerne l'ensemble du site de la Place de l'Ontario. L'application de développement comportait également un volet de rezonage des aménagements occupés par des locataires sur l'île de Ouest, ainsi qu'une application de rezonage futur attendue pour l'aménagement occupé par des locataires de l'île du Centre. Les mises à jour à la demande reposeront sur la réalisation d'études additionnelles dans les domaines, comme l'urbanisme, l'environnement naturel (comme les sols, l'aménagement paysager) et les transports.

En plus de la demande d'aménagement municipal, la phase suivante lorsqu'on aura terminé le processus d'ÉE de portée générale concerne la mise en œuvre, qui comprend l'élaboration d'un concept détaillé et la construction du concept préféré qu'on présente dans ce RÉE. Des études de soutien additionnelles seront également réalisées dans le cadre de ce processus. En raison de la nature de certaines études (portant plus précisément sur le patrimoine naturel, les espèces en péril, etc.), incluant les exigences en ce qui concerne la saisonnalité et le choix du moment, certaines de ces études de soutien seront entreprises avant de terminer le processus d'ÉE.

On devra également tenir compte de toutes les modifications requises au concept préféré présenté dans ce RÉE (en fonction des commentaires recueillis au cours de la période de commentaires de 60 jours) dans les produits d'étanchéité, comme la demande d'aménagement municipal et la conception détaillée.

Comme on l'a mentionné précédemment, les travaux se poursuivent au niveau de Metrolinx et consistent à modifier les passages piétonniers actuels pour relier la partie continentale de la Place de l'Ontario aux systèmes de transport en commun à la Place des expositions. On prévoit que cet aspect entrera dans le cadre d'un processus d'ÉE différent; cependant, le concept préféré du domaine public à la Place de l'Ontario sera pris en compte au moment de modifier ces passages. Ceux-ci seront modifiés pour répondre comme il se doit aux besoins de la Place de l'Ontario et au plan directeur de la Place des expositions.

6. Consultation

La consultation est le processus qui permet aux personnes et aux organisations intéressées ou concernées de recevoir de l'information sur le projet et qui leur procure des occasions de contribuer et d'influencer les décisions en lien avec le projet. Les programmes de consultation présentent un mécanisme permettant d'identifier et de résoudre des points de vue divergents et contraires à propos d'un projet.

L'ÉE de portée générale de Travaux publics (ministère de l'Infrastructure 2012) définit la manière dont les exigences de la *Loi sur l'évaluation environnementale*, incluant les exigences en matière de consultation, doivent être respectées pour une catégorie spécifique d'activités. En ce qui concerne les activités de la catégorie C, les exigences en matière de consultation comprennent l'engagement auprès des organismes directement touchés et le public sous forme d'un avis de lancement, deux activités de consultation (comme des journées portes ouvertes), un avis d'achèvement (incluant l'affichage de l'avis sur le registre environnemental de l'Ontario) et l'examen du RÉE. Le projet vise à miser sur ces exigences en offrant des activités de consultation ou d'engagement additionnelles, ainsi qu'en organisant des réunions ciblées avec les communautés autochtones, les organismes d'examen et les organisations locales.

6.1 Aperçu du plan de consultation

Un plan de consultation a été préparé lors du lancement de l'ÉE, alors qu'on a défini les méthodes proposées pour s'impliquer auprès des communautés autochtones, des intervenants et du public qui pourraient être directement touchés ou qui pourraient s'intéresser au projet. On insiste, dans le plan de consultation, pour tenir des consultations tôt et fréquemment auprès des parties intéressées ou concernées, ainsi que sur le besoin de donner suite à l'intérêt accru qu'on manifeste à l'endroit du projet à la grandeur de la province.

Le plan de consultation comportait une liste des personnes-ressources principales (annexe A-1) et une liste d'activités d'engagement spécifiques recommandées, incluant des avis publics, des activités d'engagement public virtuelles, un site Web du projet comportant un portail virtuel permettant de recueillir des commentaires, ainsi que la mise sur pied d'un groupe technique. Le plan de consultation comportait également les détails des méthodes proposées pour s'impliquer auprès des Premières nations et des communautés autochtones.

6.2 Mise en œuvre du plan de consultation

Tout au long du projet, les activités de consultation publique et auprès des intervenants étaient animées principalement par Jacobs en collaboration avec l'équipe de projet d'IO (section 2.3). La consultation auprès des Premières nations, ainsi que des communautés et des organisations autochtones était dirigée par LANDinc et MinoKamik Collective en partenariat avec le ministère de l'Infrastructure.

6.2.1 Liste des personnes-ressources principales

Une liste préliminaire des personnes-ressources principales (annexe A) a été dressée dans le cadre du plan de consultation. Les organismes directement touchés qui participent à l'ÉE de portée générale de catégorie B des services sur le site de la Place de l'Ontario qu'on a réalisée en juillet 2022 (IO 2022) étaient également compris. La liste des personnes-ressources principales (annexe A) continuait de faire l'objet d'une mise à jour à toutes les étapes du projet, alors que des parties intéressées nouvelles ou additionnelles étaient connues grâce à un processus d'autoidentification et comportait les membres des groupes suivants :

- Le public en général, incluant ses membres à titre individuel, qui ont manifesté leur intérêt dans le projet

- Les organisations non gouvernementales et les groupes d'intérêts spéciaux, incluant les groupes publics et privés
- Les Premières nations et les communautés autochtones, incluant les individus ou les organisations
- Les organismes d'examen du gouvernement

Tous les membres inscrits sur la liste des personnes-ressources principales ont reçu des avis par courriel au début de l'ÉE, avant les événements d'engagement 1, 2 et 3 et au moment d'afficher l'ébauche de RÉE.

6.2.2 Consultation et implication auprès des communautés autochtones

Au cours du processus d'ÉE, les promoteurs devraient discuter du projet et des activités connexes avec les communautés et les organisations autochtones possiblement intéressées, incluant les Premières nations touchées en ce qui concerne la prévention de l'atténuation des effets défavorables possibles qu'un projet peut avoir sur les droits des activités les droits en vertu des traités qui ont été établis ou affirmés. L'équipe du projet vise à intégrer les commentaires et les points de vue des Autochtones au concept et au processus d'ÉE du domaine public en encourageant l'établissement de relations grâce à un dialogue continu et à des possibilités de participation véritables. Les efforts de consultation et d'engagement auprès des communautés autochtones sont documentés à l'annexe 4-4.

L'équipe de projet a cherché à déterminer la manière dont on pourrait intégrer le savoir traditionnel au concept du domaine public et à l'ÉE connexe (critères d'évaluation) et a collaboré avec les communautés autochtones afin d'identifier les préoccupations spécifiques au site. L'information recueillie à ce jour a servi lors de la conception globale du domaine public et de l'évaluation des concepts de design. L'engagement auprès des communautés autochtones se poursuivra tout au long des étapes de conception détaillée et de construction.

En partenariat avec IO et le gouvernement de l'Ontario, LANDinc et MinoKamik étaient chargées de s'impliquer auprès des communautés autochtones dans la conception du domaine public et du processus d'ÉE. Les activités d'engagement comprenaient des séances d'engagement sur place et en mode virtuel, ainsi qu'une correspondance téléphonique et par courriel.

Le ministère de l'Infrastructure a identifié sept Premières nations, qu'on invitait habituellement à participer au processus d'ÉE et de conception :

- La Première nation d'Alderville
- La Première nation de Curve Lake
- La Première nation d'Hiawatha
- La Première nation de Kawartha Nishnawbe
- La Première Nation des Mississaugas de Credit
- La Première nation des Mississaugas de Scugog Island
- Les Six Nations de Grand River (représentées par le conseil élu des Six Nations et les chefs de la Confédération de Haudenosaunee)

Les communautés autochtones, les organisations et les groupes autochtones habitant en milieu urbain qu'on a invités à examiner les designs conceptuels et recommandés comprennent :

- Anishnawbe Health Toronto
- Le centre autochtone pour l'innovation et l'entrepreneuriat
- La Nation métisse de l'Ontario

- Le Centre canadien indigène de Toronto
- Le Conseil métis régional de Toronto et York
- Tungasuvvingat Inuit/Toronto Inuit Association

Des réunions combinées à des activités de sensibilisation ont été réalisées pour s'assurer que des possibilités étaient offertes convenablement pour permettre à l'équipe de conception et d'ÉE d'intégrer les réactions et les commentaires aux concepts et aux processus d'ÉE du projet. Un résumé des réunions et des événements impliquant les communautés autochtones est présenté à l'annexe 4-4.

6.2.3 Consultation des intervenants

Les intervenants ont été identifiés à partir des directives présentées à l'annexe 4, article I, de l'ÉE de portée générale de Travaux publics (ministère de l'Infrastructure, 2012), qui comprend des organismes provinciaux et fédéraux, des municipalités, des élus et d'autres intervenants intéressés.

Les intervenants ont été consultés par courriel, dans le cadre de réunions virtuelles et d'appels téléphoniques, au besoin. On leur a fait parvenir les avis du projet, incluant l'avis de début de l'étude et de l'événement de consultation (événement d'engagement 1), l'avis des événements d'engagement 2 et 3, en plus d'avoir affiché l'avis de conclusion du RÉE. Cette section porte sur les activités de consultation additionnelles qui se sont déroulées en compagnie des intervenants clés.

6.2.3.1 Groupes techniques

Un groupe technique a été mis sur pied pour tenir un processus de consultation technique simplifiée; ce groupe était constitué d'intervenants techniques et d'organismes d'examen qui s'intéressent au projet (annexe A-1).

L'équipe de projet a tenu deux réunions en compagnie des groupes techniques (octobre 2022 et avril 2023). Les réunions se sont déroulées avant l'événement d'engagement 2 et l'événement d'engagement 3 afin que les organisations et les organismes essentiels aient ainsi la possibilité d'examiner, de commenter et de souligner les problèmes que présente le matériel de présentation de l'événement d'engagement public. Les organisations et les organismes suivants ont été invités à prendre part aux réunions du groupe technique :

- Pêches et Océans Canada
- MEPNP, incluant la direction responsable des espèces en péril
- MACM
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- Ministère des Services au public et aux entreprises
- Ministère des Affaires autochtones
- Ville de Toronto
- Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
- Place des expositionsExhibition Place
- Secteur riverain de Toronto
- PortsToronto
- Toronto Transit Commission (TTC)

La correspondance additionnelle échangée avec les membres du groupe technique est documentée à l'annexe A-4.

6.2.3.2 Autorité de conservation de Toronto et la région

La Place de l'Ontario est située sur le territoire de la TRCA; pour cette raison, on considère la TRCA comme un organisme d'examen technique essentiel du projet. Dans le cadre de l'examen de cette ÉE, le rôle de la TRCA lorsqu'il s'agit de commenter concerne principalement la gestion des risques liés au rivage du lac Ontario, y compris les possibilités de le restaurer.

On a consulté la TRCA dans le cadre de réunions virtuelles et par courriel (annexe A-4). La TRCA a examiné et commenté les produits livrables importants du processus d'ÉE, comme les critères et le processus d'évaluation, les concepts de design, les études techniques, les mesures et les programmes d'atténuation et de surveillance, le concept recommandé, ainsi que l'ébauche finale du RÉE. Sept réunions virtuelles ont eu lieu avec la TRCA et l'équipe de projet afin de faciliter l'examen et recueillir des commentaires aux jalons clés. La TRCA continuera de s'impliquer auprès de l'équipe de projet jusqu'à la mise en œuvre du projet inclusivement.

6.2.3.3 Autres intervenants

En novembre 2022 et en février 2023, des tables rondes étaient organisées par le ministère pour partager l'information et recueillir des commentaires sur le projet. En novembre 2022, les tables rondes regroupaient des organisations dans les domaines, comme la culture, le tourisme, l'hébergement, l'urbanisme, le milieu universitaire, les organismes gouvernementaux; des défenseurs des intérêts de leurs membres respectifs, de la stabilité économique et de la collaboration sous l'égide du gouvernement. Un survol détaillé de la façon dont le gouvernement voit la Place de l'Ontario a été présenté, ainsi que l'état actuel du site, les propositions des occupants, les activités d'engagement public qui se sont déroulées à ce jour, alors qu'on a également animé une discussion sur les éléments clés des secteurs riverains de « classe mondiale » et les possibilités éventuelles futures pour la Place de l'Ontario.

Les tables rondes qui se sont déroulées en février 2023 étaient axées sur « le patrimoine bâti et l'espace public », ainsi que sur « le tourisme et l'accès au site », alors qu'on y retrouvait des intervenants des associations de quartier locales, ainsi que des secteurs, comme l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, la culture et le tourisme. Une fois de plus, un survol détaillé de la façon dont le gouvernement voit la Place de l'Ontario a été présenté, ainsi que l'état actuel du site, les propositions des occupants, les activités d'engagement public qui se sont déroulées à ce jour, de même que des renseignements additionnels adaptés à ces thèmes que sont « le patrimoine bâti et l'espace public », ainsi que « le tourisme et l'accès au site »

- Parmi les autres intervenants qu'on a consultés dans le cadre du projet, mentionnons :
- Ontario Place for All
- Architectural Conservancy of Ontario
- SwimOP
- Fort York Neighbourhood Association
- Bathurst Quay Neighbourhood Association
- Parkdale Residents Association

Les réunions se sont déroulées tout au long des mois de mars, avril et mai 2023 pour faciliter le partage d'information et recueillir des commentaires sur le réaménagement global de la Place de l'Ontario.

De plus, des présentations ont été données à un comité mixte d'examen du concept du secteur riverain de Toronto et de la Ville de Toronto en juillet 2022 et en mars 2023. La première présentation portait sur « l'identification des enjeux » entourant les travaux du domaine public. L'identification des enjeux est une étape définie du processus d'examen du concept de Waterfront Toronto, qui porte principalement sur le contexte du projet, ainsi que ses grands objectifs en matière de programmes et de durabilité. La présentation du mois de mars a été consacrée à la deuxième ronde d'identification des enjeux du réaménagement de l'ensemble du site.

Au cours du projet, deux présentations ont été données par l'équipe de projet à Aquatic Habitat Toronto (AHT), soit en décembre et en avril 2023. La première présentation portait sur un aperçu des concepts de design de la rive sud, la rive nord et l'anse Brigantine (contraintes et possibilités et intention du concept), alors que la deuxième était consacrée au concept proposé de berme rocheuse.

Enfin, depuis le début de ce processus d'ÉE, des discussions ont eu lieu avec la Place des expositions et Metrolinx. Ces discussions se poursuivent afin de discuter de leur intégration possible au projet.

6.2.4 Consultation et engagement publics

Les consultations et l'engagement publics dans le cadre du projet avaient pour but d'impliquer les résidents de Toronto, ainsi que les gens de partout dans la province dans le processus décisionnel du projet. La consultation avec la population en général consistait, entre autres, à fournir de l'information sur le site Web spécialisé du projet, à émettre des avis (au début de l'étude, avant les événements d'engagement et au moment d'afficher le RÉE) et à tenir trois événements d'engagement virtuels.

6.2.4.1 Avis

Quatre avis ont été présentés pour les activités d'ÉE et ces avis sont résumés au tableau 6-1. Une copie de chaque avis est présentée à l'annexe A.

Tableau 6-1. Avis du projet

Avis	Date de publication	Journal
Avis de début et événement de consultation (événement d'engagement no 1)	16 mars 2022	Toronto Star (anglais)
	19 mars 2022	L'Express (français)
Avis de l'événement d'engagement no 2	Le 12 octobre et le 20 octobre 2022	Toronto Star (anglais)
	Le 15 octobre et le 22 octobre 2022	L'Express (français)
Avis de l'événement d'engagement no 2	Le 11 octobre et le 20 octobre 2022	North Bay Nugget (anglais et français)
	Le 11 octobre et le 20 octobre 2022	Sault Star (anglais et français)
	Le 11 octobre et le 20 octobre 2022	Sudbury Star (anglais et français)
	Le 11 octobre et le 20 octobre 2022	Timmins Daily Press (anglais et français)
Avis de l'événement d'engagement no 3	Le 13 avril et le 20 avril 2023	Toronto Star (anglais)

Avis	Date de publication	Journal
	Le 15 avril et le 22 avril 2023	L'Express (français)
	Le 13 avril et le 20 avril 2023	North Bay Nugget (anglais et français)
	Le 13 avril et le 20 avril 2023	Sault Star (anglais et français)
	Le 13 avril et le 20 avril 2023	Sudbury Star (anglais et français)
	Le 13 avril et le 20 avril 2023	Timmins Daily Press (anglais et français)
Avis de fin d'activité	Le 4 juillet 2023	Toronto Star (anglais)
	Le 8 juillet 2023	L'Express (français)
	Le 4 juillet 2023	North Bay Nugget (anglais et français)
	Le 4 juillet 2023	Sault Star (anglais et français)
	Le 4 juillet 2023	Sudbury Star (anglais et français)
	Le 4 juillet 2023	Timmins Daily Press (anglais et français)

L'avis de fin d'activité a également été affiché sur le registre environnemental de l'Ontario.

6.2.4.2 Site Web du projet

Un site Web exclusif au projet a été élaboré et son lancement a eu lieu en février 2022 pour présenter au public, aux communautés autochtones et aux intervenants de l'information générale sur le projet, des mises à jour du projet, de l'information sur les possibilités de participation, ainsi que les documents en lien avec le projet. Le site Web comportait également un formulaire que les utilisateurs devaient signer pour être informés continuellement des mises à jour du projet (comme les avis sur les événements d'engagement à venir). Le site Web, engageontarioplac.ca, comportait de l'information consacrée spécifiquement aux sujets suivants :

- Processus d'ÉE de portée générale de catégorie C
- Processus de conception du domaine public incluant le design conceptuel et le design préliminaire
- Historique du site et patrimoine
- Enquêtes environnementales du site, travaux d'entretien du site et réparations en cours

Des salles de participation publique virtuelle (SPPV) ont été lancées sur le site Web du projet pour chacun des trois événements d'engagement consacrés spécifiquement à l'ÉE et ces salles ont été déplacées dans la bibliothèque de documents du site Web une fois la période de commentaires terminée. Ainsi, les documents restaient accessibles tout au long du projet; cependant, il n'était plus possible d'exprimer des commentaires de manière officielle. Le matériel de présentation des événements virtuels en direct et les rapports sommaires de l'atelier sont présentés dans la bibliothèque des documents.

D'autres renseignements pertinents disponibles dans la bibliothèque des documents comprenaient l'ébauche d'évaluation d'impact sur le patrimoine afin de recueillir des commentaires du public, le Plan de conservation stratégique de la Place de l'Ontario, ainsi que le rapport de C et D d'entretien du site de catégorie B (IO 2022).

6.2.4.3 Événement d'engagement no 1

En avril 2022, le premier événement de participation publique (événement de participation no 1) avait lieu pour recueillir des commentaires, des idées et des préférences en lien avec les espaces du domaine public à la Place de l'Ontario. L'événement comportait deux possibilités permettant au public de s'exprimer, incluant une SPPV et un atelier virtuel en direct sur la vision du design du domaine public. L'événement a fait l'objet de publicité dans les courriels envoyés aux personnes inscrites sur la liste des personnes-ressources principales du projet, sur le site Web du projet, sur LinkedIn et Twitter, ainsi que dans des journaux (Toronto Star, L'Express) (annexe A-2).

La SPPV a été lancée le 12 avril 2022 sur le site à l'adresse engageontarioplace.ca et comportait huit stations virtuelles présentant une introduction générale du projet, un aperçu du processus d'ÉE de portée générale, ainsi qu'un aperçu des conditions, des possibilités et des contraintes sur le site. L'utilisateur avait la possibilité de visiter chaque station pour obtenir des renseignements détaillés et pouvait exprimer ses commentaires sur des formulaires prévus à cet effet. La période de commentaires s'étendait du 12 avril au 11 mai 2022.

L'atelier de visualisation virtuel en direct du concept du domaine public s'est déroulé pendant deux heures le 12 avril 2022. La séance de visualisation a permis aux participants déjà enregistrés d'apprendre à connaître les espaces du domaine public à la Place de l'Ontario, ainsi que le processus de conception et de partager des idées sur le sujet. Les participants étaient répartis en petits groupes avec animateur, alors qu'on leur posait une série de questions pour faire la lumière sur les commentaires de ce qu'on apprécie le plus sur la Place de l'Ontario et pour connaître leurs idées et leurs préoccupations en ce qui concerne l'espace public de l'avenir. Les participants ont exprimé leurs commentaires verbalement ou en utilisant la fonction de clavardage.

6.2.4.4 Événement d'engagement no 2

L'événement d'engagement no 2 consistait en un engagement virtuel en direct et une 'SPPV 2.0'. Cet événement avait pour but de consulter les gens sur l'ébauche des critères d'appréciation de l'ÉE et sur les concepts de design du domaine public.

Le lancement de la SPPV 2.0 s'est déroulé le 25 octobre 2022 sur le site à l'adresse engageontarioplace.ca/virtual/. Un courriel a été envoyé aux gens inscrits sur la liste des personnes-ressources du projet et, le même jour, un message a été publié sur la page LinkedIn et sur le compte Twitter d'IO pour informer les intervenants, les communautés autochtones et le public que la SPPV était offerte en direct et qu'on pouvait soumettre des commentaires. Cette plate-forme a donné un aperçu de la vision de réaménagement de la Place de l'Ontario, ainsi que du processus d'ÉE de portée générale et de conception. On y a partagé de l'information clé sur le projet en plus de recueillir les commentaires des gens sur l'ébauche des critères d'appréciation de l'ÉE et sur les concepts de design du domaine public. La SPPV comportait huit stations virtuelles, incluant des formulaires de commentaires reliés à trois des stations. La période de commentaires s'étendait du 25 octobre au 18 novembre 2022; cependant, les commentaires soumis jusqu'au 21 novembre 2022 étaient acceptés.

Le 27 octobre 2022, un événement d'engagement virtuel en direct s'est déroulé pendant deux heures sur Zoom. Un courriel a été envoyé aux gens inscrits sur la liste des personnes-ressources du projet et, le 6 octobre 2022, un message a été publié sur la page LinkedIn et sur le compte Twitter d'IO pour informer les intervenants, les communautés autochtones et le public de l'événement prochain et leur présenter un lien afin qu'ils puissent s'enregistrer. Des messages ont également été publiés sur la page LinkedIn et sur le fil Twitter du MI pour annoncer l'événement en direct le 6 octobre et le 25 octobre 2022. La séance avait pour but de présenter aux participants un aperçu et des mises à jour sur le volet du réaménagement de la Place de l'Ontario dirigé par le gouvernement et de partager des idées et favoriser les réactions au sujet des concepts de design du domaine public. Un aperçu du projet de réaménagement et du contexte des travaux dirigés par le gouvernement, ainsi que du processus intégré d'ÉE et de conception a été présenté.

Le tout a été suivi d'un atelier consacré aux concepts de design comprenant trois séances en petits groupes pour favoriser les réactions concernant les concepts de design pour chacune des cinq zones.

6.2.4.5 Événement d'engagement no 3

L'événement d'engagement no 3 consistait en un engagement virtuel en direct et une 'SPPV 3.0'. Cet événement avait pour but de consulter les gens sur le concept recommandé pour le domaine public afin de peaufiner le concept et confirmer celui qu'on préférerait.

Le lancement de la SPPV 3.0 s'est déroulé le 27 avril 2023 sur le site à l'adresse engageontarioplace.ca/virtual/. Un courriel a été envoyé aux gens inscrits sur la liste des personnes-ressources du projet et, le même jour, un message a été publié sur la page LinkedIn et sur le compte Twitter d'IO pour informer les intervenants, les communautés autochtones et le public que la SPPV était offerte en direct et qu'on pouvait soumettre des commentaires. Cette plate-forme a donné un aperçu de la vision de réaménagement de la Place de l'Ontario, ainsi que du processus d'ÉE de portée générale et de conception. On y expliquait également le processus d'évaluation du concept de design qu'on avait entrepris en plus de présenter un résumé des évaluations des concepts de design. Sur la plate-forme, on demandait les réactions sur le concept recommandé pour chaque zone et au sujet du concept global alors que toutes les zones étaient réunies. La SPPV comportait cinq stations virtuelles, incluant des formulaires de commentaires reliés à deux des stations. La période de commentaires s'étendait du 27 avril au 19 mai 2023.

Le 27 avril 2023, un événement d'engagement virtuel en direct s'est déroulé pendant deux heures sur Zoom. Un courriel a été envoyé aux gens inscrits sur la liste des personnes-ressources du projet et un message a été publié sur la page LinkedIn et sur le compte Twitter d'IO pour informer les communautés autochtones, les intervenants et le public de l'événement prochain et leur présenter un lien afin qu'ils puissent s'enregistrer. Des messages ont également été publiés sur la page LinkedIn et sur le fil Twitter du MI pour annoncer l'événement en direct. La séance avait pour but de présenter aux participants un aperçu et des mises à jour sur le volet du réaménagement de la Place de l'Ontario dirigé par le gouvernement et de partager le concept recommandé du domaine public en plus de favoriser les réactions au sujet du concept. Un bref aperçu du projet de réaménagement, des travaux dirigés par le gouvernement, du processus intégré d'ÉE et de conception, ainsi que du processus entrepris pour évaluer les concepts de design a été présenté. Le tout a été suivi d'une présentation des résultats de l'évaluation des concepts de design pour chaque zone, ainsi que des rendus conceptuels du concept recommandé pour chaque zone. Le concept global recommandé pour le domaine public a été présenté après avoir passé toutes les zones. On a ensuite séparé les participants en petits groupes, alors qu'un animateur et un preneur de notes ont recueilli les commentaires des participants au sujet du concept recommandé. Les participants ont ensuite été avisés que les concepts présentés au cours de l'événement étaient « recommandés » dans le cadre du processus d'ÉE et qu'on allait les peaufiner en fonction des commentaires recueillis au cours de l'événement, s'il y a lieu, pour ainsi confirmer un concept préféré pour le domaine public.

6.2.4.6 Événement d'engagement no 4

Tout au long du processus d'engagement du public, il a été indiqué qu'une quatrième activité de participation devait avoir lieu à l'automne 2023. Bien que cet événement ne soit pas requis dans le cadre du processus d'ÉE, il devait permettre au public, en particulier à quiconque n'avait pas eu l'occasion d'examiner le RÉE provisoire, de recevoir un résumé des commentaires reçus sur le RÉE provisoire et de prendre connaissance des modifications proposées à l'aménagement du domaine public préféré. En outre, cette séance offrait la possibilité de résumer les étapes suivantes, de l'achèvement du processus d'ÉE du projet de catégorie d'ouvrage public jusqu'à la mise en œuvre du projet.

Sur la base des résultats obtenus dans le cadre des autres activités de participation et des commentaires recueillis sur le RÉE provisoire, il a été décidé qu'une activité d'engagement supplémentaire n'était pas nécessaire. Cela s'explique en grande partie par le fait que la prochaine étape du processus d'ÉE de la

catégorie d'ouvrage public est la publication du RÉE final, qui ne prévoit pas la possibilité de recevoir d'autres commentaires. Cependant, il a été considéré qu'il serait utile de fournir un résumé final de ce que nous avons entendu sur le RÉE provisoire et les modifications qui y sont prévues, ainsi que sur le concept du domaine public préféré. Une présentation a été élaborée pour aborder l'activité d'engagement no 4. Cette présentation et le RÉE final ont été publiés simultanément sur le site Web du projet. Maintenant que le RÉE final est publié, le projet peut passer à la phase de mise en œuvre (conception détaillée et construction). Les informations suivantes ont été incluses dans l'activité d'engagement no 4 :

- Aperçu de l'évaluation environnementale
- Aménagement du domaine public préféré
- Impacts potentiels, mesures d'atténuation et plans de suivi
- Ce que nous avons entendu sur le rapport d'étude environnementale provisoire
- Modifications prévues du rapport d'étude environnementale provisoire
- Prochaines étapes

En raison du délai généralement court entre la fin de la période de consultation sur la version provisoire du RÉE et la publication de sa version définitive, il a été décidé qu'une quatrième activité d'engagement ne serait pas bénéfique. La dernière étape du processus d'EE de portée générale est la publication du RÉE définitif, signifiant ainsi que le processus d'EE est achevé. La publication du rapport définitif ne prévoit pas la possibilité de formuler des commentaires, dans la mesure où elle marque la fin du processus d'EE de portée générale et permet au projet de passer à l'étape de la mise en œuvre (conception détaillée et construction, par exemple). C'est pourquoi une quatrième activité d'engagement n'a pas été organisée pour ce projet.

6.2.4.7 Engagement additionnel

Avant le début de l'ÉE, le gouvernement de l'Ontario a tenu d'autres activités d'engagement public pour présenter le réaménagement global de la Place de l'Ontario et offrir aux gens la possibilité de poser des questions générales et y répondre. Ces activités comprenaient :

- Un sondage en ligne qui s'est déroulé entre les mois d'août et octobre 2021
- Deux séances d'information publique qui ont eu lieu le 13 et le 17 octobre 2021
- Une séance d'information technique donnée par IO le 14 décembre 2021

Le sondage en ligne a permis de recueillir des commentaires sur la manière dont les participants se sont vus utilisant une Place de l'Ontario moderne et revitalisée et sur les caractéristiques qui sont importantes à leurs yeux. Les commentaires recueillis lors du sondage ont aidé l'équipe de projet à comprendre ce qui est important pour les Ontariens au moment de réaménager le site.

Lors des séances d'information publique virtuelles en direct qui ont eu lieu en octobre, les participants ont posé des questions et exprimé leurs réflexions sur différents thèmes, incluant l'accès à l'espace libre, les impacts sur l'environnement et le patrimoine, l'abordabilité et l'engagement public.

Lors de la séance d'information technique virtuelle en direct de décembre, les participants en ont appris davantage sur la préparation du site, le processus technique et les possibilités de consultation publique pour le projet de réaménagement de la Place de l'Ontario. Les participants ont eu alors l'occasion de poser les questions de l'équipe de projet. Les participants ont pu exprimer leurs commentaires grâce aux fonctions d'enquête intégrées, à l'option de clavardage et lors d'une période de Q et R. Au cours de cette séance, on a également recueilli de l'information sur les préférences publiques en matière de consultation.

La plupart des répondants ont affirmé qu'ils préfèrent la consultation et la participation par voie numérique et qu'ils préfèrent que le partage d'information se déroule par l'entremise du site Web du projet.

6.3 Résumé de la consultation

On a reçu les réactions et les commentaires du public, des intervenants et de la communauté autochtone tout au long de la consultation du processus d'ÉE. L'annexe A-3 présente les commentaires pertinents qu'on a recueillis :

6.3.1 Réactions de la communauté autochtone

Les voix autochtones de plusieurs Premières nations et organismes autochtones se sont manifestées tout au long de la conception du domaine public de la Place de l'Ontario et du processus d'évaluation environnementale. Ces voix témoignaient de la diversité des cultures, des expériences vécues, du savoir traditionnel, du niveau d'éducation et des intérêts; elles ont toutes contribué par leurs points de vue uniques au projet. Néanmoins, tous les participants avaient ceci en commun, soit la valeur que représente la Place de l'Ontario de par son emplacement privilégié au bord du lac et les liens qu'elle présente avec la terre et la nature qu'elle offre d'emblée. Voici quelques-unes des suggestions qu'on a exprimées au cours des séances d'engagement afin qu'on en tienne compte au cours du processus de conception du domaine public :

- Utiliser des arbres et des espèces végétales indigènes qui serviront de base lors de la plantation
- Travailler avec et non contre la nature, par exemple, en créant une zone humide sur une terre déjà inondée
- Utiliser des plantes et des mollusques pour éliminer les toxines contenues dans l'eau (comme les lotus)
- Cultiver des plantes indigènes importantes aux yeux des Autochtones
- Remplacer les surfaces imperméables par un matériau perméable, dans la mesure du possible
- Accroître les espaces verts pour ainsi créer de nouveaux habitats pour la faune
- Créer des espaces qu'on pourrait utiliser pour la tenue de rassemblements, de cérémonies et/ou d'événements autochtones
- Offrir des sentiers multimodaux accessibles
- Laisser l'espace pour le monde naturel
- Diversité linguistique; incluant les langues autochtones
- Inclure les enseignements et le symbolisme de la ceinture wampum
- Narration (création d'histoires, établissement de liens avec la terre, savoir et enseignements traditionnels)
- Panneaux d'interprétation sur des sujets, comme les pratiques traditionnelles, l'histoire et la culture
- Une célébration des motifs ou des langues autochtones (ou les deux) dans les éléments du concept

Des recommandations ont également été partagées sur la façon dont ces éléments pourraient être intégrés au concept du domaine public de la Place de l'Ontario. Par exemple, on a proposé de placer un rocher indigène monumental au pont d'entrée comme une pierre de Rosette moderne sur lequel on pourrait inscrire un message de bienvenue dans différentes langues autochtones. On a également suggéré

que le pont de la marina devienne un « pont d'accueil » pour ainsi représenter le « rapprochement » des cultures, des peuples et de la nature. On pourrait également intégrer l'éducation et l'environnement à la grandeur du site sous forme de visites d'interprétation autoguidées effectuées à pied.

De plus, les communautés autochtones ont désigné les journées importantes suivantes dont on doit tenir compte pour l'éducation et les programmes autochtones du domaine public sur place.

- Janvier : Cérémonie des Haudenosaunee au milieu de l'hiver
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau
- 5 mai : Journée de la robe rouge
- Juin : Mois national de l'histoire autochtone
- 21 juin : Journée nationale des peuples autochtones (solstice d'été)
- 30 septembre : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- Novembre : Mois de l'éducation des Autochtones
- Novembre (première semaine) : Semaine de reconnaissance des traités
- 7 novembre : Journée internationale des Inuits
- 8 novembre : Journée nationale des anciens combattants autochtones
- 16 novembre : Journée Louis Riel (Ontario)
- 21 décembre : Solstice d'hiver

D'autres cérémonies, événements et possibilités ont également été proposés par les communautés et les organisations autochtones dans le cadre des programmes offerts dans les espaces du domaine public à la Place de l'Ontario. Ces idées de programmation et de concept sont exploitées par l'équipe de conception pour déterminer les nœuds possibles servant à la conservation des lieux (c'est-à-dire les éléments physiques ou les lieux de programmation pouvant servir de lieux de rassemblement et de zones de destination) qu'on doit inclure dans le concept du domaine public. La considération sur la manière d'intégrer des suggestions spécifiques en matière de conception et de programmes pour confirmer les possibilités de maintien des lieux autochtones déborde du design conceptuel et, par conséquent, de la portée de l'ÉE. On continuera d'explorer ces idées après le processus d'ÉE dans le cadre de la phase de conception détaillée du concept du domaine public.

Les suggestions intéressantes, comme l'augmentation des espaces verts et la création de nouveaux habitats pour la faune, le remplacement des surfaces imperméables par un matériau perméable, la création d'espaces pouvant servir aux rassemblements ou aux événements, etc., ont été utilisées pour élaborer les concepts de design du domaine public.

Ces conseils de design ont été partagés avec les communautés et les organisations autochtones. Des commentaires ont été recueillis quant aux aspects appréciés ou non et aux éléments manquants, ainsi que des recommandations. Les principaux commentaires recueillis auprès des communautés autochtones au sujet des concepts de design A et B pour chaque zone sont résumés au tableau 6-2.

L'annexe A-4 comprend les commentaires officiels formulés par la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island tout au long de l'ÉE de catégorie C.

Tableau 6-2. Principaux commentaires exprimés par les communautés autochtones au sujet des concepts de design

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 1 : Bord de l'eau	Préférence générale pour le concept B. Préférence pour un concept plus naturel et plus vert avec augmentation de l'habitat faunique.	Pris en compte pour choisir le design recommandé et confirmer un design préféré pour le public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Le concept B présente davantage de zones où il est possible de faire pousser des fleurs, des herbes sacrées et d'autres plantes, incluant un endroit potentiel pour y faire pousser des cèdres (qui sont capables de retenir la terre et d'améliorer les conditions permettant d'empêcher les inondations et l'érosion).	Pris en compte au moment de peaufiner le concept et de déterminer le concept préféré. Sera également pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Les marches sur la rive sud qu'on retrouve dans le concept A ne sont pas accessibles à tous les âges, et ce, peu importe le degré d'habileté.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Les marches [sur la rive sud] représentent un endroit formidable où l'on peut s'asseoir et interagir avec l'eau ou apprécier celle-ci.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Une combinaison des deux options a été proposée.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Les pierres du concept A sont trop travaillées et ne semblent pas naturelles.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 1 : Bord de l'eau	S'assurer que le concept résiste à l'érosion du lac.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Préoccupations liées à l'accès public au rivage et aux mesures visant à empêcher les gens de jeter des déchets et à prévenir l'accumulation de déchets, ainsi que pour assurer une utilisation responsable de cet accès.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public. Il s'agit là également d'une considération future en matière de conception détaillée (c'est-à-dire l'exploitation et l'entretien).
Zone 2 : Marina	Préférence pour le concept A en raison de la superficie plus grande d'espaces verts et des zones de rassemblement.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 2 : Marina	Les utilisations commerciales ne constituent pas une priorité.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 2 : Marina	Des aires de pique-nique publiques, des parcs ouverts et des zones situées à l'ombre intéressaient grandement les communautés qui préféraient un concept plus familial.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préférence générale pour le concept B en raison de la superficie plus grande d'espaces verts pour les animaux.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Les îlots de zones humides favorisent l'entretien du territoire et des espèces qu'on y trouve.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 3 : Anse Brigantine	La division et la séparation des espaces dans le concept A n'ont pas été favorisées par certains, mais elles se sont révélées attrayantes pour d'autres.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Suggestion de trouver un artiste autochtone qui reproduira sur la promenade un animal vivant dans les bois ou un concept floral.	Sera pris davantage en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	La disposition du concept B est plus puissante du point de vue symbolique.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 3 : Anse Brigantine	La promenade peut nuire à la faune environnante. La promenade entraînera également d'autres problèmes, comme des espèces envahissantes et des déchets.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public. La promenade a été déplacée vers le rivage afin de perturber moins l'habitat aquatique. Le rivage naturalisé sera également conservé.
Zone 4 : Terre ferme	Préférence générale pour le concept B, parce qu'il présente des zones humides et davantage de verdure.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 4 : Terre ferme	Préférence pour les avantages écologiques des zones humides du concept B plutôt que pour la plage prévue dans le concept A.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 4 : Terre ferme	Le concept B présente un concept floral plus naturel et plus coulant.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 4 : Terre ferme	La zone humide du concept B peut ne pas être capable de résister à une circulation piétonne intense qu'on prévoit au niveau de la porte d'entrée centrale.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 4 : Terre ferme	On suggère d'enlever la promenade qui traverse la zone humide pour ne pas perturber la faune et l'écosystème délicat.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 4 : Terre ferme	L'exploration de pavés perméables pour atténuer les eaux de ruissellement serait préférée.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public. Sera pris davantage en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Il est possible d'explorer le recours à des jardins de pollinisateurs sur les toitures ou ailleurs.	Sera pris davantage en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	Une certaine préférence pour le concept A en raison de la flexibilité de l'espace et une certaine préférence pour une combinaison des deux concepts.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 5 : Forum	On favorisait les éléments du concept A présentant de l'eau et en raison de sa polyvalence, peu importe la saison.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 5 : Forum	On favorisait les éléments du concept B qui comprenaient les différentes zones réservées aux activités sportives.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 5 : Forum	On suggère de répartir les petites zones d'activités à la grandeur du site plutôt que de les concentrer à l'intérieur de cette zone.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 5 : Forum	Faire en sorte que les zones d'activités et les pelouses soient équitables pour tous les sports et les genres.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.
Zone 5 : Forum	On suggère d'ajouter quelques-unes des zones d'activités sportives au concept A.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 5 : Forum	En faveur d'un concept plus naturalisé.	Pris en compte pour choisir le concept recommandé et confirmer un concept préféré pour le public.

Les communautés autochtones se sont également vues offrir la possibilité d'examiner l'ébauche des critères d'ÉE et de formuler des commentaires ou des suggestions dans le but d'améliorer l'évaluation des possibilités éventuelles de tenir compte des idées et des principes autochtones.

Après avoir utilisé les critères d'évaluation pour évaluer les concepts de design et choisir un concept recommandé pour le domaine public, les communautés autochtones se sont vues offrir la possibilité d'examiner et de commenter le concept recommandé. Ce commentaire est résumé au tableau 6-3, alors qu'on l'a utilisé pour peaufiner le concept et identifier un concept préféré pour le domaine public.

Tableau 6-3. Réactions de la communauté autochtone face au concept recommandé

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 1 : Bord de l'eau	La signalisation de sécurité le long des allées et des promenades entourant le bord de l'eau est importante.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Intégrer des caméras pour des raisons de sécurité.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Préoccupations en ce qui concerne l'espace dont bénéficieront les arbres à l'intérieur de la terrasse de pierres et à savoir si cet espace suffira pour leur permettre de pousser et de grandir.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Préoccupations quant à l'impact sur la qualité de l'eau et sur l'habitat aquatique.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance.
Zone 1 : Bord de l'eau	On suggère d'explorer les façons de réutiliser certains des matériaux afin de créer pour les crustacés des habitats plus éloignés du rivage pour s'efforcer ainsi d'améliorer la qualité de l'eau dans une zone précise (c'est-à-dire dans une zone de baignade désignée).	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Intégrer des caméras pour des raisons de sécurité.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	On a besoin de clarifier les attentes en ce qui concerne le pavillon culturel.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Concevoir des sentiers accessibles qui conviennent aux gens à mobilité réduite. Les bicyclettes et les trottinettes devraient bénéficier d'une piste qui leur est propre.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Représente des cultures, des ethnies et des aliments différents.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	La signalisation de sécurité le long des allées et des promenades entourant le bord de l'eau est importante.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	Caméras pour des raisons de sécurité.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupations quant à l'impact que la mise à l'eau des bateaux peut avoir sur l'habitat faunique dans l'anse Brigantine.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupations liées aux espèces envahissantes.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupations en ce qui concerne l'entretien, les opérations et la gouvernance.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupations en ce qui concerne l'impact de la plage sur la faune et sur l'habitat faunique.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance.
Zone 3 : Anse Brigantine	Soutien pour l'accès à l'eau; cependant, la priorité réside dans la fonction de l'espace et dans l'implication de la faune.	Pris en compte au moment de peaufiner le concept et de confirmer un concept préféré.
Zone 3 : Anse Brigantine	Approbation du retrait de la promenade du milieu de l'anse.	Pris en compte au moment de peaufiner le concept et de confirmer un concept préféré.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupation quant à l'effet que les fontaines peuvent avoir sur la faune et sur les espèces aquatiques.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance. Le type/design de la fontaine sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	Approbation de l'ouverture de la nouvelle voie navigable menant à l'anse Brigantine.	Pris en compte au moment de peaufiner le concept et de confirmer un concept préféré.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupations quant à l'impact que l'ouverture de la nouvelle voie navigable peut avoir sur l'habitat aquatique.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance.
Zone 3 : Anse Brigantine	Explorer les plantations indigènes historiques.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Intégrer des caméras pour des raisons de sécurité.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 4 : Terre ferme	Améliorer les liaisons et les entrées menant à la Place de l'Ontario.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance.
Zone 4 : Terre ferme	Préoccupations en ce qui concerne le pavage imperméable et le ruissellement dans les lacs.	Pris en compte au moment de peaufiner le concept et de confirmer un concept préféré. Le concept préféré consiste, entre autres, à minimiser les surfaces imperméables et à intégrer des écobaissières pour gérer l'eau de pluie.
Zone 4 : Terre ferme	Préoccupations en ce qui concerne la pollution lumineuse autour des aires de stationnement.	Sera pris en compte au moment d'élaborer des mesures d'atténuation et des plans de surveillance. La quantité et le type d'éclairage seront pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Intégrer des possibilités d'apprendre à connaître le ciel nocturne et les constellations, ainsi que le lien qu'elles entretiennent avec les légendes.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	Comment procédera-t-on pour accéder aux espaces réservés aux événements et pour les gérer.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	Intégrer des caméras pour des raisons de sécurité.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	On suggère d'intégrer des jardins à l'intérieur de jardinières mobiles.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	On pourrait explorer la possibilité d'insérer des mottes de gazon ou des monticules dans le concept de la fontaine.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	On suggère de créer un bassin artificiel où la tête du serpent pourrait surplomber le monticule pour assurer ainsi un niveau d'eau uniforme.	Cet aspect sera pris en compte lors de la conception détaillée.

6.3.2 Réactions du groupe technique

Les membres des parties qui ont pris part au groupe technique ont exprimé des commentaires sur l'ébauche des critères d'évaluation utilisés pour évaluer les designs conceptuels, facilitant ainsi la solution recommandée qu'on a choisie. La ville de Toronto, la SEPO et la TTC se sont exprimés par courriel et on a ensuite tenu compte de ces commentaires au moment de revoir le tableau des critères d'évaluation, le cas échéant. Lors de la réunion d'avril 2023, on a également exprimé des commentaires sur le concept recommandé pour le domaine public, contribuant ainsi à confirmer un concept préféré et à en tenir davantage compte au cours de l'étape de conception détaillée. La SEPO et Waterfront Toronto ont exprimé des commentaires additionnels par courriel. La SEPO a présenté des commentaires sur l'exploitation et l'entretien du site. Waterfront Toronto a commenté le concept de chaque zone et demande qu'on clarifie différents éléments du concept. Les commentaires reçus et les réponses correspondantes formulées par l'équipe du projet sont présentés à l'annexe A-4.

6.3.3 Commentaires de la TRCA

La TRCA a répondu à l'avis de début des travaux en décrivant ses rôles d'organisme commentateur reconnu en vertu de la *Loi sur l'ÉE*.

Dans sa réponse, la TRCA a également demandé qu'on aborde les impacts et les possibilités en ce qui concerne les aspects suivants dans le cadre de l'ÉE et dans le concept préféré du domaine public :

- Inondations, érosion ou instabilité des talus
- Formes du relief existant, caractéristiques et fonctions
- Habitat et fonctions aquatiques et terrestres, incluant la connectivité
- Propriétés et ressources patrimoniales de la TRCA
- Pratiques exemplaires en matière de gestion environnementale qui favorisent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements
- Avantages pour la communauté et le domaine public

Tout au long du processus d'ÉE, la TRCA s'est exprimée sur l'ébauche des critères d'évaluation et sur les résultats préliminaires de l'ÉE pour chaque zone en ce qui concerne la gestion des risques associés au rivage du lac Ontario (annexe A-4). La TRCA examinera l'ébauche du RÉE au cours de la période de commentaires de 60 jours. La TRCA a aussi exprimé des suggestions et des commentaires sur la faisabilité technique des travaux sur le rivage pour l'ensemble du concept. Le tableau 6-4 résume les réunions qui ont impliqué la TRCA et les principaux commentaires qu'on y a partagés. L'annexe A-4 présente les commentaires additionnels recueillis par courriel auprès de la TRCA et les réponses correspondantes de l'équipe de projet.

Tableau 6-4. Résumé des réunions de la TRCA

Numéro de la réunion	Date	Sujets abordés	Commentaires importants	Façon dont le commentaire a été intégré
1	14 juin 2022	Présentation du projet et de l'équipe du projet	La restauration du rivage sur place est très importante.	On en tient compte lors de l'élaboration des concepts de design et de l'ébauche des critères d'évaluation.
2	17 août 2022	Élaboration des concepts de design et des idées de design du domaine public	- L'établissement de liens entre les lagons intérieurs et le reste du lac peut : - Créer un risque d'attirer des espèces envahissantes - Entraîner une dilution - Provoquer un changement sur le plan biologique - Créer un conflit entre les habitats d'eau chaude et d'eau froide - Les lagons d'eau internes qui entourent les îles sont des pêcheries dont l'eau est de tiède à froide, ce qui est important le long du secteur riverain de Toronto. - Tous les rivages autour du site peuvent être verts.	On en tient compte lors de l'élaboration des concepts de design et de l'ébauche des critères d'évaluation.
3	19 juillet 2022	Concepts de design à jour du domaine public et ébauche des critères d'évaluation	- La gestion des eaux pluviales et la gestion des inondations devraient se trouver sur des lignes différentes dans les critères d'évaluation - Tenir compte de la restauration de l'habitat et des travaux effectués sur le rivage à la grandeur du site. - Explorer des façons de s'occuper des zones où l'eau est stagnante ou présente une mauvaise qualité.	Pris en compte au moment de peaufiner les critères d'évaluation et les concepts de design.
4	19 septembre 2022	Rapport d'évaluation des dangers sur les côtes (plan du rivage)	Il est possible de restaurer l'habitat et de créer un habitat autour des rivages.	Pris en compte au moment de peaufiner les critères d'évaluation et les concepts de design.
5	30 novembre 2022	Élaboration du concept du domaine public	Les zones humides flottantes peuvent ne pas être bénéfiques ou réalisables dans l'anse Brigantine, alors qu'elles présentent des coûts d'entretien.	Pris en compte au moment d'évaluer les concepts de design.

Numéro de la réunion	Date	Sujets abordés	Commentaires importants	Façon dont le commentaire a été intégré
6	31 janvier 2022	Résultats de l'évaluation préliminaire et concept (s) préliminaires préférés	▪ Les zones humides flottantes ne procurent généralement pas d'habitat aquatique, puisque les espèces aquatiques préfèrent les plantes qui sont retenues au lit du cours d'eau ou au rivage. Les zones humides rattachées présentent également des coûts d'entretien moins élevés. ▪ Des étapes additionnelles en matière de surveillance sont nécessaires pour empêcher la contamination de l'eau au moment de construire le stationnement souterrain. ▪ Les entrées menant au stationnement devraient être protégées contre les inondations en tenant compte à la fois du niveau des crues du lac Ontario (plus une revanche minimale de 0,3 m), des risques d'érosion du rivage du lac Ontario et des risques associés à une plage dynamique sur le rivage du lac Ontario, le cas échéant.	On en a tenu compte au moment de peaufiner l'évaluation et de choisir un concept préféré et d'élaborer les mesures d'atténuation.
7	29 mars 2023	Concept recommandé	Assurer des marges de recul appropriées par rapport aux dangers présents sur les côtes.	Doit faire l'objet d'une enquête plus poussée, ce qu'on a déterminé lors de la conception détaillée.

6.3.4 Réactions additionnelles des intervenants

Les principaux thèmes pertinents pour le domaine public qui ont été abordés lors des discussions en table ronde de novembre 2022 comprenaient :

- Accès et stationnement : les participants ont souligné les barrières actuelles à l'accès des véhicules le long du boulevard Lakeshore, ce qui empêchait les visiteurs de l'extérieur de la ville d'assister facilement aux événements et aux programmes sur la Place de l'Ontario, alors qu'on a réitéré le besoin de soulager la congestion, les options en matière de transports et une solution pour le stationnement.
- Possibilités de collaboration : les participants s'intéressaient activement aux possibilités futures sur le plan des arts, ainsi qu'aux possibilités de programmes culturels et autres de nature communautaire sur la Place de l'Ontario.

Les commentaires au sujet de l'accès et du stationnement ont été pris en compte, au moment d'élaborer le concept et de choisir une alternative recommandée et l'alternative préférée en matière de stationnement. Les possibilités de programmes seront prises de nouveau en compte lors de la conception détaillée.

- Les principaux thèmes qui sont ressortis des tables rondes de février 2023 comprenaient :
- L'accès au site et à l'eau pendant la construction
- Les impacts prévus sur l'environnement attribuables au réaménagement de la Place de l'Ontario
- Les futurs plans du complexe des pavillons
- L'utilisation future de l'espace du domaine public pour les programmes payés

Alors que les réunions qui impliquaient Ontario Place for All, le conservatoire architectural de l'Ontario, SwimOP, ainsi que les associations de résidents et de quartiers comportaient des discussions portant sur l'ensemble du réaménagement de la Place de l'Ontario (non seulement le domaine public), la plupart des commentaires recueillis concernent les aménagements des occupants et ne concernent, par conséquent, pas cette ÉE. D'autres préoccupations qui ont été exprimées, par exemple, les échéanciers et les impacts des travaux de construction sur l'accès au site, seront déterminées au cours de la conception détaillée et avant la construction.

Lors de la réunion du comité d'examen du concept impliquant Waterfront Toronto et la ville de Toronto qui avait lieu en juillet 2022, les commentaires détaillés suivants ont été exprimés :

Il est recommandé d'assurer un accès public à la fois généreux, fiable et continu à la grandeur du site et le long du bord de l'eau.

- Prévoir les aspects suivants pour assurer le succès du domaine public :
 - Soutenir les programmes qui concernent, par exemple, les cafés, les kiosques et les toilettes.
 - Intégrer la biodiversité au concept de l'aménagement paysager.
 - La protection contre les rayons du soleil, le vent et la pluie afin de permettre une utilisation douze mois par année.
 - Une stratégie clairement définie et robuste en matière de services en ce qui concerne la vente au détail et les programmes d'événements de manière à ne pas nuire à la circulation publique.
 - Maximiser l'aménagement paysager vivant et la réussite du parc Trillium.

- Tenir compte des possibilités liées à la baignade

L'équipe de conception a intégré ces commentaires à son approche, alors qu'on élaborait les concepts de design et qu'on peaufinait le design du domaine public. Les commentaires en lien avec le domaine public qu'on a recueillis auprès du comité d'examen du concept réalisé en mars 2023 comprenaient :

- Un soutien marqué au concept du domaine public pour l'île de l'Est
- S'assurer que le forum permet d'accommoder un vaste éventail d'utilisations actives tout en offrant le cadre écologique nécessaire et les commodités favorisant des rassemblements passifs et d'autres utilisations.
- Fournir davantage d'information sur la stratégie de restauration de la Cinésphère, des pavillons et de la marina.
- Fournir davantage d'information sur la stratégie maritime et un quai pour les bateaux-taxis.
- Assurer un lien efficace entre la future station sur la ligne Ontario et le site en plus de maximiser les liaisons du transport en commun et limiter le stationnement.
- Mettre en œuvre une stratégie durable et à long terme en matière de stationnement
- Envisager des stratégies dans le but d'améliorer la connectivité est-ouest entre les deux îles
- Fournir davantage d'information sur la perte et le gain nets de l'habitat écologique tout au long du processus d'aménagement
- Concerné par l'impact sur l'environnement et en matière de carbone incorporé du garage de stationnement souterrain proposé
- Déterminer des stratégies de réutilisation des matériaux et des artéfacts dans le nouveau concept.

Ces commentaires seront pris de nouveau en compte lors de la conception détaillée.

Les commentaires recueillis auprès d'AHT comprenaient les préoccupations portant sur l'entretien de la zone humide flottante et sur sa destruction par les oies. AHT acceptait également, de façon générale, la mise en place de la berme rocheuse et suggérait qu'on étende l'habitat aquatique sur la rive nord. Ces commentaires ont été pris en compte au fur et à mesure de la conception.

Un résumé des réunions impliquant d'autres intervenants est présenté à l'annexe 4-4.

6.3.5 Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 1

En tout, 478 utilisateurs ont visité les stations virtuelles de la SPPV et 83 commentaires ont été recueillis grâce à la plate-forme. Parmi les gens qui ont assisté à l'événement en direct, on comptait 130 membres du grand public. Parmi les commentaires recueillis lors de l'événement virtuel en direct et de la SPPV, les participants s'intéressaient généralement davantage ou étaient plus préoccupés par les sujets dont on présente le résumé au tableau 6-5.

Tableau 6-5. Résumé des commentaires de l'événement d'engagement 1

Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Assurer un accès libre et sans la moindre restriction au parc, incluant le rivage, et ce, douze mois par année.	Pris en compte au moment d'évaluer les concepts de design du domaine public

Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Préserver les espaces verts et les arbres indigènes qui se trouvent déjà sur place et augmenter les espèces indigènes pour l'habitat lors du réaménagement.	Ce commentaire a été pris en compte au moment d'élaborer les concepts de design du domaine public et d'ébaucher les critères d'évaluation.
Protéger la faune, incluant les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et les espèces aquatiques.	Ce commentaire a été pris en compte au moment d'élaborer les concepts de design du domaine public et d'ébaucher les critères d'évaluation.
S'assurer qu'il existe des liens entre les sentiers à la grandeur de la Place de l'Ontario (pour faciliter la marche).	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Permet de « s'évader » de la ville.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Intégrer la durabilité et des solutions aux changements climatiques (comme des mesures pour atténuer les inondations).	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public et les critères d'évaluation préliminaires
Limiter les places de stationnement et les éléments inertes dans le paysage.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Prioriser l'aspect esthétique – augmenter les éléments naturels et limiter le nombre d'édifices et le béton.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Inclure des activités récréatives.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Préserver l'historique du site et assurer la conservation du patrimoine.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Intégrer une certaine diversité (rendre hommage à la culture autochtone)	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Inclure des éléments favorisant l'accessibilité.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.
Intégrer des attraits culturels (art public et programmation).	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public et de nouveau au cours de l'étape de conception détaillée
Intégrer à la stratégie maritime de Waterfront Toronto.	Pris en compte au moment d'élaborer les concepts du domaine public.

Lors de l'atelier virtuel en direct, les principaux thèmes qui sont ressortis étaient représentés visuellement au moyen d'une illustration dessinée par un interprète visuel. La figure 6-1 présente le résultat de cet exercice.

Figure 6-1. Illustration des commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 1



Les commentaires recueillis lors de cet événement ont été utilisés pour élaborer les alternatives à l'élaboration d'un concept pour le domaine public. Après l'événement, des rapports sommaires ont été préparés pour la SPPV et pour l'atelier virtuel en direct respectivement afin de documenter les détails de l'événement et les commentaires recueillis (annexe A-3). Le [Rapport sommaire de l'atelier de visualisation du 12 avril 2022](#) (Gouvernement de l'Ontario 2022a) est disponible sur le site Web du projet et à l'annexe A.

6.3.6 Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 2

En tout 861 utilisateurs ont participé à la SPPV 2.0 et celle-ci a suscité 694 commentaires. Plus de 240 participants ont assisté à l'événement en direct. Le tableau 6-6 présente un aperçu des commentaires, des intérêts et des préoccupations exprimées par le public en lien avec les concepts de design du domaine public, l'ébauche des critères d'évaluation, ainsi que le projet en général lors de l'événement virtuel en direct et par l'entremise de la SPPV 2.0.

Tableau 6-6. Résumé des commentaires de l'événement d'engagement 2

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 1 : Bord de l'eau	Maximiser les zones naturelles	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Augmenter l'accès à l'eau pour y pratiquer la baignade, le kayak, la planche à rame et d'autres activités du genre, et ce, en toute sécurité et dans les zones où les embarcations à moteur sont interdites.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Intégrer des éléments, comme des places à l'ombre et des installations pour pique-nique, un éclairage la nuit et des dispositifs de sécurité (téléphonique d'urgence).	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public. Doit être pris de nouveau en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Donner accès à des aliments sains et des postes de ravitaillement en eau.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Offrir des places de stationnement et un service de location de bicyclettes à des taux raisonnables.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Intégrer des possibilités de loisirs pour les jeunes (planchodrome).	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Inclure des accommodements en matière d'accessibilité.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Concept permettant un accès 12 mois par année, en toute saison.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Préférence générale pour le concept B (pieux plantés) et une certaine préférence pour le concept A (belvédères de pierres); d'autres préfèrent une combinaison des deux.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 2 : Marina	Offrir différentes options abordables en matière d'aliments et de boissons.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Approbation générale d'activités commerciales et la présence de vendeurs (mais des options à la fois fiables et abordables, gestion adéquate des déchets, vendeurs locaux).	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Étendre les aires naturelles à cette zone – rendre l'espace « vert »	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Prévoir un service de location et d'entreposage de canots, de kayaks, de bicyclettes	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Inclure un système d'orientation amélioré	Doit être pris de nouveau en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Protéger les zones de baignade des bateaux, des émanations et du bruit attribuables aux moteurs	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Intégrer des arbres et des plantes indigènes	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Prévoir des places assises à l'ombre pendant le jour et éclairées la nuit	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Intégrer des pratiques durables (énergie renouvelable)	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Intégrer la culture autochtone	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Inclure des œuvres d'art et des divertissements locaux.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
		ensuite un concept préféré pour le domaine public. Doit être pris de nouveau en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Aménager des abreuvoirs et des toilettes.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Maximiser l'accès public.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Assurer l'accès à l'eau pour pratiquer le kayak, le canot et la voile	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Préférence générale pour le concept A (marina du parc)	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Inclure des accommodements en matière d'accessibilité.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Créer un habitat faunique, des zones humides et des zones vertes agrémentées d'arbres et de végétation indigènes	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Étendre les espaces naturels, les espaces verts et la couverture arborée	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Assurer l'accès à l'eau pour pratiquer la baignade, la planche à rame et les bateaux-cygnes	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	La qualité de l'eau, la circulation et la gestion sont importantes.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 3 : Anse Brigantine	Bon emplacement pour les toilettes et l'aire de jeux	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Intégrer un système d'orientation à la grandeur de la zone	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Approbation générale de la promenade flottante	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Prévoir un accès douze mois par année	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Créer des aires ou des structures de jeux innovatrices (utiliser des matériaux naturels et favoriser des jeux innovateurs et de type exploratoire) pour les enfants appartenant à des groupes d'âges différents	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Inclure des possibilités d'apprendre à connaître et d'observer les animaux	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préférence générale pour le concept B (zones humides et nature) et pour l'intégration de possibilités d'activités récréatives passives et de jeux pour enfants	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Réduire le nombre de terrains de stationnement et de routes et transformer les actuelles zones pavées en zones vertes – un stationnement souterrain est idéal	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Augmenter ou améliorer les options et l'efficacité du transport en commun	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 4 : Terre ferme	Améliorer les liaisons et les infrastructures pour les cyclistes (incluant des supports à bicyclettes, des services de location et un service de partage des bicyclettes)	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Offrir des possibilités de loisirs (comme le volleyball de plage, des terrains de balle, le soccer, la balle-molle, le patin à roues alignées, la planche à roulettes, le patinage au cours des mois d'hiver)	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Élargir les allées piétonnes et améliorer la liaison avec les endroits accessibles à pied depuis la Place des expositions	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Inclure des bancs, des places à l'ombre et des occasions de pique-nique	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Prioriser l'accessibilité	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Points d'entrée dans l'eau pour la baignade, le kayak, la planche à rame, les embarcations non motorisées, etc.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Inclure des programmes et des éléments pour la saison hivernale (comme des endroits pour s'y réchauffer)	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public. Doit être pris de nouveau en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Intégrer un concept durable et un système d'énergie renouvelable	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 4 : Terre ferme	Légère préférence pour l'option B (porte d'entrée verte, mais plusieurs favorisent également l'option A (zone urbaine et active) et possiblement une combinaison des deux options	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 5 : Forum	Intégrer des possibilités de loisirs pour tous les âges (planche à roulettes, patin à roues alignées), les niveaux d'habileté et les genres	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Des commodités sont nécessaires près de la zone de loisirs (toilettes, vestiaires, points de vente d'aliments et de boissons, sièges)	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Approbation générale de la notion de patinoire ou de piste glacée	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Réduire l'étendue des surfaces pavées	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Augmenter la superficie des espaces verts et des zones naturelles entourant la zone	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Prévoir un espace flexible que différentes personnes peuvent utiliser, entre autres pour des événements communautaires, des programmes, des activités artistiques, des divertissements, etc.	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Le concept doit offrir des possibilités d'activités sportives et de loisirs	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Envisager des activités saisonnières et douze mois par année	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Inclure les possibilités à caractère éducatif	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 5 : Forum	Préférence générale pour le concept B (Centre de sports et de loisirs), mais certains commentaires sont en faveur d'un système hybride	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Ébauche des critères d'évaluation	Intégrer des technologies durables et des éléments innovateurs	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Ébauche des critères d'évaluation	Protéger et rehausser les espaces accessibles	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Ébauche des critères d'évaluation	Intégrer le point de vue des Autochtones	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Généralités	Favoriser des espaces publics ouverts plutôt qu'une utilisation privée moyennant le versement d'un frais	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Généralités	Augmenter la superficie de la zone naturalisée et réduire la superficie pavée	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Généralités	Préserver les utilisations actuelles de la Place de l'Ontario dans la nouvelle vision	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Généralités	Inclure une combinaison d'espace naturalisé et de loisirs	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Généralités	Réduire le nombre de places de stationnement en surface et augmenter l'efficacité du transport en commun	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.
Généralités	Créer un concept adapté à tous les âges et les niveaux d'habileté	Pris en compte au moment de préciser les critères d'évaluation environnementale (ÉE) et d'identifier un concept recommandé et ensuite un concept préféré pour le domaine public.

Un grand nombre de commentaires additionnels ont été exprimés au sujet des aménagements dirigés par les occupants. La *Loi sur les évaluations environnementales* régit les développements du secteur public (dirigés par le gouvernement) et fournit des exigences pour le processus d'évaluation environnementale. Ainsi, les développements du secteur privé (aménagements dirigés par les occupants) ne sont pas assujettis à l'ÉE. Ces aménagements ne font pas partie du processus de conception du domaine public, de sorte que l'équipe d'ÉE et l'équipe de conception du domaine public n'en ont pas tenu compte; cependant, ces concepts ont été soumis à l'examen du promoteur concerné.

Les commentaires recueillis au cours de cet événement ont permis de peaufiner les critères d'ÉE et d'élaborer les concepts préliminaires préférés pour le domaine public. L'annexe A-3 présente des rapports sommaires d'événement comportant les commentaires recueillis dans le cadre de la SPPV 2.0, ainsi qu'un résumé des commentaires exprimé lors de l'événement en direct. Le [rapport sommaire de l'atelier sur les concepts de design du 27 octobre 2022](#) (Bespoke 2022) est également disponible sur le site Web du projet.

6.3.7 Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 3

265 participants ont assisté au troisième événement virtuel en direct. 238 commentaires ont été recueillis dans le cadre de la SPPV 3.0. Le tableau 6-7 présente un aperçu des 'likes', des préoccupations et des suggestions formulés par les participants en lien avec le concept recommandé pour le domaine public dans le cadre de l'événement virtuel en direct et de la SPPV 3.0.

Les commentaires concernant les aspects patrimoniaux ont également été sollicités dans le cadre du processus de consultation publique de l'ÉE. Bien que peu de commentaires spécifiques au patrimoine aient été formulés, les domaines suivants de préoccupation concernant le plan général de réaménagement ont été relevés et sont pertinents pour les attributs patrimoniaux de la propriété :

- L'enlèvement des arbres ;
- Les vues sur le lac seront limitées et obstruées par les grandes installations construites, notamment les structures de Therme, Live Nation et le CSO ;
- Les canoës et les kayaks risquent de ne pas pouvoir accéder aux zones situées sous les ponts ;
- Aucune mention ou considération de « l'étang derrière la scène Budweiser » ;
- Introduction d'espèces végétales non indigènes envahissantes ;
- Fréquence accrue des inondations en raison du changement climatique.

Les recommandations relatives aux caractéristiques patrimoniales de la propriété sont les suivantes :

- Voies cyclables interreliées sur l'ensemble de la Place de l'Ontario ;
- Préserver le couvert végétal existant et les arbres matures ;
- Créer plus d'espaces avec vue sur le lac ;
- Aménager des sentiers pédestres ;
- Plus d'éléments emblématiques, d'architecture ou d'art ;
- Des lieux de rassemblement et de pow-wow ;

- Intégrer des programmes éducatifs sur l'ensemble du site, par exemple au sud du Forum et sous les pavillons.

De plus amples informations sur la consultation publique et les commentaires relatifs à l'ÉE figurent dans le rapport sommaire sur l'événement d'engagement no 3. L'Association des architectes paysagistes de l'Ontario a également réagi au RÉE provisoire, soulevant des préoccupations d'ordre patrimonial concernant le réaménagement et citant, en particulier, la nécessité d'adopter une approche holistique en ce qui concerne la conservation des immeubles et du paysage, ainsi qu'une approche intégrée de l'aménagement paysager sur l'ensemble du site. Les commentaires recueillis ont contribué à l'élaboration des recommandations issues de l'ÉIP et ont également été pris en compte dans les mesures d'atténuation de l'aménagement.

Tableau 6-7. Commentaires au sujet de l'événement d'engagement no 3 Résumé

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 1 : Bord de l'eau	Approbation générale de l'accès au rivage et aménagement de marches en pierres/sièges le long du secteur riverain.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Intégrer davantage de végétation verte.	Une végétation accrue a été intégrée dans les différentes zones prévues dans le concept préféré. Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Forte réponse qui préconise l'augmentation du nombre de plantes indigènes et d'arbres matures, en particulier à proximité du rivage.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 1 : Bord de l'eau	Réduire l'utilisation du béton et envisager le recours à d'autres matériaux écologiques.	Type en pierres, alors que l'allure sera définie de manière détaillée dans le concept. L'effet des vagues et l'érosion du rivage doivent être atténués dans cette zone. De grosses pierres assureraient cette protection tout en augmentant la superficie accessible au public.
Zone 1 : Bord de l'eau	Préoccupations en ce qui concerne la sécurité qui sont associées aux places assises et aux marches sur les roches. Les préoccupations concernent le danger de trébuchement en raison de l'eau au cours des mois plus chauds de l'été et de la glace au cours des mois d'hiver.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée. Des éléments de sécurité, comme des mains courantes, seront prévus dans le concept détaillé.
Zone 1 : Bord de l'eau	Préoccupation en ce qui concerne l'accessibilité liée aux places assises et aux marches sur les roches.	La section 5 contient plus de détails sur le concept préféré; cependant, il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. Les belvédères de pierres font l'objet d'une étude plus poussée en ce qui a trait à la sécurité et à l'accessibilité. Des sentiers accessibles seront aménagés dans cette zone, mais tous les niveaux de pierres ne peuvent être totalement accessibles à tous.
Zone 1 : Bord de l'eau	Améliorer la qualité de l'eau et prévoir un espace pour la baignade.	En raison de l'effet des vagues, la baignade dans cette zone présente un risque. On y trouve un espace limité pour aménager sur l'île de l'Est une plage qui se prêterait à la baignade. En ce qui concerne la Place de l'Ontario dans son ensemble, on propose pour l'île de l'Ouest une vaste plage accessible pouvant servir à la baignade.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 1 : Bord de l'eau	Préoccupation liée aux déchets en raison de la présence de gens près du bord de l'eau.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Approbation générale de l'espace destiné à accueillir de nouveaux vendeurs - on devrait prioriser les petites entreprises et les entreprises locales.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Assurer l'accès public aux quais de la marina permettant de monter en kayak ou en canot.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée. La marina est publiquement accessible aux personnes à pied, assises, etc, et permet aux bateaux d'accoster.
Zone 2 : Marina	Réponse positive globale à l'ajout d'espaces commerciaux et de vente au détail.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public.
Zone 2 : Marina	Les chaînes de restauration sont interdites à l'intérieur des espaces de vente au détail.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Réception positive des éléments nocturnes, en particulier la bande d'éclairage intégrée. S'assurer qu'on tient compte de la pollution lumineuse dans le concept, en particulier avec l'élément du concept d'éclairage iconique.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 2 : Marina	Envisager une plantation dans l'eau, ce qui profiterait à la qualité de l'eau en plus de minimiser l'effet des vagues.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	Accueil positif de l'étendue d'eau connectée qui permet de pratiquer des activités récréatives dans l'eau. On s'entend généralement pour interdire la zone aux embarcations à moteur.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public.
Zone 3 : Anse Brigantine	Inclure des plantes indigènes le long du bord de l'eau et créer un habitat pour les espèces indigènes.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 3 : Anse Brigantine	Envisager de nouveau l'aménagement de promenades flottantes.	La TRCA et les communautés autochtones n'étaient pas en faveur de promenades flottantes, puisqu'elles occupent beaucoup d'espace dans l'eau et peuvent perturber l'habitat aquatique. Les promenades flottantes limiteraient également la possibilité de se déplacer en canot et en kayak dans l'anse.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupation liée au fait que la plage est trop petite et peut devenir surpeuplée.	On y trouve un espace limité pour aménager une plage sur l'île de l'Est. En ce qui concerne la Place de l'Ontario dans son ensemble, on propose pour l'île de l'Ouest une vaste plage accessible qui conviendrait davantage pour accueillir le grand nombre de personnes qu'on prévoit.
Zone 3 : Anse Brigantine	S'assurer de prévoir des installations de jeux au grand air à l'intention des enfants.	Des installations de jeux pour enfants au grand air sont prévues dans le concept préféré. Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 3 : Anse Brigantine	Envisager la possibilité de pratiquer le patinage. Prévoir un service de location de patins en hiver et de location d'articles pour pratiquer des loisirs sur l'eau en été.	La patinoire a été retirée pour des raisons de logistique et en raison des coûts d'exploitation et d'entretien. On pourrait envisager d'aménager une patinoire temporaire lors d'un événement particulier.
Zone 3 : Anse Brigantine	Préoccupation liée à l'emplacement des fontaines à l'intérieur de l'anse. S'assurer que leur emplacement facilite la circulation sur l'eau à des fins récréatives et pour les bateaux-taxis. S'assurer que l'eau projetée par les fontaines n'empêche pas les utilisations récréatives sur l'eau.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Préoccupations liées à la promenade flottante en lien avec la sécurité et les saisons.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Préoccupation liée à la possibilité que les conteneurs d'expédition puissent servir d'espace commercial en hiver.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
		sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Prioriser la marche, la bicyclette, le transport public abordable aux dépens du stationnement. Faire en sorte que la visite du parc par ces moyens soit plus intéressante qu'en voiture.	Le concept préféré comprend un centre de transport en commun en améliorant les liaisons avec la ligne GO. Cet aspect est décrit en détail dans la section 5 et sera élaboré davantage dans le concept détaillé. Les liaisons pour cyclistes et piétons en direction et à la grandeur du site sont également améliorées.
Zone 4 : Terre ferme	Inclure la prise en compte pour la planification future des événements qui font présentement appel à l'actuel terrain de stationnement pour la tenue d'événements. Cela comprend, par exemple, des activités de financement, des marathons des triathlons et d'autres genres de courses.	Le concept préféré pour la partie continentale comprend une place qui pourrait servir à la tenue d'événements. Le forum comporte également un espace destiné à la tenue d'événements.
Zone 4 : Terre ferme	Inclure un service de chargement de véhicules électriques et un stationnement pour bicyclettes dans les plans de stationnement.	Le stationnement pour bicyclettes peut faire partie du concept préféré, alors qu'il fera l'objet d'un développement plus poussé lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Inclure davantage d'espace pour les patios, les aires de restauration et les espaces de vente au détail.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Prévoir des possibilités d'installer des œuvres d'art.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 4 : Terre ferme	Préoccupations liées à la circulation accrue le long du boulevard Lake Shore et dans les quartiers voisins, tels Parkdale.	Le résumé de l'étude d'impact sur la circulation est présenté à l'annexe E et des efforts additionnels dans le but d'aborder la circulation seront entrepris dans le cadre de l'application de développement, qui déborde de l'ÉE.
Zone 4 : Terre ferme	Préoccupations liées à la circulation sur le site et à la congestion des terrains de stationnement.	Le stationnement est décrit plus en détail dans la section 5.4.5.1.1. La conception de la circulation est prise en compte et le résumé de l'étude d'impact sur la circulation est présenté à l'annexe E. Des efforts additionnels dans le but d'aborder la circulation seront

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
		entrepris dans le cadre de l'application de développement, qui déborde de l'ÉE.
Stationnement	On a consacré trop d'espace au stationnement.	La section 5.4.5.1.1 présente une discussion consacrée au stationnement et une justification de la taille du terrain de stationnement.
Stationnement	Concevoir le stationnement de manière à ce qu'il soit le plus petit possible plutôt que de prévoir le nombre de places en période de pointe.	La section 5.4.5.1.1 présente une discussion consacrée au stationnement et une justification de la taille du terrain de stationnement.
Stationnement	Préoccupations liées à l'impact du stationnement sur l'environnement et sur les changements climatiques.	Voir dans les sections 5.4.2.1 et 5.4.5.1.1 une discussion de l'impact des modes de transport et du stationnement.
CSO	La structure proposée du CSO a considérablement réduit l'empreinte par rapport à l'édifice actuel; préoccupations relatives à l'impact sur la dotation et la qualité des expositions.	Comprendra des pavillons et la Cinésphère, alors que l'évaluation d'alternatives tenait compte des exigences en matière de programmation du CSO.
CSO	Préoccupation liée au fait que l'édifice du CSO cache le coup d'œil.	Les coups d'œil ont été pris en compte au moment d'évaluer les alternatives pour le CSO. Voir la section 4.3.6.
Zone 5 : Forum	Accueil positif des sentiers en terrains boisés.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public.
Zone 5 : Forum	Accueil positif des éléments nocturnes. S'assurer de tenir compte de la pollution lumineuse dans le concept.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	Envisager la possibilité de réintégrer dans le concept l'option qui consiste à aménager une patinoire au-dessus de la zone de la fontaine.	La patinoire a été retirée pour des raisons de logistique et en raison des coûts d'exploitation et d'entretien. On pourrait envisager d'aménager une patinoire temporaire lors d'un événement particulier.
Zone 5 : Forum	Prévoir des places à l'ombre.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Zone 5 : Forum	Inclure des aménagements à faible impact (AFI), comme un pavage perméable et des écobaisnières.	Un pavage perméable et des écobaisnières sont prévus dans le concept préféré, mais les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.

Sujet (zone)	Résumé du commentaire publics	Façon dont le commentaire a été intégré
Zone 5 : Forum	Inclure un stationnement pour bicyclettes.	Le stationnement pour bicyclettes peut faire partie du concept préféré, alors qu'il fera l'objet d'un développement plus poussé lors de la conception détaillée.
Concept global	Approbation générale des espaces verts et naturalisés, ainsi que des espaces publics polyvalents.	Utilisé afin de confirmer le concept préféré pour le domaine public.
Concept global	Assurer la protection contre les inondations.	Les inondations sont abordées dans le concept préféré, incluant une augmentation de la hauteur du rivage. Les mesures d'atténuation des inondations sont également décrites en détail dans la section 5.4.1.7.
Concept global	Prévoir un accès aux toilettes publiques douze mois par année.	Les toilettes sont prévues dans le concept préféré. Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Concept global	L'accès libre aux espaces verts représente l'élément le plus apprécié du concept On souhaite encore plus d'espaces verts simples, ouverts et reliés à la nature.	Une végétation accrue a été intégrée aux différentes zones dans le concept préféré, alors que ce concept au grand complet représente une zone accessible au public. Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Concept global	L'espace de jeux des enfants est un élément grandement apprécié du concept.	Il contribue à confirmer le concept préféré.
Concept global	Le désir d'éléments à caractère récréatif, comme le tennis, le patinage, les jeux collectifs et la location de kayaks.	Il s'agit là d'un design conceptuel (environ 30 %), alors que les détails seront définis lors de la conception détaillée. La suggestion sera reportée pour être prise en compte lors de la conception détaillée.
Concept global	Désir d'un accès accru à des plages où il est possible de se baigner.	Un nombre limité d'emplacements convenant à la natation existent sur l'île de l'Est. Dans le cadre du réaménagement global de la Place de l'Ontario, une plage où le public peut se baigner sera prévue sur l'île de l'Ouest.

On a également reçu des commentaires portant sur les aménagements occupés par des locataires et sur le déplacement du CSO vers la Place de l'Ontario. Lors de l'examen et de la synthèse de la SPPV, on a éliminé ces commentaires pour ne pas en tenir compte dans cette ÉE, puisqu'ils ne relèvent pas de l'ÉE et du processus de conception du domaine public. La *Loi sur l'évaluation environnementale* s'applique aux aménagements du service public (c'est-à-dire sous l'égide du gouvernement) et présente les exigences du processus d'ÉE. Ainsi, les aménagements du secteur privé (c'est-à-dire les locataires) ne sont pas concernés par l'ÉE et les commentaires en lien avec ces activités ne sont pas compris dans le processus d'ÉE. L'équipe d'ÉE a partagé avec les promoteurs les commentaires en lien avec les aménagements des locataires afin qu'ils puissent en tenir compte. Les commentaires exprimés concernant la décision de déplacer le CSO vers la Place de l'Ontario ne sont également pas pertinents et n'ont pas été pris en compte dans cette ÉE. Comme l'autorise l'ÉE de portée générale de Travaux publics (TP), cette décision (qualifiée également « d'alternatives à ») de déplacer le CSO vers la Place de l'Ontario a été rendue dans le cadre d'une décision que le gouvernement a prise en dehors du processus d'ÉE.

Les commentaires recueillis au cours de cet événement ont permis de peaufiner le concept selon le cas ou de confirmer un concept préféré pour le domaine public. L'annexe A-3 présente des rapports sommaires d'événement comportant les commentaires recueillis dans le cadre de la SPPV 3.0, ainsi qu'un résumé des commentaires exprimé lors de l'événement en direct.

6.3.1 Commentaires au sujet de la version provisoire du RÉE

Au total, 55 commentaires ont été recueillis auprès du public, des intervenants, des organismes techniques et des communautés autochtones au cours de la période de consultation publique de 60 jours sur le RÉE provisoire. Le tableau 6-8 présente un résumé des questions courantes soulevées par le public et qui relèvent de la portée de l'ÉE de catégorie C. Le tableau 6-9 résume les commentaires reçus des intervenants et des organismes techniques, et le tableau 6-10 résume les principaux commentaires reçus des communautés autochtones au cours de la période de consultation de l'ébauche du RÉE provisoire. Des réunions ont également été organisées avec la Première Nation des Mississaugas de Credit, les Six Nations de Grand River et la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island tout au long des mois de juillet et d'août 2023 pour discuter du RÉE provisoire (voir l'annexe A-4 pour un résumé des réunions).

D'autres questions communes ont été soulevées et ne relèvent pas de la portée de la présente ÉE. Le tableau 6-11 comprend les commentaires ne relevant pas de la portée de la présente ÉE ainsi que les réponses de l'équipe de projet.

L'annexe A-6 présente un exemplaire de tous les commentaires reçus du public, des intervenants, des organismes techniques et de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island (sur demande), ainsi que les réponses correspondantes de l'équipe de projet.

Tableau 6-8. Questions courantes sur le RÉE provisoire

Commentaire ou question	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
Il ne faut pas augmenter le nombre de places de stationnement, mais plutôt encourager des modes de déplacement plus durables.	Le stationnement est nécessaire pour permettre à tous les modes de transport d'accéder au site et d'accueillir des visiteurs de tous âges et de toutes capacités provenant de l'ensemble de la province. Sur les lieux de la Place de l'Ontario, 1 301 espaces de stationnement sont actuellement prévus pour répondre aux besoins actuels. Bien qu'il soit proposé de doubler le nombre de places de stationnement par rapport à la situation actuelle, la structure de stationnement proposée n'est conçue que pour accueillir jusqu'à 10 % des visiteurs arrivant sur le site en voiture personnelle pendant les périodes de pointe. La plupart des autres visiteurs devraient s'y rendre par des modes de transport durables, notamment les transports en commun, le vélo et la marche. L'augmentation de l'offre de stationnement est donc considérée comme modeste par rapport au nombre de visiteurs attendus sur le site tout au long de l'année pour les utilisations proposées. La solution de stationnement proposée n'est qu'un élément d'une approche multimodale des transports. Le réaménagement envisagé prévoit également des améliorations significatives des installations de transport actif — telles que l'extension et la modernisation des installations pour piétons et cyclistes le long du sentier Martin Goodman, l'extension du sentier William G. Davis et un nouveau sentier polyvalent au bord de l'eau — et soutient une plus grande intégration avec le réseau de transport en commun plus étendu, en garantissant la création d'un centre de mobilité et d'une connexion au dernier kilomètre avec la future station de la ligne Ontario. Un certain nombre de mesures incitatives et éducatives de gestion de la demande de transport sont également proposées afin de réduire la dépendance à l'égard des déplacements en véhicule à occupation unique et d'encourager les modes de déplacement durables vers le site. On s'attend à ce que le réaménagement de la Place de l'Ontario entraîne un virage important vers des modes de transport plus durables par rapport à la situation actuelle, étant donné que d'importantes améliorations en matière de transport en commun et de transport actif sont prévues dans le secteur.	Section 5.4.2.1 et 5.4.5

Commentaire ou question	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
Je me soucie des incidences négatives sur les arbres, les espèces en péril, les oiseaux migrants et l'habitat de la faune et de la flore.	Les impacts environnementaux potentiels, les mesures d'atténuation et les effets environnementaux nets décrits dans le RÉE pour le réaménagement proposé du domaine public ont pris en considération des éléments tels que la faune et l'habitat de la faune, les espèces en péril, les oiseaux migrants et l'habitat aquatique. Les éléments du patrimoine naturel seront aussi peu perturbés que possible et les possibilités d'améliorer les éléments existants ou de constituer de nouveaux habitats pour la faune et la flore sont étudiées dans le cadre des travaux de conception en cours. Des améliorations sont envisagées pour Brigantine Cove afin d'améliorer la qualité de l'eau et les conditions de l'habitat dans cette zone. Les améliorations apportées au rivage de l'île de l'Est permettront de stabiliser et de verdir ces bordures et d'améliorer les conditions de l'habitat aquatique. Au minimum, le réaménagement prévoit le remplacement des arbres enlevés lors de la construction et l'augmentation à long terme du couvert végétal sur le site. L'équipe du projet travaille activement avec ses partenaires de la ville, les agences concernées et les communautés autochtones sur les possibilités d'accroître le nombre d'arbres préservés. Une stratégie de plantation sera élaborée au cours de la conception détaillée sur la base des meilleures pratiques utilisées au parc Trillium. Elle garantira la plantation d'arbres de tailles, d'âges et d'espèces variés, compte tenu des conditions uniques du site. La stratégie de plantation pour le site sera soutenue par un engagement avec les communautés autochtones afin d'identifier les espèces indigènes qui se développeront naturellement sur le site pour les générations futures. Ces engagements sont étayés dans les plans de surveillance des travaux de construction et de l'exploitation, dans le RÉE provisoire et serviront à orienter la phase de conception détaillée qui suit le processus d'EE. Les activités de réaménagement amélioreront à terme l'habitat de la faune dans l'empreinte du projet en augmentant la quantité et le type de végétation (c'est-à-dire la végétation indigène) par rapport aux conditions existantes et en incluant des arbres et des arbustes de différentes hauteurs pour créer un couvert végétal diversifié en faveur d'une gamme variée d'espèces fauniques.	Section 5.4.1

Commentaire ou question	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
La décision de relocaliser le Centre des sciences de l'Ontario à la Place de l'Ontario faisait-elle partie du processus d'EE de catégorie C ?	La décision de relocaliser le Centre des sciences de l'Ontario (CSO) à la Place de l'Ontario fait suite à l'évaluation de diverses options pour l'entreprise dans le cadre de l'évaluation environnementale de catégorie d'ouvrage public de portée générale de 2012. On entend par options les différentes solutions qui peuvent être envisagées pour résoudre un problème ou saisir une occasion. Les solutions, par exemple, peuvent aller de l'inaction (maintien de la situation actuelle) à la construction d'une nouvelle installation. Le cadre de l'évaluation environnementale de la catégorie d'ouvrage public reconnaît que pour la plupart des projets de travaux publics, cette étape intervient dans le cadre d'un autre processus de planification ou de prise de décision politique et permet donc que cette étape se déroule en dehors du processus d'EE. C'est le cas pour le CSO, et la décision de le relocaliser à la Place de l'Ontario a été prise indépendamment du processus d'EE, dans le cadre d'un autre processus décisionnel du gouvernement. Conformément à l'EE de portée générale, toute utilisation future du CSO actuel n'est pas considérée comme faisant partie du processus d'EE de portée générale quant aux terrains du domaine public. Cela sera pris en considération en fonction de la décision future concernant le CSO actuel.	Section 2.1.3 et 4.1.6
Pourquoi le Centre des sciences de l'Ontario (CSO) proposé est-il plus petit que l'installation actuelle ?	Le nouveau CSO à la Place de l'Ontario sera plus petit et plus moderne, ce qui permettra de réaliser des économies au niveau de l'entretien et de l'exploitation. Le CSO actuel occupe environ 560 000 pieds carrés ; cependant, l'espace d'exposition permanente n'occupe que 20 % de la surface de plancher nette. Le nouveau CSO à la Place de l'Ontario aura une superficie d'environ 275 000 pieds carrés, y compris une nouvelle partie continentale d'environ 200 000 pieds carrés, les pavillons de 75 000 pieds carrés et la Ciné sphère. La nouvelle installation prévue comportera 10 000 pieds carrés d'espace d'exposition permanent de plus que l'installation actuelle.	Section 4.1.6
Recommandations concernant la matérialité, l'éclairage, les sièges, la programmation et les opérations.	La matérialité spécifique des surfaces sera déterminée lors de la conception détaillée, mais le design conceptuel privilégié (voir la section 5.1 du REE provisoire) accroît néanmoins la quantité de surfaces perméables par rapport aux conditions existantes. L'éclairage, les sièges, le fonctionnement du parc et la programmation (c'est-à-dire les festivals et les événements) seront déterminés lors de la conception détaillée et les commentaires du public seront pris en compte à ce moment-là.	s.o. – conception détaillée
Augmentation des espaces verts et des surfaces perméables.	Le design privilégié propose d'accroître la végétation par rapport aux conditions existantes. Il s'agit notamment de multiplier les espaces verts à l'intérieur de Brigantine Cove, du Forum et sur la partie continentale, en remplaçant une grande partie des surfaces pavées actuelles par des matériaux perméables.	Section 5.1
Garantir des possibilités de loisirs et d'autres activités.	Le design privilégié prévoit des espaces modulables à l'intérieur du Forum et sur la partie continentale, qui permettront d'organiser toute une gamme d'activités. Une zone ludique pour les enfants est proposée à Brigantine Cove afin d'offrir des possibilités de jeu à différents groupes d'âge. Le design privilégié comprend également des sentiers polyvalents continus sur l'ensemble du site pour la marche, la course à pied, le vélo et le patin à roulettes, avec des connexions améliorées à Exhibition Place et au sentier Martin Goodman existant.	Section 5.1

Tableau 6-9. Synthèse des commentaires des intervenants et des organismes techniques sur le RÉE provisoir

Groupe ou organisme	Commentaire	Réponses de l'équipe de projet
MEPNP	Commentaires sur les aspects techniques du RÉE provisoire concernant les aspects environnementaux, notamment les émissions atmosphériques, les eaux superficielles, les eaux souterraines, la gestion des eaux pluviales et la protection des sources.	Le texte et les références ont été mis à jour dans le RÉE final, le cas échéant.
MACM	Commentaires sur les aspects techniques du RÉE provisoire concernant le patrimoine culturel et les ressources du patrimoine culturel.	Le texte et les références ont été mis à jour dans le RÉE final, le cas échéant.
TRCA	Commentaires sur les aspects techniques du RÉE provisoire concernant les rôles et responsabilités de la TRCA, les risques associés au rivage et les mesures de protection connexes.	Le texte et les références ont été mis à jour dans le RÉE final, le cas échéant.

Groupe ou organisme	Commentaire	Réponses de l'équipe de projet
Association des architectes paysagistes de l'Ontario (AAPO)	▪ L'AAPO reconnaît la nécessité de moderniser la Place de l'Ontario, ce qui devrait se concrétiser tout en continuant à protéger et à intégrer le patrimoine culturel et naturel du site. ▪ Préoccupations concernant la protection du patrimoine, les dimensions, les formes, le stationnement et l'accès.	En ce qui concerne la protection du patrimoine, un plan de conservation stratégique a été préparé pour la Place de l'Ontario. Conformément aux directives du plan de conservation stratégique et aux Normes et lignes directrices pour la conservation des biens provinciaux à valeur patrimoniale, une étude d'impact sur le patrimoine a également été préparée pour évaluer l'impact potentiel des activités de réaménagement sur les attributs du patrimoine culturel, et pour proposer des mesures d'atténuation afin de réduire l'impact sur la valeur du patrimoine culturel de la Place de l'Ontario (comme indiqué à la section 3.3.4 du RÉE provisoire). En outre, la section 5.4.4 du RÉE provisoire identifie les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et les effets nets du réaménagement du domaine public sur le patrimoine bâti et culturel de la Place de l'Ontario. En ce qui concerne le stationnement et l'accès, veuillez vous reporter à la section 5.4.5.1 du RÉE provisoire. Le stationnement est nécessaire pour permettre à tous les modes de transport d'accéder au site et d'accueillir des visiteurs de tous âges et de toutes capacités provenant de l'ensemble de la province. Bien qu'il soit proposé de doubler le nombre de places de stationnement par rapport à la situation actuelle, la structure de stationnement proposée n'est conçue que pour accueillir jusqu'à 10 % des visiteurs arrivant sur le site en voiture personnelle pendant les périodes de pointe. La plupart des autres visiteurs devraient s'y rendre par des modes de transport durables, notamment les transports en commun, le vélo et la marche. L'augmentation de l'offre de stationnement est donc considérée comme modeste par rapport au nombre de visiteurs attendus sur le site tout au long de l'année pour les utilisations proposées. La solution de stationnement proposée n'est qu'un élément d'une approche multimodale des transports. Le réaménagement proposé prévoit également des améliorations significatives des installations de transport actif et soutient une meilleure intégration avec le réseau de transport en commun plus large, en protégeant un centre de mobilité et une liaison sur le dernier kilomètre avec la future station de la ligne Ontario.

Groupe ou organisme	Commentaire	Réponses de l'équipe de projet
Ontario Place For All	▪ L'impact du stationnement souterrain n'a pas été correctement évalué conformément aux procédures requises par la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i>. ▪ L'impact de la proposition de déplacer le Centre scientifique de l'Ontario n'a pas été correctement évalué conformément aux procédures requises par la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i>.	Comme l'exigent l'évaluation environnementale de portée générale de catégorie d'ouvrage public et la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i>, nous avons procédé à une évaluation comparative d'autres méthodes d'aménagement du stationnement. Nous avons établi des critères de conception tenant compte d'un aménagement de stationnement souterrain dans une proportion approchant les 30 %, ce qui est typique d'un processus de planification, comme le processus d'ÉE de portée générale. Nous avons pris en considération le fait que des travaux de construction seraient en cours dans le secteur pour le Centre des sciences de l'Ontario (CSO), la Place de l'Ontario et l'entrée du centre de transport en commun, ce qui réduit en partie le niveau d'impact. Nous avons pris en compte tous les aspects environnementaux, comme l'exige la Loi sur les évaluations environnementales, dans l'évaluation des alternatives. Nous avons procédé ainsi pour les solutions sur site et hors site, puis pour les solutions en hauteur, en surface et en souterrain. Au cours de la conception détaillée, le stationnement souterrain fera l'objet d'un examen plus approfondi, abordant notamment la manière de minimiser les impacts potentiels sur le lac Ontario, les risques d'inondation et l'intégration du concept dans le CSO et le centre de transport en commun. La section 4.3.5 du RÉE provisoire présente l'évaluation des différentes solutions de stationnement et la section 4.1.5 fournit des informations complémentaires sur le contexte. La décision de relocaliser le CSO à la Place de l'Ontario est une évaluation des « alternatives à l'entreprise » ou simplement des « alternatives » dans le cadre de l'ÉE de portée générale (MI 2012). Voir la section 2.1.3 du RÉE. Conformément à l'ÉE de portée générale, toute utilisation future du CSO actuel n'est pas considérée comme faisant partie du processus d'ÉE de portée générale quant aux terrains du domaine public. Cela sera pris en considération en fonction de la décision future concernant le CSO actuel.

Groupe ou organisme	Commentaire	Réponses de l'équipe de projet
Argonaut Rowing Club	▪ Préoccupations concernant le manque de détails sur la hauteur et les travées des ponts, les obstacles à l'eau tels que les fontaines, les quais et autres obstructions physiques de la voie d'eau. ▪ L'ARC offre son expertise en ce qui concerne les exigences de conception. ▪ L'ÉE de catégorie C doit reconnaître que les utilisations récréatives existantes dans l'empreinte du projet comprennent l'aviron. ▪ Préoccupations concernant l'utilisation de la voie navigable pendant et après la construction.	Nous prenons acte de vos préoccupations concernant l'utilisation continue de la voie navigable. En ce qui concerne certaines de vos préoccupations, la hauteur des ponts existants à la Place de l'Ontario ne sera pas modifiée par rapport aux conditions actuelles. En outre, le concept préféré propose une ouverture du pont-jetée du portail est, assortie d'un pont qui procurera une plus grande surface disponible pour l'aviron et sera d'une hauteur appropriée pour permettre le passage des canots, des kayaks et des avirons. Le chenal entre la partie continentale et les îles ne sera pas rétréci par rapport aux conditions actuelles, à l'exception de la zone où la promenade flottante est proposée au large de la partie continentale. Cette promenade ne dépassera que de quelques mètres et sera située à une distance appropriée du pont du portail central afin de ne pas gêner le passage. Les détails concernant le pont du portail est et le quai seront finalisés au cours du concept final. Veuillez noter que l'aménagement présenté dans le RÉE est uniquement conceptuel (comme c'est généralement le cas dans un processus de planification tel que le processus d'évaluation environnementale). Les détails de conception et les étapes de la construction seront finalisés au cours de la conception détaillée, la phase suivante après l'achèvement du processus d'évaluation environnementale. Nous avons pris connaissance de vos recommandations et de votre demande de rencontre avec l'équipe de conception.

Groupe ou organisme	Commentaire	Réponses de l'équipe de projet
Swim Drink Fish Canada	- Préoccupations quant au fait que les demandes du public concernant l'accès aux eaux n'ont pas été suffisamment prises en compte et évaluées dans le cadre de l'ÉE (la plage de l'île de l'ouest n'entrant pas dans le champ d'application de cette ÉE). - Demande que l'équipe de projet prenne en compte de manière adéquate l'intérêt du public pour des eaux propices à la baignade dans le cadre de ce projet. - Demande que le promoteur réalise une étude détaillée du lac Ontario dans le cadre des travaux actuels afin d'évaluer avec précision l'ensemble des impacts du projet sur le plan d'eau. - Préoccupations quant au fait qu'il n'y a pas suffisamment de données attestant qu'il est possible de se baigner dans l'anse Brigantine. - Envisager d'autres sites de mise à l'eau pour les canoës et les kayaks. - L'ÉE ne démontre pas que l'ensemble des impacts potentiels sur l'eau, les poissons et l'habitat des poissons sur le site a été suffisamment évalué.	Divers intérêts ont été entendus au cours du processus d'ÉE de catégorie C et on s'est efforcé d'équilibrer ces intérêts, parfois opposés. L'équipe de projet a entendu les demandes des communautés des Premières Nations de limiter l'accès à l'eau et au rivage afin de protéger les espèces et les écosystèmes aquatiques. L'accès direct à l'eau pour la baignade est limité dans l'empreinte du projet afin de minimiser les perturbations des espèces et des habitats aquatiques. L'équipe de projet reconnaît que de nombreux membres du public souhaitent que le site offre des possibilités de baignade. Bien qu'elle ne fasse pas partie de la portée de la présente ÉE en raison de la législation, l'île de l'ouest, qui fait aussi l'objet d'un réaménagement dans le cadre du réaménagement global de la Place de l'Ontario, fait tout de même partie du site et sera accessible par des sentiers intégrés au domaine public visé par la présente ÉE. L'île de l'ouest réaménagée comportera une plage publique entièrement libre permettant de s'y baigner. Des fontaines et l'ouverture du pont-jetée est avec un pont sont proposés dans l'anse Brigantine pour améliorer la circulation et la qualité de l'eau. La qualité de l'eau sera régulièrement testée pour garantir la sécurité des baigneurs. Le concept préféré prévoit une rampe de mise à l'eau pour les canoës et les kayaks dans l'anse Brigantine. Là encore, bien qu'il ne relève pas de la portée de la présente ÉE mais fasse tout de même partie du site de la Place de l'Ontario, un quai déjà en place au large du parc Trillium permet de mettre à l'eau des canoës et des kayaks, et le réaménagement proposé pour l'île de l'ouest comprend une marina pour canoës et kayaks. Une étude d'impact sur le patrimoine naturel, réalisée par SLR (2023), a permis d'évaluer les impacts du réaménagement de la Place de l'Ontario sur les espèces aquatiques et les habitats associés. L'étude propose également des mesures d'atténuation supplémentaires et plus détaillées.

Tableau 6-10. Résumé des principaux commentaires des communautés autochtones sur le RÉE provisoire

Commentaire	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
Il faudra veiller tout particulièrement à garantir un habitat adapté aux espèces de tortues et à protéger les tortues considérées en péril (et probablement d'autres tortues) pendant les travaux de construction.	La phase suivante consiste à entreprendre la conception détaillée, qui comprendra plus de détails sur le concept et l'échelonnement de la construction. La consultation des Premières Nations se poursuivra tout au long de la phase de conception détaillée. Actuellement, l'équipe de conception se penche sur le recours possible à l'enrochement le long de l'anse Brigantine, qui pourrait servir d'habitat aux tortues et à d'autres espèces présentes.	En dehors de la portée de l'ÉE de catégorie C
Le RÉE ne précise pas l'importance du site pour les oiseaux migrateurs. La phase de conception détaillée nécessite des informations et des plans plus spécifiques sur la manière dont les oiseaux migrateurs et les espèces en péril (ainsi que les oiseaux, les chauves-souris et les animaux sauvages qui ne sont pas des espèces en péril) et leur habitat seront protégés pendant la construction, y compris l'approche progressive proposée pour le déclassement du site en vue de la construction et le respect des fenêtres temporelles, ainsi que la fourniture d'un habitat essentiel pour la faune pendant la transition du site (nichoirs à chauves-souris, protections autour des arbres conservés, oiseaux nicheurs, tortues en hivernage).	L'annexe B présente en détail l'étude d'impact sur le patrimoine naturel concernant les oiseaux migrateurs et leur habitat, ainsi que les impacts potentiels et les mesures d'atténuation au cours des activités de construction. Des références aux oiseaux migrateurs présents à la Place de l'Ontario et à leur importance ont été mentionnées tout au long du RÉE provisoire, mais il s'agissait d'un résumé des informations figurant à l'annexe B. Les commentaires sur la concept détaillé sont pris en compte. Ils seront également affinés au cours de la conception détaillée. Des exemplaires des rapports finaux d'études d'impact sur le patrimoine naturel réalisés en septembre 2023 par Morrison Hershfield et SLR ont été transmis aux communautés en octobre 2023. Ces études couvrent à la fois l'île de l'ouest et l'île de l'est, ainsi que les activités de réaménagement proposées associées.	Section 3.1.4 Section 3.1.6 Annexe B

Commentaire	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
Comment l'habitat de l'anguille d'Amérique sera-t-il maintenu ou créé sur le site ? Y a-t-il d'autres endroits dans le site qui offriront un refuge et une aire de nutrition convenables à l'anguille d'Amérique pendant les travaux de modification du rivage ?	Les modifications du rivage sont essentiellement localisées dans la zone du bord de l'eau. La prochaine étape consistera à entreprendre la conception détaillée, qui comprendra plus de détails sur le concept et établira l'échelonnement des travaux de construction. La consultation des Premières Nations se poursuivra tout au long de la phase de conception détaillée. L'équipe de conception envisage actuellement d'approfondir le concept de protection du rivage par des terrasses en pierre, avec la possibilité de placer des blocs rocheux dans l'eau le long des pierres à des profondeurs supérieures à 1 m, ce qui s'est avéré être un habitat adéquat pour l'anguille d'Amérique. Les plans de construction concrets seront précisés lors de la conception détaillée, mais la zone des travaux se limitera au bord de l'eau, l'habitat de l'anguille d'Amérique situé le long de la bordure orientale du parc Trillium étant préservé.	En dehors de la portée de l'ÉE de catégorie C
L'engagement des Premières Nations est de rigueur à toutes les étapes de la planification. Le promoteur doit veiller à ce que les représentants des Premières Nations chargés de la liaison sur le terrain puissent participer à la surveillance écologique avant le début du chantier, à la supervision des mesures d'atténuation et du respect des permis pendant les travaux de construction, ainsi qu'à la surveillance post-construction et au suivi des activités d'exploitation.	Plusieurs sections du RÉE provisoire prévoient un engagement continu avec les communautés autochtones quant à la planification de l'évaluation et à l'affinement des mesures d'atténuation, à l'identification des caractéristiques importantes (par exemple, la végétation indigène, la faune et la flore sauvages, la qualité de l'eau) (voir le tableau 5-16) et à l'élaboration de programmes de surveillance. La consultation se poursuivra auprès des communautés autochtones pour déterminer leur degré d'implication souhaité dans les programmes et les activités de surveillance.	Tableau 5-16 Section 5.5 Section 5.6.1 Section 5.6.2
La Place de l'Ontario doit gérer les espèces envahissantes sur le site avant et après les travaux de construction et remplacer ces plantes par des espèces indigènes.	Ce point est reconnu et sera approfondi au cours de la conception détaillée. Le tableau 5-4 souligne la nécessité de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion pour prévenir la propagation des plantes envahissantes. La section 5.6.1 prévoit un engagement en faveur d'un plan de naturalisation, d'un plan paysager et d'un plan de gestion de la végétation afin de contrôler les problèmes susceptibles de survenir entre le stade de la conception détaillée et celui de la construction. Le plan de gestion de la végétation prévoit notamment des mesures visant à réduire la propagation des espèces envahissantes.	Tableau 5-4 En dehors de la portée de l'ÉE de catégorie C

Commentaire	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
Il est décevant de constater qu'aucune des espèces végétales présentes dans l'empreinte du projet ne nécessite de protection. Bien que l'on ne trouve pas de zones boisées importantes, cela ne signifie pas nécessairement que les zones boisées présentes sur le site sont sans valeur. Les boisés du site de la Place de l'Ontario abritent actuellement de nombreuses espèces d'arbres indigènes matures, qui fournissent une valeur écologique, une nourriture et un habitat importants.	Comme indiqué à la section 3.1.4.1, le terme « protection » fait référence à la protection assurée par la législation en vigueur et ne signifie pas qu'aucune végétation ne sera conservée pendant les phases de préparation du site et de construction du projet. L'intention était d'indiquer que la législation n'exige pas de protéger les arbres abattus dans l'empreinte du projet. Le tableau 5-4 indique que les arbres qui ne seront pas enlevés seront protégés conformément aux plans de protection des arbres qui seront élaborés au cours de la conception détaillée, comme indiqué à la section 5.6.1. Les espèces terrestres non indigènes seront enlevées afin de réduire le nombre de ces espèces dans la zone et de promouvoir une biodiversité et une variabilité accrues en accroissant l'habitat. L'annexe B présente également des informations complémentaires, des mesures d'atténuation et une évaluation des impacts. Les commentaires sur les arbres, la conservation des espèces indigènes, l'utilisation de semences indigènes, etc., sont pris en compte et seront transmis à l'équipe de conception pour qu'elle en tienne compte lors de la conception détaillée.	Section 3.1.4 Section 5.6.1 En dehors de la portée de l'ÉE de catégorie C
Aucune mention de la programmation autochtone.	La programmation sera examinée plus en détail et confirmée lors de la conception détaillée.	En dehors de la portée de l'ÉE de catégorie C
L'accès à l'eau est problématique, car cela pourrait perturber la faune et les écosystèmes que l'on tente de créer (zones humides).	L'accès à l'eau est limité à la petite plage proposée dans l'anse Brigantine. Les promenades, les sentiers et la protection du rivage par des terrasses en pierre (zone Water's Edge) ont pour but de faire découvrir le lac Ontario, mais de limiter l'accès direct à l'eau à l'intérieur de la zone du projet. Ce commentaire sera examiné plus en détail lors de la conception détaillée.	Figure 5-2 Annexe G

Commentaire	Réponses de l'équipe de projet	Où il en est question dans le RÉE
Des précisions sont nécessaires concernant les promenades supplémentaires, des explications plus détaillées sur les considérations financières, les problèmes de mise en dépôt, la gestion des espèces envahissantes, les bassins d'orage par rapport aux écobassins, la nécessité d'éviter les propriétés contaminées, le suivi, etc. Certains de ces éléments reposent sur de bonnes intentions, mais ne semblent pas avoir été bien planifiés.	Nous en prenons acte et transmettons ce point à l'équipe chargée de la conception pour qu'elle l'examine de manière plus approfondie lors de la conception détaillée. La mise en dépôt, la gestion des espèces envahissantes, la gestion des eaux de ruissellement et la prévention de la contamination sont des questions qui seront abordées lors de la conception détaillée. Le RÉE correspond à un niveau de conception d'environ 30 %, les détails spécifiques, y compris l'affinement des mesures d'atténuation, devant être pris en compte lors de la conception détaillée. Comme indiqué dans le RÉE, la consultation des communautés autochtones se poursuivra tout au long de la conception détaillée et des phases ultérieures du projet.	En dehors de la portée de l'ÉE de catégorie C

Tableau 6-11. Questions courantes sur le RÉE provisoire ne relevant pas de l'ÉE de catégorie C

Commentaire ou question	Réponses de l'équipe de projet
Pourquoi les aménagements locatifs (Therme, Live Nation) ne sont-ils pas soumis à cette ÉE de catégorie C ?	En vertu de la législation, les projets de développement du secteur privé ne sont pas soumis à la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i> (EE) de l'Ontario, sauf s'ils portent sur un projet spécifiquement visé par l'une des EE simplifiées ou de portée générale, ou si le ministre de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs désigne le projet comme étant soumis à la Loi sur les évaluations environnementales. La loi sur l'EE régit les projets de développement du secteur public et définit les exigences de la procédure d'EE. Les locataires, en tant que partie du secteur privé, ne sont donc pas soumis à cette loi ni à la procédure d'EE. La location d'un bien immobilier (qui est considérée comme une aliénation) est également exemptée en vertu de la loi sur l'EE et du règlement 334 de l'Ontario. Le cadre de planification s'appliquant aux développements du secteur privé relève de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> et de la procédure de planification municipale (qui est également une procédure publique comprenant une consultation publique). En outre, les locataires doivent toujours obtenir tous les permis environnementaux applicables (y compris les permis municipaux, provinciaux et fédéraux).
Les aménagements locatifs (Therme, Live Nation) doivent tenir compte des impacts potentiels sur l'environnement.	La demande d'approbation des projets du secteur privé de la Place de l'Ontario au titre de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> relève de la ville de Toronto et prend en compte les impacts potentiels sur le patrimoine, l'environnement naturel, la circulation, etc. Les études entreprises et le niveau de détail de la demande sont similaires aux travaux réalisés par le secteur public dans le cadre de la procédure prévue par la loi sur l'EE. Une évaluation plus approfondie (en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> ou de la Loi sur l'EE) est généralement nécessaire pour obtenir les autorisations environnementales spécifiques au projet. À l'instar de la procédure d'EE, la procédure de demande en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> est publique, les documents pertinents étant affichés sur le site Web de la ville de Toronto et des possibilités de participation étant offertes dans le cadre de diverses activités de consultation publique propres au projet. À l'heure actuelle, Live Nation en est encore aux premières étapes de la planification et n'a pas encore déposé de demande. À l'instar de Therme, ces demandes seront mises à disposition par le biais du processus de planification de la ville de Toronto une fois qu'elles auront été déposées.
Pourquoi le Centre des sciences de l'Ontario est-il relocalisé à la Place de l'Ontario ?	Le Centre des sciences de l'Ontario (CSO) est un élément important des programmes scientifiques destinés aux jeunes et aux familles de l'Ontario. La province considère la relocalisation du CSO à la Place de l'Ontario comme une occasion formidable d'investir dans une installation nouvelle, améliorée et moderne — au cœur d'utilisations complémentaires — qui permettra au CSO d'être situé plus au centre, ce qui lui conférera un plus grand rayon d'action. Le CSO actuel voit sa part de marché diminuer et ses coûts de fonctionnement augmenter. Son bâtiment actuel est défaillant et nécessite d'importants investissements pour le rendre plus sécuritaire. Relocaliser le Centre des sciences de l'Ontario est le moyen le plus rentable de le moderniser et de s'assurer qu'il conserve son statut d'institution mondialement reconnue. Le Centre des sciences de l'Ontario est le troisième locataire pilier idéal pour concrétiser la vision de la Place de l'Ontario, en créant une destination de classe mondiale, accueillante pour les familles et ouverte toute l'année. Il apportera une programmation éducative scientifique passionnante au cœur de la Place de l'Ontario, suscitant la curiosité et l'innovation chez une nouvelle génération de visiteurs, tout en inspirant les jeunes pour les emplois de l'avenir. L'installation du CSO à la Place de l'Ontario la rendra plus accessible aux visiteurs, puisque celle-ci est située dans le centre-ville de Toronto et à proximité des transports en commun locaux et régionaux. La programmation scientifique est également conforme à la vision initiale de la Place de l'Ontario en tant que destination pour l'éducation et l'innovation. La relocalisation du CSO permet également de réutiliser les pavillons historiques et la Ciné sphère, qui ont été sous-utilisés pendant de nombreuses années.

7. Références

Bespoke Collective. 2022. Rapport sommaire de l'atelier sur les concepts de design du 27 octobre 2022. Préparé pour Infrastructure Ontario.

C.F. Crozier & Associates Inc. 2022. Stormwater Management Implementation Report; Ontario Place Redevelopment. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Ville de Toronto. 2022. Plan officiel de Toronto. www.toronto.ca.

Comité de protection des sources de la CTC. 2022. Plan de protection des sources approuvé : région de protection des sources du CTC. Version 5.0. www.ctc.ca.

Environnement et changement climatique Canada. 2022. Données des stations des normales climatiques canadiennes 1981-2010 pour Toronto, Ontario. climate.weather.gc.ca.

ERA Architects Inc. 2023. Place de l'Ontario : Évaluation préliminaire de l'impact sur le patrimoine. Préparé pour Infrastructure Ontario.

ERA Architects Inc. 2023 Place de l'Ontario : Étude des vues. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Gouvernement de l'Ontario. 2021. Engage Ontario Place. www.engageontarioplace.ca.

Halloran et. al. 2013. Best Management Practices set forth in the Clean Equipment Protocol for Industry. Consulté sur le site www.ontarioinvasiveplants.ca.

Heritage Toronto. 2020. Histoire de la Place de l'Ontario à Toronto. www.heritagetoronto.org.

Infrastructure Ontario (IO). 2022. Rapport de consultation et de documentation sur l'évaluation environnementale de la portée générale du projet de viabilisation du site de la Place de l'Ontario.

Jacobs. 2022. *Due Diligence Risk Assessment, East Island, and Mainland, Ontario Place, Toronto, Ontario*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

LEA Consulting Ltd. Novembre 2022, révisé en septembre 2023. *Transportation Impact Assessment; Ontario Place Redevelopment*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

LEA Consulting Ltd. 2023. *Ontario Place Redevelopment Transportation Impact Assessment; Environmental Study Report — Executive Summary*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

LHC Heritage Planning and Archaeology Inc. 2022 *Marine Archaeological Assessment Background Report. Ontario Place, City of Toronto, Ontario*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Groupe consultatif du ministre. 2012. Revitalisation de la Place de l'Ontario. www.ontarioplace.ca.

Ministère des Affaires civiles et du Multiculturalisme. 2017. Information Bulletin 2: Strategic Conservation Plans for Provincial Heritage Properties.

Morrison Hershfield (MH). 2022, révisé en septembre 2023(a). *Natural Heritage Impact Study/ Existing Conditions Report for the Redevelopment of Ontario Place*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Morrison Hershfield (MH). 2022, révisé en septembre 2023(b). *Arborist Report, Final, for the Redevelopment of Ontario Place*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs de l'Ontario. 2020. Évaluation environnementale de la catégorie d'ouvrage public. www.ontario.ca.

Ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs de l'Ontario. 2023. Atlas d'information sur la protection des sources. www.ontario.ca.

Ministère de l'Infrastructure de l'Ontario. 2012. Évaluation environnementale de la catégorie d'ouvrage public. Consolidation administrative. Octobre 2012.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario. 2022. Créer une carte des espaces naturels patrimoniaux. www.ontario.ca.

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. 2013. Énoncé de valeur du patrimoine culturel de la Place de l'Ontario.

PortsToronto. 2023. Aéroport Billy Bishop de Toronto. www.billybishopairport.com.

Shoreplan Engineering Ltd. 2013. *Ontario Place Revitalization Due Diligence; Preliminary Coastal Assessment: Wave Uprush Analysis*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Shoreplan Engineering Ltd. 2022. *Ontario Place; Existing Shoreline Conditions Report*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

SLR Consulting (Canada) Ltd. 2023. *Natural Heritage Impact Study; Redevelopment of Ontario*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Steven Burgess Architects Ltd. *Strategic Conservation Plan*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Terrapex Environmental Ltd. (Terrapex). 2022a. *Proposed Redevelopment of Ontario Place; Review of Available Geotechnical Information, Preliminary Discussion for Re-zoning*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Terrapex Environmental Ltd. (Terrapex). 2022b. *Hydrogeological Investigation Report: Preliminary Hydrogeological Investigation*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Timmins Martelle Heritage Consultants. 2012. *Stage 1 Archaeological Assessment, Ontario Place, 955 Lake Shore Boulevard West, Toronto, Ontario*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Timmins Martelle Heritage Consultants. 2014. *Stage 2 Archaeological Assessment, Ontario Place, 955 Lake Shore Boulevard West, Toronto, Ontario*. Préparé pour Infrastructure Ontario.

Toronto and Region Conservation Authority. 2022. Carte des plaines inondables. www.trca.ca

WSP. 2022. *Air Quality Monitoring Quarterly Report (January to March 2 022) for the Port Lands Flood Protection and Enabling Infrastructure Project*. Préparé pour Infrastructure Ontario.